Univ of
Toronto
Library

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondancein07napouoft

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

Cet ouvrage se trouve aussi

à Bruxelles, { chez MM. Berthot,
Demat,
Horgnies-Renier,
Lechatlier,
et madame veuve Lemaire ;

à Gand, chez MM. Houdin et Dujardin ;

à Bruges, chez Bogaert-Dumortier.

.216co

Wm R. Lyall

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

TOME SEPTIÈME.

148520
19/2/19

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

RUE DES POITEVINS, N. 14.

M. DCCC. XX.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

LIVRE SEPTIÈME.

Correspondance passive du général en chef, pendant la campagne contre les Turcs, devant Aboukir, du 24 messidor au 1er fructidor an 7 (14 juillet au 19 août 1799).

Alexandrie, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Les bâtimens dont je vous ai rendu compte dans ma lettre d'hier au soir, n'ont été suivis que par cinq ou six autres. Ils ont passé devant Alexandrie, et de là se sont rendus à Aboukir : ainsi la flotte turque se trouve aujourd'hui de quatre-vingt-dix à cent voiles, qui doivent, d'après l'usage turc d'entasser les hommes, porter environ 18,000 hommes.

Il ne paraît pas que le débarquement se soit effectué. Les secours de toute espèce que j'ai envoyés à Aboukir y sont arrivés : ainsi le fort est dans une situation respectable.

Je crains que les Turcs, au lieu de venir à nous, ne se portent sur Rosette. Le tiers de leurs bâtimens est de nature à entrer dans le Nil.

Il est bien fâcheux que les avisos que vous avez demandés n'aient pas pu être envoyés, et qu'en conséquence notre flotte soit inférieure; c'est au reste au fort de Rosette à y suppléer : il est armé en conséquence.

MARMONT.

Rosette, le 24 messidor an 7 (12 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

La flotte turque est mouillée, depuis hier au soir, dans la rade d'Aboukir; je ne crois pas qu'elle ait fini de débarquer cette nuit. J'emploie tous les moyens pour jeter dans le fort les effets et munitions d'artillerie qui se trouvent à Rosette en très-grande quantité. Le général Marmont me donne ordre de l'aller joindre avec le reste de mes troupes, après avoir mis 150 hommes dans le fort. Ce reste se réduit à peu près à 50, et je ne crois pas pouvoir pénétrer à Alexandrie avec si peu de monde. Quand même le débarquement ne serait pas opéré, je trouverai sans doute de forts rassemblemens du pays. Lorsque tout sera en sûreté ici, je me déciderai d'après les circonstances.

JULLIEN.

Alexandrie, le 27 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte que je n'attendais que l'arrivée du général Destaing pour me rendre à Aboukir avec 1000 ou 1100 hommes, afin de m'opposer au débarquement. Je l'attendais d'heure en heure depuis le 24; il était au milieu des déserts, et aucune des six lettres que je lui écrivis ne lui parvint; une septième le joignit enfin, et il se mit en route sur-le-champ pour Alexandrie; il y est arrivé hier au soir à dix heures. A deux heures du matin, j'étais en route avec 1100 hommes. J'espérais arriver à temps; mais il était trop tard.

A une lieue d'Alexandrie, je reçus une lettre du commandant d'Aboukir, qui m'annonce que l'armée entière avait débarqué et occupait les positions que tenait autrefois la légion nautique.

Il me parut que je ne pouvais plus remplir le but que je m'étais proposé : il y aurait eu de la folie, n'ayant laissé que 400 hommes de troupes dans Alexandrie, d'aller attaquer à une distance de cinq lieues un corps de 15 ou 16000 hommes posté et soutenu par le feu des chaloupes canonnières. S'il n'eût été qu'à une lieue de moi, peut-être l'aurais-je tenté; mais que serait devenu un corps de 1100 hommes harassés de fatigue, s'il eût été battu, et qu'il eût été forcé de faire encore cinq lieues devant un ennemi victorieux? Que serait

devenue Alexandrie, qui aurait alors perdu les trois quarts de sa faible garnison ?

Je suis au contraire sûr de battre l'ennemi s'il se présente ici, et j'ai la certitude qu'Alexandrie ne court aucun risque tant que j'y conserverai le peu de troupes que j'ai rassemblées. Ces considérations m'ont déterminé à retourner aussitôt que j'ai eu la connaissance que le débarquement était effectué.

L'ennemi s'est porté sur le fort et sur la redoute d'Aboukir, les a attaqués vivement par terre et par mer. Le feu d'artillerie et de mousqueterie a été bien soutenu ; il a cessé, et je suis à peu près sûr que les Turcs ont été repoussés avec assez de perte. Le fort et la redoute d'Aboukir sont bien armés, défendus par 300 hommes, et bien garnis de munitions de guerre et de bouche, et j'ai l'espoir fondé de les voir résister jusqu'à ce que mes forces soient augmentées. Si j'avais 3000 hommes et 1000 chevaux, j'irais attaquer l'armée turque, et je serais bien sûr de dégager Aboukir, et de les faire rembarquer ; mais je suis bien loin de les posséder. J'ai 1400 hommes d'infanterie, y compris les troupes que le général Destaing m'a amenées, et il faut bien laisser quelque chose dans la place.

J'ai envoyé des espions dans le camp des Turcs, et mes premières lettres vous donneront tous les renseignemens qu'ils auront recueillis. MARMONT.

Damiette, le 27 messidor an 7 (15 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

En ce moment, l'adjudant-général Almeyras vient de recevoir une lettre de Rosette, datée du 24 de ce mois, de l'adjudant-général Jullien, qui lui annonce que soixante-dix vaisseaux russes et turcs sont mouillés devant Aboukir; et il finit par demander un renfort.

J'envoie de suite au chef de brigade Maugras l'ordre de se porter à Rosette avec le deuxième bataillon de la soixante-quinzième; il se trouve dans les environs de la Mansoura.

Les deux bataillons de la deuxième légère n'étant pas encore arrivés, je me trouve ici avec tout au plus 3 ou 400 hommes, y compris la garnison de Lesbeh, et je puis d'autant moins m'en dégarnir, qu'il est très-vraisemblable que l'ennemi fera une forte diversion de ces côtés.

Je vais aussi donner ordre au chef de bataillon Bazancourt de rentrer à Mansoura, afin d'être plus disponible d'un moment à l'autre. Si vous jugez nécessaire, citoyen général, qu'il se rende également à Rosette, vous pourrez lui en faire adresser l'ordre directement au Caire, et, dans ce cas, je vous prie de vouloir bien m'en faire prévenir.

Je désirerais aussi alors que vous voulussiez bien m'envoyer le plan de défense que vous adoptez, eu égard à la circonstance présente, afin que je puisse m'y conformer strictement. KLÉBER.

Au Caire, le 28 messidor an 7 (16 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu la lettre où vous m'annoncez votre départ, à laquelle était jointe copie de vos ordres au général Desaix, dont je vais lui expédier un duplicata.

Le citoyen Cavalier vient de m'annoncer qu'il envoie ce matin 30 dromadaires montés et équipés à Embabeh.

Je vous enverrai, général, toute la cavalerie qui viendra, soit de la Scharkieh, soit de la Haute-Egypte; vous ne dites pas si je vous enverrai Bartholomeo et ses mamelucks à cheval. Vous penserez peut-être comme moi que cet homme est nécessaire au Caire.

Le général Lagrange a avec lui des détachemens des neuvième et quatre-vingt-cinquième demi-brigades. Votre intention est sans doute que ces détachemens restent à leurs corps, qui font partie de la division du général Reynier, et que le général Lagrange vous rejoigne avec la cavalerie et les dromadaires qu'il pourra réunir. Dans le cas où la neuvième et la quatre-vingt-cinquième devraient partir du Caire, il serait bien nécessaire d'y faire rentrer les 200 Grecs du capitaine Jouanni.

Il n'est rien arrivé de Damiette depuis le 23.

DUGUA.

Rosette, le 28 messidor an 7 (16 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

L'ordre que j'avais reçu d'évacuer les objets d'artillerie et les magasins avant de partir pour Alexandrie m'a retenu jusqu'aujourd'hui. Il ne restait plus que quelques caissons, qui seront en sûreté demain matin; mais je crains bien de ne pouvoir gagner Alexandrie avec moins de 100 hommes, qui me resteront en sus de la garnison du fort. Un courrier que j'avais expédié au général Marmont, a trouvé le passage du lac Madieh occupé par les Turcs, et ses réponses ambiguës, selon l'usage, me font craindre que le fort d'Aboukir n'ait été pris hier. Nous avons entendu une vive canonnade: si cela est, et que l'ennemi se porte sur moi, je tâcherai de mériter votre estime; mais je crois qu'il ne faut pas abandonner le fort que je commande à ses propres forces; il ne reste aucun ouvrage extérieur, et des murs, vus jusqu'au pied, ne peuvent être d'une longue résistance. J'espère, général, que vous viendrez à mon secours. JULLIEN.

Au Caire, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

La nouvelle de l'arrivée de la flotte est répandue. Le mouvement du départ de toutes les troupes et du vôtre a excité la curiosité des Turcs. Le général Dugua et moi avons répondu qu'il avait pour objet la poursuite de

Mourad-Bey; mais il paraît qu'ils n'ont pas pris le change. Tout paraît être fort tranquille, et je crois que, s'il devait arriver quelque chose, les Ulemas seraient les derniers à prendre parti contre nous, parce qu'ils sont, pour leurs propres intérêts, très-contens du nouvel ordre de choses.

Cependant, la disposition des esprits s'est démontrée tout de suite. Le monde affluait avant votre départ chez l'effendi du miri, qui est musulman, et à l'administration de l'enregistrement; hier et aujourd'hui, il ne s'y est pas présenté un seul individu.

Un Arabe des Oualats, parti, il y a dix à douze jours, de Gaza, rapporte qu'Ibrahim-Bey est campé à Gaza avec beaucoup de troupes; que Djezzar-Pacha arme à force, et prépare une expédition considérable contre l'Égypte; qu'il lui est arrivé quatre pachas envoyés sous ses ordres par la Porte-Ottomane; que l'un d'eux commande la flotte qui est à Aboukir, les trois autres doivent commander l'armée par terre; que Djezzar attend pour entrer en campagne le retour de la Mecque de l'émir Hadji de la caravane de Damas, qui est son parent, et à qui seul il veut confier la défense d'Acre; que Djezzar a déjà rassemblé 2500 chameaux et tous les Arabes de la Syrie; qu'il en espère encore 4000 du territoire d'Orran; que le scheick de Naplouse s'est réuni à lui; qu'il cherche à détourner tous les Arabes de l'Egypte de notre parti, et à soulever les habitans. Enfin un Arabe Oualat, de la confiance de l'intendant-général, que je viens d'interroger sur ce rapport qu'il m'a confirmé avoir été fait au grand scheick des Oualats

nommé Schidit, m'a dit qu'il était venu pour chercher l'intendant général, à qui les Oualats sont fort attachés, afin de l'emmener dans un village où il resterait, et d'où ils l'enlèveraient pour le sauver en cas d'événement malheureux. Le scheick Schidit me fait assurer en même temps de sa fidélité. POUSSIELGUE.

Au Caire, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Le citoyen Lambert est rentré hier matin après avoir eu un combat près de Birket et Hadji avec une quarantaine de Mecquains, qu'il a tués pour la plupart, auxquels il a pris une correspondance arabe, qu'il doit vous avoir envoyée avec son rapport.

Le citoyen Froment m'a observé que, sa demi-brigade étant partie pour l'expédition, il aurait désiré partir avec son bataillon. Je vous prie, général, de lui en faire expédier l'ordre.

Le directeur d'artillerie Grosbert m'a rapporté ce matin qu'il n'existait pas une cartouche à Gizeh, ni de poudre pour en faire. Il m'a demandé de l'autoriser à tirer six quintaux de poudre de la citadelle, je ne le lui ai accordé qu'avec une extrême répugnance, attendu que les divisions Bon et Lannes se sont complétées en cartouches aux dépens de l'approvisionnement de ce fort, auquel on a déjà touché plusieurs fois, quoiqu'il n'ait jamais été complet. Je vous prie, mon général,

de nous envoyer des munitions de Rosette le plus tôt possible.

Je n'ai pas encore de nouvelles du général Lagrange.

Quelques curieux ont cherché à découvrir le motif de votre voyage, que j'ai annoncé avoir pour objet la poursuite de Mourad-Bey au Natron. Les chrétiens ont annoncé que les troupes de l'empereur d'Allemagne s'embarquaient à Salonique pour se rendre à Constantinople.

La nouvelle de l'apparition de la flotte ottomane sur les côtes d'Alexandrie n'est pas encore répandue ici, je suis aux aguets pour connaître l'effet qu'elle produira; je la présenterai comme une flotte composée de Russes et d'aventuriers rassemblés par le Djezzar. La ville est parfaitement tranquille.

Il est arrivé douze barques de blé. Le prix est de 280 parats l'ardeps.

Il est mort dans les vingt-quatre heures deux femmes et quinze enfans, total dix-sept. DUGUA.

Au couvent de Saint-Macaire sur les lacs de Natron, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je viens de recevoir à l'instant deux de vos lettres, l'une de Wardam, l'autre de Lacmasse. Je suis occupé à établir les Grecs dans les couvens avec une pièce de canon: ils n'y seront pas en aussi grand nombre, parce qu'une partie a déserté en chemin. Je laisse pour com-

mander la totalité de l'Oasis, le capitaine des grenadiers de la légion maltaise.

Mourad-Bey en personne n'a pas passé par ici. C'est un scheick arabe de ses amis, nommé Abdou-Gahouy-Bakoussy, qui s'y est rendu le lendemain du passage du général Murat. Il avait avec lui environ 1000 hommes, dont, à ce qu'on dit, 600 à cheval, parmi lesquels 200 mamelucks. Il paraît avoir pris le chemin du Fayoum.

J'ai fait toutes les perquisitions possibles pour avoir des nouvelles de Mourad-Bey en personne, et je n'ai rien pu apprendre.

La route que j'ai faite a été très-difficile, et plus longue que je ne l'imaginais.

Je serai en état de partir cette nuit ou demain matin pour me rendre à Rahmanieh. Je ne sais encore quelle route je prendrai : on m'assure que celle par la montagne est impraticable pour l'artillerie. Je ferai pour le mieux, comptez sur mon zèle et sur mon activité.

MENOU.

Alexandrie, le 29 messidor an 7 (17 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Plusieurs de mes espions sont de retour; ils sont restés dans le camp des Turcs pendant plusieurs heures, et se sont accordés dans les rapports qu'ils m'ont faits : je vais vous en rendre compte.

Ils m'ont assuré la prise d'Aboukir. Il paraît que le

fort a capitulé le soir même du jour où il a été attaqué, puisque ces espions ont prétendu avoir vu le commandant et les officiers français se promener sur le bord de la mer au milieu des Turcs.

Ils ont vu enterrer les morts turcs et français.

Ils ont vu une grande quantité d'infanterie et ils l'ont dépeinte de manière à la faire reconnaître par ceux qui ont habité Constantinople, pour des janissaires et des Arnautes; il y a aussi parmi eux des Maugrabins.

Ils ont vu beaucoup d'artillerie qu'ils étaient occupés à débarquer.

Ils ont vu environ cent chevaux.

Ils m'ont assuré que c'était le capitan pacha en personne, qui commande l'armée. Ils m'ont attesté que toute l'armée avait débarqué de ce côté-ci du lac, ce qui annonce des projets d'une expédition prochaine sur Alexandrie.

Ils m'ont dit avoir vu toute l'armée occupée à placer ses tentes.

Ils ont dit que le projet était de marcher sur Alexandrie samedi, c'est-à-dire, dans trois jours.

Ils ont entendu circuler dans le camp que le capitan pacha devait m'écrire, pour me sommer de rendre Alexandrie, en m'offrant de transporter en France la garnison : s'il m'écrit une pareille lettre, ma réponse sera facile.

Enfin ils ont ouï dire qu'il devait arriver demain ou après cent bâtimens de Constantinople.

Vous êtes plus à même que moi, mon général, de juger de ce que ces rapports ont de vraisemblable et

d'invraisemblable. Ainsi, je ne me permettrai pas de réflexions; je prendrai seulement la liberté de vous assurer que si des craintes pour Alexandrie vous engageaient à trop presser votre marche, vous pourriez, sans le moindre danger pour cette ville, la retarder, attendu que tout est prêt pour la bien défendre, que tout le monde est bien disposé, et que nous voyons venir avec plaisir le moment où l'ennemi nous fera l'honneur de nous attaquer.

J'attends avec impatience l'arrivée du quinzième de dragons, afin d'avoir par moi-même quelques nouvelles de l'ennemi; il faut de la cavalerie pour aller reconnaître un ennemi qui est à cinq lieues.

J'aurai demain des nouvelles par d'autres espions qui ne se connaissent pas; si elles ont quelque chose d'intéressant je vous les ferai passer aussitôt.

MARMONT.

Oaguite, le 1er thermidor an 7 (19 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'arrive à l'instant du lac Natron après une marche des plus pénibles à travers le désert le plus horrible qu'on puisse rencontrer. Ceux de Catieh et d'El-Arich sont des pays superbes, en comparaison du canton que j'ai parcouru. Les troupes ont extrêmement souffert. Les volontaires tombaient en chemin de lassitude, de soif et de chaleur. Ils sont hors d'état de marcher aujourd'hui Je ferai l'impossible pour partir demain matin, en

mettant sur une prolonge ceux qui seront le plus incommodés. Mon artillerie s'est cassée plusieurs fois en route. Je n'ai rencontré aucun ennemi, pas même un seul individu. On m'assure ici que vous avez passé le long du Nil, il y a environ quatre heures : à tout événement je m'empresse de vous envoyer un courrier pour vous donner des nouvelles de ma marche, je la dirige sur Rahmanieh, où j'espère être rendu demain d'assez bonne heure. Je n'ai pu rien apprendre de Mourad-Bey ou autre : c'est un Bédouin de la tribu de Nedjim qui m'a conduit ici avec beaucoup d'intelligence et de fidélité. ABDALLAH MENOU.

Alexandrie, le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, nous n'avons aucune voile à vue. Nos deux éclaireurs l'*Indépendant* et *la Foudre* que j'ai fait réappareiller, à dix heures du matin, sont à 7 ou 8 lieues dans le nord-ouest. Les frégates seront absolument prêtes demain, elles auront tout à bord. Je n'attends plus guère que votre ordre positif. GANTEAUME.

Rosette, le 30 messidor an 7 (18 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous avais déjà prévenu que je soupçonnais qu'Aboukir était au pouvoir de l'ennemi, j'en ai acquis la

certitude seulement ce matin : rien ne peut plus passer et je n'ai pu moi-même me rendre à Alexandrie avec le monde que j'y devais conduire. Au reste, je m'en félicite : ma présence ici contient dans le devoir Rosette et la province, et les troupes qui vont filer n'éprouveront pas de difficulté pour les subsistances.

Le général Kléber m'annonce le deuxième bataillon de la soixante-quinzième.

L'ennemi, tranquille à Aboukir, débarque à force, et je m'attends à tout moment à être attaqué. S'il se porte sur moi, et qu'il m'arrive des secours à temps, la retraite pourra lui être difficile. Je suis sur mes gardes, et j'espère qu'il n'aura pas le fort Jullien aussi facilement que celui d'Aboukir. JULLIEN.

Au Caire, le 30 messidor an 7 (18 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Le général Lagrange est arrivé ce matin avec la cavalerie qu'il commande : son infanterie et les Grecs ne seront ici que demain.

Cent vingt-six hommes du septième de hussards, 14 du quinzième de dragons, et 3 du quatorzième sont arrivés aujourd'hui, ils passent ce soir à Embabeh avec la cavalerie du général Lagrange et ce qu'il y a de disponible à Boulac, et partiront demain pour vous aller joindre.

Le chef de brigade Destrées arrivera dans cinq ou six jours avec une centaine d'hommes de différens corps, je

lui ordonnerai d'aller aussi vous rejoindre, si je ne reçois pas de vous d'ordre contraire.

Ali-Kasnadar de Rochechouan, cachef, est arrêté; je vous prie de me donner des ordres à son égard.

Il nous est arrivé hier 15 chevaux de remonte de Mit-Kamar. Le chef d'escadron du septième de hussards en a amené 15 autres, et il en arrive à l'instant 33, envoyés par le général Fugières. Je vais faire hâter la confection des selles, et je compte que ces chevaux partiront avec le citoyen Destrées. Il est arrivé six barques de blé de la Haute-Egypte. Le prix est le même.

Il est mort dans les vingt-quatre heures, 4 hommes, 4 femmes et 11 enfans.

Je remets, général, à l'adjudant-général Leturcq qui part avec la cavalerie, les dépêches que j'ai reçues à votre adresse.

Il arrivera demain avec l'infanterie du général Lagrange, un bataillon de la treizième demi-brigade venant d'El-Arich. DUGUA.

Damiette, le 30 messidor an 7 (18 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu hier soir votre lettre du 24, avec le rapport de l'ingénieur Ferrand, concernant le bateau plat que vous désirez faire construire à Damiette; je l'ai de suite communiquée au commandant de la marine, Abram, qui ne pourra me donner de réponse positive sur la possibilité d'entreprendre ce travail avant d'avoir con-

sulté le maître charpentier, actuellement occupé au carénage du bâtiment qui se trouve à Om-Faredge; mais d'ici à trois jours, il me mettra à même de vous en rendre compte.

Une légère fermentation dans les esprits commence à se faire apercevoir à Damiette, ce qui me déterminera peut-être à retirer les troupes des casernes, à les faire camper hors de la ville, et à faire arrêter quelques personnages, turcs de nation; je ne prendrai cependant ce dernier parti que lorsqu'on m'en aura fourni une légère occasion.

La rumeur publique annonce incessamment la flotte de Syrie, mais rien n'a paru jusqu'à ce jour.

J'apprends, par un sous-officier venu de Bourlos, que le bâtiment qui y est stationné a été dans la nécessité de s'échouer, parce qu'il faisait eau : comme il dépend du port de Rosette, je n'aurai pu être instruit officiellement. Bourlos, citoyen général, n'est qu'à une forte marche de Rosette, tandis qu'il est à trois journées d'ici, à travers un désert sans eau : vous jugerez peut-être, d'après cela, que ce devrait être à Rosette à fournir la garnison et du bâtiment et du bourg; cependant ce sont toujours les troupes de ma division qui s'y trouvent et qui, dans aucun cas, ne pourraient se retirer sur Damiette. Si cette observation vous paraissait juste, je vous prierais d'ordonner au commandant de Rosette de faire relever ce poste.

Les deux bataillons de la deuxième légère sont arrivés ici; mais, affaiblis par les maladies et les détachemens, ils ne forment pas ensemble 300 hommes.

Le chef de brigade Maugras vient d'arriver avec le deuxième bataillon de la soixante-quinzième; il est d'environ 350 hommes.

Je vous ai déjà marqué, général, que j'avais dans la division près de 300 hommes hors d'état de combattre, faute de fusils et de gibernes; je prends le parti d'envoyer des officiers au Caire pour en obtenir.

On m'avait annoncé ici que vous aviez quitté le Caire, le 23; mais votre dernière me faisant voir le contraire, j'espère que les différentes lettres que je vous ai adressées vous seront remises avant votre départ.

KLÉBER.

Alexandrie, le 30 messidor an 7 (18 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je reçois à l'instant votre lettre d'hier. La cavalerie part à l'instant avec les dromadaires et deux pièces de 8, approvisionnées à cent cinquante coups.

J'ai eu l'honneur, dans mes précédentes, de vous rendre compte de la prise d'Aboukir qui s'est rendu dans la première journée; je vous ai envoyé hier par duplicata le rapport que j'ai reçu de mes espions: il paraît que l'armée jusqu'ici n'a été occupée qu'à débarquer son artillerie, ses vivres, et à établir son camp. Les bruits du camp étaient que l'ennemi devait bientôt marcher sur Alexandrie: l'ennemi, il y a deux jours, n'avait pas, à ce qu'on m'assure, commencé de retranchemens, il avait seulement garni son front d'une nombreuse artillerie.

Nous attendons toujours impatiemment l'ennemi, nous sommes en mesure pour le bien recevoir ; les canonniers que vous m'annoncez nous seront cependant très-utiles : si le citoyen Faultrier est auprès de vous, je vous demande, mon général, de nous l'envoyer, attendu que, s'étant trouvé à Rosette lors de l'arrivée des ennemis, il n'a pu encore nous rejoindre.

On m'assure que les Anadis ont promis au Capitan-Pacha de lui fournir deux mille chameaux ; ce rapport a tous les caractères de la vérité, attendu que, depuis l'arrivée des Turcs, il n'a paru aucun de leurs scheicks ici, et qu'ils ont été à Aboukir, où ils ont reçu des cadeaux. Je crois qu'en dissimulant quelques jours, si vous voulez tirer vengeance de cette trahison, on pourra facilement s'emparer de toute la tribu. MARMONT.

Au Caire, le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Il est venu treize otages de Syrie, parmi lesquels est Seid Ychyeh, muphti de Jaffa. Les membres du divan se sont rendus ce matin chez moi pour me représenter que ces otages étaient fort mal à leur aise dans la citadelle où ils sont en très-grand nombre; le général Rampon ayant amené avec lui vingt-trois scheicks de la province d'Alfieli, dont les villages n'ont pas payé le miri, j'ai ordonné au commandant Dupas d'améliorer le sort de Seid Ychyeh et de ses collègues, n'ayant pas voulu prendre sur moi de les retirer de la citadelle et de les

mettre chez les checks, comme ils me l'ont demandé. Je joins ici la lettre qu'ils vous écrivent à cet égard ; les otages resteront où ils sont, jusqu'à ce que j'aie reçu vos ordres.

Il n'est point arrivé de blé hier.

Il est mort dans les vingt-quatre heures 4 hommes, 5 femmes et 18 enfans. DUGUA.

Rosette, le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je reçois dans l'instant votre lettre du 29 et celle du général Andréossy d'hier, qui m'annonce votre arrivée à Rahmanieh.

L'ennemi n'a pas encore paru de ce côté-ci du lac Madieh, il a même détruit le pont et les gros bateaux qui se trouvaient au passage : voilà tout ce que j'ai pu apprendre du côté d'Aboukir depuis que l'ennemi l'occupe : aucun de mes espions n'a pu y pénétrer, et de ceux que j'ai envoyés de l'autre côté du lac, aucun n'est revenu. Je ne sais rien d'Alexandrie.

Le fort Jullien est à peu près en état; mais l'hôpital de Rosette s'encombre horriblement, et si j'avais été attaqué, les nombreux débris qui l'encombrent m'auraient bien gêné.

La moitié de mes troupes y est enfin, j'ai persisté à couvrir Rosette avec le reste; ma déroute, mettant cette ville dans la nécessité de se révolter pour éviter la vengeance des Arabes et des Turcs qui y seraient accourus

de suite, et son exemple aurait entraîné toute la province : je me félicite d'avoir prévenu un événement dont les suites sont toujours bien fâcheuses. Mes précautions étaient prises, j'étais bien éclairé, et à tout événement ma retraite sur le fort était assurée. L'impossibilité de me rendre à Alexandrie, comme le désirait le général Marmont, m'a bien servi : au reste, je ne reste pas au poste le moins dangereux.

Il paraît que l'ennemi a donné quelque inquiétude au général Kléber. Le bataillon de la soixante-quinzième, qui devait arriver aujourd'hui ici, a reçu contre-ordre en route, et retourne à Damiette. Un de mes émissaires, revenu de Bourlos, hier soir, prétend qu'on a vu de ce point-là huit voiles assez grosses, suivies de quatre petits bâtimens à voiles latines : si cela est, c'est ce qui aura changé les dispositions du général Kléber. Je doute cependant de l'apparition de ces voiles, le commandant de la canonnière de Bourlos m'en aurait prévenu.

La flotte d'Aboukir est toujours mouillée au même endroit ; quelques avisos mettent à la voile de temps en temps pour croiser jusqu'au bogaz de Rosette, mais aucun ne l'a dépassé, même pour aller vers Damiette.

Comme je supposais la prochaine arrivée de l'armée à Rahmanieh, j'ai fait, depuis trois jours, charger un obusier, une pièce de 8, et des munitions sur deux djermes : je vous les envoie, j'y fais ajouter des pierres à feu.

Le citoyen Faultrier, retenu ici depuis la mort du général Dommartin, se dispose à vous joindre à Rahmanieh.

J'avais bien peu de monde avant votre arrivée, mon général, j'en ai assez à présent, et je garderai ma position jusqu'à nouvel ordre.

Je reçois dans l'instant une lettre de Damiette. Le général Kléber a fait rétrograder les troupes, parce que, présentement que vous marchez sur Rahmanieh, il ne paraît pas que rien ait paru de ces côtés.

J'apprends que deux barques de Menouf, chargées de biscuit, ont été fusillées en route, et se sont réfugiées vers Foua. Je donne ordre au canot que je fais partir de les conduire à Rahmanieh, l'armée peut avoir besoin de subsistances. JULLIEN.

Au Caire, le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799).

Au général en chef Bonaparte.

Que Dieu le conserve et le ramène pour que nous puissions l'admirer !

Votre absence a produit chez nous les plus vifs désirs de vous revoir. Dieu nous réunisse bientôt en parfaite santé pour le bonheur de tous; ne nous privez pas de vos nouvelles pour notre tranquillité sur votre compte; nous intercédons votre bonté en faveur du Seid Ychyeh, mufti de Jaffa, et de ceux qui sont avec lui, négocians de Jaffa et de Gaza; ils sont arrivés au Caire, et ont été envoyés à la citadelle; ils nous ont envoyés sollicitant votre clémence par notre canal : nous vous prions de la leur faire éprouver en écrivant au général de divi-

sion Dugua de les transférer dans la maison de quelques-uns des membres du divan, soit scheicks, soit négocians, comme vous le jugerez convenable, la citadelle épouvantant ces prisonniers. Nous répondons pour eux, parce que ce sont des gens considérés, et nullement de mauvais sujets : faites-leur la grâce de descendre de la citadelle jusqu'à votre heureux retour. Le général Dugua nous a prévenus que vous nous aviez écrit, votre lettre ne nous est pas encore parvenue : nous espérons qu'elle nous parviendra ; elle nous rassurera, et nous ne manquerons pas d'y répondre.

Dieu vous conserve.

Les membres du divan du Caire.

Au Caire, le 3 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, depuis votre départ, j'ai encore été extrêmement fatigué par un accès de fièvre très-long qui m'a laissé à peine, dans les deux premiers jours, le temps et la force de faire la correspondance que la circonstance exigeait, il m'a été impossible de vous communiquer une infinité de demandes de tout genre qui m'ont été faites et auxquelles je n'avais aucun moyen de satisfaire.

Ces demandes consistent en cartouches à balles, en fusils, en sabres, en selles, en souliers.

Je vous ai rendu compte que j'avais autorisé le directeur du parc à tirer six quintaux de poudre de France

de la citadelle pour fournir provisoirement à Gizeh vingt-quatre mille cartouches, cette place en étant entièrement dépourvue par les livraisons qui avaient été faites aux troupes partant pour Rahmanieh.

Indépendamment de cette poudre, il a été pris à la citadelle pour les mêmes troupes quinze mille cartouches à balles sur l'approvisionnement de siége. Il y a trois mois, il en avait encore été tiré vingt quintaux de poudre de France pour remplir la perte des munitions de la division Desaix sur la djerme *l'Italie*. Ces extractions successives excitent avec raison les réclamations du citoyen Dupas, qui se trouve ne pas avoir, dans ce moment, la moitié des munitions qui, d'après vos ordres, devraient être dans le fort.

Il ne se trouvera à Gizeh, à la fin de la décade, que 200 fusils en état de servir; le général Kléber en demande 300, qui manquent à sa division; plusieurs dépôts qui sont ici en demandent pour completter leur armement : nous touchons donc au moment de n'avoir pas un fusil en magasin.

Le chef de brigade Grosbert propose d'établir à Gizeh un atelier de construction de canons et de platines. Je mets sous vos yeux son projet : il faudra finir, général, par l'adopter pour avoir des armes; le plus tôt ne serait-il pas le meilleur ?

Il n'y a en tout à Gizeh que 27 sabres à la hussarde, et on ne s'occupe pas d'en faire. Je suis persuadé que l'on parviendrait à en faire faire de très-bons par des ouvriers du pays; la difficulté consisterait dans le paiement : s'il était possible de l'assurer, nous aurions

bientôt des moyens d'armer notre cavalerie qui se trouvera incessamment absolument sans armes, si elle a plusieurs combats à soutenir. Je fais faire des informations sur le prix que pourraient coûter les sabres que je vous propose : j'en ferai faire un modèle, que je vous enverrai, afin de recevoir vos ordres.

Je presse tous les jours les selliers, ils m'ont promis quarante selles pour la fin de cette décade.

Vous avez ordonné, général, de nous envoyer deux mille paires de souliers par le convoi qu'escorteront les deux demi-galères et la djerme *la Victoire*, c'est tout au plus si cette quantité existe en magasin ; mais j'ai la certitude que, quand elle en sera sortie, il n'y en restera pas une paire : si vous désirez en trouver à votre retour, et l'armée en aura besoin, veuillez donner des ordres pour en faire confectionner et affecter en même temps des fonds pour les payer, parce qu'il est dû 12,000 francs aux ouvriers qui ont fait la dernière fourniture, et qu'il est impossible de leur faire faire une paire de souliers, si on ne leur paye au moins un fort à-compte sur leur arriéré.

J'ai écrit plusieurs fois au général Desaix, en le pressant de se rapprocher du Caire, surtout depuis le départ du général Reynier ; je n'ai pas encore de nouvelles.

La ville du Caire est tranquille : le seul effet sensible qu'ait produit le débarquement, est d'avoir fait suspendre tous les paiemens, et des fermiers, et des fellahs. Je crois, général, qu'il serait nécessaire que vous m'adressiez une proclamation qui prévienne les débiteurs, à qui vous avez déjà accordé des délais, qu'ils paieront une

augmentation proportionnée aux retards qu'ils auront mis à l'acquitter. Cette proclamation, publiée au moment où l'on annoncera le moindre succès, fera remplir la caisse dans vingt-quatre heures : c'est le seul moyen qui me paraisse pouvoir vous assurer des fonds à votre retour.

Je ne sais encore rien de ce qui se passe à Gaza. Le citoyen Poussielgue a fait partir, sur ma demande, pendant que j'étais dans mon lit, deux Arabes pour en aller chercher des nouvelles : si les préparatifs qui s'y font ont l'apparence d'être bientôt prêts, je presserai de nouveau le général Desaix de se rapprocher du Caire.

Les deux ou trois cent mille rations de biscuit que vous nous avez demandées retarderont le complément des approvisionnemens de siége de Gizeh et des forts du Caire. DUGUA.

Birket, le 3 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, par ma dernière de Buccindor, je vous annonçais que, d'après le rapport d'une femme venant d'Edko, le fort d'Aboukir n'était pas pris, et que je me portais sur Lahriche. Cependant, arrivé à Birket sans avoir une connaissance véritable du sort d'Aboukir et des mouvemens de l'ennemi, attendant d'un moment à l'autre les rapports des espions que j'ai envoyés à Edko et à Alexandrie, je me suis déterminé à rester ici, quoique je vous eusse annoncé que je me portais sur Lahriche; il est neuf heures : je ne cesse d'entendre, depuis

mon arrivée, un coup de canon toutes les deux ou trois minutes : la direction du bruit et le feu même du canon que nous apercevons très-bien me font juger que le fort d'Aboukir n'est pas pris, mais que l'on bat en brèche.

J'ai la certitude que l'ennemi ne fait pas de mouvement, et je me détermine à partir, au lever de la lune, pour me rapprocher d'Alexandrie, afin de tâcher de concerter avec le général Marmont une attaque contre Aboukir.

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de ce général, quoique je lui aie envoyé ce matin votre lettre, à trois heures, et expédié un détachement de cavalerie pour communiquer avec lui.

Comme tous les villages sont abandonnés, j'éprouve de grandes difficultés à vous faire parvenir mes lettres ; on ne rencontre absolument personne.

Vous trouverez, jusqu'à Birket, de la paille, de l'orge et de l'eau pour toute votre armée ; on m'assure qu'il y en a aussi à Lahriche. Nous avons fait raccommoder quelques puits ici.

Je désire bien sincèrement, mon général, être arrivé devant Aboukir avant la reddition de son fort. Je vous promets de faire encore une fois mes efforts pour mériter la confiance dont vous m'honorez. J'aurai l'honneur de vous écrire demain de Lahriche ; je vous renvoie par 25 dromadaires une cinquantaine de chameaux, j'espère qu'ils vous seront utiles. J'emporte avec moi de l'orge pour six jours pour ma cavalerie. Murat.

Rosette, le 3 thermidor an 7 (21 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je n'ai reçu que ce matin, à huit heures, votre lettre datée d'hier à neuf heures du matin; j'ai envoyé de suite celle du général Kléber après en avoir pris copie.

Je ne puis pas trouver d'espions assez hardis pour pénétrer jusqu'à Aboukir, pas même jusqu'au passage de la Madieh, et je n'ai pas même assez de monde pour y pousser une reconnaissance. Il paraît cependant sûr que l'ennemi n'a jeté personne de ce côté-ci du lac, et la réunion de tous les bruits publics prouve que son projet a toujours été de se porter sur Alexandrie.

J'ai établi depuis quelque temps des signaux du fort à Rosette qui m'instruisent à la minute de tout ce qui se passe à la mer et dans la plaine. Ils m'ont annoncé, il y a une heure, une trentaine de petites voiles faisant route à l'est; elles ont, dans ce moment, dépassé le Bogaz, et continuent à courir à l'est. Si ce n'est pas une fausse apparition pour inquiéter, elles se porteront sur Damiette et sur Bourlos, et ce dernier point est faiblement défendu : il suffit, mon général, de vous le rappeler. Le divan m'a communiqué la lettre que vous lui avez adressée. J'ose vous assurer que la province de Rosette est la moins portée à l'insurrection contre nous, tant que la ville sera protégée par des troupes : le retour du général Menou y fera grand plaisir; j'ai tâché de marcher sur ses traces, et j'ose me flatter que lui

seul, parce qu'il y est connu, peut m'enlever les regrets des habitans : une députation nombreuse des principaux m'a convaincu, dans les circonstances actuelles, que j'avais su mériter leur amitié, leur estime et leur confiance.

JULLIEN.

P. S. Au moment où je fermais ma lettre, un de mes espions que j'avais envoyé vendre des concombres à Aboukir, vient de rentrer. Ses rapports me paraissent sûrs, en voici les détails :

Le chef de l'expédition s'appelle Mustapha Pacha, il est déjà âgé ; son second est un nommé Osman Rockéh, ancien despote de Rosette, généralement détesté ici.

Il y a, au plus, 6,000 hommes débarqués ; on dit qu'il en reste encore une partie à bord. Ce sont des Candiotes, des Arnautes, et pas un seul Européen chrétien.

La flotte est à peu près de 100 bâtimens, dont un vaisseau à deux ponts anglais, et un autre russe. Un officier anglais était assis à la porte de la tente du pacha, et causait avec lui ; c'est le seul chapeau qui fût à terre.

Il y a beaucoup d'Alexandrins dans cette armée, entre autres un nommé Achmet Kassab, capitaine de bâtimens de transport.

Il n'y a que 25 chevaux et 17 mules ; 7 grosses pièces de canon sont dans la redoute, et 6 petites en avant du côté d'Alexandrie : c'est toute l'artillerie qui soit à terre.

Ils ont appris hier votre arrivée à Rahmanieh, et se sont de suite mis à l'ouvrage pour faire un retranchement de la redoute à la mer, du côté d'Alexandrie.

On disait dans le camp qu'on attendait une vingtaine de voiles de Syrie et quelques Anglais, et que le projet était de marcher sur Alexandrie demain, et qu'on ne devait rien tenter sur aucun autre point, qu'Alexandrie ne fût prise.

Il n'y a qu'un petit canot sur le lac Madieh.

Ils se plaignent de ce que les paysans ne s'insurgent pas ; huit Arabes anadis seulement sont venus à Aboukir, on leur a donné des pelisses.

Voilà, mon général, les renseignemens que m'a donnés mon homme, qui se plaint, au reste, d'avoir été volé de toutes ses concombres par les soldats affamés ; je les lui ai bien payées. Cet homme est d'Edko, et le scheick de ce village, qui a su sa mission, m'écrit que je peux compter sur lui, et qu'il me tiendra au courant de tout ce qui se passera. Cette démarche peut prouver que les habitans n'ont pas grande confiance dans les succès des Turcs : je vais caresser le scheick.

Les bâtimens aperçus, ce matin, au Bogaz, ne couraient qu'une bordée à l'est pour s'élever, ils ont viré de bord et se rendent à Aboukir, où déjà quelques-uns sont mouillés. Il y a dix-neuf transports et trois vaisseaux ou frégates : ce sont sans doute les vaisseaux de Syrie annoncés par mon espion.

Je reçois votre lettre d'hier au soir par le retour du canot, j'avais déjà pensé à vous envoyer du riz, en trouvant à l'embarquer, je peux disposer d'environ 500 quintaux ; je vais m'occuper de l'artillerie, mais le citoyen Faultrier vous aura déjà prévenu qu'il n'y a pas de colliers ni de harnois : quant aux malades, j'emploierai à

leur évacuation les derniers moyens de transports ; ils sont bien baraqués à présent, et tout me persuade que nous ne serons pas inquiétés ici. Je ne puis croire que l'ennemi soit assez fort pour venir s'enfermer dans le cul-de-sac.

Quelques dromadaires me seraient bien nécessaires.

Au Caire, le 4 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous renvoie, par l'exprès qui l'a apportée, la lettre de l'adjudant-général Jullien, en date du 28. Il est bien singulier que tous ces exprès-là prennent une route opposée à celle de l'armée.

J'ai reçu une lettre du citoyen Senègre, commandant à Menouf, qui m'annonce différens mouvemens dans cette province ; un séraf, nommé Bichara, a été dépouillé de 1,000 pataques par les habitans de Cafr-Micacly, qui lui ont aussi volé son cheval. Le nommé Georges Tahouilé, cophte, chargé de la conduite de vos bagages, a été attaqué à Alkam, et s'est retiré sur les villages de Gez et d'Azet, où il attend une escorte, parce qu'on lui a dit que le nommé Mousse rôdait sur les bords du canal avec 600 cavaliers. Le commissaire des guerres de Menouf craint que les villages auxquels on a envoyé du grain à moudre ne se refusent à rapporter la farine sur laquelle est fondée la fabrication du pain et du biscuit. J'ai ordonné au citoyen Senègre d'avertir les villages que, s'ils ne rapportent pas la farine, ils seront

punis d'une manière exemplaire, et je lui ai prescrit de parler dans toutes les occasions avec l'assurance que doit lui inspirer la certitude de la défaite de l'ennemi.

Il ne m'arrive aucun courrier de vous : depuis votre lettre de Terraneh, du 29, je n'en ai reçu de vous ni de l'état-major-général. DUGUA.

Rosette, le 4 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je suis arrivé à Rosette après deux jours et demi de navigation, nous n'avons été insultés par aucun village, ils paraissent à présent fort tranquilles ; nous avons reçu seulement une dizaine de coups de fusil de quelques Arabes entre Terraneh et Schabour ; ils nous ont blessé un homme légèrement.

Je ne vous ai pas écrit de Rahmanieh, parce que l'adjudant-général Bribes m'a assuré que ma lettre vous parviendrait plus tôt d'ici, et qu'il m'a dit qu'il n'y avait rien de nouveau chez lui depuis la dernière lettre qu'il vous avait écrite.

Je n'ai pu savoir aucune nouvelle de mon frère, il n'a paru nulle part : quel que soit son sort, mon général, ayez la bonté de m'en instruire, l'incertitude est un état cruel.

Je suis auprès du général Menou, et je vais tâcher de me mettre le plus promptement possible à même de remplir les fonctions dont vous voudrez bien me charger.

JULLIEN.

Buccindor, le 4 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je suis arrivé ici à deux heures du matin, j'ai expédié sur-le-champ deux courriers au général Marmont avec la lettre dont vous m'aviez chargé pour lui, et des espions à Edko sur la route d'Aboukir à Rosette. J'ai envoyé reconnaître Birket et les endroits du lac par où l'ennemi peut communiquer avec le pays : comme tous les villages sont abandonnés, et qu'on ne peut pas trop se fier sur les personnes qu'on y envoie, je me décide, ne connaissant rien de positif sur Aboukir, à envoyer un détachement de cavalerie de 50 dragons et de 25 dromadaires, afin d'avoir du général Marmont des nouvelles positives que je m'empresserai de vous faire connaître ; je lui communique, par la même occasion, les instructions que vous m'avez données.

Je fais partir, dans ce moment encore, deux espions pour Edko ; je leur recommande de s'approcher le plus possible d'Aboukir, et de me rapporter, d'une manière positive, si le fort et la redoute tiennent encore, quel est le nombre des voiles, et si l'ennemi paraît disposé à se porter sur Rosette, ou sur Alexandrie.

Il y a ici beaucoup d'eau, les citernes sont en bon état ; il y a assez de paille pour l'armée : j'y ai trouvé de l'orge à peu près pour quatre jours pour la cavalerie.

Les villages de Dahmanhour, de Flaga, et autres qui se trouvent sur la route de Rahmanieh à Flaga, offrent seuls quelques ressources. Tous les villages sont

abandonnés : lorsque la découverte que j'ai envoyée à à Birket et aux environs du lac, sera rentrée, je m'empresserai de vous faire connaître les nouvelles qu'elle m'apportera. MURAT.

Buccindor, le 4 thermidor an 7 (22 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, une femme, partie ce matin d'Edko, annonce d'une manière bien positive que l'ennemi occupe Aboukir, mais qu'il n'a pas pu prendre le fort. Je vous rapporte ses propres expressions : la position des Français domine celle des Turcs, voilà pourquoi ces derniers n'ont pu obtenir aucun avantage. Cette femme a été dépouillée par des Arabes, et rencontrée ensuite par un de mes espions, qui lui a dit : allez-vous-en à Buccindor, vous y trouverez les Français, qui ne vous feront aucun mal.

Ce dernier rapport me paraît d'autant plus vraisemblable, que l'ennemi ne fait encore aucun mouvement. Je vais me rapprocher d'Eloah, afin d'être plus près du général Marmont, et pouvoir agir de concert avec lui sur Aboukir.

Je me trouve avoir dans ce moment douze chameaux chargés d'orge, et les chevaux chargés pour quatre jours ; ce qui me met à même de pouvoir faire ce mouvement.

Je vous ferai passer exactement les nouvelles que j'apprendrai.

Les janissaires de la Garbieh se sont évadés cette nuit.

J'irai ce soir à Krichi, à cinq lieues d'Alexandrie, où l'on m'assure que je trouverai de l'eau. MURAT.

Au Caire, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Nous attendons avec impatience quelque chose de positif sur la descente et ses suites. Jusqu'à présent il n'y a que des bruits vagues qui nous laissent dans l'incertitude.

Cependant le Caire a conservé sa tranquillité; le peuple est à l'ordre; il n'y a pas d'alarmes, et il ne paraît y avoir d'inquiétude que parmi les chrétiens et les Francs.

D'après mes dernières conversations avec les principaux Turcs, conversations dans lesquelles ils ont laissé entrevoir qu'ils étaient bien informés de l'état des choses, je crois pouvoir vous assurer qu'il y a eu plusieurs conciliabules pour déterminer le parti que l'on prendrait relativement aux nouvelles circonstances, et que le résultat a été d'observer la plus parfaite neutralité, et d'empêcher toute espèce de mouvement qui pourrait la violer ou troubler un moment la tranquillité. Marucchi m'a assuré que tous les hommes qui avaient quelque crédit, veillaient dans tous les quartiers de la ville, et qu'il y aurait toujours quelqu'un de prêt pour arrêter les moindres étincelles; qu'ainsi, si l'on apprenait qu'il y eût un peu de mouvement dans un quartier, il

ne faudrait pas y envoyer de soldats francais, mais qu'il suffirait d'en prévenir l'aga des janissaires ou le divan.

Aussitôt que les troupes qui étaient dans la province de Mansoura et dans celle de Kelioubeh se sont retirées, les paysans se sont emparés des sérafs, leur ont enlevé les sommes qu'ils avaient, provenant des contributions, et les ont mis en arrestation.

Dans l'Alfieli, aussitôt que le général Rampon a été sorti, 300 mameloucks sont venus s'y établir pour intercepter les barques chargées de grains, venant de la Haute-Egypte.

Le général Dugua a écrit au général Zayonscheck et au général Desaix pour qu'il protège ces transports.

On avait répandu ici qu'il y avait eu une descente près de Damiette, que le général Kléber y avait été tué ; on a dit aussi le général Marmont blessé, et la ville de Rosette prise. Toutes ces nouvelles sont faites et débitées par des Français.

J'ai fait partir deux dromadaires pour Gaza, afin d'avoir des nouvelles certaines des mouvemens de Djezzar Pacha et d'Ibrahim Bey. Il paraît, par les efforts que ce dernier fait pour engager les Arabes d'Egypte à se joindre à lui, que ses ressources ne sont pas grandes, ou pas encore prêtes. On m'assure qu'on a arrêté à El-Arich un dromadaire portant beaucoup de lettres de Djezzar et d'Ibrahim Bey pour beaucoup de mameloucks en Egypte.

POUSSIELGUE.

Au Caire, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je reçois à l'instant vos lettres du 3 du mois courant; j'ai écrit cinq lettres pour hâter la marche du chef de brigade Destrées, et du premier bataillon de la vingt-deuxième : d'après les premiers avis que j'ai reçus, ils devraient être ici depuis deux jours, et je ne sais par quelle fatalité ils ne sont pas arrivés, et pourquoi je n'ai aucun avis de leur marche. Je vais passer la revue que vous me prescrivez des dépôts de la dix-huitième, trente-deuxième, treizième et de la soixante-neuvième, et je vous enverrai tout ce que je trouverai disponible; le chef de bataillon Faure est rentré hier à Gizeh de sa tournée dans le nord de cette province, et partira avec les canonniers que vous demandez.

Je reçois à l'instant aussi une lettre du général Lagrange, en date du 3; il n'a pu trouver le général Reynier à Belbeis. J'ai cependant la certitude que vos lettres et les miennes y étaient arrivées, le 29, puisque le général Lagrange a reçu les siennes. Je le presse de vous rejoindre à grandes journées, aussitôt qu'il se sera réuni au général Reynier.

J'ai communiqué l'article de votre lettre qui le concerne au citoyen Estève : les fonds journaliers qu'absorbe le génie ne lui permettent de vous envoyer que 50,000 francs, qui partiront avec les canons du citoyen Faure, les hommes que je pourrai tirer des dépôts, et ceux qui pourront m'arriver de la Haute Egypte. Je sens, géné-

ral, l'importance de ne pas perdre un moment pour vous envoyer des troupes; mais malheureusement je suis, vous le voyez, contrarié par des circonstances invincibles.

J'ai fait traduire votre lettre pour le divan, à qui je la remettrai ce matin. Il paraît que la réunion des Russes aux Turcs fera une impression extrêmement défavorable à ces derniers dans l'esprit des Musulmans : car il y a quelques mauvais sujets de chrétiens qui ont peine à contenir la joie de voir arriver des êtres aussi fanatiques qu'eux, et qui, sous ce rapport, sont capables de faire des vœux pour la coalition turco-russe.

Il descend journellement quelques barques de blé de la Haute-Egypte pour nous approvisionner depuis notre départ, nous en avons reçu deux mille ardeps, et nous en attendons beaucoup davantage.

La ville du Caire est toujours parfaitement tranquille.

DUGUA.

Rosette, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, les vents ont été tellement contraires, que je n'ai pu arriver ici qu'aujourd'hui à cinq heures après midi, je suis venu toujours remorqué à la cordelle.

J'ai trouvé tout dans le meilleur ordre; l'adjudant-général Jullien gouverne en bon militaire et en sage administrateur; il a pourvu à tout, je n'ai eu qu'à approuver. Il a rendu un service important à la chose publique

en conservant Rosette, et je me suis acquitté avec empressement de la commission que vous m'aviez donnée de lui en témoigner votre satisfaction.

Le fort est bien avitaillé; 200 hommes suffisent pour la garnison, et je crois qu'il n'aura pas à se défendre, car j'imagine que les ennemis ne viendront pas en marchant sur Rosette, s'enfoncer dans un cul-de-sac : d'ailleurs ils ont eux-mêmes coupé toute communication en rompant la digue. Quant au Bogaz, je crois qu'il n'y a aucun danger, s'ils débarquent entre Aboukir et Rosette; la marche sera bien difficile par les sables, surtout n'ayant, d'après les rapports, que très-peu de chevaux.

Il paraît qu'ils sont à peu près 9,000 hommes rassemblés de toutes nations; ils ont à leur tête un pacha et Osman Rocké, ancien tyran de Rosette.

Ils ne peuvent pas tenir dans le fort d'Aboukir, ainsi ils doivent occuper la langue de terre qui est entre le fort et la redoute; ils ont, d'après plusieurs rapports, environ 20 pièces de canon. Ils n'ont encore poussé aucune reconnaissance de ce côté-ci du lac Madieh. Je crois qu'ils voudraient peut-être actuellement n'être pas débarqués; ils ne comptaient pas sur votre arrivée et sur la célérité de la marche des troupes.

Je crois que cette expédition a été faite par Osman Rocké, qui aura espéré faire soulever tout le pays par son apparition; mais rien ne remue, et les habitans de Rosette se conduisent à merveille.

Plusieurs contributions ont été payées depuis l'arrivée des ennemis et avant celle de l'armée française.

Le convoi de riz, de biscuit, et les 20,000 cartouches vont partir cette nuit pour Birket.

Cinquante chameaux vont être mis en réquisition, et j'espère que tout ira bien.

Les troupes de Damiette sont arrivées à Foua, et je leur envoie un exprès pour les faire descendre à Rosette.

On ne sait rien de positif sur ce qui s'est passé à Aboukir. Il paraît que le fort s'est rendu dans la même journée où il a été attaqué ; mais ce n'est qu'un ouï-dire.

Je compte, mon général, que vous ne me laisserez pas inutile ici, où l'adjudant-général Jullien remplit parfaitement ses fonctions.

Vos ordres sont remplis pour tout ce qui doit refluer vers Rahmanieh ABDALLAH-MENOU.

Rahmanieh, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général,

Je me réunis cette nuit à Rahmanieh, et j'irai vous joindre demain 6 partout où je pourrai. J'ai envoyé le quart de mon monde à Rosette aux ordres du général qui y commande. Je ne crois pas devoir vous en dire davantage. KLÉBER.

Alexandrie, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

An général Bonaparte.

Le citoyen Faultrier est arrivé ce matin avec les canonniers et les détachemens de la garnison. Tout est prêt pour attendre l'ennemi, et je fais des vœux sincères pour qu'il vienne nous attaquer; mais la lettre que je reçois du général Berthier m'apprend qu'il ne faut plus l'espérer, puisque l'armée se met en mouvement.

Le détachement de cavalerie que le général Murat a envoyé pour reconnaître l'ennemi vient d'arriver; il a fait deux prisonniers que je vous envoie. Il paraît que les Turcs se retranchent, et qu'ils attendent de nouvelles troupes pour se mettre en mouvement. M. Sidney Smith les a joints avec la flotte de Saint-Jean d'Acre, et nous avons maintenant en vue des vaisseaux turcs et *le Thésée* devant le port d'Alexandrie.

Les prisonniers portent l'armée ennemie de 30 à 40,000 hommes, les espions parlent d'un nombre plus considérable. En balançant toutes les circonstances et les opinions, il y a beaucoup de probabilité qu'elle s'élève de 15 à 18,000 hommes. L'ingénieur Picot n'a distingué cependant que 2000 hommes dans les deux postes qu'il a reconnus, mais qui paraissent être en avant de la position que l'ennemi s'occupe à retrancher.

Le prisonnier natolien assure qu'il y a 190 Français de la garnison d'Aboukir prisonniers à bord du vaisseau amiral.

Le capitan-pacha est campé entre le fort et la redoute.

Il y a environ 300 chevaux, tant d'artillerie que de cavalerie.

Le rassemblement de l'armée s'est fait à Macri près de Rhodes.

Voilà, mon général, le peu de renseignemens que j'ai pu en tirer.

Tout est prêt pour le départ du général Destaing, et pour l'envoi de l'artillerie et des chameaux chargés d'eau. Vos ordres seront ponctuellement exécutés.

MARMONT.

Rosette, le 5 thermidor an 7 (23 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Aucun de mes espions n'était rentré hier; je n'avais rien de nouveau à vous apprendre : deux ou trois petites voiles seulement ont louvoyé, selon l'usage, du Bogaz à Aboukir. J'attendais d'heure en heure le retour des deux canots et des djermes que je vous ai envoyés il y a trois jours, mais inutilement; j'en aurais cependant grand besoin pour les différens envois que je dois faire sur Rahmanieh. J'ai été obligé de faire radouber des bateaux désarmés depuis longtemps. Cinq cents quintaux de riz, deux cent cinquante mille cartouches d'infanterie, et quelques autres objets d'artillerie vont partir dans le moment; l'hôpital et les poudres partiront aussi le plus tôt possible.

Je n'ai encore aucune nouvelle du général Kléber; je lui ai fait passer trois copies de votre lettre contenant

ses instructions. Le général Menou n'a pas encore paru non plus.

Le même espion qui m'a donné il y a deux jours les détails que je vous ai transmis, vient de rentrer d'Aboukir; l'ennemi n'a pas continué les retranchemens qu'il avait entrepris : cet ouvrage est resté informe. Il y avait des vaisseaux anglais et russes dans ceux qui sont arrivés avant-hier. Cet homme m'assure que tout est débarqué, et qu'il ne reste plus que les matelots à bord; que les quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux du premier convoi avaient mis environ 7000 hommes à terre, et que les derniers n'ont apporté que 2000 soldats, de manière que l'armée turque ne va pas à 10,000 hommes, à ce qu'il prétend. Le nombre des pièces d'artillerie se monte à présent à vingt environ; mais il y a tout au plus 60 chevaux. Il prétend qu'il y a quelques Russes à terre : j'en doute au costume qu'il leur donne : grande culotte bleue à la grecque, veste de couleur et calotte rouge.

Osman Rocké dont je vous ai parlé, proposait, dit mon homme, de venir sur Rosette avec une colonne; mais l'amiral anglais, arrivé avec le dernier convoi, s'y est opposé. Cet Osman Rocké fait de fréquentes reconnaissances depuis votre arrivée.

Cet espion prétend que le général Murat est entré à Alexandrie; l'armée de Rahmanieh passe pour être de quinze mille hommes, et le général Kléber doit en amener à peu près autant.

Je n'ai ici qu'un obusier de 6 pouces, que je garde pour le donjon du fort, et une pièce de 8; je ne fais pas

partir ces deux pièces, en cas que le général Kléber en ait besoin. JULLIEN.

Birket Ghaitas, le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous ai mandé hier dans l'après-midi que je réunissais ma division à Rahmanieh dans la nuit, pour vous joindre à Birket, où je suis arrivé ce soir à huit heures avec un bataillon de la deuxième et un de la soixante-quinzième, tous deux très-fatigués. La vingt-cinquième, qui était à Foua, n'a passé le Nil devant Rahmanieh que ce matin à six heures, lorsque de ma personne j'en partais. Ce bataillon ne pourra être ici que demain matin. Je partirai dès que la lune sera levée avec les deux premiers, et je ferai la plus grande diligence pour arriver au point que vous m'indiquez, mais que je ne connais pas; je profiterai de la personne que vous m'enverrez à Beda pour m'y guider. Ce qui a retardé mon départ de Rahmanieh, est un timon cassé à ma pièce de 8; et ce qui a rendu ma marche lourde et fatigante, est un convoi de 50 chameaux chargés de vivres; je le laisse ici pour être escorté par le bataillon de la vingt-cinquième. Le détachement que j'ai envoyé au général Menou, avant d'avoir reçu l'ordre du général Berthier, peut être de 240 hommes du deuxième bataillon de la vingt-cinquième. Il est probable que je ne pourrai emmener que l'une des deux pièces de 8 que vous avez laissées pour être attachées à ma division, les chevaux de la deuxième pièce n'étant pas munis de

colliers. J'aurai donc avec moi trois pièces, deux de 8 et une de 4, et, en cas que les colliers arrivent d'ici à demain matin, le bataillon de la vingt-cinquième se chargera de l'autre pièce de 8; je vous dépêche celle-ci par un détachement de dromadaires que j'ai trouvé à Rahmanieh.

J'ai le plus vif regret de ne pouvoir me trouver demain matin au rendez-vous; mais, dans tous les cas, cela m'eût été impossible, puisqu'il y a, dit-on, six lieues de marche pour y arriver. KLÉBER.

Au Caire, le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Vos lettres au divan ont répandu la frayeur parmi les Turcs; ils paraissent avoir une très-grande peur des Russes, et si en effet il y en a dans l'armée débarquée, et que vous puissiez en faire quelques-uns prisonniers, vous produiriez un bon effet en les envoyant ici tout de suite.

Le citoyen Laporte, qui a déjà fait la campagne de Syrie avec le général Caffarelli, part, suivant vos ordres, pour vous aller rejoindre.

Le citoyen Belletête est avec le général Kléber. Il ne me reste de ces jeunes gens que le citoyen Raige, qui est malade, et qui, par conséquent, ne vous serait pas aussi utile que Laporte.

Aucune nouvelle de Syrie.

Les Arabes Oualats me confirment qu'on a pris à

El-Arich un dromadaire avec les dépêches qu'il portait d'Ibrahim et de Djezzar. L'Elfy-Bey a rejoint Ibrahim Gaza.

On ne paye plus rien, mais je vois toujours beaucoup de Turcs qui viennent demander.

POUSSIELGUE.

Au Caire, le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

D'après vos ordres, j'ai passé hier la revue des dépôts des treizième, dix-huitième, vingt-deuxième, trente-deuxième et soixante-neuvième demi-brigades : j'y ai trouvé huit officiers et deux cent soixante-dix-huit sous-officiers ou soldats en état de marcher. Je vous observe que j'en avais déjà fait partir beaucoup avec le général Rampon. Ces deux cent quatre-vingt-six hommes partiront ce soir pour Embabeh avec les cent hommes d'artillerie que vous me demandez, sous les ordres du chef de bataillon Faure, avec un détachement de vingt-six dromadaires. S'il avait été possible d'obtenir des selles de l'atelier de sellerie, j'y aurais joint des guides et des dragons; mais les chefs de cet atelier se sont arrangés pour n'en fournir que le 10.

Vous verrez, général, par la lettre du général Zayonscheck que le premier bataillon de la vingt-deuxième demi-brigade est encore à Bénéçouef, parce que le général Zayonscheck croit devoir déférer aux ordres de tout le monde, avant d'exécuter les vôtres.

Destrées n'arrive pas non plus sans doute par la même

raison. Je tiendrai tout ce que je pourrai d'hommes à cheval prêts à partir lorsqu'il arrivera, pour grossir sa troupe et le mettre à même d'aller vous joindre.

Le général Reynier a dû passer la branche de Damiette, ainsi que le général Lagrange, du 3 au 4. Il emporte avec lui plus de 100,000 fr., ce qui remplira votre objet sans épuiser totalement la caisse du payeur, dans laquelle on ne verse plus rien. La djerme *la Boulonnaise* part aujourd'hui : le citoyen Laporte profite de cette occasion pour se rendre auprès de vous ; le citoyen Bracevich est véritablement hors d'état de partir : il vous promet de partir le 12. Tous les autres se sont si bien cachés, que, depuis douze heures, je ne puis en trouver un.

Je n'ai pas de nouvelles de Damiette depuis le 30 : il paraît que cette branche du Nil n'est pas très-tranquille, et que les communications y sont souvent interceptées.

Il ne me reste plus ici de barque armée ; si les circonstances le permettent, faites-en remonter quelques-unes pour pouvoir escorter les convois que j'aurai à vous envoyer.

Vous verrez, général, par les lettres du général Desaix, que les mouvemens pour ramener les troupes de la Haute-Egypte ici sont extrêmement lents, et qu'il sera très-difficile qu'ils soient exécutés avant la crue du Nil.

Si les préparatifs de Syrie prennent une certaine activité, nous ne pourrons guère compter sur la division Desaix, pour descendre au Caire. Je le réitère de nouveau au général Zayonscheck, en le pressant de la manière la plus forte d'exécuter les ordres qu'il a reçus.

La ville du Caire est toujours tranquille : il est arrivé hier cinq barques de blé ; le prix est de 220 à 230 parats l'ardeps.

Il est mort dans les vingt-quatre heures quatre hommes, six femmes, une fille et sept enfans : total, dix-huit [1].

DUGUA.

Rosette, le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Le général Menou est arrivé à cinq heures du soir : je me suis occupé de suite à rassembler les moyens de transport pour vous envoyer des subsistances et des cartouches à Birket. J'ai fait ramasser quinze chameaux et cinquante ânes, qui chargeront cinquante quintaux de biscuit, autant de riz, et vingt mille cartouches d'infanterie. J'ai déjà fait partir aujourd'hui quinze cents quintaux de riz et deux cent cinquante mille cartouches pour Rahmanieh : j'espère achever demain l'envoi du reste des objets d'artillerie, et l'hôpital.

Il ne reste plus rien en subsistances ni en munitions disponibles. Je serai moins embarrassé pour nourrir la division Kléber. Prévoyant que vous auriez besoin de moyens de transport, j'avais donné ordre à Foua d'envoyer à Rahmanieh les chameaux appartenant au gouvernement : j'apprends qu'ils ont déjà été demandés ; je m'adresse à présent à Berimbal et à Metoubis, et, si je puis réunir plusieurs chameaux, je les enverrai à Rahmanieh, entrepôt des provisions.

[1] La peste regnait alors au Caire.

Rien de nouveau ailleurs; aucun bâtiment n'a paru devant Bourlos.

Damiette est tranquille aussi; je viens de recevoir une lettre du général Verdier. JULLIEN.

Alexandrie le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je reçois dans l'instant votre lettre de ce soir. Les ânes et les chameaux que vous m'annoncez ne sont pas encore arrivés, aussitôt qu'ils seront ici, ils repartiront chargés des munitions que vous demandez.

Six chameaux que j'ai découverts partent cette nuit avec le citoyen Faultrier, chargés de munitions.

Six barques et un canot partiront dans trois heures avec le citoyen Jugant, et vous porteront le mortier, les bombes et autres munitions, qui doivent vous être envoyées par mer. Le bataillon de la soixante-unième sera en route dans une heure.

J'espère enfin que vos ordres seront exécutés ponctuellement, et que toutes ces munitions vous arriveront promptement. MARMONT.

Rahmanieh, le 6 thermidor an 7 (24 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Conformément aux ordres qu'il vous a plu m'adresser dans la province d'Alfieli, j'ai mis la plus grande diligence aux dispositions nécessaires à leur exécution.

Arrivé le 1er du courant à dix heures du matin au Caire, je suis allé coucher le même jour à Embabeh, d'où je suis parti le 2, à huit heures du matin : le bataillon de la treizième a retardé mon départ de quelques heures; cependant, le cinquième jour de mon départ d'Embabeh, je suis arrivé à Rahmanieh, et j'en partirai à quatre heures du soir pour aller coucher à El-Houah, et j'espère rejoindre l'armée le 7 du courant, d'aussi bonne heure que possible.

La totalité des troupes que j'ai avec moi peut se porter à 630 hommes d'infanterie de la treizième, de la trente-deuxième, de la soixante-neuvième, et à soixante-six canonniers d'artillerie légère : tous ces divers détachemens sont extrêmement fatigués et sans chaussure : aussi ai-je eu un mal infini à leur faire faire la route en un si court espace de temps; j'ai de plus une pièce de canon de 8, dont l'avant-train s'est cassé en chemin : je le fais arranger ici. RAMPON.

Rahmanieh, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général,

Je vous ai écrit hier, en arrivant ici, que je partirais ce matin pour aller vous joindre. Le passage du Nil n'était pas achevé cette nuit, lorsque la nouvelle de votre belle victoire d'Aboukir est arrivée : les 500 hommes que j'amenais ne vous étant plus nécessaires, je

me détermine à rester ici, sur la rive droite du Nil, en attendant vos ordres, à moins que je n'apprenne quelque mouvement du côté de la Scharkieh. Je doute qu'il y en ait, d'après le rapport d'un de mes chamêliers resté malade à Gaza, et qui en est parti depuis quinze jours; il dit qu'Ibrahim-Bey est encore avec tous ses mamelouckes et un petit nombre des troupes de Djezzar, qu'ils n'ont pas de chameaux, et craignent encore d'être attaqués et surpris à Gaza. Ce chamêlier a passé près des beys, qui fuyaient de l'Ouadi en Syrie : ils souffrent beaucoup dans le désert, et n'avaient pas rejoint Elfy-Bey, qui avait deux journées d'avance.

J'espère, général, que je pourrai emmener le troisième bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, ou que au moins il partira bientôt pour le Caire.

REYNIER.

Traduction d'une lettre [1] *écrite à Mustapha-Bey, secrétaire du grand-visir de la Sublime Porte, en date du 21 sefir.*

Le 7 thermidor an 7 (25 juillet 1799).

Le jeudi sept sefir (vingt-trois messidor), Mustapha-Pacha, général commandant l'armée et la flotte composant l'expédition d'Alexandrie, est arrivé à la rade d'Aboukir : cinq jours après, il a débarqué avec ses troupes et, après sept heures de combat, la victoire s'est décidée en faveur des musulmans; après avoir fait entourer la redoute, dont il s'est emparé, le château a capi-

[1] Cette lettre et la suivant ont été interceptées.

tulé: il y avait à peu près 500 infidèles, et aucun d'eux n'a pu se sauver.

Le général Bonaparte est arrivé à Rahmanieh, lieu éloigné de Rosette de douze lieues, avec 10,000 hommes, dont il en a fait passer 6,000 vers Aboukir, à un endroit nommé Birket. D'après les avis qui nous sont parvenus, les troupes d'Alexandrie, au nombre de 5000 hommes doivent également se porter vers Aboukir pour nous surprendre. Quant à nous, nous ne sommes que 7000 hommes en état de combattre; mais Dieu, qui protége le faible, nous fera triompher des infidèles, par la protection du prince des prophètes, etc.

Traduction d'une lettre adressée au camaïcan du grand-visir, en date du dix-sept sefir.

..... thermidor an 7.

Vous pourrez voir, par les relations qui vous ont été adressées par le pacha, que nous avons débarqué le 7 à Aboukir, où nos troupes ont fait des prodiges de valeur.

Vous avez fait approvisionner les bâtimens pour six mois à raison de quatre-vingts drachmes de biscuit (environ une livre), et par un deuxième ordre vous avez réglé la ration à cent quatre-vingts drachmes; mais cela n'ayant pas suffi, j'ai écrit au commandant de Chypre de m'envoyer cinq mille drachmes de biscuit: il ne l'a pas encore fait, et je pense qu'il est nécessaire que vous le lui ordonniez. Vous savez que tout le pays qui pourrait

procurer des ressources est occupé par l'ennemi. Quant aux provisions que pourraient fournir les fellahs et les Arabes, il faudrait les payer, et cela nous mettrait dans l'impossibilité de solder les troupes : ce qui est de la dernière importance.

Le général est obligé de faire distribuer tous les jours sept mille rations aux troupes, en y comprenant l'artillerie, sans compter les troupes d'Ismaël-Bey et de Hassan-Bey, Capidji-Bachi de la Porte, représentées par un agent, qui ne compte que sur moi pour la subsistance de ses troupes.

D'après les ordres du grand-visir, nous avons voulu donner douze médins aux soldats en remplacement des rations ; mais ils ont répondu qu'ils ne pouvaient trouver aucun moyen de vivre dans un pays aussi désert et aussi étranger, et, si le pain leur manque un seul jour, j'aurai à craindre d'être la victime de leur désespoir.

Sur les 40,000 piastres que j'avais reçues de vous, j'ai payé le nolis des bâtimens pour aller chercher du biscuit à Chypre et j'ai soldé la paye de différens ouvriers. Comme je serai dans l'impossibilité de subvenir aux dépenses ultérieures, si vous ne vous en occupez promptement, je vous supplie de me faire passer le plus promptement possible 40 ou 50,000 piastres.

Au Caire, le 9 thermidor an 7 (27 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Il court depuis trois jours le bruit qu'Alexandrie s'est révoltée, que le général Marmont a eu de la peine à

apaiser la sédition, et qu'enfin il a été forcé de faire massacrer 5 à 6,000 habitans. Cette nouvelle, qu'aucune lettre cependant ne confirme, est extrêmement répandue parmi le peuple. On y ajoutait même que, pendant le soulèvement, les ennemis débarqués avaient profité de la confusion de la ville pour monter à l'assaut et qu'ils s'en étaient emparés ; mais cette dernière assertion n'a pas pris de crédit et a été abandonnée. Ces nouvelles ne produisent aucun effet, il n'y a pas de fermentation.

Tous les quartiers sont tranquilles, et les grands du Caire, quoique parlant beaucoup de cette nouvelle semblent n'y ajouter aucune foi.

Le scheick El-Bekri est venu me voir hier et me renouveler qu'il était dévoué aux Français à la mort et à la vie.

Aujourd'hui Séid Omar est venu me faire la même protestation, en me demandant l'enregistrement de ses biens. Il me disait : « l'on me demande si mes biens m'ont été rendus : si je réponds que non, on se moque de moi ; je ne peux répondre oui sans mentir et, en attendant, je suis forcé d'emprunter pour vivre. »

Ses biens sont peu de chose : en conséquence, je lui ai dit que, connaissant vos bonnes intentions pour lui, je ne ferais aucune difficulté de faire enregistrer ses propriétés. Séid Marucchi est arrivé au même moment, et la conversation est tombée sur tous les maux qu'avait entraînés le gouvernement des mamelucks, et aux bien plus grands qu'on aurait à craindre de nouveaux concurrens. Ils ont parlé des Anglais, des Russes et des Turcs qui composent le débarquement ; ils ont calculé

que, d'après le nombre des bâtimens qui les portaient, ils ne devaient pas excéder 8 à 9000 hommes en tout, et que c'était une absurdité d'être venu avec un si petit nombre contre une armée comme celle des Français.

Le résultat de ces conversations et des autres que j'ai encore avec les principaux scheicks et odgiaklis, est qu'ils calculent très-bien leur position et la nôtre, et qu'ils sont décidés à attendre tranquillement les événemens.

On répand que, d'après des lettres venant de Syrie, l'anathème est prononcé contre tous les ulémas du Caire, et qu'il y a ordre de commencer par les égorger, même avant les chrétiens : c'est l'aga des janissaires qui m'a raconté cette anecdote.

Séid Omar et Marucchi voudraient venir loger cet été sur la place Esbequieh, je leur ai répondu que ce serait pour l'année prochaine.

Il paraît qu'Ibrahim-Bey se renforce beaucoup à Gaza, mais qu'il manque de chameaux. Nos yeux sont ouverts de ce côté, où, seul, il peut y avoir du danger.

Mais, je vous le répète, la physionomie du Caire est très-bonne et on continue à être fort content du général Dugua.

Je le suis beaucoup de Fittaoure, adjoint de l'intendant général, de Banajoti de Suez et d'Auton Aboutakah, un des principaux Cophtes. Ils me servent tous trois avec beaucoup de zèle dans les informations et l'espionnage; mais il est très-difficile de pénétrer chez les Turcs, qui sont plus réservés que jamais et qui se cachent même de leurs domestiques pour s'entretenir des affaires du temps.

Les caisses continuent à demeurer fermées, on ne paye plus rien. POUSSIELGUE.

Au Caire, le 10 thermidor an 7 (28 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je n'ai reçu aucune lettre de vous ni de l'état-major depuis le 4. Il paraît que les communications par les gens du pays vous deviennent très-difficiles; plusieurs de ceux de la poste ont été arrêtés et dépouillés par les Arabes. J'envoie un exprès sûr au commandant de Rahmanieh, pour me rapporter ses lettres et celles qu'il pourrait avoir pour moi.

Je n'ai pas de nouvelles de Damiette, ni de la Haute-Egypte, ni même de la Syrie.

Le Caire est toujours tranquille. Il est arrivé hier quatre barques de blé: le prix est de 220 parats l'ardeps.

Il est mort dans les vingt-quatre heures, un homme, une femme et quatorze enfans. DUGUA.

Au Caire, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu hier du général Desaix une lettre, d'après laquelle il me paraît démontré que, vu les mouvemens de Mourad-Bey, ce général ne descendrait pas au Caire, à moins que Mourad-Bey ne déférât à un ordre qui lui a été envoyé avant-hier par Mustapha-Pacha, qui lui prescrit de le rejoindre.

Je crois qu'il est très-possible que Mourad-Bey ne défère pas à ce firman, parce que depuis long-temps il paraît persuadé que, si la Porte chasse les Français de l'Egypte, elle profitera de l'état de faiblesse où nous avons réduit les mamelucks pour les en chasser eux-mêmes : en conséquence je ne crois pas que Mourad-Bey descende vers Aboukir ; mais je suis persuadé qu'il rassemblera le plus de mamelucks, d'Arabes et d'aventuriers qu'il pourra, pour faire une forte diversion dans la Haute-Egypte, qui empêche le général Desaix d'en descendre.

La même politique pourra bien influer sur la conduite d'Ibrahim-Bey, que des avis, qui n'ont pas toute l'authenticité que l'on pourrait désirer, annoncent devoir partir de Gaza dans cinq jours. Les données sur ces forces varient de 4,500 à 6,000 hommes. J'écris au général Friant, afin qu'il se tienne prêt à se rapprocher du Caire, si la marche de ce corps de troupes se décide.

J'ignore toujours, général, quelle est votre position relativement à l'armée ennemie, le commandant de Rahmanieh m'a écrit en date du 6, une lettre absolument insignifiante sur les mouvemens que vous avez faits. Il m'apprend que vous êtes à Birket, chose que je savais depuis quatre jours

Je crois nécessaire, général, de vous annoncer que le Nil croît avec beaucoup de promptitude. Nous sommes aujourd'hui au 11 thermidor, et, l'année passée, ce fut le 1er fructidor que vous fîtes couper la digue du canal du Caire pour y introduire l'eau du débordement. A cette époque, général, j'avais éprouvé les plus grandes

difficultés pour me rendre de Salahieh à Mansoura, à raison de l'épanchement des eaux dans les canaux, où elles étaient entrées depuis le 22. Je vous rappelle cette circonstance, pour vous faire observer que vous aurez au plus tard le 25 de l'eau dans les canaux qui coupent la province du Bahireh, qui vous présenterait des difficultés sans nombre, si vous vous proposez de ramener l'armée au Caire par terre.

Si vous vous proposez de la ramener par eau, il faut avoir la bonté de m'en donner avis, pour que je puisse faire arrêter à temps le nombre de barques nécessaires.

La caravane de Maugrebins, qui a passé ici le 18 germinal arrive aujourd'hui à Birket-el-Hadji: je lui envoie une escadre pour la conduire à Boulac, d'où elle continuera son chemin par Maroc. Ils m'ont fait dire que le Djezzar-Pacha avait voulu les arrêter pour les réunir à ses troupes, mais qu'ils lui avaient répondu que leur roi était ami des Français, qu'ils avaient été bien reçus à leur passage au Caire, qu'ils voulaient conserver la bonne intelligence avec eux, qu'ils n'étaient pas soldats, et qu'ils ne désiraient que de retourner dans leur pays.

L'état de tranquillité du Caire est toujours le même. La nouvelle d'une victoire sur les Osmanlis et les Russes y sera reçue avec des transports de joie.

Il est arrivé hier huit barques de blé : le prix est de 220 à 230 parats l'ardeps.

Il est mort dans les vingt-quatre heures, 4 hommes, 2 femmes et 8 enfans. DUGUA.

Devant Aboukir, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, vous ne m'avez pas fixé le moment précis de mon départ. Le fort n'étant pas encore rendu, j'ai cru ne devoir pas abandonner ma position, qui tient l'ennemi en respect pour tout ce qu'il pourrait entreprendre de ce côté-ci du lac. Cette nuit, des chaloupes sont venues me reconnaître, il y en avait encore une ce matin à la pointe du jour; mais elle s'est mise promptement hors de portée de canon.

Des Arabes rôdent sur nos derrières; mais ils ne sont pas à craindre. J'ai donné l'ordre pour faire nettoyer le puits de la Maison carrée et celui de la mosquée : ils sont à une lieue et demie l'un de l'autre; l'eau en est médiocre.

Permettez-moi de vous dire, mon général, que l'adjudant-général Jullien, auquel vous donnez ordre de prendre le commandement d'Aboukir, a une santé très-délabrée et que je ne sais si, avec toute sa bonne volonté et sa capacité, il aura la force et l'activité nécessaires pour remettre Aboukir en bon état lorsque ce fort sera revenu au pouvoir des Français.

Nos volontaires trouvent beaucoup d'argent sur les corps morts que la mer jette en immense quantité sur le rivage.

ABDALLAH-MENOU.

Au camp d'Aboukir, le 11 thermidor an 7
(29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Vous verrez, par le rapport de la nuit dernière, que les travaux des communications doivent rendre aujourd'hui nos pertes beaucoup moins considérables que celles d'hier; mais l'ennemi occupe toujours une grande partie des maisons. Les feux en sont plus nombreux, plus rapprochés et plus plongeans que ceux du fort : elles donnent d'ailleurs à l'ennemi les moyens de renouveler, la garnison, l'eau et les munitions. Pendant la journée d'hier, on a disputé quelques maisons pied à pied, incendié quelques autres ; mais l'ennemi fait mieux que nous la guerre de maisons. Nous perdons beaucoup de monde en détail, ce qui décourage la troupe : il nous paraît qu'après avoir canonné vivement pendant un jour et une nuit ces maisons, il faudrait à la pointe du jour s'en emparer et occuper de suite la totalité du village. Je crois que cette attaque serait moins meurtrière, et que les attaques successives décourageront bien moins le soldat. Ne craignez plus alors les sorties, on pourra diminuer les troupes de tranchée.

Nous avons rassemblé hier beaucoup d'outils, nous en avons suffisamment. BERTRAND.

Devant Aboukir, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous ai fait rendre compte, par les officiers de votre état-major, de la sortie que l'ennemi a faite hier matin. Le général Lannes et le citoyen Bertrand ont été blessés; mon aide-de-camp a été tué; la trente-deuxième a eu soixante hommes hors de combat, parmi lesquels neuf morts; le treizième a perdu aussi treize hommes.

Le chef de brigade Darmagnac a fait mettre le feu à quelques maisons vers lesquelles l'ennemi faisait mine de vouloir s'établir, ce qui l'a arrêté : le reste de la journée a été tranquille.

Je vous transmets ci-après, citoyen général, le précis du rapport que m'a envoyé le chef de bataillon du génie, Bertrand, sur les travaux faits la nuit dernière.

De toute l'artillerie que vous m'annoncez, citoyen général, être expédiée d'Alexandrie, il n'est encore arrivé ici au camp qu'une pièce de 24; les trois autres pièces de 24 sont rendues à avec deux mortiers : il sera très-difficile de les débarquer, vu le manque absolu d'apparaux pour cet objet. Cependant j'ai engagé le chef de bataillon Faultrier à redoubler d'activité et à employer tous les moyens possibles pour opérer la prompte réaddition de cette artillerie au parc de siége.

Le général de division Menou est arrivé, et prend, conformément à vos ordres, le commandement du siége.

Rampon.

Rahmanieh, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Il paraît, général, que vous n'avez pas reçu les lettres que je vous ai écrites par deux exprès. Ne recevant pas de réponse, je me détermine à partir aujourd'hui pour retourner dans la province de Scharkieh. D'après les nouvelles que je reçois de Gaza, il ne paraît pas qu'on ait encore pu se mettre en mouvement de ce côté-là, et qu'on aurait attendu des nouvelles d'Aboukir. Si j'apprends quelque mouvement, j'aurai soin de vous en instruire. Je vais passer le Nil à Samanhour, et rentrer dans la Scharkieh par la province de Mansoura. Le progrès des eaux m'aurait probablement gêné, si j'avais pris la même route qu'en venant, et il est bon de reconnaître l'autre, qui n'est pas beaucoup plus longue.

J'espère, général, que vous renverrez promptement au Caire le troisième bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, ainsi qu'un obusier et un caisson qui étaient attachés à la division, et qui ont été emmenés du Caire par un corps de troupes pour rejoindre l'armée.

REYNIER.

Aboukir, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général :

Vous venez de me donner une marque de confiance à laquelle je suis bien sensible; mais comptez plus sur

mon zèle que sur ma capacité. Au reste, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour accélérer la prise d'Aboukir, en épargnant les hommes autant que possible.

Il n'y a encore que deux pièces de 24 d'arrivées; on travaille à force à les mettre en batterie, ainsi que les mortiers; mais on ne commencera le feu que lorsque tout sera dans le meilleur état : c'est le moyen d'en imposer davantage à l'ennemi. Je ne puis vous rendre qu'un compte succinct; ce soir, que j'aurai tout vu, je serai plus en état de vous instruire de tout.

Je vous demande, général, de donner des ordres pour que les troupes aient ici de l'eau de vie : c'est une chose de première nécessité pour les soutenir au travail. Il est essentiel aussi que les munitions ne nous manquent pas, ainsi que tout ce que pourra fournir Alexandrie.

Il est aussi bien nécessaire que, lorsque l'on envoie soit des canons, soit autre chose d'Alexandrie, on fournisse toutes les machines pour faciliter le débarquement.

Je crois aussi, général, que, pour la correspondance, il faudrait ici quelques dromadaires, et d'autres à michemin d'Alexandrie. ABDALLAH-MENOU.

Devant le fort d'Aboukir, le 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général :

Je viens de voir toutes les positions ; je crois pouvoir vous répondre que, dès que nos pièces de 24 et nos

mortiers seront en batterie, nous serons maîtres du fort et elles seront en batterie demain matin.

Les ennemis occupent la moitié des maisons qui sont en avant du fort; nous occupons le reste, ainsi que le santon qui est à gauche. Nous leur avons démonté une pièce de 12 qui était placée sur la tour de droite, ils y ont remis une pièce de 16, qui n'a tiré que quelques coups : on croit que la plate-forme a croulé. J'ai défendu les attaques partielles et les bravades des tirailleurs; cela n'est bon qu'à nous faire tuer du monde. Demain, quand tout sera prêt, toutes nos batteries tireront à la fois, et je compte sur le succès.

Nous aurons deux pièces de 24 à droite, qui battront tout à la fois les maisons et le fort; de même à gauche; même position pour les mortiers.

Il nous faudrait, mon général, 200 travailleurs de la marine, avec deux ou trois officiers et un chirurgien, des apparaux pour débarquer les pièces, de l'eau de vie pour toutes les troupes, qui sont excédées de fatigue, et un peu de vin.

Pour la correspondance, je crois, mon général, qu'il faudrait 150 hommes à pied, à trois lieues d'ici, sur le chemin d'Alexandrie, parce que les Arabes se montrent en force, et que vingt-cinq dromadaires ne suffiront pas.

Nous aurions besoin aussi de quelque argent pour donner des gratifications en cas de travaux extraordinaires : cela est instant. La dix-huitième a travaillé cette nuit à merveille. Il faut aussi des gratifications aux canonniers.

ABDALLAH-MENOU.

Au Caire, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

La caravane de Maroc, que l'on a inutilement cherché à débaucher pour la faire servir contre nous, est de retour au Caire; elle est venue par Jérusalem. Je vous envoie la lettre que j'ai reçue du chef de cette caravane.

J'aurais eu beaucoup de choses à vous écrire sur la situation des esprits au Caire, mais la nouvelle de la victoire que vous venez de remporter, ne me laisse plus rien à dire. Le petit nombre de nos amis se réjouit: quant à nos ennemis, ils ont la mine allongée et se cachent; leurs complots et leurs espérances sont également avortés.

Il est arrivé des dromadaires de Gaza: ils ont passé par le Kalit. J'ai fait venir le schérif, marchand de savon, pour avoir des nouvelles. Ces dromadaires ont rapporté qu'Ibrahim-Bey n'avait environ que 5 à 600 mamelouckes avec lui, qui sont dans la plus grande misère: il n'y a que Osman-Bey Lascar qui ait une tente; mais il y avait déjà à Gaza 7 à 8,000 hommes des troupes de Djezzar-Pacha qui manquent de beaucoup de choses, et surtout de chameaux. Ibrahim-Bey croyait qu'à la nouvelle du débarquement nous aurions évacué El-Arich, en conséquence il y envoya un détachement pour s'en emparer. Ce détachement fut reçu à coups de canon et de fusil, et s'en retourna à Gaza. Djezzar-Pacha et Ibrahim-Bey, ajoutent-ils, étaient décidés à ne

tenter d'entrer en Egypte que quand ils apprendraient le succès du débarquement; que, dans tous les cas, ils ne partiraient pas avant le 30 de la lune de sefar (17 de ce mois). Il est probable que la déconfiture de l'armée du débarquement suspendra tous leurs projets.

POUSSIELGUE.

Au Caire, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu hier, par trois exprès différens, l'heureuse nouvelle de la bataille d'Aboukir. Je l'ai fait annoncer sur-le-champ au divan et au peuple par la publication et par les salves d'artillerie. Cet événement, le plus étonnant et de plus heureux de toute la guerre, ne pouvait arriver plus à propos, puisque, comme me l'annonce le général Desaix, nous ne pouvions, ni vous ni moi, en espérer des secours, le citoyen Destrées et le premier bataillon de la vingt-deuxième, étant encore dans la Haute-Egypte, et qu'il n'est pas sûr que le général Friant eût cru pouvoir abandonner le Fayoum, si Ibrahim-Bey eût marché sur le Caire.

Je compte que je vais être délivré de cette inquiétude, et que les généraux Kléber et Reynier, reprenant la route de leurs provinces, s'opposeront à la marche de ce bey, si la nouvelle d'Aboukir lui laisse encore la fantaisie de venir s'exposer à de nouveaux revers.

Je vous ai annoncé hier, général, le retour des Maugrabins, qui passèrent ici le 18 germinal dernier pour

se rendre à la Mecque. Cette caravane vient d'arriver à Boulak, où j'ai donné tous les ordres nécessaires pour sa sûreté et sa tranquillité : elle va repasser le Nil, et reporter dans son pays la certitude que les Français protégent la religion mahométane et les musulmans qui veulent vivre en paix avec eux.

J'espère que votre retour au Caire ne sera différé que de très-peu de jours; vous y serez reçu avec les démonstrations les plus vives de la part des chrétiens et des musulmans. Il faut avouer que les premiers ont eu bien peur, les derniers ont été infiniment plus calmes.

DUGUA.

P. S. C'est le citoyen Marco-Cavalagi qui, le premier, nous a appris la nouvelle de la victoire : j'avais précisément deux scheicks qui venaient me demander à dîner.

Devant Aboukir, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général,

Bonne nouvelle, le général Davoust s'est conduit avec la plus grande distinction; à la tête de la vingt-deuxième, un bataillon de la vingt-cinquième, de la dix-huitième et de trois compagnies d'éclaireurs, il a repris le village entier jusqu'au fort, une pièce de 8 et deux pièces de 16 qu'on vient d'enclouer. On a tué une grande quantité de Turcs dans les maisons : ils ne s'attendaient pas à une attaque aussi vigoureuse. Ac-

tuellement ils sont privés d'eau ; j'ai ordonné sur-le-champ de retrancher toute la tête du village, de manière à ce qu'il ne puisse plus être repris.

Nous n'avons eu que peu de blessés. Le chef de la vingt-deuxième l'a été légèrement à la tête : nous n'avons que six à sept morts.

Une pièce de 24 a forcé un vaisseau à fuir à toutes voiles, un aviso a été culbuté. Les canonniers se conduisent bien, nos bombardiers sont mauvais. Cette nuit, cinq pièces de 24 seront en batterie.

J'ai ordonné une distribution générale d'eau de vie, de munitions et d'un peu d'argent.

ABDALLAH-MENOU.

Devant Aboukir, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

L'attaque d'Aboukir devient plus sérieuse qu'on ne se l'était imaginé d'abord. L'idée de sa reddition a fait manquer l'instant favorable de le resserrer de manière à l'empêcher de faire toute sortie, et de s'opposer à ce que l'ennemi vienne nous attaquer comme il le fait maintenant ; dans la journée d'hier, il a fait des progrès effrayans, et, ce matin, il avait pris entièrement le village : il ne nous reste que la dernière maison ; 50 hommes suffisent pour faire sauver une demi-brigade, lorsqu'elle est derrière les murailles. L'artillerie ne travaille pas, Faultrier ne peut pas tout faire, et il est on ne peut pas plus mal secondé ; il a un directeur

de parc qui croit être au parc de Meudon, et qui ne se donne aucun mouvement. Enfin, mon général, il semble que les uns aient oublié ce qu'ils savent de l'art de la guerre, et les autres paraissent avoir perdu leur ancien courage.

Nous pensions avoir ce matin une partie de nos pièces de 24 et nos gros mortiers en batterie; mais il n'y a encore rien. La redoute est mal en ordre, et n'est pas à l'abri d'un coup de main, avec la troupe que nous avons, si on était vivement repoussé du village; mais nous nous y enfermerions nous-mêmes, et à coup sûr ils ne l'enleveraient pas.

On a envoyé des pièces et rien pour les débarquer, ce qui a beaucoup retardé.

Je crois devoir vous écrire comme je le fais, mon général, car il faut que vous sachiez la vérité; tout le monde ne vous la dit pas, et je crois qu'il est instant que vous la connaissiez.

Vous pouvez compter, dans tous les cas, sur mon entier dévouement. JUNOT.

Devant Aboukir, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, les ennemis se sont emparés, ce matin, d'une partie des maisons que nous occupions, j'y ai fait marcher des troupes, et dans ce moment (il est onze heures), nous en avons repris une partie; j'y fais faire des retranchemens à mesure qu'on avance, et créneler

tous les murs. Les batteries de 24 se construisent à force, ainsi que celle des mortiers : elles pourront tirer ce soir. L'ennemi est audacieux, et nos troupes n'ont pas toute l'énergie qu'on pourrait désirer.

Hier, l'ennemi a débouché la poterne qui donnait sur la mer ; il lui entre des secours, de l'eau, des munitions, des vivres, de l'eau-de-vie et très-peu d'argent.

Je fais placer des pièces sur la digue, et cela est d'autant plus nécessaire que, hier, tous mes équipages ont été pris par une centaine d'hommes qui se sont avancés sous la protection de trois chaloupes canonnières. Ils ne m'ont pas laissé une chemise, et m'ont tué mon meilleur cheval : tout cela n'est rien, si, comme je l'espère, nous avons des succès. ABDALLAH-MENOU.

Devant Aboukir, le 13 thermidor an 7 (31 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, j'espère que nous aurons le fort ce soir ou demain matin ; nous sommes sur la contrescarpe ; les ennemis se jettent à la nage et se noient ; quelques Anglais ont été vus sortant par la poterne.

Trois pièces de 24 battent en brèche, une de 12 va être placée sur la montagne en avant du santon.

Un retranchement est fait en avant du dernier village, et allant d'un monticule à l'autre. Tout le monde a parfaitement travaillé, le génie s'est distingué ; hier, le citoyen Magnier, chef de brigade de la vingt-deuxième ;

le citoyen Essautier, chef de la soixante-neuvième; et le citoyen Veckel, chef de bataillon de la vingt-cinquième se sont conduits à merveille, ainsi que le nommé Féret, lieutenant de la dix-huitième : ce dernier mérite, général, que vous lui donniez de l'avancement. J'aurai aujourd'hui l'état des volontaires qui se sont distingués.

L'ennemi a perdu hier plus de 800 hommes, nous avons eu environ 80 blessés et 15 morts.

Aujourd'hui, une chaloupe a été coulée bas, un aviso a été touché, et deux bombes de douze pouces sont tombées au milieu de la flotte ennemie.

ABDALLAH-MENOU.

Au camp d'Aboukir, le 13 thermidor an 7 (31 juillet 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous adresser les rapports de la journée d'hier et de cette nuit. Plusieurs parties ne sont pas intelligibles sans plan; j'en fais faire un, vous le recevrez demain. En attendant, voici un résumé des rapports :

Depuis trois jours, nous avions perdu, par des chicanes et par le feu des maisons, près de 250 hommes : on s'est décidé à attaquer le village, il n'a pas coûté 30 hommes.

L'ennemi, à la pointe du jour, reconnut et se porta sur le santon, que nous évacuâmes, ainsi que les tranchées contiguës, où il plaça son drapeau.

A dix heures du matin, nous reprîmes le santon ; on se porta sur le village par la droite et par la gauche, et par les maisons ; à deux heures et demie, tout le village était occupé ; le soir, il était évacué sur tous les accès.

A six heures, on attaqua les premières maisons du village en avant de la porte.

Cette nuit, on a conduit les tranchées qui joignent ces maisons à la mer par la droite et par la gauche.

En arrière, une parallèle traverse l'isthme en couronnant deux hauteurs ; les ouvrages ont cent trente toises de développement.

On a fait de plus cinquante toises de communication les plus courtes possibles ; mais, la nuit prochaine, nous en aurons de plus commodes et de plus militaires.

Nous avons trouvé environ quatre cents outres, et des outres qui ne peuvent servir que de jarres.

Il ne reste à établir que la batterie de gauche, qui doit protéger la tranchée et ruiner les parapets.

Depuis trois jours, les travaux de jour et de nuit n'ont coûté que 5 hommes.

Nous faisons des approvisionnemens, et nous préparons des moyens sûrs de réduire la place, si, contre toute attente, elle résistait au bombardement.

Nous recevons à l'instant l'ordre du jour, du 10 thermidor an 7. Je me joins à mes camarades pour vous remercier d'avoir honoré la mémoire de nos chefs.

BERTRAND.

Aboukir, le 14 thermidor an 7 (1er août 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, 4 nouvelles pièces vont commencer à tirer à trente toises du fort, j'espère qu'il sera réduit ce soir; mais, conformément à votre intention, je n'ai rien voulu brusquer, afin de ne pas perdre ou de perdre le moins d'hommes possible. Dans une autre circonstance, nous aurions déjà pris la place d'assaut; mais je me rappelle que vous m'avez écrit de m'en rendre maître avec le canon et les mortiers; la pièce sur le lac fera feu ce soir: par ce moyen, la communication sera rétablie.

Nous n'avons eu hier que 2 hommes tués et 5 blessés.

Les ennemis continuent à se jeter à la mer.

Les chaloupes ont été touchées hier assez vivement par nos pièces de 24: je désire fort que l'anniversaire du 14 thermidor soit pour nous un jour de succès.

ABDALLAH-MENOU.

Aboukir, le 15 thermidor an 7 (2 août 1799).

Au général Bonaparte.

Le siége du fort d'Aboukir vient de se terminer à la gloire de l'armée française. Les officiers du génie ont contribué à la reddition de ce fort de tous leurs moyens, zèle et activité. J'ai l'honneur de vous proposer, mon général, d'avancer quelques officiers, moins pour les récompenser des fatigues de ce petit siége, que de leurs anciens services.

Les citoyens Vinache, capitaine de deuxième, au grade de premier; Liédot, *idem;* Deponthon, lieutenant en premier, capitaine; Turman, lieutenant de deuxième, de premier; Fleuret, lieutenant en premier (sapeurs), capitaine; Blaye, lieutenant de deuxième, lieutenant de premier. BERTRAND.

Aboukir, le 15 thermidor an 7 (2 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je n'ai pas reçu la note relative à Aboukir, dont vous me parlez dans votre lettre de ce jour. J'apprends votre départ, et je vous soumets à la hâte quelques observations sur la position du fort principal.

Vous m'avez dit que vous ne vouliez conserver le fort d'Aboukir que comme batterie, et que vous désiriez un centre de force qui protégeât cette batterie et celle du Phare.

La position de la redoute dans une langue de terre fort étroite ne me paraît pas aussi propre à remplir ce but, que la position de gauche de l'ennemi.

Si une armée de débarquement assiége le fort, elle sera probablement maîtresse de la mer et secondée par des canonnières, qui ajouteront le canon aux moyens de réduire un fort, qui ne sera éloigné des deux rives que de soixante à quatre-vingts toises.

Si l'armée de débarquement veut marcher en avant pour combattre l'armée qui s'avancerait, assiéger Alexan-

dric, se porter sur Rosette ou sur quelque point du lac Madieh, il lui suffirait de laisser un petit corps, qui bloquerait aisément cette presqu'île ; le fort sera aussi moins aisément secouru.

La hauteur que je vous propose d'occuper est éloignée du bord de la mer de deux cent cinquante toises, des bords du lac Madieh de quatre cents toises ; elle est élevée de soixante pieds environ au-dessus de la mer : si la position vous paraît convenable, nous travaillerons au projet du fort. BERTRAND.

Aboukir, le 15 thermidor an 7 (2 août 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, je vous ai écrit au crayon sur les ruines du fort, j'ai l'honneur, en ce moment, de vous rendre un compte plus détaillé : les quatre généraux de brigade, Rampon, Junot, Davoust et Robin ont tout le mérite de la prise d'Aboukir, je n'ai fait que suivre leur impulsion. Le génie s'est conduit à merveille : l'artillerie, dont le chef est excellent, a montré un peu de lenteur ; les troupes ont déployé du courage et de la patience ; mais, au moment de la reddition du fort, j'ai été mécontent de l'horrible avidité du soldat.

J'ai fait entrer un bataillon dans le fort, un dans la redoute, et un autre garde les prisonniers. J'ai ici le kiaya du pacha, l'effendi et le fils du pacha ; Osman Rockéh est aussi au nombre des prisonniers.

Il n'y a aucune espèce de provisions dans le fort ; on

y trouve seulement un grand nombre de fusils, de pistolets et de balles ; j'ai donné ordre à l'artillerie de les assembler, ainsi qu'au génie de réunir les outils et tout ce qui concerne son arme.

Veuillez bien, général, ordonner qu'on nous envoie des vivres de toute espèce.

Je vous envoie le grand drapeau du grand-seigneur, c'est mon aide-de-camp Henri qui vous le porte.

C'est le général Robin qui était de tranchée aujourd'hui. ABDALLAH-MENOU.

Au Caire, le 16 thermidor an 7 (3 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu, hier 15, votre lettre du 9 du courant devant Aboukir. J'ai envoyé au général Desaix celle qui y était jointe pour lui, ainsi que celle du général Reynier à Belbeis.

Les nouvelles de Syrie sont toujours les mêmes : des préparatifs et rien de prêt ; je mande cependant au général Reynier, qu'au premier avis je lui enverrai tout ce qui est ici de sa division.

Le bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade est arrivé hier, ainsi que le deuxième convoi d'artillerie parti de Rosette : voilà le parc de Gizeh un peu plus en état de fournir à nos besoins.

La ville du Caire est tranquille, malgré les mauvaises intentions de quelques Turcs et la maladresse de beaucoup de chrétiens, à qui la peur a fait faire toutes les sot-

tises imaginables. Des Turcs ont tenu des propos séditieux, ils auront aujourd'hui la tête coupée ; des chrétiens ont tenu des propos très-alarmans, on n'a pas pu ou on n'a pas voulu me les faire connaître, je les aurais fait rassurer par une bonne bastonnade.

J'écris aujourd'hui au divan, et lui prescris d'avertir les débiteurs du miri et des fermages à qui vous avez accordé un délai jusqu'au 30 du mois, que, s'ils n'ont pas versé ce qu'ils doivent dans la caisse du payeur-général, ils seront condamnés, à votre arrivée, à payer une amende proportionnée à leur arriéré : s'ils ne sont pas punis personnellement, j'espère que ce moyen fera rentrer des fonds disponibles pour votre arrivée.

Il arrive tous les jours des barques chargées de blé de la Haute-Egypte ; le prix est cependant monté à 260 médins, parce que le Nil, qui a crû d'abord assez vivement, se ralentit depuis quelques jours.

Il est mort hier 3 hommes, 5 femmes et 18 enfans, total 26.

J'ai oublié, général, de vous rendre compte du retour du général Dumuy ; il est arrivé de Suez, le 12.

DUGUA.

Aboukir, le 17 thermidor an 7 (4 août 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, j'ai prévu hier ce que vous me faites mander par le général Berthier. Je n'ai voulu ouvrir aucune négociation avec la flotte ennemie. Avant-hier,

je vous ai envoyé l'officier *français* qui est venu en parlementaire, sans même vouloir entendre quel était l'objet de sa mission; hier, est venu un autre parlementaire avec une lettre de M Smith : je n'ai rien voulu prendre sur moi, ainsi que vous le verrez par les copies ci-jointes de deux lettres.

Quant aux blessés et aux malades, il ne m'est parvenu aucun ordre de vous, mon général, ni de l'état-major pour les remettre à la flotte ennemie : en conséquence, je les ai fait partir pour Alexandrie.

Quant aux émigrés, si j'étais plus connu de vous, mon général, vous sauriez que personne ne les déteste plus que moi, je leur ai voué une haine implacable. Je sais fort bien que, si j'étais entre leurs mains, je n'aurais pas pour un quart d'heure à vivre, je le leur rends au centuple. Un constituant républicain, et qui a le malheur d'être né dans une caste privilégiée est pour les émigrés l'homme le plus odieux.

Au reste, mon général, je n'ai entendu parler d'aucun émigré, je ne sais s'il en existe sur la flotte ennemie, je n'en suis pas même informé. Ma mission a été ici de prendre le fort d'Aboukir, j'ai eu le bonheur d'y parvenir, je ne me suis pas mêlé d'autre chose : c'est avec la même exactitude que je tâcherai de m'acquitter de tout ce dont vous me chargerez, et par attachement pour la chose publique, et par attachement franc et sincère pour vous.

Mon général, les généraux Rampon et Robin sont partis hier d'ici : le premier, à deux heures du matin avec sa division, son artillerie et 300 prisonniers turcs, parmi

lesquels les personnages les plus considérables et leurs domestiques; le deuxième, à deux heures après midi, avec sa division, son artillerie et 114 prisonniers.

J'ai fait partir hier pour Alexandrie 600 prisonniers valides et 50 blessés ou malades

J'en ai gardé ici 250 pour travailler au fort; il reste encore à peu près une centaine de blessés ou malades que je renvoie à Alexandrie.

Depuis la prise du fort plus de 400 prisonniers sont morts par l'effet des souffrances qu'ils ont éprouvées dans le fort; ils se sont gorgés d'eau et de pain en sortant, et sont morts presque subitement.

Plus de 400 autres qui, au moment de la reddition du fort, n'ont pas voulu venir à nous, se sont jetés à l'eau, et ont péri dans les flots.

Dans le cours du siége, à peu près 700 hommes ont péri dans le village, et on a trouvé 1400 hommes environ morts dans le fort, sans compter ceux qui se jetaient journellement à l'eau.

Résumé général, 300 avec le général Rampon; 114 avec le général Robin; 600 à Alexandrie, 250 à Aboukir; 150 malades ou blessés dangereusement : total 1414; 400 morts depuis la reddition; 400 *idem* à la mer; 700 tués pendant le siége; 1400 morts dans le fort : 4314, total général de tout ce qui s'était renfermé dans le fort ou dans le village après la bataille.

On déblaye actuellement le fort et les villages, qu'on va raser : quant aux ouvrages à faire, je n'en ai aucune connaissance; celui qui commande l'arme du génie est parti hier pour Alexandrie, c'est le citoyen Bertrand;

il rendra compte au général d'une reconnaissance que j'ai faite hier avec lui ; je suis entièrement de son avis sur l'emplacement d'un nouveau fort : il m'a paru le plus sûr moyen de défendre la rade d'Aboukir et le passage du lac Madieh.

Quant à la redoute Picot, le citoyen Bertrand rendra compte de ce qu'il faudrait y faire pour la mettre en bon état de défense, et la garantir de la mer. Si vous adoptiez ce projet, une bonne batterie de côte au fort actuel, une bonne redoute à flancs sur l'emplacement reconnu hier, et la redoute Picot, armées chacune de grosses pièces et de mortiers, croiseront leurs feux, et empêcheront, je crois, toute espèce de débarquement.

L'adjudant-général Valentin est parti hier pour Rosette avec le bataillon de la soixante-neuvième, qui était de l'autre côté de la digue.

L'artillerie rassemble tout ce qui la concerne ; mais on laisse subsister des batteries qui, en cas d'événement, pourront incommoder la flotte ennemie.

ABDALLAH-MENOU.

Copie des deux lettres annoncées dans la précédente.

A bord du vaisseau de S. M. B. *le Tigre* en rade d'Aboukir, le 16 thermidor an 7 (3 août 1799).

Au général Menou.

Monsieur le général, pendant que le parlementaire du vice-amiral ottoman était à Aboukir, hier un parle-

mentaire d'Alexandrie est venu à mon bord porter une lettre, dont j'ai l'honneur de vous envoyer une copie, ainsi que ma réponse. Ces deux pièces expliquent le motif de la mission de mon lieutenant et du major Frédéric Bromley [1], officier au service de la Porte-Ottomane.

Je n'ai pas besoin de recommander ces officiers à votre attention, vu la nature du service qu'ils doivent exécuter, et la confiance que j'ai dans votre humanité.

SIDNEY SMITH.

Aboukir, le 16 thermidor an 7 (3 août 1799).

A monsieur Sidney Smith.

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai du général en chef aucune autorisation particulière relativement au parlementaire; je ne puis, en conséquence, avoir aucune négociation qui ait rapport à cet objet, c'est le général Marmont, commandant à Alexandrie, qui en a été chargé.

Comme je craindrais que les lenteurs du chemin par terre n'en apportassent dans une mesure qui a pour base l'humanité, trouvez bon que j'aie l'honneur de vous renvoyer la lettre adressée au général Marmont : elle sera plus promptement arrivée à sa destination, si vous la lui envoyez directement à Alexandrie.

[1] Ce prétendu Frédéric Bromley était un Français émigré, nommé Tromelin, rentré depuis au service de France sous Napoléon; il figure aujourd'hui sur le tableau de l'état-major-général de l'armée, en qualité de maréchal-de-camp.

Je dois d'ailleurs, Monsieur, vous instruire que les malades et les blessés ont été transportés à Alexandrie, où ils sont plus à même de recevoir les secours nécessaires : tant qu'ils ont été ici, j'en ai fait prendre les soins qui ont dépendu de moi, et ainsi qu'il doit être pratiqué entre des nations généreuses et policées; l'échange, ainsi que tout ce qui peut y avoir rapport, se traitera beaucoup plus facilement à Alexandrie.

Le fils du pacha Mustapha, son kiaya, l'effendi, et généralement les prisonniers de distinction ont été traités avec la plus grande attention. Je dois vous prévenir, Monsieur, que plusieurs des prisonniers sont morts des suites des souffrances qu'ils ont éprouvées dans le fort par la soif et par la faim.

Je saisis avec empressement cette occasion, Monsieur, de vous témoigner toute la considération que j'ai pour un militaire de votre mérite. ABDALLAH-MENOU.

Machtoul-Gadi, le 17 thermidor an 7 (4 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je suis rentré, général, depuis avant-hier, dans la province de Scharkieh : je la trouve dans de bonnes dispositions pour se révolter, plusieurs villages les ont manifestées pendant mon absence; mais la présence des troupes leur impose silence, ils ne peuvent croire à la victoire d'Aboukir et sont persuadés que nous avons été battus : en traversant la province de Mansoura, j'arrivai vers le

village de Deramtour avec 40 dragons, une heure avant l'infanterie : les paysans de ce village s'armèrent, blessèrent d'un coup de fusil un domestique turc ; on leur dit que je passais avec de l'artillerie et de l'infanterie, et que les Turcs avaient été détruits ; ils n'entendirent pas raison et persistèrent à refuser le passage. Lorsque l'infanterie arriva, je fus obligé d'attaquer ce village : on y a tué une centaine d'hommes, et on l'a pillé complétement. Je serai probablement obligé de châtier plusieurs villages de la province qui ont trop évidemment montré leurs dispositions à la révolte.

Mon absence a nui beaucoup au recouvrement des impositions qui, sans cela, serait achevé. L'inondation, qui fait des progrès, me chassera bientôt d'une partie de la province ; une des digues du canal de Moez a été emportée aujourd'hui par la violence des eaux, qui vont se répandre beaucoup plus rapidement qu'elles ne l'auraient fait.

Afin de faire rentrer autant d'argent qu'il sera possible, je vais diviser la troupe en deux corps ; mais, pour cela, il est nécessaire qu'il me vienne d'autres troupes du Caire, afin que je renvoie une partie de ce que j'ai avec moi, qui est fatiguée, et les grenadiers. J'écris à l'adjudant-général Cambis de faire partir pour Belbeis un bataillon de la neuvième et un de la quatre-vingt-cinquième, afin que les hommes de ces bataillons qui sont détachés dans les provinces les rejoignent.

Je n'ai rien appris de nouveau du côté de la Syrie.

REYNIER.

Aboukir, le 17 thermidor an 7 (4 août 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, nous avons trouvé dans le fort d'Aboukir cinq bouches à feu françaises, savoir :

Deux pièces de 16 en bronze dont les affûts sont brisés, mais peuvent être réparés; une pièce de 3 en fer, dont l'affût est brisé ; un mortier de 12 pouces à la Gomère en état de servir ; un mortier de 8 pouces à la Gomère, dont le crapaud est brisé.

Des quatre pièces de 12 de campagne que nous avons amenées d'Alexandrie, deux ont été placées dans la redoute Picot, près du lac Madieh, et deux autres sont dans la redoute d'Aboukir.

Des deux pièces de campagne de 12 françaises que nous avons trouvées dans la redoute d'Aboukir, une a crevé et éclaté, je vous en envoie un petit éclat ; et la lumière de l'autre s'est évasée, de manière qu'elle ne peut plus être que d'un mauvais service.

Je vous prie de me faire connaître vos intentions relativement à ces bouches à feu.

J'ai fait établir hier un ponton et des culées à l'embouchure du lac Madieh pour servir au passage des convois, j'y fais établir un deuxième ponton, et je fais réparer la batterie. Je chargerai l'officier d'artillerie, commandant de cette batterie, du soin des pontons et de leur manœuvre. FAULTRIER.

Rosette, le 18 thermidor an 7 (5 août 1799).

Au général Bonaparte.

Mon général, rien de nouveau ici, la flotte ennemie est toujours dans la même situation ; la démolition des villages va son train ; le bataillon de la soixante-neuvième va repartir pour Alexandrie : le déblaiement de l'artillerie se fait.

Quant à la défense provisoire d'Aboukir, je ne sais en quoi elle doit consister : toutes les maisons de l'intérieur du fort doivent-elles être démolies, sauf, je l'imagine, la grande tour ? Les murs doivent-ils être rasés jusqu'à la hauteur de bonne batterie ? Il est à observer que nos pièces avaient fait des brèches très-considérables du côté droit. J'imagine qu'elles doivent être réparées, et qu'en général tout le pourtour du fort doit l'être ; je dois vous observer, mon général, que la démolition de ce qui reste des maisons doit avoir lieu : car, en cas de bombardement de la part de l'ennemi, les troupes qui seraient dans le fort seraient écrasées ; il faudrait seulement de bonnes casemates, et créneler les murs dans les parties où l'ennemi pourrait aborder.

La grande redoute doit-elle être réparée ou rasée ? Celle dite Picot doit-elle être portée sur-le-champ à son plus grand état de défense ? Je fais toutes ces questions, général, parce que vous m'ordonnez d'assurer la défense provisoire d'Aboukir. Le citoyen Bertrand a dû vous soumettre le projet d'un nouvel emplacement pour y construire un fort ouvrage. ABDALLAH-MENOU.

Au Caire, le 19 thermidor an 7 (6 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'espérais que la victoire d'Aboukir ferait beaucoup de sensation, et qu'au moins, par politique, les Turcs en montreraient quelque satisfaction, comme ils faisaient quand nous recevions officiellement la nouvelle de quelque avantage remporté en Syrie. Il en a été autrement : le divan a reçu très-froidement cette nouvelle, il a mis beaucoup de tiédeur à la publier. Il y a eu des propos tenus auparavant, ils ne m'étonnaient pas, la peur les dictait ; mais depuis on en tient aussi. Le divan se déclare chaudement et ouvertement le protecteur de tout Turc qui est pris en faute ou accusé de délit concernant notre sûreté.

Le 15 de ce mois, il y a eu quelque mouvement dans la ville, on a fermé quelques ocquelles et quelques boutiques : l'aga des janissaires est accouru, et a arrêté en différens endroits une douzaine de mauvais sujets qui causaient cette fermentation, et entre autres un homme qui criait hautement dans les rues :

« Aux armes, musulmans, le moment est arrivé de vous débarrasser de ces chiens de Français ; il nous est arrivé du renfort à Aboukir, et il nous en vient de Syrie. »

C'est alors qu'on a fermé les boutiques que l'aga a fait rouvrir.

Hier ou avant, le divan a envoyé chercher l'aga, et lui a publiquement reproché d'être vendu aux Français,

d'arrêter sur le moindre délit un Turc, et de n'être pas lui-même un bon musulman.

L'aga, pour se justifier, a été obligé de dénombrer tous les chrétiens à qui il avait coupé la tête, il a déduit les motifs qui lui avaient fait arrêter les Turcs qu'on réclamait : cela n'a pas calmé le divan ; l'aga, rentré chez lui, a fait couper la tête à celui qui avait crié à la révolte, ainsi qu'à un autre homme très-coupable, et, par condescendance pour le divan, il a fait mettre les autres prisonniers en liberté ; cependant il est venu me faire part du chagrin qu'il en ressentait, et dont il était malade. Il dit que s'il doit être ainsi dans la dépendance du divan, et que le divan puisse le mander et lui ôter sa considération, il ne peut plus exercer ses fonctions ; il ne veut dépendre que de vous, et n'avoir à recevoir des ordres que du commandant de la place, et ne rendre compte qu'à lui ; ce qui me paraît très-raisonnable.

D'un autre côté, le divan se mêle de tout, il écoute les plaintes des scheicks des villages de toutes les provinces de l'Egypte qui ne veulent pas payer ou qui veulent obtenir des dégrèvemens, il s'en fait l'avocat avec chaleur ; on m'assure même un fait que je m'occupe de constater : c'est qu'il a écrit aux scheicks du village de Sersê, province de Menouf, une lettre signée du président et du secrétaire, pour leur accorder une réduction de 3,000 pataques.

Aujourd'hui, il y a eu une scène très-violente au divan contre Auton-Aboutakieh, l'un des principaux Cophtes, à l'occasion d'un Turc qui s'était allé plaindre d'un démenti que ce Cophte lui avait donné : le divan l'a

mandé, et porté ses reproches avec beaucoup d'aigreur et d'animosité sur tous les Cophtes et les autres chrétiens, et, dans la chaleur de cette dispute, les ulémas se sont levés, en disant qu'ils voulaient s'en aller et ne plus tenir de divan. Les Cophtes, à force de soumission, les ont radoucis : ceux-ci ont exigé que tous les Cophtes relâchassent tous les scheicks qu'ils ont en otage de divers villages pour le paiement du miri.

Il est temps de déterminer bien précisément quelles sont les fonctions du divan, et de fixer les limites qu'il ne doit pas franchir ; il a une tendance excessive à acquérir du pouvoir, et l'usage qu'il veut en faire n'est rien moins qu'à notre avantage.

Mon interprète me rappelle que Mourad-Bey, dans un temps, avait voulu donner du pouvoir aux ulémas, mais qu'ils n'avaient pas tardé à l'accroître au point de devenir dangereux, en sorte qu'il s'était empressé de les réduire à rien.

Tous ces gens-là, je n'en doute pas, conspirent secrètement contre nous, et par leurs correspondances actives en Syrie, cherchent à se faire pardonner le zèle qu'ils disent être forcés de nous témoigner, et, sous ce rapport, ceux qui vous témoignent le plus d'attachement sont ceux dont je me méfie le plus.

Une lettre venant de Syrie à un schérif lui annonce qu'il y a plus de marchandises que jamais, et toutes bien conditionnées, qu'elles ne tarderont pas à partir pour l'Egypte, etc., etc. Les marchandises dont il s'agit sont des troupes : la même lettre invite celui qui l'a reçue à

faire partir tout de suite sa femme pour la Syrie, afin de la mettre à l'abri des événemens.

Vous n'avez, citoyen général, aucun compte à faire sur les habitans de ce pays, quels qu'ils soient. Il n'y a pourtant rien à craindre encore au Caire. On a peur, et je garantis qu'on ne bougera pas; mais il ne faut pas le moindre revers.

Ce qui me tourmente le plus, c'est de ne voir aucune ressource pécuniaire pour l'armée, personne ne paye; il faudrait des courses très-difficiles et très-pénibles pour avoir de l'argent; il faudrait mettre une contribution extraordinaire sur chaque province, imputable sur 1214[1], sauf en 1214 à prendre sur 1215, ou à trouver d'autres expédiens; il faut surtout faire cesser la lutte du divan.

Le scheick El-Sadat est l'homme dont je suis le plus content, Seid-Omar se conduit assez bien, le scheick El-Bekri a peur, tous les autres scheicks sont des traîtres ou des fanatiques. Le mufti est un ambitieux qui vise à la popularité et à la célébrité, et qui sacrifierait tous les Français, plutôt que de perdre un seul degré de son crédit. Il continue pourtant à nous voir assez assidûment.

POUSSIELGUE.

Amlit, le 20 thermidor an 7 (7 août 1799).

Au général Bonaparte.

Comme je vous l'avais annoncé, mon général, dans ma lettre du 19 du courant, j'ai marché dans la nuit

[1] Suivant l'ère des Mahométans.

du 18 au 19 sur le camp des Arabes. Le hasard voulut que, pendant ma marche et à moitié chemin, les éclaireurs rencontrassent les troupeaux d'un village qui, sans doute, évacuaient à notre approche, et, au premier bruit, l'un des gardiens tira un coup de fusil auquel les éclaireurs répondirent, ce qui éventa nécessairement le secret de ma marche : aussi, en arrivant au point du jour entre Zemran et Delingat, avons-nous rencontré les Arabes, les uns à cheval, les autres levant le camp, et les chameaux filant vers la montagne de Rosaf : quant aux moutons et autres équipages, je n'ai pu savoir où ils avaient passé, ce qui m'a fait présumer qu'ils ont été cachés dans quelques villages.

Les Arabes de quatre tribus réunies, Frates, Anadis, Sahadis et Haradis, nous ont attaqués, les premiers, avec beaucoup plus d'audace que je ne leur en ai jamais vu, puisqu'ils sont restés presque constamment pendant sept ou huit heures sous le feu de l'infanterie ; mais cela ne faisait que leur faire perdre du monde. Nous dirigions notre marche toujours sur le point où avaient filé les chameaux, que nous perdions quelquefois de vue. A la fin, nos soldats ne pouvant plus aller, et ne pouvant éloigner nos 50 cavaliers au-delà de la portée du fusil, j'ai pris le parti de m'arrêter à moitié chemin de Delingat à El-Aouch. Ma halte de deux heures a été un combat perpétuel qui usait beaucoup de cartouches, quoique le gros de la colonne n'y prît pas part, et j'en manquais déjà quand ils ont cessé de me harceler. A mon retour, j'ai fait une tournée vers Rosaf, tant pour voir si les troupeaux y étaient, que pour m'assurer si vous

n'envoyiez personne du côté de Damanhour ou de Ramanieh, et j'ai pris ensuite position à Guiberi, premier village où il y eût de l'eau.

Nous avons eu 3 hommes blessés et beaucoup de contusions; les Arabes ont eu au moins 30 hommes tués et 60 ou 80 blessés, et presque autant de chevaux. Cette disproportion énorme de perte provient de l'acharnement avec lequel les Arabes s'attachaient aux nombreux tirailleurs que je leur détachais alternativement, et dont plusieurs étaient entremêlés avec la cavalerie, sur laquelle ils appuyaient de préférence; deux embuscades dans lesquelles ils ont donné en suivant mes mouvemens, en ont aussi fait périr un grand nombre. Il y avait parmi eux des cavaliers fort bien mis que j'ai jugés des Turcs d'Aboukir, sans doute de la suite du commissaire, et le commissaire lui-même. C'étaient eux qui dirigeaient les Arabes; ils se trouvaient partout : le plus marquant d'entre eux, habillé d'écarlate, a un bras cassé, ses camarades sont venus l'enlever, ainsi que plusieurs autres, à cinquante pas des tirailleurs.

Je comptais presque, mon général, sur un détachement considérable de cavalerie, d'après ce que vous m'aviez dit à Alexandrie : s'il fût arrivé même deux heures après le jour, nous aurions exterminé ces Arabes et enlevé certainement leurs richesses.

Je vous renouvelle aussi la demande de trois attelages au moins avec leurs colliers pour pouvoir traîner quelques pièces dans nos courses.

Je suis ici à une lieue et demie du Nil, reprenant l'opération des contributions; j'y attendrai ou dans les

environs un envoi de cartouches, car il ne m'en reste presque plus.

Je saurai bientôt quel parti auront pris les Arabes, ils ont eu l'art de persuader aux habitans du Bahireh que les Turcs sont maîtres d'Alexandrie, et que c'est pour cela que les Français sont obligés de remonter vers le Caire.

Le nombre des cavaliers qui ont constamment combattu est d'environ 600, les autres étant sans doute avec les troupeaux et les bagages. DESTAING.

Rahmanieh, le 21 thermidor an 7 (7 août 1799).

Au général Bonaparte.

Nous sommes arrivés hier, mais à la petite pointe du jour, au village de Saoueh-Abou-Zaire : les mouvemens ont été faits pour envelopper le camp, que le général Destaing avait indiqué à la gauche du village, mais les Ouladalis n'y étaient plus; nous avons appris qu'ils avaient levé leur camp depuis plusieurs jours pour aller se réunir aux Anadis.

J'ai reconnu, dans la journée, la position du camp et j'ai fait poursuivre assez avant directement dans le désert : on n'a rien aperçu.

Le campement des Ouladalis occupait une étendue d'environ une lieue et demie entre Zaonieg-Abou-Zaire et El-Hoeh dans une basse campagne, entre deux lignes de villages abandonnés et de puits non revêtus, où l'on trouve de l'eau assez bonne.

La partie de la province du Bahireh qui avoisine le désert est condamnée à la stérilité, parce que les eaux de Bahr-Jousef qui l'arrosaient, n'y arrivent plus depuis huit ans. Il paraît, d'après des renseignemens pris, qu'il ne serait pas difficile de les y ramener.

D'après l'ordre qui m'a été remis à mon arrivée, j'ai écrit au général Destaing pour le prévenir que la brigade du général Murat était momentanément à sa disposition. Je ne quitterai pas la province avant d'avoir reçu sa réponse; je me conforme en outre aux autres dispositions de l'ordre.

Je crois les Arabes repoussés, mais rien ne les empêchera de se représenter sur la lisière du désert, c'est une manœuvre à laquelle ils sont très-exercés.

Ci-joint l'itinéraire de la route que nous avons tenue.

De Birket à un monticule, trois heures; de là au village de Toris, une heure et demie; de là à Zaonieg une heure et demie.

La direction est au nord-ouest de Saoueh à El-Hoah, deux heures; de là à Dahmanhour, quatre heures, de là à Rahmanieh, quatre heures. ANDREOSSY.

Au Caire, le 23 thermidor an 7 (9 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je n'ai rien reçu qui m'indique la marche que vous tiendrez pour revenir au Caire, ni le jour où vous arriverez; il serait nécessaire cependant que je con-

nusse vos intentions sur la manière dont vous désirez y faire votre entrée. Je vous prie de me donner vos ordres à cet égard, en m'apprenant le jour de votre retour, si cette lettre vous arrive à temps.

J'ai reçu ce matin une lettre du général Friant, qui m'annonce que Mourad-Bey s'est remontré, et que le général Desaix est à sa poursuite.

Le Caire est parfaitement tranquille. Il est arrivé pour le commerce trois barques de blé avant-hier et trois hier, le prix est de 200 à 240 médins l'ardeps.

Il est mort avant-hier dix-huit individus, trois hommes, trois femmes, douze enfans; et hier, vingt-six personnes, quatre hommes, vingt-deux enfans.

DUGUA.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (10 août 1799).

Au général Bonaparte.

Le chef de brigade Destrées est arrivé le 17 avec 92 hommes montés du quatorzième de dragons, 18 du vingtième et 52 du septième de hussards, 88 chevaux de remonte, parmi lesquels il y en avait de petits et quelques-uns de tarés.

J'ai fait distribuer ces chevaux aux dépôts des sept régimens, en proportion du nombre d'hommes qu'ils ont ici.

J'ai passé le 21 la revue de toute la cavalerie. J'ai trouvé 144 chevaux harnachés, 152 chevaux nus et 51 chevaux à réformer; je n'ai pas voulu donner d'ordre

sur ces derniers avant votre arrivée, quoique la plupart soient absolument hors de service.

Il a été fourni trente selles par l'atelier de la sellerie pendant la première décade de ce mois, qui ont été distribuées, il y en a eu trente de faites pendant la deuxième, dont on peut disposer sur-le-champ. Les maîtres selliers m'en ont promis quarante pour la fin de celle-ci. Le sellier, qui a un autre marché de trois cents selles à la hussarde, m'en a promis au moins cent pour la fin de la décade prochaine, s'il touche les fonds qui lui ont été accordés. Ainsi, général, tout ce qu'il y a de chevaux disponibles à Boulac sera harnaché et équipé au plus tard sous quinze jours, et vous y aurez 396 hommes de cavalerie montés en bons chevaux et bien équipés, mais dont une partie ne sera pas armée. Nous manquons absolument de sabres et de carabines; nous avons ici des ouvriers turcs qui peuvent faire des lames de sabres, mais qui les trempent mal. Il faudrait que cette opération fût confiée à un ouvrier français instruit.

Le général Kléber a demandé quatre cents fusils pour sa division : il y a eu un officier de la soixante-quinzième envoyé pour chercher ceux nécessaires à ce corps. Je vous propose, général, de faire passer à cette division le nombre de fusils que pourra lui fournir l'arsenal de Girgeh, qui ne s'élève pas à coup sûr à la quantité demandée par le général Kléber.

Il y a à Suez cent fusils tant de ceux que j'y avais envoyés pour armer les marins, que de ceux laissés par la légion maltaise : je ne les y crois pas nécessaires. Je vous invite, général, à faire donner ordre au citoyen

Siere de les envoyer par la première occasion : cela est d'autant plus nécessaire, que nous avons beaucoup de dragons qui en manquent. DUGUA.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (10 août 1799).

Au général Bonaparte.

Toutes les lettres que j'ai reçues, depuis le 20, des généraux de la Haute et de la Basse-Egypte, annoncent qu'on jouit partout de la plus parfaite tranquillité ; car je regarde à présent la chasse que le général Desaix donne à Mourad-Bey comme étrangère aux intérêts de ce pays, sur lequel cet ancien bey paraît avoir perdu toute son influence. Voici ce que me mande le général Desaix, en date du 16 :

« Je vais voir à donner le coup de grâce à Mourad ; je m'arrange pour le poursuivre avec tous les Arabes, et ne pas lui donner de repos. » Cette lettre est écrite de Béhnéceh.

Le général Friant m'écrit d'Abouzieh, le 19.

« Mourad est remonté ; il était le 16 à la hauteur de Taa : le général Desaix remonte après lui. »

Le général Friant m'annonce dans la même lettre qu'il prendra, le lendemain 20, position à Kemaneh, à une lieue de Zaoué, où il attendra mes ordres. Je lui ai mandé que votre arrivée rendrait son séjour près du Caire moins nécessaire, et que je l'invitais à prendre les ordres du général Desaix.

Le général Reynier est rentré dans la Scharkieh, le

village de . . . ., l'a attaqué, croyant que les Français fuyaient devant les pachas. Nos troupes ont tué 300 habitans, et cet exemple a ramené l'ordre dans la Scharkiek et dans la province de Mansoura, où ce village est situé.

Le général Reynier craint de n'avoir pas le temps de lever ses impositions, parce qu'une digue du canal de Moez s'est rompue beaucoup trop tôt, et a commencé à inonder la province depuis plusieurs jours. Le général Reynier demande le bataillon de la quatre-vingt-cinquième et un bataillon de la neuvième, pour relever les quatre compagnies du même corps qu'il avait emmenées avec lui. Je n'ai pas déféré à sa demande, parce que je me serais trouvé trop dégarni au Caire pendant l'allée et le retour de ces troupes, qui auraient exécuté leur mouvement dans le moment de la célébration de la fête de Mahomet.

Le général Kléber est rentré le 14 à Damiette; il a fait partir le général Verdier pour lever les impôts de la province de Mansoura.

Le général Lanusse est rentré le 16 à Menouf; il me marque qu'il va s'occuper de la rentrée des impositions et qu'il a trouvé ce pays fort tranquille. Je crois avoir contribué à cette tranquillité, en donnant ordre au citoyen Senègre de mettre beaucoup de fermeté dans sa conduite, et de punir le premier village qui refuserait de rapporter la farine qu'il était chargé de faire pour l'approvisionnement de l'armée. Il l'a exécuté huit jours après le départ du général Lanusse, et il n'y a pas eu depuis le moindre mouvement.

Vous observerez, général, qu'il n'y a eu aucune barque ni aucun courrier d'attaqué ni d'arrêté dans la branche de Damiette. Il n'en a pas été de même sur celle de Rosette, où plusieurs courriers ont été arrêtés, leurs dépêches enlevées et eux fort maltraités : il y a eu aussi des barques sur lesquelles on a tiré des coups de fusil. J'ignore ce qui se passe dans le Bahireh. DUGUA.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (10 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous ai rendu compte de la conduite du commandant du fort Camin, le citoyen Villiard, officier au septième régiment de hussards ; je l'ai envoyé à la citadelle, et je l'ai provisoirement remplacé par le citoyen Chapelle, lieutenant de la neuvième demi-brigade.

Sur l'ordre que vous m'avez donné de faire commander Gizeh par un officier général en convalescence au Caire, j'y ai envoyé le général Vial.

Je vous ai rendu compte aussi de l'arrestation que j'ai ordonnée des citoyens Isnard et Descoursières, entrepreneurs des vivres-viandes, pour avoir fait manquer leur service et méconnu l'autorité de l'ordonnateur. Ils sont restés trois jours à la citadelle, au bout desquels ayant annoncé à l'ordonnateur qu'ils reprendraient leur service, je les ai fait mettre en liberté.

Le citoyen Coulon Destouches, adjudant-major à Boulac où il a tenu une conduite très-irrégulière sous plusieurs rapports, étant, pour cause de maladie, hors

d'état de faire son service, je l'ai fait provisoirement remplacer par le citoyen Tesse, lieutenant de la trente-deuxième demi-brigade.

La conduite des militaires a été généralement très-régulière, et j'ai été particulièrement satisfait de celle des commandans des différens corps.

Les Arabes sont venus inquiéter quelquefois le marché de Boulac : une embuscade que je leur ai fait tendre, il y a plus de trois semaines, les en a éloignés, et depuis ils n'ont plus reparu dans les environs du Caire.

DUGUA.

Au Caire, le 24 thermidor an 7 (10 août 1799).

Au général Bonaparte.

Pendant votre absence, la ville du Caire a joui de la plus grande tranquillité, quoiqu'il y ait eu quelques mauvais sujets qui aient cherché à donner des inquiétudes ou à la troubler. L'aga des janissaires a fait couper la tête à un homme qu'il a arrêté invitant les habitans à fermer les boutiques; il en a puni plusieurs, qui tenaient des propos séditieux. Je ne puis que me louer de l'activité, de la surveillance et du zèle de ce fonctionnaire public, à qui le divan a donné des preuves d'improbation de sa manière de faire la police, parce que les effets en retombent assez souvent sur les Turcs. Le même reproche a été fait à l'aga des subsistances, et j'ai été obligé de dire au divan que la police n'était pas de son ressort, et qu'il eût à laisser ce soin aux

agas; que, s'il y avait des sujets de plainte contre eux, il fallait me les adresser, parce qu'ils n'avaient à rendre compte de leur conduite qu'à vous ou à moi.

J'ai trouvé pendant votre absence beaucoup de froideur dans le divan lors de l'annonce de la victoire d'Aboukir; beaucoup d'empressement à demander la liberté des prisonniers de toute espèce; beaucoup de lenteur à expédier les objets administratifs les plus intéressans, et enfin une affectation de se plaindre, dans leur assemblée, des calomnies des chrétiens, qui pouvait produire un très-mauvais effet.

Le 15 de ce mois, j'ai été instruit qu'il y avait de la poudre cachée dans les magasins de Hadji-Mustapha, à Boulac. Je les ai fait visiter, et il s'y est trouvé six cents livres de poudre; j'ai fait arrêter Hadji-Mustapha : j'ai eu depuis beaucoup de sollicitations pour changer en amende pécuniaire la peine qu'il a encourue. J'ai demandé 10,000 thalaris; il est en état d'en payer 5 ou 6,000, il ne m'en a fait offrir que 1,200. Il est à la citadelle.

Voilà, général, les seuls objets intéressans qui concernent le civil au Caire. DUGUA.

Dersch, le 25 thermidor an 7 (11 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu votre lettre du . . . du courant, et comme j'ai malheureusement mérité les reproches que vous m'y faites, j'aime beaucoup mieux les avoir reçus que

de les attendre. On m'avait positivement annoncé votre arrivée à Rahmanieh pour le 18; mon aide-de-camp, qui en partit, ce jour-là, de grand matin, y avait vu arriver une partie de vos gens, qui vous annonçaient dans quelques heures : de manière qu'intimement convaincu que je devais recevoir des ordres contraires, si mon projet ne vous convenait pas, je n'ai pas balancé à prendre votre silence pour approbation; mais loin de là, non-seulement vous n'étiez pas à Rahmanieh, mais, par surcroît, ma lettre, qui aurait dû arriver le 18 à Birket, a été retenue tout ce jour-là à Rahmanieh, de manière qu'elle ne vous est parvenue que le 19.

Dès que le général Andréossy a été de retour à Rahmanieh, il m'a communiqué votre intention; j'ai fait le voyage pour aller me concerter avec lui. Les Arabes étaient alors sur la lisière du désert de Dersch, à Cafr-Mahra, c'est-à-dire, sur les routes des lacs Natron : là, ils se divisèrent; les Anadis et quelques autres montèrent sur la frontière de Gizeh. Nous avons arrêté que le général Andréossy remonterait le Nil jusqu'à Chiabour, d'où il marcherait dans une nuit sur El-Yodi et le désert, entre les deux camps des Arabes, tandis que d'Amlit j'irais par Delingat sur le désert à la droite de tous les camps. Nous devions ensuite nous joindre pour enlever ce qui serait entre les deux colonnes.

Le mouvement a été exécuté comme il avait été convenu; mais la marche des équipages de l'armée, peut-être aussi du général Andréossy, avait donné de l'inquiétude aux Arabes : ils ont changé trois fois de camp, et avaient quitté, depuis neuf ou dix heures, celui

du santon de Dersch, appelé Cheik-Abou-Katoueh: lorsque nous y sommes arrivés ce matin, le général Andréossy a rencontré quelques Arabes épars et quelques troupeaux de moutons. Quant à moi, j'ai d'abord enlevé un petit camp à Zamrat, où l'on a tué quelques Arabes, pris quelques chameaux et bestiaux; et sur la lisière du désert, j'ai coupé une queue de colonne d'Arabes Harabi, où ont été tués 200 hommes et pris 50 femmes ou enfans, des chameaux, une centaine de bœufs ou veaux, quelques moutons et bagages.

Les Arabes, partout, s'étaient retirés vers Aoueh; mais le général Andréossy juge à propos de reprendre sa route, et je vais en conséquence continuer la levée des contributions, qui était absolument impossible avant ma première affaire: car, du centre de la province où ils étaient établis, ils me contrariaient partout, interceptant les routes et faisant évacuer les villages.

Le général Andréossy, qui a voulu que je vous fisse ce rapport, vous rendra un compte plus détaillé.

DESTAING.

Rosette, le 25 thermidor an 7 (11 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, général, que, conformément à l'ordre du général Marmont, j'ai formé une commission, composée de trois notables de la ville de Rosette pour juger Osman-Koggia, ancien commandant de Rosette; je leur ai posé la question ainsi:

Si Osman-Koggia a fait dans sa vie plus de bien que

de mal, il doit être acquitté; si, au contraire, il a fait plus de mal que de bien, il doit perdre la tête.

Je vous envoie ci-joint une copie du jugement rendu.

Vous y verrez que la commission n'a rien décidé. Le général Menou m'a aidé dans le choix des notables, et m'a fait part de votre intention sur Osman-Koggia. D'après cela, j'ai ordonné qu'on lui coupât la tête aujourd'hui à trois heures après midi. Sa mort paraît satisfaire la majorité des habitans de la ville ainsi que de la province, d'après l'aveu des scheicks qui se trouvent ici. La tranquillité la plus parfaite règne.

VALENTIN.

Abou-Katoueh, le 25 thermidor an 7 (11 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai quitté, ce soir, le général Destaing à Bircheh. Nous y étions arrivés le matin à la pointe du jour, lui d'Amlit, moi de Chabour, par des marches concertées, pour tâcher de tomber sur les Arabes qu'on nous avait assuré y occuper la position entre Derihé et Cafr-Mahra sur la lisière du désert : ma colonne n'a rien rencontré sur sa route; le général Destaing m'a dit avoir enlevé, chemin faisant, un petit camp d'Arabes, et être tombé, près le santon du scheich Abou-Katoueh, sur une queue de colonne, y avoir tué 200 individus, pris 40 à 50 femmes ou enfans, une trentaine de chameaux et une centaine de bêtes à cornes. J'ai ramené de mon côté un troupeau d'environ cent cinquante moutons. Tous ces objets appartenaient à d'autres tribus qu'à celles

que nous poursuivions, et à des fellahs qui, lors des derniers troubles, avaient abandonné leurs villages.

Les Arabes paraissent décidément dispersés. Les Anadis et les Ouladalis ne font plus cause commune et sont prêts de nouveau à se faire la guerre : le succès de la bataille d'Aboukir a détruit leurs espérances. Les habitans de la province sont si bien convaincus de cette victoire, qu'ils font monter la perte des Turcs à 100,000 hommes.

Le général Destaing peut paisiblement continuer la levée des impositions, dont le recouvrement est un peu lent, à cause des malheurs qu'a éprouvés la province. Ces mouvemens en imposeront aux Arabes, et la présence de la cavalerie et des dromadaires à Rahmanieh achevera de les contenir dans l'intérieur du désert. Le général Destaing aurait voulu que je lui laissasse une des deux pièces de 3 de la cavalerie, je n'ai pas cru le devoir prendre sur moi.

Les points principaux qu'occupent les Arabes sont maintenant connus : en agissant sur eux par des mouvemens bien concertés, et en cherchant à les tourner par la vallée de Natron, on parviendrait peut-être à leur faire bien du mal.

Je continue ma route cette nuit avec la brigade du général Murat et je serai après demain au Caire.

ANDRÉOSSY.

Au Caire, le 26 thermidor an 7 (12 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai fait partir pour les travaux de Salahieh, le 18 de ce mois, 4,000 fr. et hier 2,000 fr., avec un détachement de 26 sapeurs. J'attends un détachement de 50 sapeurs, qui revient de la campagne d'Aboukir : aussitôt son arrivée, je le ferai partir avec un officier du génie pour Salahieh. Je vous prie de mettre 10,000 fr. à la disposition du citoyen Tousard, chef de bataillon, pour les travaux du mois de fructidor, fonds qui me paraissent suffisans pour achever les travaux que vous avez demandés. Je reçois à l'instant des nouvelles des travaux de ce poste. La lunette, n°. 1, est revêtue à la hauteur des plus hautes inondations ; on s'occupe de celle n°. 2. Si vous avez des fonds pour les travaux de la direction du Caire, et que votre intention soit que l'on pousse les travaux avec activité, il faudra 4,000 fr. par jour, comme vous avez eu la bonté de me les faire donner avant votre départ pour l'armée. L'on ne m'en donne dans cet instant que 2,000, aussi tous les travaux languissent. Il vaudrait mieux, pour l'économie et pour avoir quelque chose d'achevé, suspendre les travaux les moins intéressans. Vous trouverez ci-joint le tableaux des travaux de la direction du Caire, avec les fonds qu'ils exigent d'ici au 30 fructidor, pour qu'ils soient poussés avec activité.

Il faut 36,000 fr. pour la direction de Damiette et 50,000 fr. pour celle d'Alexandrie pour le mois prochain,

à moins que vous n'ayez ordonné de grands travaux dont je n'ai pas connaissance.

J'ai donné l'ordre d'envoyer 60 sapeurs de plus à El-Arich et tous les maçons que l'on pourra se procurer à Damiette. SANSON.

Tableau des fonds nécessaires pour activer les travaux des fortifications de la direction du Caire d'ici au 30 fructidor..

Citadelle du Caire 7,000 fr.; chemin du fort Dupuy au fort Sulkowsky 1,200; fort Sulkowsky 8,000; fort de l'Institut 15,000; prise d'eau 4,000; Ibrahim-Bey 10,000; île de Rhaouda 10,000; Gizeh 6,000; tour en avant d'Ibrahim-Bey 4,000; *id.* derrière la maison du général en chef 4,000; Birket-el-Hadji 2,000; Mit-Kamar 2,000; Salahieh 10,000; Belbeis 4,000; Suez 2,000; maison du général en chef 6,000; ateliers du citoyen Conté 4,000; magasin général du génie de l'armée 10,000; démolitions de maisons pour matériaux 6,000 : en tout 115,000 fr.

Au Caire, le 26 thermidor an 7. SANSON.

Au Caire, le 27 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Bonaparte.

Vous me demandez un rapport sur la vente de tabac faite à Rosette. J'ai revu cette affaire avec le plus grand

soin, j'en ai examiné tous les procès-verbaux et j'en ai fait moi-même le dépouillement.

D'après les dénonciations, on devait trouver onze cent quatre-vingt-neuf balles de tabac; il ne s'en est trouvé que sept cent quatre-vingt-sept dans les magasins, le reste avait déjà été vendu par les dépositaires, qui s'en prétendent propriétaires à titre de créanciers. On leur en a fait faire la restitution.

On a trouvé en sus des dénonciations quarante-quatre balles dans un magasin: il y a eu à vendre sept cent quatre-vingt-une balles au lieu de sept cent trente-sept.

La vente s'est faite à quatre époques différentes, le 20 frimaire, le 30, le 7 nivose, le 11. Elle a été précédée d'affiches, elle a eu lieu aux enchères publiques, et a été divisée par petites parties de quinze et de vingt-cinq balles, pour qu'il pût y avoir plus d'enchérisseurs. Il y a eu par ce moyen trente-huit articles de vente: sur chaque enchère, il y a eu beaucoup de mises; enfin, ce qui prouve que la vente a été très-régulièrement faite, c'est qu'il y a eu dix-sept acquéreurs différens. La vente des sept cent quatre-vingt-une balles a produit 2,270,746 médins; le droit d'enregistrement, à deux pour cent, a produit 45,514 méd., ce qui fait en tout 2,316,260 médius.

Trois cent trois balles, qui avaient été vendues par les dépositaires, ont produit par la restitution que le général Menou lui-même a réglée, 462,502 médins.

Enfin quarante-neuf balles ont été distribuées aux dénonciateurs pour le vingtième, accordé par vos arrêtés.

En résumé, ce tabac a produit dans la caisse du payeur général 99,241 fr.

Il n'y a rien à dire sur ce qui a été vendu par l'agent français; la vente a été très-solennelle, et a eu lieu avec toutes les formalités qui peuvent en consacrer la validité et la régularité.

Les soupçons du général Marmont et du citoyen Baude ne peuvent donc avoir de fondement sous ce rapport. Il n'y aurait que le cas où l'on pourrait prouver qu'il existait une plus grande quantité de tabac : le citoyen Royannez atteste le contraire.

J'écris au citoyen Baude, en lui envoyant copie de ce rapport, pour avoir ses observations ultérieures.

POUSSIELGUE.

Alexandrie, le 27 thermidor an 7 (13 août 1799).

Au général Bonaparte.

L'aviso *l'Hirondelle*, dont je vous ai annoncé le départ, est revenu, selon ses instructions, dans le port, ayant découvert deux voiles au nord de la tour des Arabes. J'ai jugé que ces deux bâtimens faisaient partie de ceux qui ont quitté la rade d'Aboukir, et que nous avons vus passer très au large devant Alexandrie : je les présume deux frégates ou corvettes turques.

Les avis que nous avons reçus d'Aboukir sur le départ de la totalité de l'escadre turque, ne se sont pas trouvés très-exacts. Il est en effet parti plusieurs bâtimens dans la journée d'hier; mais il restait encore ce matin sur cette rade trois vaisseaux, quatorze canonnières et environ trente transports.

Le commodore Smith paraît définitivement vouloir nous abandonner ; le port depuis deux jours n'est plus bloqué à vue ; la frégate *la Muiron* est passée ce matin au port neuf, et l'une et l'autre frégate sont entièrement prêtes.

Vraisemblablement les vaisseaux anglais et ceux turcs qui ont quitté la rade d'Aboukir ont été se rendre à Lesbeh de Chypre, ou dans l'Archipel, pour renouveler leurs provisions d'eau, dont ils étaient totalement dépourvus, et, dans huit à dix jours peut-être, pourront-ils reparaître. Je persiste donc, citoyen général, à croire que ce moment est un des plus favorables pour exécuter ce que vous m'avez prescrit ; mais il n'y a pas un instant à perdre. GANTEAUME.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (14 août 1799).

Note pour le général Bonaparte.

Le général en chef désire connaître positivement le jour auquel on pourra couper la digue du Kalisch du Caire.

Le Nil devant répondre à une hauteur déterminée par rapport à l'impôt (le miri), on ne peut préciser l'époque de la cérémonie.

Cependant on prévoit qu'elle pourra avoir lieu du 18 au 20 rahbir, du 4 au 6 fructidor.

Le scheick Mustapha passera ce matin chez le général en chef pour fixer le jour, s'il le désire.

LEPERE.

Au Caire, le 28 thermidor an 7 (14 août 1799).

Au général Bonaparte.

En conséquence de la lettre de l'ingénieur des ponts et chaussées, Lancret, le 22 de ce mois, j'ai l'honneur de vous proposer :

1°. De faire mettre à ma disposition ou à celle de l'ingénieur Lancret, à Rahmanieh, une somme de 5,000 liv., indispensable à la confection du curement du canal d'Alexandrie.

2°. D'écrire au général Destaing pour l'inviter à vouloir bien donner au citoyen Lancret l'escorte nécessaire et tous les secours qu'exigera un travail dont ce général paraît ne pas assez apprécier l'intérêt et l'urgence.

LEPERE.

Au Caire, le 29 thermidor an 7 (15 août 1799).

Au général Bonaparte.

Les 6,000 fr. que vous avez ordonnancés pour le service des poudres, se trouvent absorbés par le paiement de plus de douze mille roths de salpêtre, et par l'achat de quelques ustensiles. J'ai encore beaucoup de salpêtre à recevoir, du soufre, du charbon, le combustible pour le raffinage à acheter, des traitemens et gages à payer. Je présume que ces divers objets excéderont 30,000 fr. pendant le mois prochain, et je vous prie de mettre à ma disposition cette somme, que je ne recevrai qu'à mesure que j'en aurai besoin.

L'éloignement de la poudrerie et le défaut de logement exigent de fréquens voyages, qui obligent les préposés à avoir des chevaux; il faut d'autres animaux pour les transports, pour élever l'eau nécessaire aux raffinemens. En conséquence, je vous prie de m'autoriser à faire prendre dans les magasins de la république jusqu'à la concurrence de dix rations de fourrage pour chaque jour.

Je vous serai aussi obligé, citoyen général, de vouloir bien donner vos ordres pour qu'il soit fourni chaque jour une garde de cinq hommes à la poudrerie : elle y devient nécessaire pour la conservation des matières et ustensiles qu'on y porte, et je pense qu'il convient qu'elle reçoive la consigne du chef de cet établissement.

CHAMPY.

Au Caire, le 29 thermidor an 7 (19 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je dois observer que les prisonniers turcs sont on ne peut pas plus mal au fort Sulkowski, d'après le rapport du citoyen Larrey, chirurgien en chef de l'armée. Ils sont couchés au milieu des décombres mêlés de chaux et de plâtre, exposés pendant le jour à l'ardeur du soleil et à l'humidité pendant la nuit. Ces intempéries augmentent la maladie qu'ils ont apportée avec eux d'Aboukir, qui consiste dans une dysenterie opiniâtre, que la soif, et l'usage de l'eau de la mer qu'ils ont fait pendant quelques jours, ont produite. Depuis qu'ils

sont à ce fort, cinq sont morts, et deux étaient mourans lors de la visite du docteur Larrey.

Il faudrait un local ouvert et bien aéré pour les mettre : le fort Sulkowski ne présente pas cette ressource. Le docteur Larrey a donné ses ordres à l'officier de santé qui s'y trouve pour qu'il donne tous ses soins à ces malheureux : il pense qu'il est indispensable de les changer de local. DAURE.

Alexandrie, le 30 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Bonaparte.

Les bâtimens qui sont venus hier à vue de ce port ne paraissent plus ; ils étaient, ainsi que je vous en ai rendu compte, partis dès le matin de la rade d'Aboukir. Je les avais jugés vaisseaux, mais j'ai appris depuis que ce n'étaient que des frégates. Les trois vaisseaux sont constamment au mouillage, et journellement il y a des mouvemens de départ et d'arrivée dans cette flotte.

Le vent a été trop fort hier et aujourd'hui pour envoyer nos avisos en découverte; demain, j'espère en avoir deux. L'*Indépendant*, rentré le 28 au soir, avait été jusqu'à douze lieues au nord-ouest de la tour du Marabou sans avoir rien découvert. Nous avons par-là lieu de croire que les vaisseaux anglais sont encore éloignés de ces parages.

Les frégates s'empressent d'embarquer le reste de ce qui doit leur être utile, et, le 2 du mois prochain, au

soir, elles seront prêtes, ainsi que je vous en ai déjà rendu compte.

Annoncez-moi, je vous prie, un jour d'avance, la réception de vos ordres définitifs, pour que mes dernières mesures soient prises pour leur exécution.

GANTEAUME.

Au Caire, le 29 thermidor an 7 (15 août 1799).

Au général Bonaparte.

L'entrepreneur des vivres-viande réclame le paiement de sa fourniture; je n'ai pu jusqu'à ce moment lui donner que très-peu de fonds. Je sais qu'il a fait des avances considérables, surtout dans la campagne de Syrie. Vous aviez proposé de mettre à ma disposition le savon venant de Jaffa; il a été vendu et donné en paiement à d'autres individus: je demande qu'il lui soit donné, en paiement de ses avances, les adjudications de l'an 8, qui doivent être mises aux enchères le 1er fructidor.

Je pense, général, que vous ne vous refuserez pas à sa juste réclamation. DAURE.

Au Caire, le 29 thermidor an 7 (15 août 1799).

Au général Bonaparte.

La commission des grains ne cesse de me demander une barque armée, sans laquelle, dit-elle, elle ne peut

répondre du succès des opérations dont elle est chargée, attendu que les autres barques chargées de blé se refusent à descendre, dans la crainte d'être pillées.

Vous lui en aviez accordé une ; mais le général Desaix, en ayant eu besoin, l'a prise, il y a deux mois, et ne veut plus la rendre.

Si vous pouvez en faire donner une nouvelle, elle aidera puissamment la commission, et au moins cela lui ôtera tout prétexte. Elle a expédié jusqu'à présent 15,234 ardeps, à ce qu'elle écrit. Poussielgue.

Alexandrie, le 30 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu vos lettres du 25 thermidor : on va travailler à mettre le phare dans un meilleur état. L'argent que vous m'annoncez va donner une nouvelle vie à tous les travaux.

L'opinion du général Ganteaume et du citoyen Dumanoir est que personne n'est plus capable de commander la flottille de Rosette, que le commandant des armes de cette ville. En conséquence, nous n'y enverrons personne : je me contenterai de lui faire sentir l'importance du commandement dont il est chargé.

Les Anglais paraissent décidément nous avoir abandonnés depuis plusieurs jours ; la mer est libre, et nous n'avons vu que deux frégates turques, qui avaient appareillé d'Aboukir et qui prenaient le large. Il est

certain que le départ de M. Smith a eu lieu après l'arrivée d'un brick qui venait d'Europe.

La flotte turque diminue tous les jours à Aboukir: il y a cependant encore trois vaisseaux, quelques frégates, des chaloupes canonnières et des bâtimens de transport. Ils sont dans la plus affreuse position, manquant toujours des choses les plus nécessaires.

MARMONT.

Alexandrie, le 30 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Bonaparte.

C'est hier matin que la lettre dont vous m'avez honoré le 25 m'est parvenue : j'ai été après midi visiter avec mes collaborateurs le minaret de la mosquée du fort du Phare. Nous avons tous pensé que vos vues seraient remplies en établissant une lanterne convenable, à la hauteur de la deuxième galerie supérieure de ce minaret. On prend, ce matin, les mesures pour la confection des devis.

J'attends avec impatience les 25,000 fr. que le payeur général a dû faire partir le 26.

Les divers travaux seront repris avec l'activité que pourra permettre la nécessité où se trouvent les ouvriers de les concilier avec quelques services militaires.

Les frégates et les avisos continuent à se completter, tous les quatre, à trois mois de vivres. Il m'est aisé de prévoir où cet armement doit les conduire; cela m'enhardit à vous demander la permission de m'embarquer

sur l'une des frégates. Les informations que j'ai recueillies en ce port m'ont suffisamment instruit des ressources que l'Egypte peut offrir à la marine, et à coup sûr je serai plus utile au service par un retour rapproché, que par la prolongation de mon séjour en ce pays. Vous connaissez, général, les motifs impérieux qui me rappellent.

LEROY.

Alexandrie, le 30 thermidor an 7 (16 août 1799).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous présenter le résultat du nombre des blessés qu'ont produits la bataille d'Aboukir, les combats partiels que l'armée formant le siége de ce fort a essuyés depuis cette époque jusqu'à ce jour, et des effets dont leurs blessures seront probablement suivis.

La bataille seule nous a donné environ 500 blessés; nous en avons reçu, depuis, 230; ce qui fait, au total, 730. De ce nombre, 20 sont blessés mortellement ou présentent très-peu d'espoir de guérison; 100 environ seront estropiés et incapables d'aucun service, dont 27 ont été amputés sur le champ de bataille; 170 seront propres à un service sédentaire, et 447 environ rentreront dans leurs corps, où ils pourront reprendre le service actif. Dans ce nombre ne sont pas compris les officiers-généraux et autres officiers logés en ville.

Tous les blessés ont reçu sur le champ de bataille les secours les plus prompts, et ont été transférés aux hôpitaux d'Alexandrie avec toute la célérité possible; ils

paraissent satisfaits des soins qu'ils reçoivent dans les hôpitaux, et si vous êtes à portée de les interroger sur les différens services, je pense qu'ils rendront justice au zèle et à l'activité que montrent tous les chirurgiens de terre et de la marine chargés de leur traitement particulier.

J'ai eu l'honneur de vous demander pour eux au moins un mois d'appointemens, qui leur est indispensable pour subvenir à leurs premiers besoins ; je vous prie de le leur faire payer. LARREY.

Au Caire, le 1er fructidor an 7 (17 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je n'ai rien de nouveau à vous mander : la ville est fort tranquille, et si, comme il n'en faut pas douter, nous y avons beaucoup d'ennemis, au moins est-il vrai aussi qu'ils n'osent se montrer à découvert.

J'ai toujours beaucoup de Turcs à mes audiences, mais c'est pour demander : on n'apporte plus rien.

Hier, j'ai été voir le scheick Sadat, qui n'a d'autre peur, dit-il, que de voir revenir les mamelouckes. Il est entré dans de grands détails sur leur tyrannie, pour prouver qu'ils avaient un gouvernement destructeur ; au total, j'ai été assez content de lui dans cette séance.

Le général Dugua est au lit, il a eu la fièvre ; j'espère que cela ne sera rien. POUSSIELGUE.

Au Caire, le 1er fructidor an 7 (18 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je vous ai déjà écrit deux fois aujourd'hui, et j'apprends à l'instant une nouvelle que je crois devoir vous communiquer.

Vous savez que la première commission des savans n'est pas partie pour la Haute-Egypte, que j'ai proposé à la seconde de se joindre à elle pour profiter de l'escorte de la même djerme armée, ne pouvant pas en donner d'autre pour arriver jusqu'au général Desaix, qui en aurait fourni une à la seconde commission. Cet arrangement n'a pas convenu : le citoyen Fourier m'a envoyé son refus par écrit. J'apprends à l'instant qu'il y a eu grande rumeur ce matin à l'Institut, où l'on a dit, très-haut, que vous étiez parti pour aller en France; que vous emmeniez avec vous Monge, Berthollet, Berthier, Lannes et Murat. Cette nouvelle s'est répandue en un instant dans toute la ville, où je ne serais pas étonné qu'elle produisît un très-mauvais effet; mais j'espère que vous la détruirez. Je ne serais pas non plus surpris que les commissions ne partissent pas : elles m'ont l'air de ne pas en avoir la moindre envie. La première sait que la djerme armée et les trois barques qui doivent la suivre sont prêtes depuis hier, et personne, à dix heures du matin aujourd'hui, n'avait paru chez le commandant des armes.

Il est arrivé hier sept barques de blé, l'ardeps vaut de 240 à 260 médins.

Il est mort vingt-six individus : un homme, quatre femmes, vingt-un enfans.

On m'assure que le Nil sera sous quatre jours, au plus tard, à la hauteur pour ouvrir le canal. DUGUA.

An Caire, le 1er fructidor an 7 (18 août 1799).

Au général Bonaparte.

Je reçois, à six heures du matin, la lettre ci-jointe du général Kléber, je m'empresse de vous la faire passer.

Je crois, général, que les embarcations chargées de monde qui ont pris le large, ont été à El-Arich, et que la flotte reste devant le bogaz de Lesbeh pour tenir en échec le général Kléber. Il doit y avoir quelques troupes en marche venant de Syrie, qui doivent agir de concert avec ces troupes de débarquement, qui ne peuvent pas être bien nombreuses ; vingt-deux embarcations jetées à la mer par des vaisseaux de transport ou des canonnières, ne peuvent pas contenir plus de 1,000 hommes.

Je vais presser l'organisation de l'artillerie de la division du général Reynier, et tenir, tout ce qui dépend de cette division, prêt à partir au premier avis du général Kléber.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi, général, pour répondre à votre confiance. Je vous écrirai, ce soir, sur tous les objets que vous me recommandez ; mais je vous demande en grâce de ne pas rester aussi long-temps à

me donner de vos nouvelles que vous l'avez été et dans le voyage de Syrie et dans celui d'Aboukir. Dans le premier, vous m'avez laissé un mois, et dans le second quatorze jours, sans m'écrire : ces silences sont désespérans dans un pays où l'on fabrique des nouvelles aussi détestables qu'au Caire. DUGUA.

N. B. Cette lettre et les deux autres qui la précèdent, parties par le même courrier, ne furent remises à Bonaparte qu'au moment où il allait s'embarquer pour revenir en France, ainsi que le mentionnent les apostilles placées en marge de la copie de ces mêmes lettres.

LIVRE HUITIÈME.

Correspondance relative au traité de Campo-Formio, du 25 floréal an 5 (14 mai 1797) au 7 frimaire an 6 (23 décembre 1797 [1]).

Milan, le 25 floréal an 5 (14 mai 1797).

A monsieur le général-major comte de Meerveld, ministre de S. M. l'empereur.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le général, que je viens de recevoir à l'instant du directoire exécutif de la république française la ratification des préliminaires que nous avons signés à Léoben.

Je me rendrai dans la ville que vous voudrez bien indiquer, afin de procéder aux échanges.

Je vous prie de faire passer le courrier que vous m'enverrez, par Trévise, où il s'adressera au général Gauthier, qui lui indiquera l'endroit où je pourrai me trouver.

[1] Cette correspondance devrait naturellement se trouver à la suite du tome II du recueil concernant les campagnes et les affaires d'Italie en 1796 et 1797; mais comme un certain nombre des pièces que l'on va lire ne sont parvenues à l'éditeur que long-temps après l'impression du volume dont nous parlons, elles n'ont pu être placées que dans celui-ci, dernier de la collection promise par le prospectus.

J'ai également l'honneur de vous faire part, comme j'ai eu l'honneur d'en prévenir monsieur le marquis de Gallo par l'envoi de mon aide-de-camp, que le directoire exécutif de la république française a bien voulu munir de ses pleins-pouvoirs pour traiter de la paix définitive, le général Clarke et moi : je vous prie de le faire connaître à S. M. l'empereur, afin que les plénipotentiaires qu'elle voudra envoyer se réunissent le plus promptement possible dans la ville de Brescia, comme nous en étions convenus, ou dans toute autre qui paraîtra plus convenable.

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour qu'à Trieste on se hâte de payer le reste de la contribution, afin de me mettre dans le cas, comme nous en étions convenus, de l'évacuer.

L'évacuation de Clagenfurt a souffert quelque retard par celui qu'a mis l'administration de cette ville à fournir les chariots nécessaires au transport des effets militaires.

Je vous prie de donner aussi des ordres à cet égard, et de croire aux sentimens d'estime et de considération avec lesquels, etc. BONAPARTE.

Paris, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyens généraux, les extraits de la correspondance qui peuvent vous in-

téresser relativement à l'importante négociation dont vous êtes chargés. Vous y verrez que presque toutes les grandes maisons d'Allemagne désirent qu'il soit pris des arrangemens convenables à la république sur ses frontières vers le Rhin ; que la cession de la rive gauche n'éprouvera point d'obstacle sérieux de leur part, pourvu qu'ils en soient dédommagés sur l'autre rive par des sécularisations équivalentes.

Quant à la Prusse, elle paraît un peu confuse du rôle qu'elle a joué en réclamant l'intégrité de l'empire germanique, tandis qu'elle est liée avec nous par une convention secrète, qui suppose la cession à la république de toute la partie gauche, moyennant un dédommagement pour elle et un pour le stathouder, également pris sur la rive droite du Rhin. Vous tirerez, citoyens généraux, de la communication que je vous fais, les inductions qu'elle présente, et vous saurez les rendre utiles à la république. CH. DELACROIX.

Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au ministre des relations extérieures.

J'ai reçu, citoyen ministre, toutes les lettres que vous m'avez écrites. Comme j'écris aujourd'hui au directoire sur l'objet des négociations, je me dispense de vous répéter les mêmes détails. Je crois qu'il est très-essentiel que vous m'envoyiez la description que vous avez fait faire des pays entre Meuse et Rhin ; je demande

aussi que vous m'envoyiez les traités secrets conclus avec le roi de Prusse.

Je crois qu'il faut que nous gardions l'île de Corfou : nous nous trouverons avoir l'île d'Elbe lors de l'héritage du Pape, qui est moribond; le roi de Naples m'a même déjà fait faire des propositions d'arrangement; mais S. M. ne voudrait avoir rien moins que la Marche d'Ancône; mais il faut bien se garder de donner un aussi bel accroissement à un prince aussi malintentionné, et si évidemment notre ennemi le plus acharné.

Je vous remercie, citoyen ministre, de la promotion de mon frère au ministère de Rome. BONAPARTE.

Paris, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Au général en chef.

En considérant, citoyen général, les inconvéniens graves qui résulteraient de la rentrée des émigrés sur le territoire de la république, et les tentatives qu'ils feraient indubitablement pour y pénétrer tous, s'ils perdaient leurs ressources au dehors, nous avons pensé que le licenciement du corps de Condé serait dangereux. Loin de le provoquer, il est au contraire à désirer que l'empereur fasse aux émigrés un sort favorable, pour les attacher au sol étranger, pourvu que ce soit à une certaine distance de nos frontières. Cet objet sera sans doute délicat à traiter, car il faut éviter de paraître sacrifier les principes d'une juste proscription et de la

haine nationale contre ces Français perfides, et il faut inculquer en même temps dans l'esprit du plénipotentiaire impérial l'idée que c'est à la force intérieure du gouvernement qu'ils doivent la cessation de nos poursuites contre eux. La générosité inhérente au caractère de la nation offre d'ailleurs une raison plausible de cette conduite, et permet d'intéresser la délicatesse de l'empereur en faveur de cette classe d'hommes onéreux à tous les empires.

Monsieur de Gallo, s'il en était autrement, insisterait plus fortement pour la dissolution des corps polonais, et l'inquiétude qu'ils jettent en Allemagne nous avertit de l'importance de leur conservation. Ainsi, nous invitons nos plénipotentiaires à éluder toutes les propositions qui leur seraient faites sur ce dernier article, et à ramener sur le premier la négociation au but que nous leur indiquons ici. CARNOT.

Paris, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyens généraux, la suite des renseignemens qui peuvent vous être utiles dans l'importante négociation dont vous êtes chargés, savoir :

1°. L'extrait d'une dépêche du citoyen Parandier, agent de la république dans le nord-est de l'Allemagne, dans laquelle il expose les sentimens du prince Henri de Prusse sur la limite du Rhin.

2°. Un mémoire sur la plus avantageuse fixation de nos frontières du côté de la Rhur, dans la supposition où nous n'obtiendrions pas les limites du Rhin, avec une carte relative.

Vous verrez combien il nous importerait d'avoir la Rhur pour limite jusqu'à Bolduc, au-dessous de Juliers, suivre ensuite une ligne qui joindrait et envelopperait Venloo et le district appartenant au roi de Prusse, sur la rive gauche de la Meuse.

3°. L'extrait d'un autre mémoire sur les frontières du département de l'Ourthe, dans le cas où celles de la république n'iraient pas jusqu'au Rhin.

4°. Un extrait peu nécessaire, mais assez intéressant sur les droits que la France conserve sur les terres d'empire situées en deçà du Rhin.

Je vous prie de m'accuser la réception de ces différentes pièces, et de me renvoyer celles sous le n°. 2, qui sont en original, lorsque vous en aurez fait usage.

CH. DELACROIX.

Paris, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Le directoire exécutif aux généraux Bonaparte et Clarke.

Vous trouverez ci-joint, citoyens généraux, un mémoire du général Lapeyrouse, qui indique des changemens avantageux à apporter aux limites actuelles entre la république et le Piémont : nous vous autorisons à en faire usage.

Le rapport également ci-joint du ministre des finances sur le mode de liquider les dettes qui pèsent sur la ci-devant Belgique, mérite que vous preniez en considération ce qu'il renferme. CARNOT, *président.*

Paris, le 22 prairial an 5 (10 juin 1797).

Au général Clarke.

J'avais, citoyen général, répondu d'avance à la lettre que vous m'aviez adressée concernant la formule à observer dans les traités avec l'empereur, en sa qualité de chef du corps germanique. Je vous ai transmis la décision du directoire exécutif, qui ne veut pas d'autre étiquette que celle qui a été de tout temps observée entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne. J'ai joint à cette décision le résultat des recherches faites aux archives de mon département, desquelles il résulte que l'empereur d'Allemagne, en cette qualité, a toujours été nommé avant les rois de France, même dans l'exemplaire des traités conclus avec lui, qui lui étaient délivrés lors de l'échange des ratifications, comme ses ambassadeurs avaient le pas avant les ambassadeurs de France, qui le prenaient à leur tour sur les ministres des autres puissances.

Le directoire persiste dans sa décision; il verrait cependant avec plaisir que l'empereur accordât l'alternative dans tous les actes que l'on peut regarder comme nationaux, pourvu qu'elle ne nous coutât aucun des

avantages réels que nous avons lieu d'espérer du traité que vous négociez. CH. DELACROIX.

Paris, le 23 prairial an 5 (11 juin 1797).

Au général Clarke.

J'ai ordre du directoire de vous déclarer, citoyen, que le général en chef Bonaparte et vous, vous aviez parfaitement présenté les intentions du directoire, en déclinant sans aucune réserve la demande que monsieur le marquis de Gallo a présentée au nom de l'empereur et roi pour que S. M. fût remise en possession des biens allodiaux qui lui appartenaient dans les départemens aujourd'hui réunis au territoire de la république. Cette demande est entièrement opposée au texte et à l'esprit des préliminaires. Si elle pouvait être accueillie, cette continuation de propriété de la part de la maison d'Autriche laisserait subsister dans un pays si longt-temps soumis à sa domination, des idées de retour qui ne manqueraient pas d'y entretenir des fermens de troubles.

Le directoire est convaincu que S. M. l'empereur et roi n'insistera pas davantage sur une proposition inadmissible à tout égard.

Le lord Greenville vient de faire passer une seconde note officielle; il demande des passeports pour un négociateur. Il offre de traiter directement et sans congrès. CH. DELACROIX.

Paris, le 29 prairial an 5 (17 juin 1797).

Au général Bonaparte.

Je vous transmets une note sur les emprunts faits à differentes époques par la maison d'Autriche, et hypothéqués sur la ci-devant Belgique. Je joins à cette notice un tableau d'aperçus de ces emprunts, qui m'a été adressé par le citoyen Vermaessen, négociant à Anvers, auquel j'en ai fait la demande.

Ces renseignemens vous seront de la plus grande utilité pour les stipulations qu'il sera indispensable d'employer dans le traité avec la cour de Vienne, relativement aux créances que cette cour a affectées sur la ci-devant Belgique. CH. DELACROIX.

Paris, le 29 prairial an 5 (17 juin 1797).

Au général Bonaparte.

L'administration centrale du département des Alpes maritimes vient de m'adresser une reclamation dont je joins ici l'extrait.

Après en avoir pris connaissance, le directoire exécutif a pensé que, dans les circonstances actuelles, il serait peut-être facile d'obvier aux inconvéniens dont se plaint cette administration, et de procurer en même temps à ce département une augmentation de population, et de nouveaux avantages au commerce et à l'industrie de ses habitans.

Excepté au Nord, le canton de Perialdo est entièrement enclavé dans le territoire de Gênes, et, pour transporter leurs productions industrielles et territoriales dans l'intérieur de la république, les habitans sont forcés d'emprunter le passage de Gênes, qui, par les droits exigés, doublent leurs impôts.

Le moyen de remédier à ces inconvéniens et de satisfaire aux vœux des habitans de ce département, serait d'obtenir de la république de Gênes la cession du territoire depuis la Rava Barboni jusqu'à la mer, en suivant le cours de la rivière du Taglia, qui servirait de ligne de démarcation au département des Alpes maritimes du côté de l'Italie : on pourrait même s'étendre jusqu'aux frontières du pays d'Oneille.

Outre une grande étendue de côtes maritimes, cette nouvelle acquisition nous donnerait Ventimille, Bordighera et San-Remo, trois places avantageusement situées pour le commerce, et qui renferment une quantité d'excellens matelots.

Les Génois, aujourd'hui démocratisés, pourraient trouver une juste compensation dans l'acquisition des fiefs impériaux, dont les habitans viennent de planter l'arbre de la liberté.

Le directoire exécutif attache une grande importance à la négociation pour le territoire génois situé entre la Taglia et le département des Alpes maritimes, parce qu'en effet il est d'une nécessité indispensable pour les habitans de ce département, et d'un avantage incalculable pour le commerce et l'industrie de cette portion de la république.

Le directoire exécutif attend de votre patriotisme et de votre sagacité, citoyen général, un succès complet dans une négociation dont personne ne sait mieux que vous apprécier l'importance, et n'a en même temps plus de moyens pour la terminer glorieusement.

Je joins ici un mémoire du général Lapeyrouse sur l'importance dont serait pour la république, sous le point de vue militaire, la réunion du département des Hautes-Alpes, des vallées de Lucerne, Bardoneche, Oulx et Prayelos. Le roi de Sardaigne ne se déterminerait point à les céder sans un équivalent, et il est difficile de lui en procurer un dans l'état actuel des choses.

J'ai l'honneur de vous envoyer aussi, comme renseignemens, copie d'un mémoire sur les avantages que la république pourrait tirer de la Grèce vénitienne et des îles du golfe Adriatique.

Le directoire attend les deux articles additionnels à la convention secrète avec les Génois. Il s'est déterminé à ne point admettre monsieur Rivarola, dont les pouvoirs sont émanés d'un gouvernement qui n'existe plus. Il s'occupera de la ratification de la convention, lorsque vous lui aurez fait passer l'original complet.

Ne pourriez vous pas profiter de cette suspension pour faciliter le succès de la petite négociation que je vous propose? CH. DELACROIX.

Paris, le 22 floréal an 5 (11 mai 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai mis ce matin, citoyen général, sous les yeux du directoire exécutif la note qui m'a été adressée hier par M. le comte de Balbe, ambassadeur de Sardaigne, concernant une convention qu'il prétend avoir été signée par vous à Gratz, le 17 floréal présent mois. Le directoire en a été d'autant plus surpris, que vous n'en avez pas, a-t-il dit, fait mention dans les lettres que vous lui avez écrites le 14 du même mois. Vous verrez par la décision que le directoire a donnée sur cette note, qu'il ajourne jusqu'à votre réponse toute délibération sur les propositions faites par M. le comte de Balbe. Je vous prie, citoyen général, de me l'adresser le plus tôt possible, et d'y comprendre tous les renseignemens que le directoire vous demande. CH. DELACROIX.

Paris, le 23 prairial an 5 (11 juin 1797).

Au général de division Clarke.

Nous ne manquerions pas, citoyen, de motifs et d'exemples pour contester ce que demande aujourd'hui M. le marquis de Gallo:

« Que les biens particuliers qui appartenaient à « l'archiduchesse Christine et à son neveu l'archiduc « Charles, et qui se trouvent situés dans les départe-

« mens réunis, leur soient rendus et qu'ils puissent en « disposer.

Si pourtant le plénipotentiaire de l'empereur insiste sur ce point, de manière à ce que vous aperceviez l'impossibilité de le faire revenir, le directoire vous autorise à ne point refuser cette concession, sous la condition cependant, que ces biens, dont il sera nécessaire de connaître la valeur avant de rien consentir, seront vendus dans l'espace de trois années.

Le directoire préférerait même que leur rachat fût aussitôt stipulé, et que le prix en fût délégué sur la contribution due par la Bavière.

Quant au paiement de ce qui pourrait rester dû à l'archiduc dans la ci-devant Belgique, en sa qualité de gouverneur général des Pays-Bas, il ne convient, sous aucun rapport, que le gouvernement français acquitte les dettes ou la reconnaissance de l'Autriche envers ceux qui l'ont bien servie; et le directoire exécutif, assez surpris que cette proposition ait été mise en avant, suppose qu'on s'en désistera sans peine.

CH. DELACROIX.

Paris, le 23 prairail an 5 (11 juin 1797).

Au général Clarke.

Quand, par vos lettres du 14 et du 15 prairial, vous m'appreniez, citoyen, que, conformément aux ordres du directoire et d'accord avec le général Bonaparte, vous aviez déclaré au marquis de Gallo que la France

en recevant la Belgique n'entendait point se charger des dettes hypothéquées sur ce pays depuis le commencement de cette guerre, vous n'aviez point encore reçu les renseignemens que depuis je vous ai communiqués.

Ils vous auront prouvé à quel point il serait intéressant et convenable que ces dettes fussent transportées généralement et sans distinction de celles qui formeront l'indemnité de la maison d'Autriche, puisque ces pays lui ariveront exempts eux-mêmes de toute dette.

Si cependant il devenait impossible d'obtenir une réversion absolue, au moins est-il incontestable que l'acquittement des dettes qui sont hypothéquées à la fois sur la Belgique et sur les autres états héréditaires de la maison d'Autriche, doit être partagé, et qu'une estimation préalable, faite par des commissaires nommés à cet effet, devra régler la somme qui sera supportée par l'une, et celle qui doit être rejetée sur les autres, afin que si la république se rend garante de la première, l'empereur se charge de la seconde, aux propositions de laquelle il devra consentir de nouveaux contrats.

Quant au prêt fait par l'Angleterre et spécialement hypothéqué sur la Belgique, en mettant sous les yeux du directoire l'insinuation du marquis de Gallo, je n'ai pas dû lui dissimuler jusqu'à quel point il était à craindre que la libération de cette dette n'entraînât de difficultés pour la paix avec l'Angleterre; mais le désir de conduire à une prompte fin la négociation avec la maison d'Autriche, plus fort que ces considérations, a déterminé le directoire exécutif à décider qu'il se chargeait de toutes les négociations avec les documens né-

cessaires pour opérer la libération de l'empereur avec l'Angleterre, des dettes hypothéquées sur la Belgique.

Pour ce qui concerne l'emprunt fait par l'empereur dans la ville de Valenciennes, le directoire consent à ce que vous n'insistiez pas sur son remboursement, si vous rencontrez de trop grandes difficultés.

CH. DELACROIX.

A Cesano, le 2 messidor an 5 (20 juin 1797).

Note de MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi.

Peu après que l'armée française fut entrée dans le Milanais, il arriva à Venise une cargaison de quelques mille quintaux de tabac en feuilles de Salonique, où il avait été acheté pour le compte de S. M. impériale et royale, payé de ses deniers, et était destiné pour la consommation du Milanais, où cette branche de revenus publics n'était pas affermée, mais en régie pour le compte du souverain.

Sans égard à la propriété manifeste de S. M. sur ce tabac déposé en pays neutre, l'administration française du Milanais a cru pouvoir en faire la réclamation pour en disposer à son gré. Mais tous les jurisconsultes qui ont rendu leur avis sur la matière, ayant reconnu la nullité de cette prétention, et déclaré qu'elle devait être nécessairement rejetée à tous les tribunaux, elle n'y a point été produite, quoique ladite administration des finances ait fait pour cela tous les efforts possibles.

La signature et ratification des préliminaires de paix entre S. M. impériale et la république française formant un puissant motif de plus pour faire cesser entièrement cette étrange prétention, les soussignés plénipotentiaires de S. M n'ont pu apprendre qu'avec autant de déplaisir que de surprise que M. Haller, administrateur des finances et contributions de l'Italie pour la république française, vient non-seulement de faire mettre le sequestre sur ce tabac, mais aussi sur la provision de vivres qui sont emmagasinés à Venise pour la consommation des troupes de S. M., et qu'il a même déjà fait embarquer une partie du tabac en question pour le faire passer à Ferrare.

Des procédés de ce genre n'étant rien moins que propres à retablir la confiance si nécessaire entre des puissances qui viennent de convenir formellement et solennellement des bases de leur paix, et dont la réconciliation sincère et constante est tant à désirer, les soussignés plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ne tardent pas à les dénoncer à MM. les plénipotentiaires de la république française, en leur réitérant la prière déjà faite le 15 de ce mois, pour la concession des passeports nécessaires à la libre sortie de Venise des effets appartenans à S. M., et en y ajoutant celle de vouloir faire cesser et réparer le plus promptement qu'il sera possible, ces atteintes hostiles portées aux propriétés de l'empereur; atteintes qu'on ne peut nullement accorder avec le désir d'une réconciliation sincère, et qui ont dû produire la sensation la plus forte et la plus désagréable sur le public de Venise, que M. Haller

a pris à tâche d'alarmer entièrement, en assurant que les hostilités entre les deux puissances sont à la veille de recommencer.

Les soussignés, en priant MM. les plénipotentiaires de la république française de vouloir bien donner leurs ordres pour empêcher tout ce qui pourrait retarder le parfait rétablissement de la confiance et bonne harmonie réciproque, ont l'honneur de leur renouveler les assurances de leur considération la plus haute.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT,
général-major.

Note de messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi.

Les habitans de toutes les parties de l'Allemagne riveraines du Rhin, qui sont encore occupées par les armées françaises, ont pris leur recours vers S. M. l'empereur, pour obtenir, par son intercession, un allègement des charges excessives auxquelles ils sont assujettis, sous le prétexte de devoir fournir l'entretien aux troupes françaises.

Outre les réquisitions de tout genre qu'on exige arbitrairement, et sans aucun égard aux facultés des pays épuisés qui doivent les procurer dans une proportion bien supérieure aux vrais besoins des armées françaises, on continue de lever de fortes contributions, pour la rentrée desquelles on met en usage les confiscations, les enlèvemens d'ôtages et les emprisonnemens : en un mot, on

ne fait aucune attention à la signature et ratification des préliminaires de paix, ni à la cessation des hostilités qui y a été solennellement promise, et on réduit ces provinces à un état plus malheureux encore que celui qu'elles ont éprouvé dans le cours même de la guerre la plus désastreuse.

Les soussignés plénipotentiaires de S. M. l'empereur sont chargés, en conséquence, de prier messieurs les plénipotentiaires de la république française de vouloir bien porter à la connaissance du directoire les justes plaintes et les représentations des provinces d'Allemagne occupées par les armées françaises, afin qu'il veuille bien donner les ordres nécessaires pour qu'elles ne soient plus traitées arbitrairement et hostilement en attendant la conclusion de la paix définitive, et qu'elles ne soient astreintes à fournir aux armées françaises que les subsistances nécessaires, et pour autant que cela sera absolument en leur pouvoir.

Les soussignés, plaçant une juste confiance dans le sentiment d'équité et d'humanité de messieurs les plénipotentaires de la république française, se flattent qu'ils emploieront volontiers leurs bons offices pour le prompt succès de cette demande, à laquelle il ne leur reste que d'ajouter les assurances réitérées de leur considération la plus haute.

Cesano, le 21 juin 1797.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT.

Note des mêmes.

Le gouvernement de Trieste a informé la cour impériale et royale, sous la date des 28 et 30 mai dernier, que, lors de l'évacuation de cette ville par les troupes françaises, monsieur le général Bernadotte y a laissé, en qualité de consul interimal de France, monsieur le capitaine Brechet, ci-devant commandant de la place; et, pour annoncer son caractère public, celui-ci a fait mettre les armes de France au-dessus de sa maison.

Quoique l'usage généralement reçu chez toutes les puissances exige que les établissemens de cette nature soient précédés de la formalité essentiellement requise de la sanction immédiate du souverain du lieu, et que des nominations pareilles ne sauraient avoir lieu que postérieurement et consécutivement à la conclusion définitive de la paix; cependant S. M. impériale et royale prêtant avec plaisir la main à tout ce qui peut contribuer à affermir et consolider l'amitié et la bonne harmonie entre les deux puissances, autorisera volontier le gouvernement de Trieste à reconnaître, dès à présent, monsieur le capitaine Brechet dans la qualité de consul de la république française, mais sous la juste condition que S. M. l'empereur soit assurée auparavant de rencontrer des dispositions analogues de la part du gouvernement français, pour faire recevoir et jouir réciproquement de toutes les prérogatives attachées à leurs emplois les consuls ou vice-consuls que la cour impériale et royale jugera convenable de nom-

mer dès à présent pour les différentes places commerçantes de la France.

Les soussignés plénipotentiaires de S. M. l'empereur ont, en conséquence, l'honneur de prier messieurs les plénipotentiaires de la république française de vouloir bien s'informer et leur donner part des intentions de la république française à cet égard, en conformité desquelles le gouvernement de Trieste ne tardera pas à recevoir les ordres nécessaires touchant la reconnaissance de monsieur le capitaine Brechet en qualité de consul.

En attendant, les soussignés ont l'honneur de réitérer à messieurs les plénipotentiaires de la république française les assurances de leur considération la plus haute.

Cesano, le 21 juin 1797.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT, général-major.

Note.

Les soussignés plénipotentiaires de la république française ont transmis à leur gouvernement la note remise par monsieur le marquis de Gallo lors de l'échange des ratifications des préliminaires de Léoben. Ils ont l'honneur de faire part à leurs excellences, messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, de la réponse qui lui a été faite par le directoire exécutif de la république française.

Elle autorise les plénipotentiaires français à déclarer que l'intention du directoire exécutif est de se conformer exactement, dans toutes les circonstances, à la teneur de l'article second des préliminaires de Léoben, relatif au cérémonial, auquel il n'a point été porté atteinte dans l'acte de ratification des préliminaires remis par le général en chef Bonaparte, puisque ces préliminaires établissent seulement les bases préparatoires des négociations relatives à la paix séparée de S. M. impériale, en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême.

Les plénipotentiaires de la république française prient leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, d'agréer l'assurance de leur haute considération.

A Montebello, le 3 messidor an 5 de la république française. BONAPARTE et H. CLARKE.

Note des messieurs les plénipotentiaires français.

Le gouvernement de la république batave ayant réclamé, par l'entremise de son ministre à Paris, l'intervention du directoire exécutif de la république française auprès de S. M. l'empereur et roi, en faveur du citoyen Pernet, secrétaire du ministre batave près monsieur le duc de Wurtemberg, retenu prisonnier, et pour lequel le ministre batave Van Haestein a reçu l'ordre de faire des démarches à Vienne, les soussignés plénipotentiaires de la république française sont chargés, de

la part du directoire exécutif, de demander à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale, que le citoyen Pernet soit remis en liberté le plus promptement possible.

Les soussignés s'estiment heureux d'avoir à présenter à S. M. l'empereur et roi cette occasion de satisfaire son inclination à faire le bien, et ils ne doutent point du succès d'une demande dont l'accomplissement intéresse particulièrement le directoire exécutif de la république française.

Ils ont l'honneur de saluer leurs exellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi.

Montebello, le 3 messidor an 5 de la république française. BONAPARTE et H. CLARKE.

Paris, le 8 messidor an 5 (26 juin 1797).

Au général Bonaparte.

Le citoyen Colombat, chargé pendant long-temps, à Vienne, de l'éducation du fils du prince Colloredo, fut jeté dans les fers, citoyen général, peu de jours après la mort de l'empereur Léopold, et, au bout de huit mois d'angoisses et d'incertitudes, il fut condamné à être retenu prisonnier d'état jusqu'à la paix.

Le moment de sa liberté doit être venu, et l'intention du directoire exécutif est que vous réclamiez ce citoyen. La lettre ci-jointe que le citoyen Barthelemi écrivit à son occasion, le 18 prairial an 3, à la commission des

relations extérieures, vous prouvera, citoyen général, tout l'intérêt que mérite ce détenu, par ses talens, son instruction, la connaissance qu'il a acquise des affaires de l'Autriche, les matériaux qu'il a recueillis pour l'histoire, et surtout par son amour pour sa patrie.

Vous apprécierez, citoyen général, tous ces différens genres de mérite, et vous croirez rendre un nouveau service à la république en brisant les fers d'un citoyen éclairé et vertueux. CH. DELACROIX.

Note des ministres plénipotentiaires, marquis de Gallo et comte de Meerweldt.

La réponse que les citoyens plénipotentiaires de la république française ont bien voulu remettre, sous la date du 3 messidor, à la note que les soussignés plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont eu l'honneur de leur adresser le 19 juin, touchant le terme de deux congrès pour la conclusion de la paix entre les deux puissances, a dû exciter leur sensibilité la plus vive, tant par rapport au refus constant de leur demande, fondée sur les articles 4 et 5 des préliminaires patens de Léoben, que du chef des plaintes dont il a été accompagné contre la conduite de la cour de Vienne, dont la franchise et la loyauté connue en Europe s'est manifestée dans la suite de la négociation actuelle, de manière à lui mériter la confiance de la république française.

Depuis la signature des préliminaires, le ministre de

S. M. l'empereur et roi n'a cessé de protester en son nom que, fidèle à remplir ses engagemens vis-à-vis de la république française, elle s'attendait et réclamait une égale réciprocité, et que, par une suite de ce principe, elle ne pourrait pas se désister de la demande de la tenue de deux congrès, tant pour la paix de l'empire germanique, que pour celle de ses couronnes héréditaires, auxquels ses alliés seraient invités. Les difficultés qu'on devait prévoir dans la longueur qu'amèneraient la réunion et les discussions du congrès, et l'urgence de ne porter le moindre délai à la réalisation des articles préliminaires, firent convenir à Léoben et à Gratz les plénipotentiaires respectifs de profiter de l'entrevue qu'ils devaient avoir dans une ville d'Italie à l'occasion de l'échange des ratifications, pour y traiter séparément des objets les plus pressans qui regardaient les intérêts des deux puissances en Italie, et pour y préparer et aplanir les autres, qui seraient arrêtés definitivement au congrès. Jamais on n'a entendu en conséquence, que cette négociation séparée et les résultats qu'elle pourrait avoir, auraient annulé la tenue du congrès.

En effet, dès que les plénipotentiaires des deux puissances se sont rencontrés à Montebello pour les objets en question, celui de S. M. l'empereur et roi a constamment insisté sur la demande de convoquer le congrès et d'en fixer l'époque. L'opposition soutenue des citoyens plénipotentiaires de la république française contre la réunion de celui qui est désigné par l'article quatrième, et d'autres considérations, ont déterminé le plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi à admettre provisoire-

ment une autre marche sous la réserve convenue; d'en attendre les ordres de S. M. impériale et royale, vu que la nature de ses pouvoirs et de ses instructions, communiqués et lus aux citoyens plénipotentiaires français, ne leur permettait pas d'arrêter définitivement un tel objet, avant d'y être formellement autorisés.

La cour de Vienne ayant répondu sur-le-champ que la tenue des deux congrès, d'après le strict sens des préliminaires, était indispensable, et que S. M. l'empereur et roi avait déjà prévenu les alliés de l'invitation qui leur en serait faite, son plénipotentiaire a eu l'honneur de communiquer d'abord aux citoyens plénipotentiaires français la réponse de S. M. impériale et royale, et c'est à la suite de cette déclaration, que les soussignés ont eu l'honneur d'adresser conjointement aux citoyens plénipotentiaires de la république française la note du 19 du courant. Leur refus toujours constant à la réunion du congrès, notamment de celui désigné par l'article quatrième, a été la vraie cause du délai qu'a éprouvé jusqu'ici l'ouvrage de la paix: à quoi il faut ajouter que, dans les conférences commencées à Montebello le 24 mai, ils ont mis en avant les difficultés des demandes et des propositions entièrement contraires ou destructives des stipulations du 18 avril: ce qui ne rejette pas certainement sur la cour de Vienne le retard et les changemens que la négociation a essuyés.

Il est évident, d'après cela, que S. M. l'empereur et roi, toujours loyale, toujours conséquente dans ses principes et dans sa conduite, n'a fait que solliciter la con-

clusion de la paix d'après la forme et d'après les engagemens contractés vis-à-vis de ses alliés par les préliminaires; et loin de prêter par là à des soupçons injurieux à sa dignité et contraires à sa sollicitude paternelle pour le bonheur de ses sujets et pour le prompt rétablissement de la tranquillité publique, elle donne à toute l'Europe une preuve rassurante de sa droiture et de sa fidélité à remplir ses engagemens, et prouve à ses alliés que si elle ne les a pas oubliés dans les stipulations préliminaires de Léoben, elle saurait encore bien moins terminer l'ouvrage salutaire de la paix sans les y inviter, pour y traiter de leurs intérêts.

On ne peut pas révoquer en doute que la tenue d'un congrès, quoique borné à la réunion des seuls alliés respectifs qui étaient reconnus et déclarés pour tels le 18 avril, présente toujours une marche plus longue, que s'il n'était composé que des seuls plénipotentiaires des deux puissances; mais ce qui importe de préférence à S. M. impériale et royale, est que la droiture inaltérable de son caractère soit à l'abri de tout reproche. Elle regrette assurément le délai de cinq à six semaines que peut apporter à la conclusion définitive de la paix la réunion des alliés; mais ce délai ne saurait lui être imputé, étant la suite immédiate de la distance géographique de ces puissances et des déterminations prises par les préliminaires.

Si, contre toute probabilité et attente, ce retard pouvait amener des événemens qui pussent porter la république française à se croire dispensée, comme les citoyens plénipotentiaires français en font entrevoir la possibi-

lité, de remplir les engagemens solennellement contractés vis-à-vis de S. M. l'empereur et roi à l'égard des dédommagemens que, par les articles secrets, elle s'est engagée de lui fournir et garantir : les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi se voient obligés de déclarer, au nom de S. M. impériale et royale, que, dans ce cas, elle ne serait pas tenue non plus à remplir les engagemens conditionnels qu'elle a contractés, de son côté, à Léoben vis-à-vis de la république française.

Au reste, la position que l'armée française occupe en Italie et la confiance illimitée de S. M. l'empereur et roi dans la loyauté que le directoire exécutif et le citoyen général en chef mettront à l'exécution de leur engagement envers S. M. impériale et royale, ne lui laissent aucune inquiétude à cet égard.

Toute difficulté, au surplus, serait levée, si les citoyens plénipotentiaires de la république française avaient voulu accéder à la proposition que les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont mise en avant de prendre, d'un commun accord, les arrangemens indiqués à la fin de l'article sixième des préliminaires secrets, et qui pouvaient être combinés de manière à ce que la paix et les intérêts réciproques auraient été mis à l'abri de tout événement.

Comme il n'est pas connu aux plénipotentiaires de S. M. impériale et royale si la communication officielle que les citoyens plénipotentiaires français ont bien voulu leur faire de la tenue d'un congrès à Lille, pour la paix séparée entre la France et l'Angleterre, produira un changement à la manière dont la cour de Vienne s'est

engagée de traiter ; les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale ne peuvent répondre à ce que les citoyens plénipotentiaires français avancent à cet égard, que par l'assurance que le désir bien prononcé de S. M. l'empereur et roi de conclure la paix, la portera assurément à saisir tout ce qui peut accélérer la marche des négociations.

Les soussignés acceptent volontiers l'invitation de continuer les négociations entamées, pour aplanir toutes les difficultés qui pourraient retarder, au congrès, l'ouvrage du traité de paix définitif. Mais pour pouvoir donner plus de suite et d'activité à la négociation présente, et se mettre à même de recevoir, en se rapprochant de la résidence de S. M. l'empereur et roi, plus promptement ses instructions, ils prient les citoyens plénipotentiaires de la république française de vouloir bien établir le siége de la négociation dans la ville d'Udine, en réitérant aux citoyens plénipotentiaires de la république française les assurances les plus formelles et les plus positives du ferme désir de S. M. l'empereur et roi de terminer, le plus tôt possible, l'ouvrage salutaire de la paix. Les soussignés ont l'honneur de leur confirmer les sentimens de la plus haute considération.

Cesano, près Milan, le 28 juin 1797.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT.

Paris, le 14 messidor an 5 (2 juillet 1797).

Au général Clarke.

J'ai reçu, citoyen général, vos dépêches nos 55, 56, 57 et 58. Comme elles roulaient sur les mêmes sujets que celles du général Bonaparte au directoire exécutif, et qu'il m'a chargé de répondre à ces dernières, je vous prie de regarder comme commune la lettre que je lui adresse.

Je désire beaucoup que la cour de Vienne, satisfaite sur l'étiquette, prenne enfin la marche franche et rapide à laquelle vous la rappelez.

Il me semble qu'il serait un peu prématuré de faire louer une maison à Rastadt, quand rien n'est encore convenu pour le congrès.

Je joins ici des pièces relatives à la reconnaissance de la république batave par S. M. prussienne : elles vous feront connaître ses dispositions actuelles envers la république. Il me paraît plus démontré que jamais que tous les princes d'Allemagne qui doivent gagner quelque chose aux sécularisations, sont disposés à nous seconder pour la limite du Rhin.

Le duc de Deux-Ponts, comme héritier de la maison palatine, sollicite une convention éventuelle pour les indemnités qui lui seraient dues dans cette supposition.

CH. DELACROIX.

Extrait du registre des arrêtés du Directoire exécutif, du 14 messidor an 5.

Le ministre des relations extérieures est chargé de marquer aux généraux Bonaparte et Clarke qu'ils aient soin de stipuler dans le traité, si, comme il faut l'espérer, il vient à se conclure, que les troupes de la république française n'évacueront l'Italie qu'après la conclusion définitive de la paix continentale; qu'ils sont autorisés à envoyer l'un d'eux ou un tiers à Vienne, non pour traiter de la paix, mais pour essayer de lever tous les obstacles qui s'opposent aux progrès des négociations, lesquelles continueront à être suivies en Italie; que la commune centrale doit être choisie à portée, non-seulement des pays qui vont composer dès à présent la nouvelle république, mais même de ceux qui peuvent y être ajoutés; que, quant aux jalousies entre les grandes communes, le système représentatif est bien fait pour les calmer, puisque toutes les parties de l'état ont, par le système électif, la même influence sur la législation et le gouvernement. CARNOT.

Udine, le 23 messidor an 5 (11 juillet 1797).

Au général en chef.

Je suis arrivé hier à Udine après soixante-trois heures de voyage; j'y ai trouvé MM. de Gallo et de Meerweldt: ce dernier était revenu de Goritzia, la veille.

M. de Gallo s'était proposé d'aller à Vienne, mais il a perdu deux jours à Verone à attendre M. de Meerweldt, qui était passé à Porto-Legnago : ils ne se sont rencontrés qu'à Udine.

Au moment de mon arrivée dans cette ville, M. de Gallo paraissait disposé à se rendre à Vienne, ainsi qu'il l'avait annoncé lorsque nous étions à Montebello. Le matin, il persistait dans la même idée ; à quatre heures, il me dit qu'il partirait ce soir ou dans la nuit ; à cinq heures, M. de Meerweldt, qui était d'avis que M. de Gallo allât à Vienne, m'a annoncé que celui-ci était déterminé à rester. Il est présumable que, après y avoir réfléchi mûrement, il a pensé que, quelque étendues que puissent être les instructions qu'il s'attend à recevoir de M. de Thugut, elles ne le seront point assez pour obliger M. de Gallo à aller chercher à Vienne un supplément à ses instructions.

En vous mandant, général, que MM. de Gallo et de Meerweldt continuent à attendre leurs instructions, c'est vous annoncer que M. Baptiste n'est point encore arrivé : on espère le voir paraître à chaque instant.

Les seules nouvelles que MM. les plénipotentiaires autrichiens aient reçues de Vienne, depuis leur départ de Montebello, étaient contenues dans une lettre de M. Baptiste à M. de Gallo, que ce secrétaire de légation lui avait adressée de Vienne, à l'insu du ministre de l'Empereur, suivant ce qui m'a été dit. Cette dépêche, sans rien contenir de positif, leur avait inspiré plus d'espérance que de crainte.

Si vous venez à Udine pour l'anniversaire du 14

juillet, il faut espérer que vous y rencontrerez M. Baptiste, et que nous pourrons enfin redonner de l'activité aux négociations.

Il est superflu de vous dire, citoyen général, que, dans le court espace de temps que j'ai passé ici, j'ai répété, jusqu'à satiété, les argumens dont nous avons fait usage à Montebello. Ici, comme là, ils ont convaincu les plénipotentiaires autrichiens; mais cette conviction personnelle nous est inutile, puisqu'ils ne peuvent agir que d'après des instructions qui ne leur donnent aucune latitude, et dans lesquelles des égards mal placés et des considérations absolument futiles ont, jusqu'ici, pris la place des vrais intérêts de la république française et de ceux de l'Empereur.

H. Clarke.

Paris, le 23 messidor an 5 (13 juillet 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

Vous savez, citoyens généraux, qu'une partie intéressante des biens appartenant au prince de Nassau-Saarbruck, le comté de Saarwerden, avec les dépendances, a été réunie au territoire de la république, et que, d'un autre côté, le séquestre a été mis sur les revenus de la principauté de Saarbruck. Le prince actuel a élevé des réclamations contre l'une et l'autre de ces dispositions, dont la première est invariable, et dont il ne paraît point que la seconde puisse être modifiée dans ce moment.

Mais il n'est pas cependant dans l'intention du directoire exécutif de refuser au prince de Nassau-Saarbruck la justice qui peut lui être due.

Il a considéré sa position actuelle sous deux rapports :

Sous le premier, il conçoit qu'il est d'une justice rigoureuse que le traité définitif avec l'Empereur et celui avec l'empire renferment la stipulation de l'indemnité qui sera accordée au prince de Nassau-Saarbruck pour la partie de ses domaines qui est déjà réunie au territoire français.

Sous le second, il considère qu'il serait avantageux que la principauté de Saarbruck et autres biens du prince, limitrophes de notre territoire, y fussent pareillement incorporés sous la condition d'un nouveau dédommagement.

En appelant votre attention sur cet objet d'une importance majeure, je dois ajouter que, quant à la nature, à la qualité et à la portion de l'indemnité qu'il sera nécessaire, dans l'un et l'autre cas, d'assurer au prince de Nassau-Saarbruck, vous n'avez qu'à consulter les instructions générales que vous avez reçues pour ce qui concerne les princes d'Allemagne, ci-devant possessionnés dans l'intérieur de la France, et pour ceux dont quelques biens ont déjà été réunis par nos lois et par nos traités. CH. DELACROIX.

Udine, le 26 messidor an 5 (14 juillet 1797).

Au général en chef.

M. de Gallo est parti ce matin à une heure et demie pour Vienne. L'impatience et l'inquiétude que lui cause l'absence inexplicable de son secrétaire de légation l'ont enfin déterminé à ce voyage, qui a eu en même temps pour but d'arranger diverses affaires qui concernent la cour de Naples. Il en a reçu hier des pleins pouvoirs pour traiter de l'échange des possessions du roi dans la mer Méditerranée, ainsi que des droits et prétentions sur l'état de l'église, contre une ou plusieurs îles vénitiennes de la mer Adriatique.

M. de Gallo porte à l'impératice des lettres de sa mère, où elle l'engage à déterminer l'empereur à conclure promptement avec la république française : les sentimens de la cour de Naples, à cet égard, ne sont pas équivoques. J'ai lu une lettre de M. Acton à M. de Gallo, dans laquelle il exprime son étonnement et son mécontentement sur la lenteur de la cour de Vienne : M. de Gallo a voulu remettre lui-même ces lettres pour en retirer l'effet qu'il espère sur la détermination de S. M. I. S'il rencontre M. Baptiste en route, il examinera les dépêches dont il est porteur, et dans le cas où elles présenteraient l'espoir d'une conclusion prochaine, il reviendra sur-le-champ ici. Si, au contraire, les instructions de sa cour sont encore insuffisantes et dilatoires, il continuera jusqu'à Vienne, et enverra à M. de Meerweldt son avis et sa signature pour les transac-

tions qui pourraient avoir lieu en son absence. Au reste, il ne compte passer à Vienne que vingt-quatre heures au plus.

Notre fête a été belle et brillante. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et les manœuvres militaires ont été fort bien exécutées. H. Clarke.

Udine, le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797).

Au général en chef.

Je vous remercie, mon général, de m'avoir envoyé un courrier et votre proclamation.

Il me paraît évident que Thugut ne veut pas la paix; au reste, tout cela se développera demain. Je vais attendre votre arrivée, avec une grande impatience, à Udine, où je resterai jusqu'à ce moment. Si Udine ne vous plaît pas, nous pourrons nous rendre à Passariano.

M. Gallo, qui voit que nous ne nous accommoderons pas, parle déjà d'aller à Vienne de nouveau pour en finir plus tôt. H. Clarke.

Paris, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au général Bonaparte.

Le général Clarke m'a communiqué, citoyen général, la réclamation faite par les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale d'une grande quantité de tabac saisie à Vicence par l'administration française.

Je vois, par la réponse que vous avez faite à ces plénipotentiaires, qu'avant de prononcer définitivement sur la demande, vous avez cru devoir prendre à Venise des renseignemens.

Le directoire exécutif, auquel j'ai soumis cette affaire, a décidé que les propriétés de S. M. impériale et royale séquestrées, même en pays neutre, doivent rester sous le séquestre, malgré la signature des préliminaires, pour lui être rendues, si la paix se conclut, ou tourner au profit de la république, si les hostilités recommencent.

Cette mesure de prudence ne peut nullement offenser les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale, et ils ne pourront trouver étrange que cette disposition générale soit appliquée à la quantité de tabac qu'ils réclament. CH. DELACROIX.

Conférence du 30 *messidor an* 5 (18 *juillet* 1797) *entre son excellence le marquis de Gallo; monsieur le général comte de Meerweldt; le citoyen général de division Clarke : le citoyen général en chef, absent.*

Messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont remis au général Clarke une note touchant la tenue des deux congrès. Le général Clarke s'est réservé de la prendre en considération pour y répondre.

Le général Clarke a observé que les négociations devant prendre désormais une marche plus régulière par la tenue du protocole des conférences, il trouve indis-

pensable que les plénipotentiaires respectifs soient munis de pleins pouvoirs en forme ; il a insisté conséquemment pour que les plénipotentiaires de S. M. impériale représentent de nouveaux pouvoirs, l'objet de ceux dont ils étaient munis à Léoben se trouvant rempli, et les mêmes pouvoirs ne pouvant servir à aucune négociation subséquente.

Le général Clarke a manifesté le désir de recevoir une réponse officielle à la note que les plénipotentiaires de la république française ont remise, le 12 prairial, à messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, à l'effet d'obtenir la liberté des prisonniers d'Olmutz.

GALLO, H. CLARKE, le comte DE MEERWELDT, *général-major*.

Note de messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi.

Les soussignés se sont empressés de transmettre à la connaissance de S. M. l'empereur la note que les citoyens plénipotentiaires de la république française ont bien voulu leur remettre, sous la date du 3 messidor, en réponse à celle du 19 juin, par laquelle les soussignés, insistant sur l'exact accomplissement des articles 4 et 5 des préliminaires de Léoben, ont demandé la tenue des deux congrès qui y sont stipulés.

Comme la note des plénipotentiaires de la république française ne présente pas la solution claire et précise de la question proposée, les soussignés sont chargés,

par ordres exprès de S. M. l'empereur, de réitérer leurs instances à cet égard, et de prier les citoyens plénipotentiaires de la république française de vouloir bien expliquer catégoriquement l'intention du gouvernement français sur un point qui devrait d'autant moins être contesté, qu'il se trouve énoncé de la manière la plus claire et la plus formelle dans les articles précisés des préliminaires ratifiés de part et d'autre.

Les soussignés saisissent en même temps cette occasion pour faire connaître aux citoyens plénipotentiaires de la république française, que S. M. l'empereur, tout en approuvant leur réponse du 28 juin, leur a ordonné d'observer qu'il ne se trouve nulle part dans les préliminaires de Léoben ce que les plénipotentiaires de la république française assurent y être statué; que la paix définitive doit être conclue, au plus tard, dans trois mois, à dater du jour de leur signature. Dans l'article 4 des préliminaires, il est dit que l'on enverra au plus tôt des plénipotentiaires à Berne *pour y traiter et conclure, dans l'espace de trois mois, ou plus tôt, si faire se pouvait, la paix définitive entre les deux puissances.* En réfléchissant mûrement sur le sens de cet article, on doit convenir que les trois mois dont il est question, ne peuvent être censés s'écouler qu'à compter du moment où les plénipotentiaires des puissances se trouvant réunis, l'ouverture du congrès aura lieu. Il est d'autant plus difficile de se refuser à cette interprétation, qu'il résulterait une chose impossible de celle que les plénipotentiaires de la république française veulent donner au sens de cet article. En effet, il porte que les

alliés respectifs seront invités au congrès, et que leurs plénipotentiaires y assisteront : or, il n'est pas douteux que les alliés ne pouvaient être invités qu'après l'échange des ratifications, qui ne devait avoir lieu qu'un mois après la signature ; en sorte que, si même les plénipotentiaires de la république française n'avaient pas suscité de nouvelles difficultés sur le congrès, il ne serait plus resté que deux mois pour l'envoi des courriers d'invitation à Pétersbourg, Londres et Madrid, pour la nomination à faire par ces cours de leurs plénipotentiaires, pour les munir des instructions nécessaires, pour les réunir ensuite à Berne des extrémités de l'Europe, et pour assurer enfin au congrès dans lequel doivent être discutés et réglés tous les intérêts relatifs à la paix général, ou au moins à celle entre l'Autriche et la France, et tout cela à exécuter successivement et à terminer en deux mois..... Et qu'en serait-il donc arrivé, si les citoyens plénipotentiaires de la république française avaient eu réellement en vue d'y appeler aussi les Turcs, comme ils en ont fait mention dans la séance du 24 mai?

Aurait-il été possible que les plénipotentiaires du grand-seigneur, soumis d'ailleurs sur toutes les frontières de la chretienté à une quarantaine de quatre ou cinq semaines au moins, venant de Constantinople à Berne, auraient pu y arriver à temps pour concourir au congrès et ensuite à la conclusion de la paix : le tout en deux mois après l'échange des ratifications ?

En présentant ces réflexions aux citoyens plénipotentiaires de la république française, les soussignés se flattent, avec confiance, qu'ils ne se refuseront pas plus

long-temps à la tenue des deux congrès, et ils les invitent, avec la plus vif empressement, à se concerter au plus tôt avec eux pour ce qui regarde la convocation, afin de procurer sans délai aux deux nations et à l'humanité en général les avantages de l'ouvrage salutaire qui doit s'y opérer.

Dans cette attente, ils ont l'honneur de réitérer aux citoyens plénipotentiaires de la république française les assurances de leur considération la plus haute.

A Udine, le 18 juillet 1797.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT, *général-major.*

Note des mêmes.

Sa majesté impériale et royale ayant appris avec les plus sensibles regrets les atteintes multipliées qui ont été portées à la teneur claire et précise des préliminaires de paix qui ont été signés le 18 avril à Léoben, elle a ordonné à ses plénipotentiaires d'exposer les faits qui ont eu lieu en contravention de ces préliminaires de la part de la république française, et d'en demander la due réparation.

En conformité de cet ordre, les soussignés ont l'honneur de remettre, ci-joint, aux citoyens plénipotentiaires français, les récits détaillés des griefs dont il s'agit, que S. M. se plaît à n'attribuer qu'à des résolutions et démarches dont les suites, désagréables et préjudiciables pour elle, n'ont point été envisagées d'abord sous leur

vrai point de vue, et nullement à un dessein prémédité de renverser et annuler tout ce qui a été stipulé à son avantage à Léoben.

En priant et requérant les citoyens plénipotentiaires français de se concerter amiablement avec eux pour le prompt arrangement de toutes les difficultés qui s'opposent encore au parfait rétablissement de la confiance et de la bonne harmonie entre les deux puissances, les soussignés déclarent, au nom et par ordre de S. M., qu'elle persiste dans sa résolution ferme et invariable de se conformer, de son côté, avec la plus scrupuleuse fidélité aux stipulations du 18 avril; mais que S. M., réclamant de la loyauté de la république française une parfaite réciprocité dans l'exact accomplissement des engagemens mutuellement contractés, a chargé ses soussignés plénipotentiaires de protester, en son nom, solennellement contre tout ce qui, depuis la signature des articles préliminaires patens et secrets, a été fait en contravention à leur teneur, ainsi que contre tout ce qui, en violation de ces articles, pourrait être entrepris encore par la suite jusqu'au traité de paix définitif, dont S. M. souhaite bien cordialement que la prompte conclusion, conformément aux bases établies, puisse écarter à jamais tout objet de différent et de contestation entre elle et la république française.

Les soussignés ont l'honneur d'être avec la plus haute considération, etc.

Udine, le 18 juillet 1797.

Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT, *général-major*.

Note des mêmes.

La subversion du gouvernement de Venise, exécutée par les armées et les agens de la république française, après la signature des préliminaires de la paix, et les fortes atteintes que ce changement imprévu a portées à l'équilibre de l'Italie, et à la tranquillité des états limitrophes de S. M. impériale et royale, ont dû exciter son attention la plus particulière.

Malgré l'article 5 des préliminaires secrets, selon lequel les mesures à prendre concernant les Vénitiens auraient dû être concertées d'un commun accord, et, malgré l'article 3 des préliminaires patens, par lequel les deux puissances se sont engagées à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour contribuer à la tranquillité intérieure de leurs états, l'on a établi précipitamment sans le *su* et sans la participation de S. M. un gouvernement démocratique à Venise, qui prend particulièrement à tâche de disséminer et de faire germer des principes antimonarchiques dans les provinces autrichiennes voisines, et qui, dès son premier début, s'est permis dans ses feuilles publiques d'insulter grossièrement S. M. Quoique Venise soit dans la dépendance absolue des forces françaises, on tolère dans cette ville de prétendues écoles d'instruction publique, dans lesquelles, en prêchant la perversité, on calomnie et on outrage tous les souverains, et particulièrement S. M. impériale. On dissimule les manifestes que les municipalités publient pour exciter les provinces de terre-

ferme à se liguer avec elles contre le souverain qui doit les gouverner, et l'on ne s'oppose point à l'envoi d'émissaires à Paris et ailleurs, pour solliciter la France de s'opposer à l'exécution des articles du traité de Léoben.

Enfin, on paraît si indifférent aux menées et aux efforts que les Vénitiens emploient contre l'honneur et les intérêts de S. M., qu'ils se croient autorisés aux excès les plus punissables contre ses officiers. Les récits contenus dans les deux feuilles ci-jointes font connaître jusqu'à qu'elle extrémité ils pourront porter l'audace, si l'on n'emploie pas, sans retard, les moyens convenables pour les réprimer.

Ce serait en vain qu'on rejetterait sur la volonté spontanée des peuples ce qui s'est passé et ce qui se passe encore à Venise. Il est de notoriété publique que rien ne s'y fait ni ne peut s'y faire que d'après les ordres ou au moins de l'aveu et du consentement exprès ou tacite de la généralité française, laquelle a un pouvoir surabondant pour remédier et pour obvier à tous ces excès et à tous ces désordres.

C'est donc auprès du citoyen général en chef que les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale doivent réclamer la foi des traités et le redressement des infractions qui y ont été faites.

Il est évident que l'empereur ne peut consentir à ce que Venise reste le centre d'agitateurs audacieux, principalement occupés à répandre le trouble dans les provinces autrichiennes voisines. S. M. ne peut donc qu'insister sur le rétablissement de l'ancien gouvernement

à Venise, ou qu'il lui soit donné, avec son concours et son intervention, les formes qui approchent le plus exactement possible des anciennes, à moins que les citoyens plénipotentiaires français ne trouvent quelque autre expédient capable d'assurer la tranquillité des pays limitrophes de la domination de S. M.

La démocratisation encore plus récente du gouvernement de Gênes, consolidée par le traité du 6 juin, entre les républiques française et génoise, est un nouveau sujet de déplaisir pour S. M., qui, en sa qualité de seigneur suzerain des fiefs impériaux situés dans le territoire de Gênes, ne saurait consentir aux atteintes que ce changement portera à ses droits et à ceux de l'empire. Ils ont été formellement reconnus par la république française, qui n'ignore pas et qui a avoué que rien ne peut être statué sur l'état de ces fiefs sans le consentement de l'empereur, puisque, dans un de ses derniers traités avec Gênes, il a été stipulé que la France interposerait ses bons offices pour que les fiefs impériaux situés dans l'état de Gênes soient abandonnés aux Génois en pleine propriété et souveraineté.

Comment donc concilier cette nouvelle entreprise sur les droits de S. M. et de l'empire avec l'article 5 des préliminaires, par lequel il a été stipulé que toute hostilité cesserait entre l'empire germanique et la France ?

Les sousignés prient les citoyens plénipotentiaires de la république française de vouloir bien concerter avec eux les moyens de faire cesser ces griefs, en conformité des engagemens pris par les préliminaires de la paix, et

ils ont l'honneur de leur réitérer les assurances de la considération la plus haute.

A Udine, le 18 juillet 1797. Le marquis DE GALLO, le comte DE MEERWELDT, *général major*.

Note du général Clarke.

Le plénipotentiaire soussigné est chargé par le directoire exécutif de faire connaître à MM. les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale tout l'intérêt qu'inspire au gouvernement français la captivité de MM. Hugues Kolloutay, Polonais, détenu à Olmutz, et Pratally, détenu à Prague. Il espère que MM. les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale voudront bien rendre compte à S. M. du prix que le directoire attache à leur délivrance.

Il a l'honneur d'assurer MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de sa considération la plus haute.

Udine, le 1er thermidor an 5. H. CLARKE.

Note du même.

Quelque éloignés que soient les plénipotentiaires français de mêler des intérêts particuliers à la discussion des objets généraux et plus importans dont ils désireraient uniquement s'occuper, l'ordre du directoire exécutif de la république française, et le besoin d'obtenir, dans la situation présente de ses rapports avec

S. M. impériale et royale, une preuve des intentions amicales de la cour de Vienne, obligent le soussigné à prier leurs excellences MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de transmettre au gouvernement autrichien les réclamations que le soussigné leur adresse aujourd'hui sur la captivité du citoyen français Colombot, chargé pendant long-temps de l'éducation des fils du prince de Colloredo: il fut jeté dans les fers peu de jours après la mort de l'empereur Léopold, et, au bout de huit mois d'incertitude, condamné à être détenu comme prisonnier d'état jusqu'à la paix. Sa mise en liberté semble, depuis la signature des préliminaires devoir ne plus éprouver d'obstacles.

Le général Clarke a l'honneur d'assurer MM. les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale que le directoire exécutif apprendra la cessation de la détention de ce citoyen avec d'autant plus de plaisir, que, si la demande que fait le soussigné est accordée, ce sera la première qui aura été accueillie par le gouvernement autrichien depuis la signature des préliminaires de Léoben.

Le soussigné réitère à MM. les plénipotentiaires de S. M. impériale l'assurance de sa considération la plus parfaite et la plus haute.

Udine, le 7 thermidor an 5. H. Clarke.

Udine, le 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797).

Au général en chef.

La conférence que j'ai eue le 29 messidor avec les plénipotentiaires autrichiens avait pour but principal, de leur part, de demander que désormais il fût tenu par les secrétaires de légation un procès-verbal des séances, et que ce procès-verbal fût, le lendemain, signé par les plénipotentiaires respectifs. J'ai trouvé dans cette forme, que je ne pouvais d'ailleurs refuser d'admettre, l'avantage de donner aux négociations une marche conséquente et systématique, et de tenir des engagemens qui pourraient être verbalement contractés par MM. les plénipotentiaires. Avant-hier, je me suis rendu chez M. de Gallo, où la conférence a eu lieu; vous en trouverez le procès-verbal ci-joint ainsi que la note qui m'a été remise, et à laquelle je me suis réservé de répondre lorsque vous seriez arrivé. La régularité que ces messieurs veulent mettre dans le reste de la négociation, m'a engagé à demander qu'ils produisent des pouvoirs nouveaux, ceux de Léoben étant surannés; cette formalité ôtera d'ailleurs à M. Thugut le prétexte de nullité dont il aurait pu s'appuyer pour ne pas approuver les transactions qui peuvent avoir lieu dans la suite et se trouver contraires à son système.

Je rends compte au ministre des relations extérieures, dans la lettre ci-jointe, de l'arrivée de M. Baptiste et de ce qui s'est passé depuis; je vous prie de la lui faire parvenir le plus tôt possible. H. Clarke.

Udine, le 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797).

Au général en chef.

Je vous renvoie, mon général, le courrier que vous m'avez expédié de Milan le 29 messidor.

Il me paraît certain que M. Thugut ne veut pas la paix, et cela par pure complaisance pour l'Angleterre, qui, sans doute, sait reconnaître les services qu'il lui rend, d'une manière qui convient à ce ministre. J'en ai beaucoup causé avec M. de Gallo, et il m'a paru que je l'avais convaincu de la mauvaise foi du ministre de S. M. impériale.

M. de Gallo va absolument partir pour Vienne : je ne m'y suis point opposé, parce qu'en attendant, il est convenu que la négociation pouvait aller avec M. de Meerweldt, comme si M. de Gallo y était.

Je suis bien de votre avis relativement à la clôture des clubs agitateurs ; mais le directoire est si fort de l'opinion des armées et de celle des républicains, que je ne doute point qu'il ne réussisse à réduire les malveillans au silence. Je ne vous écris aucun de mes raisonnemens sur tout cela, parce que vous êtes plus près de Paris, et que tout ce que je vous demanderais ne serait que des vieilleries.

Quoiqu'on puisse se plaindre ici, comme à Milan, de la chaleur, il me tarde fort que vous y veniez, et cela est indispensable ; nous y avons eu une légère agitation, dont le sujet vaut à peine qu'on vous en parle, et qui n'a fait impression sur mon esprit que parce que les

plénipotentiaires autrichiens s'en sont mêlés : ils se sont plaints de quelques propos tenus par l'adjudant-général Solignac ; mais j'ai vérifié que celui-ci n'avait point tort. Je présume que le général Bernadotte vous entretient de tout cela : moi, je me réserve d'en causer avec vous et à votre arrivée. J'attends ce moment pour que nous prenions, de concert, quelque mesure efficace pour hâter les choses. Il est impossible de continuer plus long-temps à souffrir tous ces délais désastreux.

H. Clarke.

Udine, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

Au général en chef.

Je vous adresse ci-joint plusieurs notes qui m'ont été envoyées hier soir par M. de Meerweldt. Elles sont toutes relatives aux affaires d'Italie, et conçues dans un style qui ne manquera pas de vous paraître étrange. Comme votre lettre d'hier me fait espérer de vous voir bientôt ici, je remets à ce temps la réponse qu'il sera convenable de faire à ces notes. H. Clarke.

Udine, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

Au général en chef.

Je suis bien persuadé, mon général, que toutes les notes que je vous envoie vous paraîtront fort extraordinaires. Je ne m'attendais pas à les recevoir : je m'y attendais d'autant moins, que M. de Gallo m'avait fait en-

tendre qu'elles ne seraient point présentées: c'est hier au soir que l'aide-de-camp du comte de Meerweldt m'a apporté tous ces papiers. J'ai pensé qu'il était très-inutile d'y répondre de suite, puisque vous allez arriver: si vous croyez utile de transmettre toutes ces pièces au directoire exécutif, chargez-vous, je vous prie, de faire la lettre d'envoi.

Je vous attends avec d'autant plus d'impatience, que je crois qu'il est utile qu'une note vigoureuse, et faite par nous deux, arrive à Vienne pendant que Gallo sera dans cette capitale. Si je ne me trompe, il est aussi convaincu que moi du rôle double que paraît jouer M. Thugut.

Je ne sais qu'imparfaitement et par vous seulement ce qui se passe en France, n'ayant reçu aucun journal depuis ceux du 13 messidor.

Je vous remercie beaucoup de la copie que vous m'avez envoyée de votre lettre au directoire. Je pense que les royalistes deviendront plus sages lorsqu'ils connaîtront l'esprit constitutionnel et républicain des armées.

Je pense qu'il ne faut pas trop se presser d'agréer la réunion de Ferrare et de Bologne avec la Cisalpine, quoique le moyen terme que vous avez pris soit assurément le meilleur et le plus conforme aux principes.

Vous m'avez annoncé la copie de deux de vos lettres au directoire, je n'en ai reçu qu'une.

A en croire la déclaration verbale de MM. Meerweldt et de Gallo, il paraît qu'on ne laisse point sortir Lafayette d'Olmutz, parce qu'on exige préalablement un démenti de leur part sur les mauvais traitemens qu'ils

ont soufferts, ou des détails qui mettent à même d'en punir les auteurs. Vous apprécierez, mon général, cette marche, qui me paraît mettre le comble à l'odieux de la conduite tenue à leur égard. H. Clarke.

Paris, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

Je vous fais passer, citoyens généraux, copie d'une lettre de l'administration centrale du département de la Moselle : le ministre de l'intérieur, qui me l'a transmise, me fait observer que l'existence mixte et incertaine des communes de Koiff et de Bayeren a été constamment une source de difficultés pour l'assiette des contributions et autres charges publiques.

Vous concevez que le meilleur moyen de faire cesser cet état de choses, c'est d'obtenir la réunion desdites communes au territoire de la république. La lettre que je vous envoie et les détails qui y sont renfermés vous fourniront les renseignemens qui peuvent vous être nécessaires, et vous saurez en faire usage

Ch. Mau. Talleyrand.

---

[1] *Copie de la lettre de l'administration impériale de Lamstroff, aux administrateurs du département de la Moselle.*

Strasbourg, le 22 floréal an 5 (11 mai 1797).

Conformément à votre lettre en date du 1er de ce mois, nous sommes occupés à recueillir tous les ren-

[1] *N. B.* Cette lettre était jointe à la précédente.

seignemens possibles sur les communes de Koiff et Bayeren.

Comme nous n'avons dans notre secrétariat aucun papier, titres, ni procès-verbaux concernant cette commune, soit du titre qui établit la commune de Koiff et Bayeren dans le nombre de celles qui composent le département, et que, dans cette commune même, il n'existe point de papiers à ce sujet, nous nous sommes adressés à l'administration municipale du canton de Sarrelibre, comme étant dépositaire des papiers, titres, etc., concernant ladite commune de Koiff : cette administration nous a fait réponse que le citoyen Christophe était chargé et s'occupait du dépouillement des papiers du ci-devant district, et qu'elle l'inviterait de faire les recherches et de nous faire passer aussitôt ce qu'il trouvera de relatif à cette demande. En attendant, nous avons invité l'agent de la commune de Koiff et Bayeren de venir ici avec les habitans des deux villages les plus instruits sur tout ce qui la concerne. Nous allons vous faire part du résultat :

1°. Que de tout temps il y avait un désordre dans Koiff; que les habitans trévisois allaient à Bourgonville se déclarer Francais, et que d'autres allaient à Sarrebourg se déclarer Trévisois, de manière qu'on n'était jamais assuré qui était Français, qui était Trévisois;

2°. Que, depuis un temps immémorial, cette commune était indivise sans qu'ils en pussent connaître le principe;

3°. Que la partie française de cette commune fait

partie du département de la Moselle, parce qu'elle dépendait et faisait partie de la ci-devant Lorraine.

4°. Il est à présumer que le village de Koiff dépendait autrefois de la ci-devant Lorraine, puisque l'église, bâtie depuis plus de cent ans, portait pour armes des croix de Lorraine : les habitans nous ont dit qu'ils avaient entendu dire que, dans ce temps-là, tous les habitans étaient Lorrains, et que cela avait varié par les déclarations de plusieurs, qui se sont déclarés Trévisois, en allant simplement à Sarrebourg se faire inscrire.

5°. Dans le village de Koiff, les maisons françaises et trévisoises sont entremêlées et pêle-mêle ; mais dans le village de Bayeren, la partie française est séparée de la partie trévisoise par un chemin qui le traverse, et ceci pour le village seulement : car, hors dudit, le ban est entremêlé et confus, ainsi qu'à Koiff, et on ne sait si on est sur le territoire français ou sur le territoire trévisois.

6°. Le village de Koiff et celui de Bayeren ont toujours formé une même commune et paroisse.

7°. Le village de Koiff est à trois lieues de Lannstroff; il est placé à une petite lieue sur la gauche de Freidembourg du côté de la Moselle, et à une lieue et demie de ce fleuve ;

8°. Le village de Bayeren est aussi à trois lieues d'ici, et à une demi-lieue sur la gauche de Koiff, en tirant du côté de la Moselle.

9°. Dans Koiff, il y a 18 maisons françaises compre-

nant 114 ames, et 27 maisons trévisoises comprenant 180 personnes.

10°. Dans Bayeren, il y a 14 maisons françaises comprenant 78 individus, et 15 maisons trévisoises comprenant environ 87 ames.

Plusieurs habitans trévisois de cette commune ont présenté des pétitions pour être Français, nous les avons tous envoyés au fur et mesure à l'administration centrale : ils attendent avec impatience une décision, car ils disent que, depuis leur déclaration, ils sont en butte à différentes vexations.

Nous croyons devoir vous dire qu'il serait très-essentiel que cette commune appartînt en entier à la république, ou qu'au moins il y eût une séparation marquée, tant dans le village que sur les bans.

Nous nous ferons un devoir de vous transmettre de plus amples renseignemens, si nous recevons de Sarrelibre quelques pièces relatives à cette commune.

Les habitans nous ont aussi déclaré qu'ils croyaient que leurs titres doivent être à Nancy ou à Lunéville, parce qu'ils avaient été envoyés dans le temps à la cour de Stanislas, dernier duc de Lorraine.

Suivent les signatures des membres de l'administration impériale.

Milan, le 4 thermidor an 5 (22 juillet 1797).

Au général Clarke.

Je suis d'avis de répondre tout simplement à la note des plénipotentiaires de l'empereur, que la convention

signée à Léoben, le 5 prairial, a tout prévu; que nous nous en rapportons entièrement à son contenu; que, après deux mois, il est singulier qu'on vienne remettre une question déjà décidée; qu'il est donc évident que l'on ne cherche que des prétextes pour traîner en longueur et gagner du temps. BONAPARTE.

Milan, le 5 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

Au général Clarke.

Je partais lorsque j'ai reçu votre courrier : Gallo et Baptiste n'étant plus à Udine, Meerweldt n'ayant aucun pouvoir, et leur note caractérisant à chaque ligne leur mauvaise foi, je ne vois aucune utilité dans mon voyage à Udine, tandis que le nouveau gouvernement de ce pays-ci, les affaires du Piémont, celle des Grisons, rendent ma présence à Milan plus utile.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris au directoire exécutif.

Je pense que nous n'avons rien à répondre à une note qui n'a point de bon sens : la seule réponse serait de prévenir S. M. l'empereur que, si, le 18 août, les négociations ne sont point terminées, nous regarderons les préliminaires comme nuls; mais, dans la position actuelle de la république, je ne pense pas que ni vous ni moi nous puissions faire cette opération.

J'ai ordonné de jeter un pont sur l'Izonzo, et de faire des têtes de pont; je fais marcher une légion cisalpine

à Palma-Nova, et j'augmente de 3,000 hommes la division du général Victor.

Si la république se trouvait dans une situation ordinaire, et que les négociations de Lille ne nous fissent pas une loi impérieuse de ne rien prendre sur nous, je vous avoue qu'à la reception de votre lettre j'eusse mis en marche toutes mes divisions, et que, sous quinze jours, j'eusse été sous Vienne; mais, dans les circonstances actuelles, c'est au gouvernement seul à prendre le parti que sa sagesse et la situation des choses peuvent lui prescrire.

Je désirerais que vous demandassiez un passe-port pour votre secrétaire de légation, et que vous le fissiez passer à Vienne : il pourrait être chargé d'une lettre à M. de Gallo; il pourrait voir M. Thugut et revenir avec des renseignemens certains sur la situation des choses dans ce pays-là. Vous ne manqueriez pas de lui recommander de tenir note de tout ce qu'il verra en route, soit de troupes, soit de nouveaux ouvrages de campagne.

Je ferai partir mon aide-de-camp Marmont pour Vienne; il passera par le Tyrol, et, par ce moyen, il n'aura pas de passe-port de M. de Meerweldt. Le but de sa mission sera de connaître les espèces d'ouvrages que l'on fait à Vienne, la situation militaire des esprits, le véritable état de leurs troupes.

N'oubliez rien pour que M. de Meerweldt vous accorde le passe-port pour votre secrétaire.

Dès l'instant que quelque plénipotentiaire arrivera avec des pleins pouvoirs et une envie sincère de com-

mencer les négociations : je me transporterai rapidement à Udine. BONAPARTE.

Paris, le 6 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

Au général Clarke.

Je vous transmets, général, comme simple renseignement, l'extrait d'une lettre qui m'a été adressée sur la nécessité de s'entendre avec le gouvernement piémontais, pour procurer au département des Alpes maritimes quelques agrandissemens qui faciliteraient les communications avec le Piémont, et les moyens d'accroître la prospérité commerciale de cet état avec la république française. Vous avez peut-être occasion d'utiliser ces idées. CH. MAU. TALLEYRAND.

Udine, le 6 thermidor an 5 (23 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, ce matin, la lettre que vous avez chargé Bourrienne de m'écrire : j'ai appris, non sans regret, que vous paraissiez décidé à différer votre départ. Les circonstances rendent cependant votre présence ici plus nécessaire de jour en jour, et vous avez dû voir, par la nature et le ton des dernières notes que je vous ai fait passer, qu'il est urgent de faire une démarche qui mette un terme à la langueur où est tombée la négociation, et

qui force la cour de Vienne à manifester plus clairement ses véritables intentions. Si des affaires plus importantes vous retiennent encore quelque temps loin de moi, je vous prie de me faire connaître, en détail, votre opinion sur la réponse à faire aux plénipotentiaires autrichiens, ainsi que sur la nature des explications qu'il est temps de solliciter. La connaissance de vos idées et les modifications qu'elles pourront apporter aux miennes, me mettant alors à même d'agir en votre absence, la marche des affaires ne sera point ainsi arrêtée par de nouveaux délais.

Je vous observe en outre que je ne connais que sommairement les observations du directoire sur la grande note que nous avons présentée, à Montebello, à MM. les plénipotentiaires de S. M. impériale.

Je n'ai reçu aucune lettre du gouvernement depuis le 14 thermidor, et le paquet que vous m'avez transmis par le courrier parti le 13, contenait seulement des lettres insignifiantes pour mon aide-de-camp.

Croisier est arrivé ici hier au soir. H. CLARKE.

Udine, le 8 thermidor an 5 (25 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez écrite le 5 thermidor : quelques articles m'ont paru susceptibles d'être lus à M. le comte de Meerweldt, et de contribuer au succès de la négociation. Vous avez désiré que j'en-

voyasse mon sécrétaire de légation à Vienne, M. de Meerweldt n'a pu m'accorder le passe-port que j'ai demandé pour lui, qu'à condition que je le dépêcherais en courrier pour M. de Gallo.

Perret est parti ce soir : je l'ai chargé, ainsi que vous le désiriez, d'une lettre pour ce plénipotentiaire, dont je vous envoie copie ; j'ai cru à propos d'y insérer les passages de votre dépêche que j'avais lus à M. de Meerweldt : ce dernier m'en a même témoigné le désir. J'en ai conclu que MM. les Autrichiens, qui savent que vos paroles sont soutenues d'une armée de plus de 80,000 hommes, font particulièrement attention à ce que vous dites. Je désire que l'arrivée, à Vienne, du citoyen Perret renoue la négociation d'une manière qui nous convienne ; je suis en quelque sorte fâché que vous ayez laissé au directoire le soin de prononcer sur la continuation des négociations ou sur leur rupture, je crois que cette situation sera extrêmement délicate pour lui, dans un moment où il est assailli, comme il paraît l'être, par des factions qui voudraient anéantir le gouvernement républicain. S'il se prononce pour la guerre, il s'élevera un cri général contre lui ; et si les factions qui semblent l'entourer l'obligent à une démarche faible, il n'est pas douteux que cette démarche ne redouble l'obstination désastreuse de la cour de Vienne. J'eusse préféré, citoyen général, que nous nous fussions chargés, l'un et l'autre, de prendre une mesure vigoureuse, qui eût forcé le ministre de l'Autriche à mettre à découvert ses intentions, et à détruire cette incertitude fatigante dans laquelle il nous a tenus depuis si longtemps.

On n'aurait pas manqué, je le sais, dans le cas où nos démarches auraient fait éclater la guerre, à laquelle la maison d'Autriche aurait été résolue d'avance, de jeter sur le compte d'une ambition qu'on vous aurait supposée, le renouvellement des hostilités que nous sommes chargés de faire disparaître par une paix solide. Mais tous les êtres pensans auraient rappelé que jamais la guerre n'eût pû être continuée avec plus d'avantage pour votre gloire personnelle, que lorsque vous la bornâtes à celle d'avoir conduit l'armée d'Italie jusqu'aux portes de Vienne. Il est encore quelques moyens d'arriver à la paix.

La lettre que j'écris à M. de Gallo et les soins que se donnera le citoyen Perret à Vienne, leur donneront toute la force qu'ils doivent avoir; je regrette, toutefois, particulièrement que vous ne vous soyez pas rendu à Udine avant le départ de M. de Gallo, et votre présence dans cette ville, si vos affaires vous le permettaient, pourrait, en accélérant le retour de ce plénipotentiaire, hâter peut-être le moment si désiré de la paix définitive avec l'empereur, appelée depuis si longtemps par tous les Français. H. Clarke.

Milan, le 10 thermidor an 5 (27 juillet 1797).

Au général Clarke.

Il faudra, citoyen général, envoyer une note au duc de Bavière et aux autres princes qui doivent de l'argent

aux armées du Rhin en conséquence de l'armistice, pour les requérir d'achever leur paiement.

Il faudra demander à chacun de ces princes qu'ils aient à verser, dans le délai de huit jours, une telle somme à Bâle, entre les mains du chargé d'affaires de France, de manière qu'il y ait deux millions payés le plus tôt possible.

Déclarer que, si lesdites sommes ne sont pas payées, les armées françaises rentreront dans les états desdits princes et seraient obligées de les traiter en ennemis irréconciliables, et qui ont déjà manqué à la foi des traités et aux engagemens les plus sacrés : ces notes devront être envoyées par des courriers extraordinaires à Munich et ailleurs. BONAPARTE.

Note des citoyens plénipotentiaires de la république française.

Les plénipotentiaires de la république française ont reçu les cinq notes, datées du 18 juillet 1797, qui leur ont été adressées par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, d'après la remise de celle du même jour, relative à la tenue de deux congrès. Ils continuent à voir, avec douleur, que le cabinet de Vienne saisit tous les prétextes pour faire naître des obstacles, et s'opposer à la conclusion de la paix : ils ne peuvent se dissimuler que les apparences même ne sont plus gardées. Le ton qui règne dans les notes remises aux plénipotentiaires français ; les nom-

breuses protestations qu'elles contiennent ; la nature extraordinaire des demandes qui y sont présentées ; les diverses marches des troupes autrichiennes : tout, en un mot, annonce la guerre. La reprise des hostilités, de la part de l'Autriche, ne semble retardée par elle que pour gagner du temps, et se donner celui de fasciner les yeux de l'Europe par des protestations de désir de la paix, au moment où le cabinet de Vienne paraît être dans des intentions absolument contraires à ces protestations.

Comment croire à la sincérité de ce cabinet, puisque, lorsqu'il paraît insister si fortement sur l'exécution des préliminaires de Léoben, il la viole lui-même de la manière la plus évidente ? En effet, quoiqu'on ait cherché à donner à ces prélimiraires une interprétation que les plénipotentiaires français refusent d'admettre, et qui ne peut avoir d'autre but que d'éloigner encore davantage de la conclusion de la paix, il n'en est pas moins certain qu'on était convenu de conclure la paix définitive dans l'espace de trois mois, à dater de leur signature ; et cet article principal des préliminaires, dont l'Europe entière désire l'exécution, se trouve manifestement violé.

Déjà près de quatre mois se sont écoulés depuis cette époque ; il y en a trois que les soussignés ont fait connaître aux plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi les pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus du directoire exécutif de la république française pour conclure et signer la paix définitive, tandis que le cabinet de Vienne, loin d'imiter cette conduite, s'est constamment

attaché à ne faire porter les discussions, entre les négociateurs respectifs, que sur les objets qui ne se liaient que par des rapports éloignés au but principal de la négociation.

L'article des préliminaires par lequel S. M. consentirait à une paix séparée ne se trouve-t-il pas encore violé par la manifestation consignée dans les notes précédentes de leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens, de l'envie de S. M. l'empereur et roi de ne traiter qu'en commun avec ses anciens alliés?

Mais ce qu'il est impossible de ne pas considérer comme une violation manifeste de l'article premier des préliminaires secrets, c'est la protestation remise par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens contre l'indépendance de la Lombardie, puisque cet article porte textuellement :

« S. M. l'empereur renonce (et non pas renoncera) à la partie de ses états en Italie qui se trouve au-delà de la rive droite de l'Oglio et de la rive droite du Pô. »

S. M. l'empereur ne devait occuper le territoire vénitien qu'à la paix définitive, et cependant elle s'empare de la Dalmatie et de l'Istrie, c'est-à-dire des plus belles provinces de la république de Venise ; elle en chasse les garnisons, y établit son gouvernement, et le cabinet de Vienne se plaint du changement de gouvernement de Venise!

S. M. l'empereur ne dissimule pas son impatience d'entrer en possession des états de cette république ; elle les voudrait tous : elle n'en excepte ni les débouchés de l'Adige et de la Brenta, ni la ville de Venise

elle-même, et cependant le cabinet de Vienne se dit animé d'une grande sollicitude pour cette ancienne république!

L'armée française occupe, il est vrai, les états de Venise, comme elle le faisait avant les préliminaires, elle occupe de plus la ville de Venise; mais elle ne s'y tient pas comme auxiliaire; ses troupes ne s'y mêlent en aucune manière d'affaires politiques, et si quelques agens subalternes de S. M. l'empereur ont été insultés, on ne doit sans doute l'attribuer qu'au ressentiment de la part des Vénitiens de la violence qu'a exercée l'armée impériale, en entrant dans l'Istrie et la Dalmatie: les plénipotentiaires ne pouvaient qu'interposer la médiation entre S. M. l'empereur et roi et la république de Venise; ils l'ont fait.

C'est cependant en conséquence des préliminaires, sur lesquels le cabinet de Vienne n'insiste que lorsqu'il les a expliqués d'une manière désastreuse pour la France, et quelquefois pour l'empereur lui-même, que cinq provinces autrichiennes ont été restituées à S. M., que le port intéressant de Trieste, et, avec lui, la faculté de reprendre son commerce, lui ont été rendus.

Quant au changement de gouvernement à Venise et à Gênes, la république française n'y a pris aucune part: elle ne s'en est mêlée qu'à la demande des peuples, et pour éloigner les excès qui s'attachent ordinairement au berceau des révolutions.

C'est donc aux gouvernemens de ces deux peuples que doivent s'adresser les plénipotentiaires de S. M. impériale, pour tout ce qui les concerne; et comment les

plénipotentiaires français ne seraient-ils pas frappés de l'insincérité apparente du cabinet de Vienne, lorsqu'il paraît affecté d'un changement arrivé à Venise, qui rend beaucoup plus facile l'exécution des préliminaires ? Cette conduite ne semble-t-elle pas offrir une preuve d'un dessein formel du cabinet de Vienne de ne pas les exécuter ?

Pour ce qui est de l'affaire du duc de Modène, elle ne regarde en aucune manière le gouvernement français : c'est une affaire de lui à ses peuples.

S. M. l'empereur, sur la seule promesse de conclure sa paix séparée, a obtenu la restitution de cinq provinces et l'éloignement de l'armée française de sa capitale ; aujourd'hui, que cette paix n'est pas encore conclue, nonobstant le texte des préliminaires, le cabinet de Vienne veut avoir cinq ou six forteresses et une grande partie de l'Italie, et c'est en faisant également des promesses qu'il croit les obtenir ! Mais, après avoir vu élever tant d'obstacles qu'il était facile d'écarter ; après que les lenteurs extrêmes du cabinet de Vienne, et ses refus prolongés d'adopter une marche qui convient aux intérêts des deux puissances, ont si considérablement ajouté aux difficultés qui s'opposent à la paix, les soussignés se voyant forcés de recueillir les vœux du cabinet de Vienne pour cette paix, plutôt dans des faits que dans des protestations qui, jusqu'ici, n'ont rien produit que d'illusoire, doivent à la république, qui les a honorés de sa confiance, de ne s'écarter aucunement, dans le dessein de faire quelque chose d'agréable à S. M. I., du strict sens des préliminaires,

d'après lesquels S. M. ne doit entrer qu'à la paix définitive dans les états de Venise.

Si S. M. croit qu'il est de son intérêt d'occuper sur-le-champ ces états, qu'elle fasse la paix sans délai ; mais si le cabinet de Vienne veut continuer à en empêcher la conclusion, l'intérêt de la république française exige que les pays de Venise et les forteresses soient entre les mains de son armée.

Quelque affligeant qu'il serait pour les plénipotentiaires français de voir des négociations entamées depuis si long-temps se terminer par la guerre, ils doivent à l'honneur de leur nation de demander si l'Autriche la veut, et d'annoncer que la république française est plutôt disposée à la faire, qu'à se laisser jouer par des subtilités ou des demandes à la fois défavorables aux deux puissances, et singulièrement éloignées de la bonne foi que les plénipotentiaires français n'ont cessé d'apporter dans tout le cours de la première négociation.

Mais, dans cette situation de choses, les soussignés espèrent que MM. les plénipotentiaires autrichiens emploieront tous leurs efforts pour faire adopter, par le cabinet de Vienne, une marche plus convenable aux intérêts mutuels, et un système qui rapproche immédiatement de la paix, que les soussignés ne cessent d'offrir de conclure.

Les plénipotentiaires français pourraient répondre par des contre-protestations aux notes qui leur ont été remises par leurs excellences MM. les plénipotentiaires autrichiens ; ils pourraient retracer, dans des mémoires historiques, les efforts qu'ils n'ont cessé de faire pour

arriver à la conclusion de la paix définitive; mais ils écartent ces moyens, parce que leur intention est d'éloigner tout ce qui pourrait troubler encore davantage l'harmonie, qu'il est si essentiel d'établir dans les négociations dont ils sont chargés. Ils savent parfaitement que la paix, qu'il est instant de conclure, doit, pour être solide et durable, être basée sur les intérêts mutuels; et l'ensemble des préliminaires de Léoben a dû témoigner à S. M. l'empereur et roi, que l'intention de la république française n'avait jamais été de priver la maison d'Autriche d'une puissance égale à celle qu'elle avait avant la guerre : les compensations qu'elle doit recevoir en offrent la preuve. Elle se trouve encore dans la marche que les négociateurs français n'ont cessé de suivre; et lorsqu'ils ont demandé quelques avantages pour la république française, ils en ont toujours proposé d'équivalens pour la maison d'Autriche. Si le cabinet de Vienne imitait cet exemple, les deux puissances verraient bientôt succéder aux désastres enfantés par la guerre, le repos si ardemment désiré par les peuples : le directoire exécutif de la république française a toujours voulu que la paix fût également avantageuse et à l'Autriche et à la France, et surtout qu'elle éloignât toute possibilité d'une guerre future entre elles, tant en Italie qu'en Allemagne, en déterminant les frontières de telle manière qu'aucune des deux puissances ne fût, en temps de paix, dans une situation en quelque sorte offensive ou alarmante vis-à-vis de l'autre. Ne point se renfermer dans ce cercle raisonnable; faire dépendre la paix de quelques mille hommes

de population de plus, qui n'ajoutent rien à la puissance d'un grand peuple, c'est oublier tous les maux dont gémit l'humanité souffrante, c'est demander une guerre qui ne peut avoir de but utile à aucune des deux nations.

En finissant, les soussignés ont l'honneur de prier MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de ne pas se servir, lorsqu'ils parlent des gouvernemens démocratiques et des peuples, de termes qui seraient injurieux pour le gouvernement que les plénipotentiaires de la république française représentent.

Il n'est jamais arrivé aux soussignés, en parlant des ministres des rois et de leurs cours, de se servir d'aucune épithète qui pût leur être injurieuse.

Les citoyens plénipotentiaires de la république française demandent à leurs excellences MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de vouloir bien agréer l'assurance réitérée de leur haute considération.

A Udine, le 10 thermidor an 5 de la république française une et indivisible

BONAPARTE et CLARKE.

Note des citoyens plénipotentiaires de la république française.

Si les soussignés plénipotentiaires de la république française ont été surpris de voir les troupes de S. M. impériale et royale s'emparer, contre la teneur des préliminaires de Léoben, et avant la conclusion définitive,

de l'Istrie et de la Dalmatie, ils ne peuvent dissimuler que leur étonnement a été extrême en apprenant que ces mêmes troupes ont pris possession de la république de Raguse; ils protestent fortement contre la destruction de ladite république, et espèrent que S. M. l'empereur, animé par les sentimens de justice qui la caractérisent, sentira combien il est impossible que les autres puissances, et particulièrement la république française et la Porte-Ottomane, voient avec indifférence l'occupation d'un état neutre et indépendant, qui n'est jamais intervenu en aucune façon dans la guerre actuelle, et ils ne doutent pas que leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens ne contribuent de tout leur pouvoir à faire donner par S. M. les ordres les plus prompts, pour que ses troupes se retirent du territoire de la république de Raguse.

Les soussignés réitèrent à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale l'assurance de leur haute considération.

Udine, le 10 thermidor an 5.

BONAPARTE et H. CLARKE.

Udine, le 10 thermidor an 5 (28 juillet 1797).

Au général Clarke.

Le général commandant l'armée impériale et royale dans la Carinthie, la Carniole, ayant reçu l'avis de la levée du séquestre qui avait été apposé sur les provisions des vivres emmagasinés à Venise pour cette armée,

il a fait aussitôt les dispositions nécessaires pour en faire exporter une certaine quantité pour la consommation de ses troupes; mais le commissaire impérial chargé d'en soigner le transport éprouva les mêmes difficultés qu'avant la levée du séquestre, le citoyen général de division Baraguey d'Hilliers, commandant à Venise, ayant allégué qu'il n'est point encore autorisé à délivrer les passeports nécessaires pour cet effet.

Le soussigné plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi a, en conséquence, l'honneur de renouveler au citoyen Clarke, général de division et plénipotentiaire de la république française, les instances faites déjà précédemment pour que les magasins dont il s'agit soient mis sans ultérieur retard à la libre disposition de leur légitime propriétaire.

Le soussigné saisit cette occasion pour réitérer au citoyen plénipotentiaire français l'assurance de sa haute considération.

Udine, le 28 juillet 1797.

Le comte DE MEERWELDT, *général-major.*

Note des généraux Bonaparte et Clarke.

Les citoyens plénipotentiaires de la république française ont pris en considération la note relative à la tenue de deux congrès, datée d'Udine le 18 juillet 1797, qui a été remise par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. impériale et royale, et se sont rappelé les diverses demandes et allégations relatives

à son contenu. Après s'être référés à leur note du 3 messidor et particulièrement pour ce qui a rapport à la demande faite par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens eux-mêmes, tant à Léoben qu'à Gratz, de traiter de la paix définitive et séparée de S. M. impériale et royale dans une ville d'Italie, les soussignés pensent que la convention signée à Montebello, le 5 prairial dernier, a tout prévu, et ils ont l'honneur de déclarer à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens qu'ils s'en rapportent entièrement à son contenu.

Les soussignés sont d'autant plus portés à insister à cet égard, qu'ils ne peuvent voir, sans surprise et sans éprouver un sentiment pénible, reproduire à l'époque actuelle une question déjà décidée depuis deux mois; et ils avouent, avec franchise, que cette conduite tend à les confirmer dans la persuasion que la cour de Vienne ne cherche que des prétextes pour traîner la négociation en longueur et gagner du temps.

Le meilleur moyen de prouver qu'on veut la paix, c'est de la conclure sur-le-champ, ainsi que les soussignés n'ont cessé de l'offrir et l'offrent encore, et sans sacrifier les intérêts des deux puissances à des considérations étrangères.

Les soussignés assurent leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. impériale de leur parfaite considération.

Udine, le 10 thermidor an 5.

BONAPARTE et CLARKE.

Milan, le 11 thermidor an 5 (29 juillet 1797).

Au général Clarke.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, deux notes que je crois essentielles et devoir être présentées à S. M. l'empereur : l'une, relative à Raguse, que l'armée autrichienne a occupée ; l'autre, relative à l'argent qui est dû à l'armée du Rhin par les princes d'Allemagne.

Vous y trouverez également une note pour celles que je crois que nous devons présenter au duc de Bavière et aux autres princes qui doivent de l'argent aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse : si l'on pouvait sur-le-champ tirer un ou deux millions, ce serait un grand gain.

Hoche n'ayant pas l'âge, n'a pu être ministre de la guerre ; on m'assure que c'est Schérer qui sera nommé.

Il y a beaucoup de division entre le conseil des cinq-cents et le directoire.

Lenoir de la Roche, étant d'une santé faible, sera remplacé par un autre ministre de la police.

Il paraît que Hoche va s'embarquer pour l'Irlande.

J'imagine que vous avez un chiffre pour correspondre avec Perret : n'oubliez pas de lui dire de prendre tous les renseignemens possibles sur la situation militaire de l'empereur dans ce moment-ci, et sur la valeur de ses levées en Hongrie et ailleurs, ainsi que les fortifications qu'il pourrait avoir faites à Gratz, Clagenfurt, ainsi que sur les têtes de pont de la Drave et de la Save, et sur la route de Clagenfurt à Bruck.

BONAPARTE.

Note du général Clarke.

Le soussigné plénipotentiaire de la république française a reçu la note relative aux vivres emmagasinés à Venise, que son excellence M. le comte de Meerweldt, plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi lui a adressée, le 28 juillet 1797 : il s'empressera de la transmettre par un courrier extraordinaire au citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée française en Italie.

Le soussigné prie son excellence M. le comte de Meerweldt d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Udine, le 12 thermidor an 5. H. Clarke.

Udine, le 12 thermidor an 5 (30 juillet 1797).

Au général en chef.

Vous trouverez ci-joint une note relative à quelques Napolitains : elle m'a été remise par M. de Gallo au moment de son départ pour Vienne.

Je devais vous la présenter à Udine; mais votre départ de Milan étant différé, je prends le parti de vous l'envoyer, d'après ce que m'a dit M. de Gallo; la cour de Naples et lui-même désirent que vous preniez des mesures efficaces pour éloigner les Napolitains nommés dans la note, des endroits où ils se trouvent maintenant, et pour les forcer à une conduite plus circonspecte et qui convienne à la cour de Naples.

H. Clarke.

Note de M. le comte de Meerweldt.

La malle des lettres de l'Autriche et de Trieste, adressée, comme de coutume, au bureau de la poste de Vienne établi à Venise, en conformité d'anciens concordats, a été arrêtée le 29 juin, au moment où elle allait aborder à Venise, par des sbires qui l'ont enlevée, en signifiant aux conducteurs qu'ils avaient l'ordre de la porter à la municipalité.

La direction de la poste de Vienne à Venise, à laquelle la municipalité a envoyé cette malle, après y avoir fait toutes les recherches qu'elle a trouvées à son gré, ayant reconnu que les deux tiers des lettres de Vienne avaient été ouvertes et même plusieurs supprimées, a réclamé aussitôt l'autorité du citoyen général de division Baraguey d'Hilliers, commandant à Venise, contre cette violation du droit des gens; mais ce général a déclaré que cette affaire n'est pas du ressort militaire; la même direction qui a voulu recourir là-dessus au ministre de la république française à Venise, n'a pu obtenir d'accès auprès de lui, pour obtenir, par son intervention, la réparation de cet excès, et la sûreté nécessaire pour le libre cours de cette poste. Le soussigné, plénipotentiaire de S. M. impériale et royale, a l'honneur de s'adresser, au même sujet, au citoyen général de division Clarke, plénipotentiaire de la république française, en le priant de vouloir bien faire astreindre la municipalité de Venise, qui se trouve notoirement et manifestement dans la dépendance absolue des forces

françaises stationnées dans cette ville, à la réparation due et convenable de la violence qu'elle a osé se permettre, au mépris du droit des gens, en faisant arrêter et fouiller la malle de la poste de Vienne, et à s'abstenir dorénavant de tout excès pareil, sous peine de responsabilité personnelle de la part de tous ceux qui s'en rendront coupables.

Pour assurer, en attendant, le cours non interrompu de cette poste, et particulièrement de la malle de Vienne qui passe aujourd'hui par Udine pour Venise, le soussigné prie en outre le citoyen plénipotentiaire français de vouloir bien ordonner les mesures et dispositions nécessaires pour que la malle en question soit escortée, à son arrivée à Mestre, d'une force armée suffisante pour la préserver de toute violence, tant sur la lagune qu'à Venise même, et nommément dans le bureau de la poste de Vienne dans cette ville, que le soussigné a l'honneur de recommander particulièrement, avec son directeur et ses autres employés, à l'appui et à la protection des forces françaises, auxquelles tout Venise est incontestablement subordonné dans ce moment-ci.

La loyauté du citoyen plénipotentiaire de la république française ne permet pas de douter qu'il ne reconnaisse la justice des mesures proposées, et la convenance de les prendre sans retard. Le soussigné se flatte qu'il voudra bien l'honorer, le plus tôt possible, de quelque explication satisfaisante là-dessus; et, en attendant, il s'empresse de lui renouveler l'assurance de sa haute considération. Udine, le 31 juillet 1797.

MEERWELDT, *général-major*.

Note du général Clarke en réponse à la précédente.

Le général Clarke a reçu la note que M. le comte lui a adressée le 31 juillet 1797, dont le contenu est relatif à la malle de Venise : il la transmettra au général en chef de l'armée française en Italie.

Le général Clarke a l'honneur de transmettre à son excellence M. le comte de Meerweldt :

1°. Une réquisition pour le commandant des troupes françaises à Mestre, à l'effet d'obtenir une escorte pour la sûreté de la malle qui part aujourd'hui d'Udine pour Venise.

2°. Une lettre au général de division Baraguey d'Hilliers, recommandant ladite malle et les employés de la poste autrichienne dans cette ville.

Je prie M. le comte de Meerweldt d'agréer l'assurance de ma haute considération. CLARKE.

Demande d'escorte.

Le soussigné plénipotentiaire de la république française pour la paix avec l'Autriche, requiert le citoyen commandant les troupes françaises à Mestre, d'après la demande formelle de son excellence M. le comte de Meerweldt, plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi, de vouloir bien faire escorter la malle des lettres de l'Autriche et de Trieste, partant aujourd'hui d'Udine pour Venise, par une force armée suffisante pour la préserver de toute violence, tant sur la lagune qu'à Venise même, jusqu'au moment où elle sera rendue et

déposée chez le général de division Baraguey d'Hilliers, ou, en son absence, chez l'officier français commandant à Venise.

A Udine, le 14 thermidor an 5. H. Clarke.

Vienne, le 31 thermidor an 5 (13 juillet 1797).

Au général Clarke.

J'ai vu arriver votre secrétaire avec un bien sensible plaisir, parce que les sentimens que j'ai pour sa personne et ceux que m'inspire le titre de vous appartenir se sont réunis pour me rendre la surprise agréable. La lettre dont vous l'avez chargé pour moi, M. le général, ne m'a pas inspiré les mêmes sentimens, excepté sous le point de vue de la confiance et des expressions amicales que vous voulez bien m'y donner, et dont je serai toujours fort jaloux; j'ai cru devoir en mettre le contenu sous les yeux de S. M. l'empereur et de M. de Thugut, et je ne saurais vous dissimuler que S. M. n'a pu voir qu'avec beaucoup de peine la mauvaise interprétation qu'on donne à ses intentions, et qu'en lui supposant des vœux qui ne peuvent pas s'accorder avec la loyauté et l'amour de la paix qui caractérisent S. M. aux yeux de l'Europe, on cherche à persuader au directoire exécutif que c'est l'empereur qui prolonge les négociations, et qui en fait retarder le fruit après lequel l'humanité entière soupire ardemment. Or, j'en appelle au jugement de tout homme impartial, j'en appelle à

votre justice, M. le général, et j'ose vous demander si on peut attribuer le peu de succès qu'ont eu jusqu'à présent les négociations à une autre cause, sinon au refus qu'on a constamment manifesté d'exécuter les préliminaires, et notamment l'article 4, ainsi qu'aux infractions qu'on y a faites coup sur coup, par où on a provoqué les ministres de S. M. aux réclamations qu'ils n'ont consignées dans leurs notes, que parce qu'il leur a été impossible d'en obtenir la moindre satisfaction : S. M. pouvait-elle s'attendre, d'après sa conduite loyale et conséquente, qu'on la peindrait au directoire exécutif, comme ne souhaitant que d'éloigner la paix, et comme voulant se jouer de la négociation actuelle pour des vues entièrement étrangères à sa loyauté et à sa politique?

Je me flatte, M. le général, que vous aurez reçu à l'heure qu'il est la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en date du 26 juillet. Vous y aurez vu combien vous avez mal jugé les intentions de l'empereur, par la nouvelle preuve que je vous ai annoncée du vif empressement que conserve S. M. pour la prompte conclusion de la paix, et qu'elle a écarté tous les obstacles par sa détermination à la traiter définitivement et séparément à Udine, dès qu'elle a pu y consentir sans manquer à sa dignité et à ses engagemens : elle nous a accordé à cet effet les pleins pouvoirs nécessaires, de sorte que si, comme S. M. I. aime à s'en flatter, le directoire est animé des mêmes sentimens conciliatoires; s'il veut une paix solide et durable qui, en assurant pour jamais la tranquillité intérieure des deux états, les dispose à

resserrer de plus en plus les liens qui feront le bonheur des deux nations, nous aurons fini, M. le général, l'ouvrage salutaire auquel nous sommes appelés, en deux fois vingt-quatre heures. Le moment où je pourrai me rendre près de vous, ne peut être différé que de peu de jours, et je le vois arriver avec un vif plaisir, parce que, connaissant votre humanité, je suis sûr que vous ne négligerez rien pour accélérer une époque si désirée.

Je me remets au reste à tout ce que M. Perret vous rapportera de bouche sur les entretiens qu'il a eus avec M. le baron de Thugut et avec moi, et je vous prie d'agréer les sentimens de parfaite estime et de haute considération que je vous ai voués et avec lesquels, etc.

DE GALLO.

P. S. Je crois essentiel, M. le général, de vous prévenir confidentiellement que, quoique S. M. I. soit déterminée à faire traiter la paix définitive à Udine, et qu'elle ait voulu nous accorder, à cet effet, des pouvoirs suffisans, cependant elle se réserve le droit qui lui est acquis par l'article 4 des préliminaires, de convoquer le congrès dans le cas où, contre son attente, elle verrait, après un temps convenable, que les conférences d'Udine ne produisent pas l'issue désirée : sur quoi je me réserve d'entrer dans une explication plus détaillée et plus précise, dès que, réuni avec M. le comte de Meerweldt, nous aurons l'honneur de vous entretenir officiellement sur cet objet. DE GALLO.

Paris, le 14 thermidor an 5 (1er août 1797).

Au général en chef.

Le directoire a lu avec toute l'attention qu'elle mérite la lettre que vous lui avez écrite de Milan en date du 5 thermidor. Il m'a ordonné, hier 13, de lui faire un rapport général sur les négociations d'Italie, depuis les préliminaires de Léoben jusqu'au moment actuel : je le lui présenterai demain 15. C'est d'après cet ensemble de choses qu'il prendra une détermination. Il m'ordonne aussi de vous inviter provisoirement à suivre ces négociations, malgré tous les dégoûts qu'elles pourraient vous causer, sans cependant négliger toutes les précautions que les circonstances pourraient exiger.

La prudence que vous avez jusqu'ici montrée dans toutes vos opérations, lui fait croire que vous sentirez la nécessité de ces précautions, et toute l'importance à mettre dans vos préparatifs, afin que, si la rupture doit éclater, ce ne soit, dans aucun cas, le directoire qui désire sincèrement la paix, qu'on puisse en accuser, et que, de l'autre côté, l'empereur ne soit pas averti assez tôt de nos intentions pour se mettre en état d'en prévenir les effets.

Ch. Mau. Talleyrand.

Paris, le 14 thermidor an 5 (1er août 1797).

Au général en chef.

Sur de nouvelles réclamations que l'on adresse au directoire, citoyen général, concernant les prisonniers d'Olmutz, le directoire vous rappelle le désir qu'il vous a manifesté de voir cesser leur captivité le plus tôt possible.

Il ne doute pas que vous ne partagiez l'intérêt que leur malheur lui inspire.

Le président du directoire exécutif, CARNOT.

Udine, le 14 thermidor an 5 (1er août 1797).

Au général en chef.

Vous trouverez ci-joint 1°. une note de M. de Meerweldt, relative à la violation de lettres de la malle de Vienne à Venise par la municipalité de cette dernière ville.

2°. Ma réponse à cette note.

3°. Ma réquisition au commandant français à Mestre de faire escorter jusque dans Venise la malle de Vienne pour cette ville, laquelle doit passer aujourd'hui par Udine.

4°. Enfin, ma lettre au général Baraguey d'Hilliers, commandant les troupes françaises à Venise.

Je n'ai pas cru, citoyen général, devoir me refuser à la demande d'une escorte pour la malle de Vienne, d'a-

bord, parce que cette demande m'a paru extrêmement raisonnable; et, en second lieu, parce que j'ai pensé qu'il ne pouvait y avoir d'inconvéniens à faire quelque chose d'agréable aux plénipotentiaires de S. M. l'empereur, lorsque je ne compromettais en aucune façon les intérêts et la dignité de la république française; et si j'ai pris des mesures sans vous avoir auparavant consulté, c'est que M. de Meerweldt, craignant pour la malle de Vienne, qui passe aujourd'hui par Udine pour aller à Venise, les mêmes excès dont il se plaint, il était instant de prendre un parti. H. Clarke.

Udine, le 15 thermidor an 5 (2 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez adressées de Milan, le 8, et celle que vous m'avez écrite de la même ville le 11 thermidor. La multiplicité d'écritures que j'ai eues à faire, depuis leur réception, m'a empêché d'y répondre plus tôt.

J'ai répondu à la grande note du 18 juillet de MM. les plénipotentiaires autrichiens, à peu près textuellement comme vous me demandiez de le faire; cette réponse se trouve, ci-jointe, sous le n°. 1.

Je me suis aussi fort peu écarté du canevas que vous m'aviez indiqué, ainsi que vous le verrez par la copie n°. 2, qui répond aux cinq autres notes du 18 juillet, qu'avaient signées MM. de Gallo et de Meerweldt.

Vous vous apercevrez cependant que j'ai adouci quelques-unes de vos expressions, et que j'ai inséré, de mon propre mouvement, tout l'avant-dernier paragraphe, qui a un but conciliateur. Je m'y suis déterminé, parce qu'au moment où je devais présenter la note, il m'est parvenu une lettre de M. de Gallo, dont vous trouverez un extrait sous le n°. 3 : les nouvelles que contient cette lettre m'ont été confirmées verbalement par M. le comte de Meerweldt.

J'ai joint aux deux notes précédentes celle que vous trouverez copiée sous le n°. 4, et qui est relative à Raguse.

M. de Mack étant venu à Goritz pour y faire quelques inspections, M. le comte de Meerweldt est parti hier au soir pour cette ville, il reviendra aujourd'hui ou demain au plus tard. J'ai vu ce plénipotentiaire avant son départ ; il m'a assuré qu'il avait une lettre de vous, que vous lui aviez remise lors de son premier voyage de Trieste à Milan, et dans laquelle vous faisiez connaître aux Autrichiens qu'ils pouvaient entrer en Istrie et en Dalmatie : il m'a, d'après cela, témoigné de l'étonnement des réclamations contenues dans nos notes, relativement à ces deux pays ; il m'a dit que si votre lettre était entre les mains de M. de Thugut, il ne manquerait pas d'en faire une arme contre nous ; mais que lui (M. de Meerweldt) ne se proposait pas d'envoyer cette lettre à ce ministre, afin d'écarter tout moyen d'aigrir davantage les esprits.

Je vous ai mandé, citoyen général, que mon secrétaire de légation, Perret, était parti le 8 thermidor au

soir pour Vienne, je n'ai point encore de ses nouvelles : il a dû passer par la Ponteba et Tarvis. Comme vous paraissiez désirer plus particulièrement des renseignemens sur Clagenfurt et sur Gratz, je me suis déterminé à envoyer également le citoyen Romeuf à Vienne ; je lui ai donné une lettre de recommandation pour M. de Thugut, et j'ai répondu à la dernière de M. de Gallo, ainsi que vous le verrez par la copie n°. 5.

J'ai mandé en chiffres à Perret, tout ce que vous désiriez que je lui mandasse ; je lui ai dit de ne rien oublier pour discuter à fond sur tous les objets de la négociation dont nous sommes chargés avec M. le baron de Thugut, afin que M. de Gallo ne revînt pas à Udine avec des pouvoirs imparfaits et des instructions insuffisantes.

Il ne m'a pas encore été possible de présenter à M. de Meerweldt la note relativement aux sommes dues en vertu du traité d'armistice, par quelques états et princes d'Allemagne. Je garde vos deux courriers pour pouvoir les employer à Munich et ailleurs ; je vous envoie un des miens que je vous prie de me renvoyez sur-le-champ.

Si vous avez des détails sur l'insurrection du Piémont, vous m'obligerez de me les communiquer, ainsi que ce que vous aurez pu apprendre des conférences dans Lille.

M. de Meerweldt craignant qu'il ne vînt quelques troupes cisalpines en garnison à Udine, m'a déclaré hier verbalement que, dans ce cas, il ne pourrait y rester ; je l'ai rassuré et me suis contenté de lui dire

qu'il serait possible que vous envoyassiez quelque détachement cisalpin à Palma-Nova pour les travaux de la place.

Je vous prie, citoyen général, de me faire part des lettres du directoire exécutif depuis le 14 thermidor.

Depuis cette époque, aucun courrier extraordinaire, venu en Italie, ne m'a apporté de lettres officielles, ni de particulières, non plus que les journaux, qu'on a coutume de m'envoyer; il me serait fort dur de rester ainsi constamment sans communication avec le gouvernement ainsi qu'avec mes amis et ma femme.

H. Clarke.

Extrait d'une lettre de M. le marquis de Gallo au général Clarke, datée de Vienne le 26 février 1797 [1].

Après avoir rendu compte de quelques commissions relatives à l'achat de plusieurs livres allemands, M. de Gallo ajoute :

« J'espère de vous les (les livres) apporter à mon retour; je me flatte que ce sera bientôt, et que j'aurai la satisfaction de vous convaincre, par le fait, de ce que je vous ai assuré tant de fois, que S. M. l'empereur et son cabinet ne désirent que de voir assurer au plus tôt la paix entre les deux puissances d'une manière solide et inaltérable. J'attends sous peu de jours les nouvelles instructions et les pouvoirs qui doivent m'être expédiés,

[1] Cet extrait était nécessaire pour l'intelligence de la lettre suivante, qui est la réponse à celle-ci.

pour que nous puissions achever au plus tôt, définitivement, cet ouvrage salutaire.

Je vous l'ai toujours dit, mon général, que la paix ne dépendait que de vous ; elle est dans vos mains ; elle sera conclue en peu de jours, si vous voulez y apporter les mêmes vues de conciliation, de justice et de stabilité futures qui dirigent les vœux et les déterminations prises par S. M.

Mais faites en sorte, je vous en conjure, que, dans ces entrefaites, rien n'arrive qui puisse augmenter les ombrages qui, trop malheureusement, se sont élevés depuis long-temps, et qui ont fait tant de tort aux affaires et au repos des deux nations. Faites que l'on arrête (car on le peut) la marche de quelques événemens qui empirent tous les jours, et qui pourraient détruire ou refroidir les heureuses dispositions que je vous assure dans cette lettre, à ma plus grande satisfaction.

Si M. le général Bonaparte est avec vous, je vous prie de vouloir bien lui faire agréer nos complimens ainsi qu'à sa respectable famille, et à M. le général Berthier. »

DE GALLO.

Udine, le 14 thermidor an 5 (1er août 1797).

A M. le marquis de Gallo.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec l'Almanach de Gotha qui l'accompagnait ; je vous remercie de l'un et de l'autre ; je remercie également M. Baptiste de son obligeant billet. J'éprouve la

plus vive impatience de vous voir arriver à Udine ; les lenteurs anéantissent les meilleures affaires : j'accepte avec joie l'assurance que vous me donnez que S. M. l'empereur et son cabinet ne désirent que de voir assurer au plus tôt la paix entre les puissances. Pour qu'elle soit solide et inaltérable, il faut que la paix définitive de S. M. I. règle tous les grands intérêts présens et futures de l'Autriche et de la France.

Revenez vite, M. le marquis ; mais revenez avec la faculté de conclure, et avec assez de latitude pour écarter toutes les difficultés : votre zèle pour S. M. vous mérite cette confiance.

Il est des événemens qui arrivent malgré l'intention de ceux qu'on en suppose quelquefois fort injustement les auteurs ; ne doutez pas un instant de mon zèle à écarter les obstacles qui pourraient retarder la paix.

Le général Bonaparte se rendra à Udine, dès qu'il aura connaissance de votre arrivée dans cette ville.

Je n'ai que le temps de vous embrasser de tout mon cœur.

H. Clarke.

Udine, le 15 thermidor an 5 (2 août 1797).

Au général en chef.

En relisant ma correspondance, je m'aperçois que j'ai oublié de vous adresser copie de deux notes, datées du 1er et du 7 du courant, et remises par moi à MM. les plénipotentiaires autrichiens.

Ce qui m'a déterminé à présenter la seconde, dont

nous avions cru devoir ajourner l'objet, lorsque nous étions à Montebello, c'est la nécessité de rappeler à la cour de Vienne, ainsi que je l'ai fait, que, depuis la signature des préliminaires, elle n'a encore accordé aucune des demandes que nous lui avons adressées en vertu des ordres du directoire exécutif. H. Clarke.

Udine, le 15 thermidor an 5 (2 août 1797).

Au général en chef.

Vous trouverez ci-joint :

1°. Copie d'une note qui m'a été remise, le 28 juillet 1797, par M. le comte de Meerweldt : elle concerne les vivres des Autrichiens à Venise.

2°. Copie d'une autre note que j'ai adressée à M. de Meerweldt en réponse à la précédente.

3°. Copie d'une lettre qui m'est arrivée par la poste : elle est du ministre des relations extérieures et datée du 30 messidor dernier : son contenu est relatif aux deux notes précédentes.

M. le comte de Meerweldt a insisté si fortement verbalement auprès de moi pour qu'on restituât à l'empereur les magasins de Venise, dont, d'ailleurs, les farines sont gâtées, que, nonobstant la lettre du citoyen Charles Lacroix que je vous envoie, je crois qu'il serait politique de rendre les vivres en question aux Autrichiens, pour obtenir quelque chose d'eux ; je pense qu'il est utile de leur accorder aussi quelque chose : nous

voulons la paix, et pour y parvenir, il est indispensable d'user des moyens de conciliation, et d'écarter l'aigreur qui a jusqu'ici régné dans les négociations. Il est peut-être bon d'ailleurs d'enlever au ministre Thugut, fortement soupçonné de ne pas vouloir la paix, tout prétexte de calomnier nos intentions auprès de son maître : l'objet si constamment réclamé est d'une valeur assez médiocre d'après ce qui m'a été dit par les citoyens Villemanzy et Hallé; ainsi, il nous en coûtera peu d'accorder la demande réitérée de M. de Meerweldt. Si vous partagez cet avis, je vous prie de donner des ordres en conséquence : nous sommes les plus forts, je crois que c'est à nous à être généreux. H. Clarke.

Paris, le 16 thermidor an 5 (3 août 1797).

Au général en chef.

L'ambassadeur de S. M. catholique se plaint au nom de sa cour, citoyen général, des mauvais traitemens que le nouveau gouvernement de Bologne fait essuyer aux ex-jésuites espagnols établis dans cette ville, malgré les ordres donnés par les généraux français pour qu'on ait pour ces religieux les égards convenables.

J'écris à M. Del-Campo, que je vous fais part, citoyen général, de la plainte qu'il m'a transmise, persuadé que, pour la satisfaction de S. M. catholique, vous vous empresserez de renouveler les ordres que vous aviez déjà donnés pour garantir la tranquillité des personnes dont il s'agit. Ch. Mau. Talleyrand.

Udine, le 17 thermidor an 5 (4 août 1797).

Au même.

Mon secrétaire de légation, le citoyen Perret, est arrivé cette nuit après avoir fait un court séjour à Vienne. M. de Gallo a dû partir vingt-quatre heures après lui : ainsi votre présence devient indispensable à Udine, et je crois qu'il est essentiel, pour ne pas retarder la négociation, que vous partiez de Milan aussitôt que vous recevrez cette lettre.

Dans une dépêche que M. de Gallo a remise au citoyen Perret pour moi, ce plénipotentiaire se réfère à la lettre particulière qu'il m'a écrite, le 26 juillet dernier, en m'annonçant que S. M. a écarté tous les obstacles par sa détermination à traiter la paix définitivement et séparément à Udine : il ajoute que S. M. a accordé, à cet effet, les pleins pouvoirs nécessaires.

Le citoyen Perret a eu une conversation de quelques heures avec M. le baron de Thugut ; mais quoique tous les points de la négociation dont nous sommes chargés aient été successivement en discussion, ce dernier s'est abstenu de prononcer sur aucun d'eux, s'en référant toujours à ce que feraient ou diraient les plénipotentiaires de S. M. impériale.

Perret est revenu par Goritz.

Il paraît que M. Degelmann doit être adjoint à MM. de Meerweldt et Gallo, ce qui ne peut être que favorable.

H. Clarke.

P. S. Lorsque j'étais sur le point de présenter les notes relatives à la Bavière à M. le comte de Meerweldt, et que je lui ai parlé de la nécessité de me donner les passeports pour Munich et ailleurs, afin que j'y expédiasse des courriers; ce plénipotentiaire a désiré que j'attendisse l'arrivée de M. de Gallo, avant tout. Une des difficultés qui se présentent dans cette affaire, c'est que les princes, avec lesquels nous avons traité, l'ayant fait sans le consentement de l'empire Germanique, ces traités ont été considérés comme non valables par l'empereur, et cassés en conséquence.

Paris, le 18 thermidor an 5 (5 août 1797).

Au général en chef.

Je me propose de vous écrire plus longuement aujourd'hui que je ne l'ai fait par le courrier passé, et d'entrer dans quelque détail sur l'état actuel des négociations d'Italie, en réponse à votre dépêche du 10 de ce mois.

Le directoire voit avec une excessive peine la tournure qu'elles prennent, et d'autant plus, qu'il ne peut presque pas douter qu'il n'existe une connexion entre le changement subitement survenu dans les intentions de l'empereur et ce qui se passe dans l'intérieur de la république; cependant, il veut à tout prix que le renouvellement des hostilités ne vienne pas de lui, et que, ni la maison d'Autriche, ni les ennemis de l'in-

térieur ne puissent, avec quelque apparence de fondement, jeter sur lui le blâme d'avoir voulu la continuation de la guerre; il veut que tous les torts soient du côté de l'empereur : absolument tous; et lorsque la mesure sera comble, si la guerre éclate, elle n'en sera que plus terrible. Jusque-là, il veut décidément la paix.

Pendant que le directoire veut bien croire à la négociation comme si elle devait être faite, et faire à l'empereur l'honneur de le regarder comme loyal et fidèle à sa parole, selon qu'il ne cesse de protester qu'il l'est; il désire que vous continuiez d'agir dans votre double capacité de négociateur et de général, c'est-à-dire, que par tous les moyens compatibles avec l'honneur de la république, vous ameniez la négociation à un heureux terme, tout en vous préparant à n'être pas pris au dépourvu, si, contre les vœux du directoire, la guerre devait recommencer.

Tant que les communications sont ouvertes et que les deux puissances peuvent s'expliquer, l'intérêt de l'humanité exige que tout soit mis en usage pour ramener des hommes évidemment égarés : l'intérêt de la république l'exige également.

Insistez donc, citoyen général, auprès des négociateurs autrichiens sur l'accomplissement de ce qui semblait être d'abord dans les intentions de l'empereur, et sur ce qu'il vous a fait dire, peu après la signature des préliminaires, qu'il désirait de traiter la paix particulière le plus tôt possible en Italie. Le directoire ne se dissimule pas où gît l'embarras; il apprécie les raisons

qu'allègue l'empereur, de n'agir que sur ce qui est écrit; mais s'il est vrai, d'un côté, que la république a promis par l'article 4 des préliminaires de négocier dans un congrès à Berne; il est également vrai que, si ce congrès n'a pas eu lieu, la faute en est uniquement à l'empereur qui a montré un grand empressement à traiter en Italie, et que le directoire n'a fait que céder à cet empressement.

L'accomplissement littéral de cet article, que l'Autriche réclame aujourd'hui, n'a pas eu lieu, parce qu'elle ne l'a pas voulu, non parce que le directoire l'ait jamais refusé. C'est par cet argument, qui me paraît d'une grande force, que vous obtiendrez peut-être le point essentiel qui est que la négociation se poursuive en Italie. L'empereur a itérativement renoncé à la clause de cet article 4, en demandant tout nouvellement que le siége de la négociation fût transféré à Udine; pourquoi n'a-t-il pas demandé qu'il le fût à Berne? Tout ceci est péremptoire, et, si l'empereur ne veut plus négocier ni à Montebello, ni à Udine, il montre clairement qu'il ne veut plus de négociations du tout; car c'est lui qui a demandé de négocier en Italie, et nommément à Udine.

Quant au terme de trois mois, fixé pour finir la négociation, et à l'objection qu'on vous fait que ce terme ne commence à courir que de l'ouverture du congrès à Berne, il est évident qu'il était dans les intentions des parties contractantes que ce terme commençât réellement à courir de la négociation des préliminaires de Léoben; premièrement, parce que l'autre intention n'est pas clairement exprimée, qu'elle demandait à

l'être par un ministre aussi expérimenté que M. de Thugut ; et en second lieu, l'empereur montre clairement qu'il a pris cette clause dans le même sens que nous, et que ce n'est que pour cela, et parce qu'il craignait que ce terme n'expirât, qu'il a, par deux fois, demandé avec empressement de conclure promptement et en Italie. Cette objection tombe donc par ces deux raisons.

Il en est une autre que les circonstances subséquentes ont levée. Les alliés respectifs doivent être appelés à la négociation, s'ils accèdent à l'invitation qui leur en sera faite. L'empereur leur a-t-il fait cette invitation? Il faut bien que non, puisque ses alliés sont venus, peu après, nous demander de traiter pour une paix séparée, et qu'ils continuent de négocier à Lille ; la non invitation de l'empereur autorise la nôtre : il a manqué le premier à cette clause, et aujourd'hui elle ne peut plus être exécutée par le fait, puisque la négociation avec l'Angleterre est entamée et ne saurait se rompre, de notre côté, sans nous exposer au blâme de l'Europe ; car on ne manquera pas de dire, si nous rompons la négociation de Lille, que nous voulons, non la négociation de Berne, mais la guerre.

Vous ferez, général, de ces argumens l'usage que vous trouverez convenable, le directoire s'en rapporte à vos lumières ; vous êtes sur les lieux et pouvez mieux juger de l'état des choses : il vous laisse donc le maître, soit d'adopter ces raisonnemens et de les appuyer, soit de les abandonner et d'en alléguer d'autres plus adaptés aux circonstances.

Le directoire est bien aise que vous n'ayez pas envoyé votre lettre à l'empereur ; il a craint qu'elle ne vous eût engagé trop avant, et qu'elle ne fût pas conforme au système de temporisation que l'empereur paraît s'être imposé, et que les circonstances vous prescrivent de votre côté, afin que, dans aucun cas, la rupture ne puisse être imputée au directoire.

Après que vous aurez exposé ces raisons ou celles que les choses vous suggéreront, attendez la réponse de la cour de Vienne, et, en attendant, préparez-vous également à négocier et à ne pas être surpris si les négociations étaient rompues.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Milan, le 20 thermidor an 5 (7 août 1797).

Au général Clarke.

Dès l'instant, citoyen général, que j'aurai des nouvelles de l'arrivée de M. le marquis de Gallo et de M. de Degelmann, et qu'ayant pris connaissance de leurs pouvoirs, vous m'assurerez qu'ils ont la faculté nécessaire pour négocier, je me rendrai en toute diligence à Udine : je vous prie de m'envoyer par le courrier les notes de Perret sur la situation de Vienne et de l'armée impériale de Gratz et de Clagenfurt.

J'attends à chaque instant un courrier de Paris.

BONAPARTE.

Milan, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797).

Au ministre des relations extérieures.

J'ai l'honneur de vous faire passer, citoyen ministre, copie d'une lettre que je reçois d'Udine, du général Clarke. Je me rendrai à Udine dès l'instant que je saurai l'arrivée de M. de Gallo avec ses pleins pouvoirs.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 thermidor. J'attends à chaque instant que vous me fassiez connaître le parti que prendra le directoire, voulant la paix promptement; je ne doute pas qu'il ne soit nécessaire de faire quelques démarches qui en imposent à la cour de Vienne, sans quoi ils traîneront toujours en longueur, parce qu'ils attendent tout de leurs menées dans l'intérieur. BONAPARTE.

Udine, le 28 thermidor an 5 (15 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, avant-hier, une lettre de M. de Gallo, dans laquelle il me mande qu'il était sur le point de partir pour se rendre à Udine, lorsque le citoyen Romeuf est arrivé.

L'objet particulier du voyage de ce citoyen, et surtout la teneur des notes que portait l'officier qui l'accompagnait, lui ont paru exiger qu'il restât encore quelques jours à Vienne; cet incident ne semble pas,

au reste, avoir produit d'autre effet que de retarder l'ouverture des négociations : M. de Meerweldt m'a communiqué un passage de la lettre que M. de Gallo lui avait écrite par le même courrier, et dans laquelle il fixait son départ à deux ou trois jours ; les deux lettres sont du 6 août, et ont été sept jours en route. Hier soir, M. de Meerweldt en a reçu une seconde du 9, après laquelle M. de Gallo a dû se mettre en route le 10 ou le 12 au plus tard ; j'espère en conséquence qu'il sera ici demain soir ; j'aurai soin de vous expédier un courrier aussitôt après la communication des pouvoirs dont il sera muni, et dont il a déjà annoncé à M. de Meerweldt qu'il aurait lieu d'être satisfait.

H. Clarke.

P. S. Au moment où j'allais vous envoyer cette lettre, M. de Meerweldt est venu chez moi ; il m'a dit avoir connaissance d'un ordre adressé par le général Berthier, en forme de circulaire, à tous les généraux commandans dans la terre ferme, et concernant la levée des bataillons vénitiens. Cette démarche de votre part lui paraît un acte formel d'hostilité, et il m'a dit qu'il n'hésiterait point à partir à l'instant même, si ses sentimens conciliatoires ne l'emportaient sur ce qu'il doit à son caractère ; mais qu'il allait envoyer un courrier à Vienne pour informer l'empereur de ce fait. Il m'a paru ne pas douter que cet événement, qu'il regarde comme une violation des préliminaires, ne portât S. M. I. à le rappeler.

Paris, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Au général Clarke.

L'hospice civil de Rhinau, département du Bas-Rhin, possède, citoyen général, en propriété sur la rive droite du Rhin, ban de Rouenweyer, au cercle de Souabe, 83 arpens et 3/4 de terres labourables, et 4 arpens de prairies, outre une redevance annuelle et foncière de quarante-huit réseaux de seigle, due par la commune de Rouenweyer. Le cardinal de Rohan s'est emparé, depuis la guerre, de la jouissance desdites terres et rentes : il s'en prétend même propriétaire.

Il est essentiel que l'hospice civil de Rhinau rentre dans ces biens, et même qu'il soit indemnisé de la perte qu'il a soufferte depuis que le cardinal de Rohan s'en est emparé. Il importe que ces articles ne soient point oubliés dans le traité de paix à intervenir avec l'Empire. Je les recommande, citoyen général, à votre attention.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Udine, le 1er fructidor an 5 (18 août 1797).

Au général en chef.

Je m'empresse de vous annoncer que M. de Gallo est enfin arrivé ici ce matin à deux heures; M. de Degelmann est attendu ce soir ou demain au plus tard; la faiblesse de sa santé, qui ne lui permet pas de voyager

la nuit, l'a empêché de se rendre ici aussi promptement que M. de Gallo, quoiqu'il soit parti de Vienne avant lui. M. de Gallo est venu chez moi dans l'après-midi, il m'a confirmé ce que je vous ai déjà annoncé plusieurs fois, que S. M. impériale s'était déterminée à faire négocier et conclure à Udine sa paix définitive et séparée avec la république française; désirant que vous puissiez vous convaincre que les pouvoirs dont il est muni sont d'une forme régulière et convenable, je l'ai prié de m'en faire expédier une copie, qui devait vous être envoyée ; il a dit ne pouvoir m'accorder cette demande, parce que les pouvoirs, étant communs aux trois plénipotentiaires, il n'avait pas le droit de les communiquer seul. Je suis allé, en conséquence, chez lui en prendre connaissance : je les ai trouvés aussi étendus et aussi réguliers qu'ils peuvent l'être ; ils donnent aux trois plénipotentiaires et même à chacun d'eux, dans le cas où un ou deux seraient absens, la faculté de négocier et conclure seul et séparément. J'ai lieu d'espérer maintenant, citoyen général, que vous ne différerez plus de vous transporter à Udine, où vous êtes attendu avec impatience. H. Clarke.

Milan, le 4 fructidor an 5 (21 août 1797).

Au général Clarke.

Je pars demain, citoyen général, pour me rendre à la campagne près de Godroïpo : si l'intention des plé-

nipotentiaires est de se loger à la campagne, je dirai au général Victor de se donner les sollicitudes nécessaires pour trouver aux environs un logement convenable. S'ils préfèrent rester à Udine, on pourra tenir alors nos conférences alternativement à Udine et à la campagne.

La paix avec le Portugal est signée. Je vous prie de me renvoyer le courrier par Trévise, Padoue, Vicence et Verone, afin que je sois instruit si le troisième plénipotentiaires est arrivé; car, comme j'ai beaucoup à faire dans mes divisions, je ne voudrais pas arriver avant M. Degelmann; je trouverais fort désagréable de rester cinq ou six jours à la campagne sans rien faire. BONAPARTE.

Paris, le 2 fructidor an 5 (19 août 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

Vous avez dû voir, citoyens généraux, les dernières ouvertures de M. de Thugut dans sa lettre du 31 juillet, que je vous ai adressée il y a quelques jours, et les intentions du directoire, dans ma réponse. Vous êtes à portée de tout juger, rien n'échappe à votre discernement de ce qui peut être moyen ou obstacle, et vous êtes munis d'amples pouvoirs, dont le directoire vous renouvelle la confirmation; ils vous serviront pour mettre à profit les dispositions que l'empereur manisfeste : le directoire, de son côté, doit vous instruire de ses intentions. Il continue à désirer la paix, et ce désir soutenu lui fait vouloir, quel que soit l'événement de la négociation, que les torts soient du côté de l'empereur.

Dans cette vue, il s'est déterminé à vous presser de reprendre les négociations sur la base générale des préliminaires de Léoben; mais il désire que vous vous écartiez des stipulations qui nous sont évidemment défavorables; et comme déjà ces préliminaires ne sont plus suivis, ainsi que vous l'observez dans la dernière note que vous avez remise au ministre plénipotentiaire de l'empereur, il a lieu d'espérer qu'il ne vous sera pas impossible, d'après les circonstances où vous vous trouvez, d'en tirer encore un parti avantageux.

Je vous remets, pour cet effet, devant les yeux les objets qui doivent vous occuper de préférence au moment de conclure.

Le principal de ces objets est d'éloigner l'empereur de l'Italie, et d'insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne. Vous concevez sans peine l'intérêt que nous y avons; nous réduisons sa puissance maritime, nous le mettons en contact avec son ancien rival le roi de Prusse, et nous l'écartons des frontières de la république notre alliée, qui, dénuée de forces militaires et située entre les états du grand-duc de Toscane et ceux de l'empereur, serait bientôt influencée ou subjuguée par la maison d'Autriche.

Entre les raisonnemens que vous pourrez employer, et que vos lumières pourront vous suggérer pour engager l'empereur à se prêter à nos vues, je vous en indiquerai quelques-uns qui me paraissent d'une grande force; l'empereur doit trouver peu de sûreté à ranger sous sa domination des peuples remplis de l'esprit de

la liberté et voisins d'une république démocratique, à laquelle quelques-uns d'entre eux auront déjà appartenu. Il lui sera impossible de les gouverner sur le pied de ses autres sujets : il faudra qu'il leur accorde des privilèges, et, même avec ce moyen, sa domination ne promettrait pas d'être tranquille. Cette acquisition serait donc presque nulle pour lui, comme il paraît déjà le sentir dans les mémoires qu'il vous a fait remettre le 18 juillet; en deuxième lieu, le voisinage de ses états avec ceux de la république italique, à la conservation de laquelle la France prend un si pressant intérêt, doit nécessairement produire des troubles et faire naître de nouvelles guerres entre les deux puissances.

Si donc l'empereur désire conclure une paix solide et fermer les portes à tout motif de rupture, il ne doit point insister sur la possession de ces provinces, et il doit s'attendre nécessairement, à la première guerre, que ces peuples secoueront son joug et se joindront aux républiques française et italique. Une possession aussi inquiète et aussi précaire ne vaudrait donc, dans aucun cas, les dédommagemens que la république pourrait lui offrir en Allemagne, dans un pays où les peuples sont accoutumés à sa domination et l'aiment, et où, éloigné des frontières de la France et de celles de ses intimes alliés, qu'elle regarde presque comme les siennes, il pourrait espérer, pour ainsi dire, de n'être jamais attaqué par elle.

Si la maison d'Autriche trouvait ces raisonnemens concluans, il y aurait trois propositions à faire.

La première, qu'elle renonce à toute la terre-ferme

de Venise, et se contente de la Dalmatie et de l'Istrie vénitiennes, dont elle s'est déjà emparée, et qu'il n'est pas à espérer qu'elle consente jamais à évacuer. Vous pouvez faire valoir l'indulgence avec laquelle la république a permis qu'elle occupât, dès à présent, ces provinces, qui ne lui revenaient qu'à la paix.

L'archevêché de Salzbourg et l'évêché de Passau compenseraient amplement la terre-ferme de Venise proprement dite. On pourrait même ajouter la prévôté de Berglotosgaden et le Haut-Palatinat jusqu'à la Nab, ainsi que les évêchés de Trente et de Brixen, s'il consentait à renoncer à toute indemnité en Italie, même l'Istrie et la Dalmatie vénitiennes.

C'est dans ce système de sécularisation auquel il faut en venir tôt ou tard, et qui est déjà consenti par la Prusse, la Hesse, Wurtemberg et Baden, que l'empereur trouvera à la fois un dédommagement plus ample et un arrondissement plus convenable à ses états héréditaires, que dans des provinces italiennes agitées par les principes de la démocratie, et qui d'ailleurs seraient pour sa maison des sujets perpétuels de guerre.

Si, malgré toutes ces bonnes raisons, cette première proposition ne réussissait pas, vous pourriez en faire une seconde, par laquelle l'empereur renoncerait à tout ce qui lui a été promis sur la gauche de l'Adige. De cette manière, Mantoue, Brescia et la Polesine de Rovigo seraient réunies à la république italique, et le dédommagement en Allemagne ne se bornerait qu'à l'évêché de Passau seul, sans la ville.

Ce qui importe infiniment au directoire, c'est que

Mantoue ne retombe pas entre les mains de l'empereur, et, à cet égard, vous vous rappellerez sans doute les instructions qui vous ont été antérieurement transmises par mon prédécesseur, le 15 prairial passé. Il y est dit que, s'il était possible de procurer à la république italique, Mantoue, Brescia, jusqu'à l'Adige, le directoire consentirait à ce que Venise appartînt à l'empereur; mais il demanderait que la petite ville de Chioggia, qui se trouve dans les lagunes à l'embouchûre de l'Adige, fût réservé à cette république, afin de lui procurer un débouché pour l'exportation de ses denrées. Dans ce cas, la cession formelle de Venise importerait peu au directoire, d'autant que cete ville est tellement sous la main de l'empereur, qu'il serait impossible qu'il ne s'en emparât pas sous peu, et qu'il serait toujours maître de l'affamer.

Mais aucune de ces trois propositions ne nous est plus avantageuse que la première. C'est donc à faire adopter celle-là qu'il s'agit de mettre les plus grands efforts, en insistant sur les motifs allégués plus haut, qui doivent déterminer l'empereur à s'étendre de préférence en Allemagne.

Dans le cas de ces trois alternatives, et surtout dans celui des deux dernières, la république italique a besoin d'être fortement organisée, surtout sous le rapport militaire; il faut que le traité lui assure, non-seulement l'indépendance, mais encore la consistance.

Elle aura pour voisins l'empereur, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane. Cette situation critique nécessite une grande force militaire sous le rapport

des troupes et des forteresses. Quant aux premières, elles sont peu de chose, même y compris les légions polonaises : vous ne les faites guère monter qu'à environ 6 à 8,000 hommes en tout dans une de vos dépêches. L'unique moyen de parer à cet inconvénient, et d'enseigner la guerre à des peuples qui passent pour belliqueux, c'est d'entretenir chez eux des troupes françaises, à l'imitation de ce que le comité de salut public a fait avec la Hollande. Il faut donc porter le plus haut possible le nombre des troupes que vous pouvez laisser à la république italique.

Quant aux forteresses, cette république est dans un dénuement presque total, en vertu des préliminaires, tandis que l'empereur a Palma-Nova, Peschiera, Mantoue, Porto-Legnago et les châteaux de Vérone, d'Osopo et de Brescia. Ce danger est tel, qu'il devient indispensable d'aviser aux moyens de ne pas remettre à l'empereur toutes ces places, et de faire passer l'une des trois propositions indiquées plus haut.

En attendant, l'évacuation de ces forteresses, ainsi que de toute la gauche de l'Oglio et du Pô, qui est promise à l'empereur, doit être retardée le plus possible; il est dit, dans les instructions du 17 floréal, que cette évacuation sera subordonnée à celle que fera l'empereur du territoire jusqu'à la Lech et à la Rednitz, et des places de Manheim, Mayence et Ehrenbreistein.

Le directoire confirme cette condition capitale, et désire en outre que les troupes de la république n'évacuent l'Italie qu'après la paix continentale : reste,

d'après cette détermination, que vous demanderez le plus long-temps possible pour cette évacuation.

Si, comme il est à désirer, Venise ne sert pas d'objet d'échange contre Mantoue, ainsi qu'il est dit dans les instructions du 15 prairial, et que nous obtenions la droite de l'Adige ou toute la terre-ferme, contre des dédommagemens en Allemagne, cette ville peut subsister par elle-même sous la forme de république démocratique, en conservant la terre-ferme et ses îles, ou être réunie à la république cisalpine : ce dernier parti paraît le plus avantageux. Si Venise demeure indépendante, les anciens oligarques, qui n'aiment ni la France ni les principes de liberté, et qui conserveront toujours de l'influence, feront tout pour la soumettre à l'empereur : au lieu qu'ils seront efficacement bridés et surveillés, s'ils appartiennent à un gouvernement central, placé à Milan ou ailleurs, et qui n'ait, contre l'empereur, que des motifs de haine ou de crainte. La république italique, gagnant outre cela à cette réunion une étendue considérable de côtes sur l'Adriatique, pourra concourir avec nous à balancer l'influence commerciale que l'empereur acquerrait dans la Méditerranée et dans l'Archipel. Dans ce cas, et surtout dans celui où l'empereur aurait la Dalmatie et l'Istrie, les îles du golfe de Venise, celles de la Grèce, qui lui appartenaient, et les villes vénitiennes en Albanie, demeureraient à la république cisalpine ou seraient cédées à la France. Dans tous les cas, Corfou, Céphalonie, Zante et Cerigo doivent rester à la république française.

Il importe également de s'opposer à ce que l'empe-

reur conserve Raguse, dont il s'est emparé contre toute espèce de droit. Il faudra, pour cet effet, qu'un article du traité définitif assure l'indépendance de cette petite république, et que l'empereur s'en dessaisisse tout de suite.

Après avoir parcouru les articles relatifs à l'Italie, je passe à ceux qui concernent l'Allemagne.

L'empereur traite avec la république comme roi de Hongrie et de Bohême, et en sa qualité d'empereur d'Allemagne : sous le premier de ces rapports, il doit céder tout ce qui lui appartient sur la rive gauche du Rhin. Cette cession emporte le comté de Zal-Menstein, le Peickthall et les terres et droits que la maison d'Autriche possède sur la gauche du Rhin, au-dessus de Bâle. Le directoire s'en réfère, à cet égard, aux diverses instructions données au général Clarke, notamment celles des 3 et 30 floréal, par lesquelles il demande en outre les îles du Rhin dépendantes du Brisgaw et le Vieux-Brisach.

Comme chef de l'empire germanique, l'empereur doit d'abord consentir à ce que tout territoire cédé ou à céder à la république française, sur la gauche du Rhin, soit à perpétuité soustrait à la suprématie de l'empire. Il est absurde que, sous le prétexte du maintien de l'intégrité de l'empire, on veuille attaquer les droits de la république sur Liége, Stavelot et Malmedy : comme si cette intégrité n'était pas une chimère, après les atteintes qui lui ont eté portées par tous les traités déjà conclus avec des princes allemands, et par la reconnais-

sance que l'empereur lui-même a solennellement faite des limites de la république.

Vous penserez donc qu'il faut hautement exiger ce point et ne permettre aucune tergiversation ni réserve. L'empereur doit renoncer également à tous droits de suzeraineté, prétendus et souvent exercés par l'empereur et l'empire sur différens états d'Italie, et consentir à ce que les fiefs dits impériaux, dans l'état de Gênes, soient remis à la république pour en disposer.

Le directoire ignore le montant des dettes hypothéquées sur la Belgique. Il faut faire tous vos efforts pour le connaître, et rejeter, si le contraire n'est pas solennellement convenu, toutes celles contractées pendant la guerre.

Restent les dédommagemens à fixer au stadthouder et au duc de Modène: l'un et l'autre doivent se trouver sur la droite du Rhin et aux dépens des biens ecclésiastiques. C'est le principe auquel vous travaillerez à faire consentir l'empereur.

Le duc de Modène ne peut plus prétendre à la Romagne, qui d'abord lui avait été adjugée, depuis que celle-ci est actuellement réunie à la république italique.

Comme il est presque convenu que l'empereur lui cédera le Brisgaw, cet objet ne paraît pas devoir souffrir de contestation.

Quant au stadthouder, vous êtes instruit, par une lettre de mon prédécesseur, du 15 prairial passé, que le directoire verrait avec plaisir le roi d'Angleterre expulsé de l'Allemagne, et le Hanovre servirait d'indemnité à ce prince: mais, outre que cette mesure

souffrirait de grandes difficultés de la part de l'empereur, elle aurait l'inconvénient d'approcher trop le stadthouder de la république batave.

Il serait très à souhaiter que l'empereur consentît à transporter au stadthouder le Brisgaw autrichien. Le moyen le plus efficace pour lui faire goûter ce projet est de sécula riser, en faveur du duc de Modène, quelque principauté ecclésiastique, réversible à l'archiduc Ferdinand, oncle de l'empereur. Cette principauté pourrait se trouver en Souabe. L'empereur doit être plus flatté d'établir sa maison en Allemagne qu'en Italie; il ne peut se dissimuler que cet établissement sera plus solide; que, s'il consent de bonne grâce à se dessaisir du Brisgaw, le dédommagement du duc de Modène pourrait en être plus considérable.

Au reste, le directoire désire que, dans ce que je vous écris ici, vous ne voyiez que diverses combinaisons plus ou moins favorables à la république, dans lesquelles vous chercherez des directions et non des ordres : il a une entière confiance en vous, et se repose sur votre sagesse comme sur votre gloire. Votre énergique réponse du 10 thermidor aux cinq notes des ministres de l'empereur lui prouverait seule, s'il en était besoin, combien est fondée cette confiance.

Il consent donc que vous négociez sur la base des préliminaires de Léoben, mais avec précaution, et seulement autant que, sur chaque point bien médité, il vous sera prouvé qu'il n'est pas possible d'obtenir mieux.

Dans le cas où il serait accordé à l'empereur tout ce

que les préliminaires lui donnent en Italie, vous sentez sûrement l'utilité de ne lui donner aucun dédommagement en Allemagne, et de le faire renoncer aux prétentions qu'il pourrait avoir sur la Bavière et sur quelques-unes des nouvelles sécularisations.

Enfin, le directoire vous demande d'avoir sans cesse présente à l'esprit la nécessité d'affermir la république italique, l'avantage de repousser le plus possible l'empereur en Allemagne ; de vous assurer son influence pour la négociation avec l'empire ; de ne pas laisser Mantoue à sa disposition ; d'écarter aussi, dans les circonstances, toute idée de congrès. Les motifs de tels vœux doivent être vivement sentis par vous ; mais, encore une fois, ils sont des avertissemens et rien autre chose.

La Dalmatie et l'Istrie vénitiennes devant, suivant toute apparence, rester à l'empereur et amener de nouvelles relations commerciales, vous arrêterez dans un article, qu'il sera fait un traité de commerce, par lequel la France jouira des avantages des nations les plus favorisées. Les détails en seront envoyés à l'époque même de ce traité.

Vous demanderez avec force et vous saurez obtenir la liberté de toutes personnes détenues pour cause d'opinions politiques, et victimes de leur amour pour les Français et pour la liberté.

Enfin, vous exigerez comme réparation et indemnités pour les citoyens Maret et Semonville, ambassadeurs de la république française, enlevés à main armée sur un territoire neutre, en 1793, par ordre de l'archiduc

Ferdinand, pillés, chargés de liens, conduits à travers l'Allemagne de cachot en cachot, et, par la violation la plus révoltante du droit des gens, détenus en prison pendant trente mois, eux et leur suite, la somme de 354,440 francs, à laquelle furent fixées, par ordre du directoire, le 23 floréal an 4, non les réparations, mais les indemnités seules qu'ils avaient droit de réclamer. De plus, pour la citoyenne Mongerout, veuve du citoyen Mongerout, ci-devant maréchal-de-camp, lequel, chargé d'une mission extraordinaire à la cour de Naples, fut arrêté par ordre du même archiduc et a péri dans les cachots de Mantoue, après avoir été indignement pillé, la somme de 50,000 francs; et, enfin, pour la famille de Lamarre, secrétaire de légation à Constantinople, et de Taistre, ingénieur, interprète attaché à cette résidence, l'un et l'autre arrêtés par la même autorité, et morts en prison, une indemnité que vous désignerez.

Cette lettre n'annulle en rien les instructions passées, en ce qui n'y serait pas directement contraire. Du reste, elle ne gêne aucune de vos combinaisons, et vous laisse parfaitement le maître d'agir suivant votre prudence.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 2 fructidor an 5 (19 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu avant-hier, 30 thermidor, citoyen général, avec la lettre que vous m'avez adressée, votre réponse

aux cinq notes des ministres de l'empereur. Je l'ai trouvée, comme tout ce qui vient de vous, énergique, noble, précise et lumineuse. C'est ainsi qu'il convient à Bonaparte de parler; c'est ainsi que vous savez, même par vos écrits, faire respecter la république. Je l'ai communiquée sur-le-champ au directoire : il en a reçu la même impression, et il désire que je vous la transmette.

Je ne doute pas que les dispositions plus rapprochées qu'annonce le baron de Thugutt dans la lettre que je vous ai déjà envoyée, ne soient, à beaucoup d'égards, le résultat de votre réponse. Votre fermeté en a sans doute imposé à ses prétentions. Vous saurez, au reste, apprécier son nouveau langage.

Je vous adresse aujourd'hui et au général Clarke une lettre dont le directoire désire que le contenu soit présent à votre esprit pendant la négociation.

Je vous le répète, ce ne sont que des vues dont vous tirerez le meilleur parti possible, et nullement des entraves.

En résultat, le directoire vous laisse un champ libre pour la paix : elle est d'ailleurs dans les vœux de tous les Français; et, faite par vous, elle excitera leur enthousiasme.

Je ne saurais trop vous dire, citoyen général, à quel point mon amour du bien public se confond avec ma confiance dans vos lumières, mon respect pour votre gloire et mon attachement pour votre personne.

Ch. Mau. Talleyrand.

Paris, le 6 fructidor an 5 (23 août 1797).

Au général Bonaparte.

Il serait extrêmement possible que l'empereur, tout en prenant un tendre intérêt à l'intégrité de l'empire, et en refusant tout dédommagement qui pourrait nuire à cette intégrité, demeurât, avec toutes ses belles protestations, le maître de la Bavière après la signature de la paix. Comme il est fort important qu'il ne cherche pas son dédommagement sans nous, et qu'il ne puisse se dispenser de celui que nous voulons lui offrir en Allemagne, il faut qu'il soit mis hors d'état de retenir par la force des pays quelconques de l'empire à l'issue de la guerre. Pour cet effet, je vous propose, comme un article essentiel à insérer dans le traité définitif, qu'aussitôt après la signature, et dans un temps donné, l'empereur évacuera les villes et forteresses appartenantes soit à des électeurs, soit à des princes ou états de l'empire, telles que, nommément, Ingolstadt, Ulm, Manheim, Mayence, Ehrenbreitsten, ou telles autres places qu'il aurait occupées.

Vous concevez sans peine, général, de quelle importance il est que cette évacuation soit consommée à l'époque où s'entamera la paix de l'empire. L'empereur, s'il était le maître des places, le serait aussi de la paix que fera l'Europe, et nous dicterait les conditions.

Il faut donc, de toute nécessité, faire passer cet article, soit pour tranquilliser les princes du corps germa-

nique, soit pour nous assurer l'avantage dans les négociations de la paix avec l'empire, soit enfin pour ne pas mettre l'empereur dans une situation à dédaigner ou refuser les dédommagemens que nous avons à lui offrir. Quand il se verra lié par un pareil article, il sera plus à notre merci et traitera de meilleure grâce et avec plus de sincérité.

Le directoire approuve parfaitement l'occupation de Zante, Corfou et Céphalonie.

Vous aurez vu, par une de mes précédentes dépêches, que le directoire et vous, vous vous êtes rencontrés à cet égard, et qu'il avait également nommé Cerigo comme bonne à occuper.

Rien, au reste, n'est plus important que de nous mettre sur un bon pied en Albanie, en Grèce, en Macédoine et autres provinces de l'empire turc d'Europe, et même toutes celles que baigne la Méditerranée, comme notamment l'Egypte, qui peut nous devenir un jour d'une grande utilité. Le directoire, en approuvant les liaisons que vous avez établies avec le pacha Ibrahim et la nation albanaise, désire que vous fassiez connaître le peuple français au reste des provinces turques d'une manière qui tôt ou tard puisse tourner à leur profit et au nôtre, et au désavantage de nos communs ennemis.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Udine, le 7 fructidor an 5 (24 août 1797).

Au général en chef.

Le citoyen Louis Bonaparte, votre aide-de-camp, est arrivé ce matin; j'ai appris avec une bien véritable satisfaction votre départ de Milan. Immédiatement après avoir reçu votre dépêche, je me suis rendu chez M. le marquis de Gallo, pour lui faire part de votre dessein, de vous fixer à Passeriano, et savoir de lui s'il convenait aux plénipotentiaires autrichiens de se loger à la campagne, et pour leur proposer, dans le cas contraire, d'y tenir alternativement les conférences et à Udine. M. de Gallo m'a rapporté ce soir la réponse de ses collègues et la sienne. Ils préfèrent rester à Udine, où ils sont établis depuis longtemps et d'une manière qui paraît leur convenir. Ils pensent que les conférences y ayant été transférées par un acte qui a eu l'approbation de la cour de Vienne, il ne leur est pas permis d'en changer le lieu sans une autorisation particulière. Ils paraissent même croire que cette démarche blesserait la dignité de leur gouvernement.

Vous m'avez fait demander, citoyen général, par le général Victor, si mon intention est d'habiter Passeriano pendant le temps des négociations; j'ai répondu affirmativement. Je pense, en effet, que notre séparation ne pourrait qu'occasioner de nouvelles lenteurs dans une affaire aussi importante que l'est pour la république française la paix avec l'empereur, et je crois

utile de saisir toutes les occasions de me rapprocher de vous. J'eusse préféré toutefois que vous eussiez fixé, au moins pour les premiers momens, votre séjour à Udine; je suis certain que cette détermination aurait été très-agréable aux plénipotentiaires autrichiens et aurait produit un très-bon effet.

Dans le cas où vous persisteriez dans la résolution d'habiter Passeriano, je vous prie de me faire avertir du moment où vous y serez arrivé, afin que je puisse m'y transporter. H. CLARKE.

Première séance du congrès pour la paix, 15 *fructidor an* 5 (31 *août* 1797).

Leurs excellences les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, M. le marquis de Gallo; M. le général-major, comte de Meerweldt, et M. le baron de Degelmann; et les citoyens plénipotentiaires de la république française, le général Bonaparte et le général de division Clarke, étant assemblés à Udine, leurs pleins pouvoirs respectifs ont été vérifiés, trouvés en règle, et copies collationnées ont été signées et échangées de part et d'autre. (*Suivent les signatures*).

Seconde séance du 16 *fructidor an* 5 (1er *septembre* 1797).

A l'ouverture de la séance, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont déclaré:

Que, dans l'espérance que des négociations, en Italie, conduiraient bien plus promptement à l'aplanissement de toutes les difficultés, S. M. a bien voulu munir ses plénipotentiaires des pouvoirs présentés et échangés hier pour traiter, conclure et signer; s'il y a lieu, à Udine, sa paix définitive avec la république française; mais pour le cas où malheureusement les présentes négociations ne répondraient pas au but désiré, S. M. se réserve, de la manière la plus expresse, l'assemblée des plénipotentiaires respectifs à Berne, énoncée dans l'article 4 des préliminaires.

En réponse, les plénipotentiaires français ont déclaré :

Qu'ils ne peuvent admettre la réserve que messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi viennent de présenter, tant parce qu'elle est opposée aux instructions qui leur ont été transmises par le directoire exécutif de la république française, que parce qu'elle leur paraît contraire aux pleins pouvoirs donnés par la cour de Vienne.

En effet, il est articulé dans ces pleins pouvoirs que S. M. l'empereur et roi envoie à Udine, en conséquence des préliminaires de Léoben, des plénipotentiaires pour conclure sa paix définitive avec la république française; et dans l'article 4 de ces préliminaires il est dit que les plénipotentiaires respectifs doivent se réunir à Berne : ainsi donc, le congrès d'Udine n'est véritablement que celui de Berne. Les plénipotentiaires français déclarent à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, que les ins-

tructions qu'ils ont reçues de leur gouvernement les mettent dans le cas de refuser formellement toute clause qui tendrait à donner aux négociations d'Udine un caractère différent de celui que leur donne le texte des pleins pouvoirs de la cour de Vienne.

Leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, et les citoyens plénipotentiaires de la république française, après avoir amplement discuté les l'objets ci-dessus et vainement cherché à se mettre d'accord, considérant que les déclarations faites de part et d'autre ne sont pas inhérentes à la teneur de leurs pleins pouvoirs respectifs, et vu l'importance de ne pas rompre des négociations qui intéressent également les deux puissances, conviennent de les continuer en conformité de la faculté qui leur est donnée par le texte de leurs pleins pouvoirs.

(*Suivent les signatures*).

Troisième séance, du 17 *fructidor an* 5 (3 *septembre* 1797).

A l'ouverture de la séance, MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont demandé aux plénipotentiaires de la république française la suspension et suppression, dans la partie de la terre-ferme vénitienne qui doit appartenir à S. M. l'empereur et roi par le texte des préliminaires, des changemens apportés à l'ancien ordre des choses.

Les plénipotentiaires français ont répondu qu'ils se concerteraient sur cette demande.

Les mêmes plénipotentiaires ont ensuite parlé de la manière suivante :

La république française a sacrifié tous les avantages qu'elle pouvait retirer de sa position, lors des préliminaires de Léoben, à la considération de voir parfaitement la paix séparée avec S. M. l'empereur et roi, la mettre à même de tourner ses forces contre ses autres ennemis, afin de hâter également le moment d'une paix prompte et séparée avec eux.

Comme, par l'interprétation que le cabinet de Vienne a donnée à plusieurs articles des préliminaires, près de cinq mois se sont écoulés sans que la paix définitive soit conclue, la république se trouve privée des seuls avantages que lui offraient les préliminaires.

En conséquence, les plénipotentiaires de la république française ont l'honneur de déclarer à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi que si, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797), la paix définitive n'est pas conclue entre S. M. impériale et royale et la république française, les plénipotentiaires français ne sont plus autorisés à négocier sur la base des préliminaires, mais seulement sur la base de la position respective des deux puissances.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont répondu que S. M. ne juge point les motifs qui peuvent avoir porté la France à se rapprocher de l'Autriche; qu'elle, de son côté, s'y est trouvée déterminée uni-

quement par la considération du bonheur de ses peuples.

Que la cour de Vienne, loin d'arrêter la conclusion de la paix définitive, n'avait jamais cessé de presser l'exécution des préliminaires, en appuyant notamment sur l'article 4, qui prescrit la tenue du congrès de Berne, comme sur le moyen naturel d'y parvenir.

Que S. M. l'empereur et roi a toujours entendu la clause de l'article 4 des préliminaires, qui détermine l'espace de trois mois pour le terme dans lequel les négociations doivent être terminées, comme datant de l'ouverture d'un congrès.

En conséquence de ces observations, les plénipotentiaires de S. M. impériale se voient dans le cas de protester formellement contre le terme du 1er octobre prochain, auquel les citoyens plénipotentiaires de la république française prétendent restreindre la validité des préliminaires, comme base de la négociation pour la paix.

(*Suivent les signatures*).

Quatrième séance du 18 *fructidor an* 5 (4 *septembre* 1797).

A l'ouverture de la séance, à une heure après midi, les plénipotentiaires respectifs ont déclaré que les préliminaires conclus à Léoben, le 18 avril dernier, dûment ratifiés de part et d'autre, serviraient de base pour la paix définitive à conclure entre les deux puissances.

En conséquence de cette délibération, l'on est convenu de procéder à la lecture des préliminaires.

Les trois premiers articles ont été adoptés, sauf une nouvelle rédaction.

Comme la nature du contenu de l'article 4 ne comporte pas son insertion au traité définitif, on a passé à l'article 5.

A la lecture de ce cinquième article, les plénipotentiaires français ont demandé à leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, quand et où se tiendrait le congrès formé des plénipotentiaires respectifs pour la paix de l'Empire, et ils ont manifesté le vœu que le congrès eût lieu à Rastadt, conformément à ce qui était établi dans la convention de Montebello, en date du (24 mai dernier) 5 prairial an 5, et qu'il s'y rassemblât immédiatement après la conclusion du traité de paix définitif entre S. M. l'empereur et roi et la république française.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont répondu que, comme ils n'étaient à Udine que pour traiter de la paix de S. M. l'empereur en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, avec la France, de laquelle la paix de cette puissance avec l'Empire est distincte, ils se trouvaient sans notions positives sur le terme et l'endroit où les conférences pour la pacification de l'Empire auront lieu.

(*Suivent les signatures*).

Extrait du registre des arrêtés du directoire exécutif, du 18 fructidor an 5 de la république française.

Le directoire exécutif, ouï le rapport du ministre des relations extérieures, arrête ce qui suit :

Le citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, est autorisé à négocier, conclure et signer avec les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, un traité de paix définitif entre la république française et ladite majesté. Le directoire lui donne, à cet effet, les pleins pouvoirs nécessaires. Il se conformera aux instructions qui lui ont été données, et rendra compte des progrès et de l'issue des négociations.

Le présent arrêté ne sera pas imprimé, quant à présent. REVEILLIÈRE LEPAUX.

Cinquième séance, du 20 fructidor an 5 (6 septembre 1797).

La séance s'est ouverte à deux heures après midi; on a fait lecture de l'article 6 des préliminaires patens, et alors les plénipotentiaires français ont demandé que l'article 6 fût développé dans le traité définitif, soit par une formule générale, soit par une explication nominative, et de manière à comprendre les communes et pays ci-dessous réunis à la république française par ses lois, savoir :

La partie inférieure de Schaumbourg, dite le Bas-Office, les pays de Saarwerden et de Harsckirch, ainsi que ceux d'Alweileo, les communes de Créange, Petelange, Pont-Pierre, et la partie ci-devant allemande de Tetting.

Les communes de Trulben, Kroepen, Hilscht, Schwex, Eppenbrunnen, Obersteinbach, Luzelhart et Amsberg, réunis à la république française par le décret de la convention nationale du 14 février 1793.

La ci-devant principauté de Salm, réunie à la république française par le décret de la convention nationale du 2 mars 1793.

Les communes de Bergzabern, Klingenmunster, Billighein, Oberhoffen, Barbelvath, Vinden, Dierbach, Pleissweiler, Kleingen, Oberhaussen, Gleisshorbach, Niederhorbach, Gleisszellen, Kappellen, Hergersweiler, Rohrbach, Erlenbach, Mertzheim, Steinweiler, Volfisheim, Oppenhoffen, Mencheilleim, Muhloffen, Wolmersheim, Niederhochstatt, Oberhocshtatt, Esteingen, Altdorf, Gomersheim, Tresbach, Ilbesheim, enclaves et dépendances, réunies à la république française par le décret de la convention nationale du 14 mars 1793. Drusweiler faisant partie de la même réunion.

Les communes de Petersbachel, Ludwigswinkel, Behrenhoff, Neusempten, Altsempten et Gebuch; celles de Philisbourg, Lutzeldal, Litschach, Behrenthal, et censes adjacentes, réunies à la république française par proclamation du 19 mars 1793.

Les communes de Biding, Enting, et la partie ci-devant allemande de Lelling, réunies à la république

française par le décret de la convention nationale du 20 mars 1793.

Le pays de Porentruy, réuni à la république française par le décret de la convention nationale du 23 mars 1793.

Les communes de Mayence, Worms, Turkeim, Grunstadt, Fusgenheim, Eckelsheim, Wolstein, Schorntheim, Gumsheim, Alsteigen, Bleiderheim, Kalkhoffen, Flouheim, Hoffsweiler, Imsbach, Nackenheim, Batzbach, Badenheim, Oberulm, Budenheim, Heringeri, Oberlustadt, Karlsberg, Dudenhoffen, Ilbesheim, Neubamberg, Niedersaulheim, Sarmsheim, Obrigheim, Manheim, Reistal, Rudelskirchen, Kerlingshausen, Kindenheim, Alsembruck, Niederulm, Weinweiler, Honicoffen, Wendelsheim, Relsberg, Mulheim, Sprendlingen, Bisserssheim, Niederlustatt, Eissengen, Schonborn, Eilgesheim, Rusbach, Mogelstein, Zbeidesheim, Niederhochstadt, Obersaulheim, Dietersheim, Landstuhl, Sinkenbach, Razheim, Schweisweil, Bobenheim, Heidesheim, Merterheim, Wallheim, Grossbockenheim, Seiffersheim, Lohnfels, Reibotzheim, Bugheim, Spallon, Kleinwinternheim, Weissenau, Marienborn, Cassel, Kleinbotheim, Sembach, Dromersheim, Mansheim, Ufforhen, Neuhernsbach, et Drais, réunies à la république française par décret de la convention nationale du 30 mars 1793, rendu sur le vœu de la convention nationale rheno-germanique, séante à Mayence, et portant réunion de toutes les villes et communes représentées par cette convention, ce qui comprend la ville de Spire, ainsi

que la partie de cet évêché située sur la rive gauche du Rhin.

La commune d'Ensheim, réunie à la république française par proclamation du 1er avril 1793.

Celle de Bidin, réunie à la république française par proclamation du 7 avril 1793.

Les pays formant les départemens de la Dyle, de l'Escaut, de la Lipe, de Jemmapes, de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et des Deux-Nèthes, et comprenant les Pays-Bas autrichiens, les pays de Liége, de Stavelot, de Lagne et de Malmédy, réunis, ainsi que tous les autres pays en-deçà du Rhin, qui étaient avant la guerre actuelle sous la domination de l'Autriche, et ceux qui ont été conservés à la république française par le traité conclu à La Haie le 27 floréal an 3, entre la république française et les plénipotentiaires de la république des provinces unies, réunis à la république française par le décret de la convention nationale du 7 vendemiaire an 4 de la république française.

La ci-devant principauté de Montbeillard, les ci-devant seigneuries d'Héricourt, de Passavant, et autres en dépendantes, le comté de Horbourg, ainsi que les seigneuries de Riguevie et Oslheim, ainsi que toutes les propriétés qui appartenaient à S. A. S. Mgr. le duc de Wirtemberg, et Teck sur la rive gauche du Rhin, et par lui cédés par le traité conclu entre la république française et lui le 20 thermidor an 4, lequel est devenu loi de la république française.

Ce qui appartenait à S. A. S. le margrave de Bade à

Rodemachern et Hesperingen, sa portion du comté de Sponheim, et ses droits sur l'autre portion, la seigneurie de Grevenstein, les bailliages de Beinheim et Roth, et généralement tout ce qu'il possédait ou avait droit de posséder sur la rive gauche du Rhin. Les deux tiers du bailliage de Kutzenhausen, toutes les îles du Rhin, que possédait le margrave, et ses droits sur elles ainsi que sur les bras et le cours de ce fleuve. Un espace de 36 pieds de largeur sur toute la rive droite du Rhin, appartenant au margrave, pour servir de chemin de hallage. Les portions de ce chemin, ainsi que les îles de ce fleuve, qui étaient possédées à titre singulier par le margrave, ou qui appartenaient à des corps ou communautés ecclésiastiques; réunis à la république française par le traité de paix du 5 fructidor de l'an 4, devenu loi de la république.

La commune de Finingen, réunie au département de la Moselle, et une commanderie située près de Saarbruck.

Denting, Mammerstroff et Niederweiss, ainsi que Erlenbrunnen, réunis au département de la Moselle en 1793.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont répondu :

La reconnaissance des limites décrétée par les lois de la république française, dont il a été parlé dans l'article 6 des préliminaires, n'a pu et ne peut se rapporter qu'aux Pays-Bas cédés par S. M. à la France. D'abord, l'empereur ne peut ni n'a pu statuer que sur son propre bien, n'ayant nul droit de rien prononcer sur les autres

parties du territoire germanique, dont il appartient à l'Empire seul de disposer par une délibération commune, sur laquelle S. M., en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, n'a d'autre influence que celle de sa voix comme co-état.

D'ailleurs, la manière dont l'article 6 a été rédigé prouve clairement que ce qui y est dit de la reconnaissance des limites françaises, n'a trait qu'aux seules provinces belgiques; car si l'intention avait été d'exiger ou d'accorder une reconnaissance générale qui, par conséquent, eût dû s'étendre même aux limites françaises du côté de l'Espagne, du côté de la Savoie, du comté de Nice, etc., l'on eût indubitablement formé un article exprès, et l'on ne saurait présumer que, s'il eût été question des limites françaises quelconques dans les différentes parties de l'Europe, les deux parties contractantes eussent eu le dessein d'interposer la stipulation d'une pareille reconnaissance générale au milieu d'un article, dans lequel tout ce qui précède et ce qui suit n'a clairement rapport qu'aux Pays-Bas.

(*Suivent les signatures*).

Septième séance du 23 fructidor an 5
(9 *septembre* 1797).

La séance s'est ouverte à trois heures après midi. On a procédé à la lecture des articles préliminaires secrets.

Sur l'article 1er, les plénipotentiaires français ont observé :

Que pour tous les articles où il est question de cessions de pays, les limites doivent être spécifiées dans les articles de paix définitifs dans un grand détail et d'une manière précise.

Par exemple, dans le traité définitif, en parlant de l'article 1er des préliminaires secrets, par lequel S. M. l'empereur doit entrer en possession de l'Istrie et de la Dalmatie, on doit avoir soin de spécifier, que les îles de l'Adriatique n'en font pas partie, quoique l'empereur s'en soit mis en possession.

Les bouches du Cattaro étant de la province d'Albanie, les plénipotentiaires français se refusent à croire que S. M. l'empereur ait donné l'ordre de s'en emparer, comme on l'a répandu dans le public.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont répondu, que les dépendances notoires d'un pays étant toujours sous-entendues lorsqu'on statue sur le pays même, ils regardent les îles et appartenances de l'Istrie et de la Dalmatie comme comprises dans la stipulation contenue dans les préliminaires relativement à ces deux provinces dont elles ont toujours fait partie.

Relativement à l'article 4, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur ont ensuite dit :

Que d'après l'époque à laquelle les préliminaires ont été signés, il ne pouvait être question, dans cet article, que de la république de Venise, telle qu'elle a existé le 18 avril 1797 (29 germinal an 5), date des préliminaires de Léoben ; les plénipotentiaires se

trouvent dans le cas de réclamer la stricte exécution de ce qui a été stipulé au sujet des trois légations, et, par conséquent, le rétablissement de l'ancien gouvernement, ou pour le moins l'institution d'un gouvernement, tel que Venise, au sens bien clair et non équivoque des préliminaires, puisse posséder les trois légations de la même manière dont l'ancienne république a possédé ses provinces de la terre-ferme par le passé.

Que le rétablissement de l'ancien gouvernement de Venise ou la détermination du nouveau régime de la république ne saurait avoir lieu qu'avec le concours et l'intervention de S. M., qui, par la position géographique de ses états, est trop intéressée à ce que la sûreté et la tranquillité de ses propres provinces ne soient compromises par le système du gouvernement à introduire à Venise : qu'au surplus, il ne serait pas difficile de concerter plus particulièrement entre des commissaires des deux puissances, les formes principales du nouveau régime rapprochées, autant que possible, de celles du gouvernement passé, sans qu'il fût absolument nécessaire de revenir aux inquisiteurs d'état, ni à quelques autres institutions anciennes, dont l'abus peut avoir excité préférablement les plaintes du public.

Les plénipotentiaires français ont répondu, qu'ils ne pouvaient, en aucune manière, s'écarter du texte des préliminaires dans lesquels il n'est question d'aucune forme de gouvernement à donner à Venise; qu'ils le pouvaient d'autant moins, que son nouveau gouvernement était légitime, puisqu'il avait été formé, en conséquence de la volonté du peuple; qu'il était légi-

time, puisque le grand conseil, en abdiquant, lui avait transmis tous les droits qu'il pouvait avoir lui-même. Ils ont ajouté, qu'il est contraire aux principes que professe la république française de contribuer, en aucune façon, à gêner l'action de la volonté d'un peuple qui est indépendant depuis plusieurs siècles, pendant lesquels il a changé souvent le gouvernement sans que ces changemens aient jamais altéré son indépendance.

En exécution de l'article 5, les plénipotentiaires français demandent que les plénipotentiaires respectifs s'occupent, dans la séance prochaine, des arrangemens convenables à prendre avec la république de Venise.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont répondu, qu'ils se réfèrent à ce qu'ils viennent d'énoncer touchant l'époque du 18 avril 1797 (29 germinal an 5) qui doit, selon eux, fixer l'idée de la république de Venise sous le rapport politique dont il peut être question dans cet article; ils observent qu'ils ne sont pas autorisés à reconnaître les formes selon lesquelles Venise est gouvernée actuellement.

(*Suivent les signatures*).

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

M. de Gallo est venu hier me trouver; il m'a dit que M. le général Meerweldt partait ce matin pour Vienne, pour décider cette cour à nous faire promptement une

réponse catégorique, et à culbuter Thugut ou le forcer, malgré lui, à faire la paix; qu'il avait écrit à cet effet à l'impératrice et dressé leur petit manège de cour.

Nous sommes convenus que, si l'empereur, en exécution de l'article 4 des préliminaires, nous reconnaissait les limites constitutionnelles qui, à peu de choses près, sons celles du Rhin; si, avec bonne foi, il faisait tous ses efforts pour nous mettre en possession de Mayence, nous le mettrions à notre tour en possession de Venise et de la rive de l'Adige. Il n'entrerait en possession de Palma-Nova, d'Osopo, etc., que lorsqu'au préalable nous serions dans les remparts de Mayence. Pendant les dix ou douze jours que l'on attendra la reponse de Vienne, les négociations vont à peu près languir.

BONAPARTE.

Paris, le 29 fructidor an 5 (15 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Philippe Auguste de Kirchheim, né et domicilié à Strasbourg, seul héritier de François Chrétien Eléonore de Kirchheim, son père, dernièrement décédé à Prague, où il était général-major au service de l'empereur, réclame l'appui du gouvernement français contre un déni de justice du magistrat de Prague, qui, par une malveillance caractérisée, refuse de faire passer à Philippe Auguste de Kirchheim l'acte de décès de son père, son testament, s'il en a fait un, et l'inventaire qui a dû être rédigé pour constater l'état de la succession qu'il a laissée.

Comme, dans l'état actuel des choses, il n'existe entre la république et le gouvernement de Vienne d'autres relations que celles dont vous êtes l'organe, je vous invite, citoyen général, de vouloir bien recommander, par une note particulière, les réclamations du citoyen de Kirchheim. Elles doivent d'autant mieux être accueillies, qu'elles sont de pure justice, et qu'à cet égard, nonobstant la guerre, les sujets de l'empereur éprouvent en France, depuis la publication de la loi du 14 nivose an 3, réciprocité. CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire cisalpin a déjà réclamé votre intervention pour obtenir le remboursement des créances de la ci-devant Lombardie sur la maison d'Autriche.

Il paraît que ces créances s'élèvent à quelques centaines de millions : ce sont les expressions du citoyen Visconti. Vous sentez combien serait importante pour la nouvelle république la reconnaissance d'une dette aussi considérable.

Le directoire exécutif verrait avec plaisir qu'il fût possible de mettre en avant, dans les négociations, les réclamations de la république cisalpine et de les appuyer efficacement.

Je vous invite, citoyen général, à faire, à cet égard, ce que vous jugerez le plus convenable.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu vos dépêches des 17 et 20 fructidor : voici ce que je suis chargé d'y répondre.

On peut faire sur le Rhin tout ce que vous demanderez ; mais l'envoi des troupes en Italie ne peut avoir lieu au terme que vous désirez. Tout ce que le directoire peut faire à cet égard, c'est de vous faire passer 2 à 3,000 hommes *de cheval*, tirés des dépôts des armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, si vous avez de quoi les monter et les équiper en Italie ; encore devez-vous sentir qu'ils ne peuvent arriver que fort tard.

Il ne faut pas non plus compter sur les 10,000 Piémontais que vous demandez. Le directoire ne se trouve pas en situation de ratifier le traité avec le roi de Sardaigne.

C'est la république cisalpine qui doit vous procurer le renfort dont vous avez besoin. C'est là où vous devez puiser : faites des effort pour avoir les 4,000 Gênois dont vous parlez, et même demandez-en un plus grand nombre si vous voyez jour à l'obtenir. Enfin, si le calme se soutient dans le midi, vous pourrez rappeler auprès de vous la colonne que vous aviez ordre d'y envoyer : l'unanimité de la nation sur les événemens du 18 fructidor donne à croire que le directoire pourra s'en passer.

Je viens aux détails diplomatiques.

Je vois, par votre dépêche du 20, que les plénipotentiaires autrichiens vous ont fait de fort singulières

propositions. Ils demandent la Romagne, le Ferrarais, Mantoue, Peschiera, Venise et tout l'état Vénitien : dites-leur, en réponse à ces étranges communications, et signifiez-leur, comme ultimatum du directoire, qu'en Italie, l'empereur gardera Trieste et gagnera l'Istrie et la Dalmatie; qu'il renoncera à Mantoue, à Venise, à la terre-ferme et au Frioul vénitien, et qu'il évacuera Raguse.

La république française ne veut rien garder dans le continent de l'Italie.

Quant aux îles, les arrangemens qui seront pris sur ce point avec la république cisalpine ne regardent pas l'empereur.

L'empereur peut se dédommager par l'archevêché de Saltzbourg et l'évêché de Passau. Il cherchera en Allemagne le dédommagement du duc de Modène et du prince d'Orange. La France consentira à ces arrangemens. Elle est résolue de maintenir les limites du Rhin. L'empereur fera, à cet égard, tant comme empereur que comme prince de l'empire, une déclaration qui exprime son consentement et qui ne laisse plus lieu à aucune équivoque. Il évacuera Ingolstadt, Manheim, Mayence, Ebrenbreistein, Ulm et Kœnigstein.

Tel serait, citoyen général, l'ultimatum du directoire, si toutefois vous êtes en mesure de soutenir ces propositions : sinon, vous marquerez au gouvernement ce que vous pouvez tirer de la négociation. Vous aurez carte blanche. Mais je ne puis vous dire trop combien le directoire désire et combien il est de l'intérêt de la république, que vous puissiez faire passer les articles

ci-dessus. L'empereur doit être entièrement écarté de l'Italie ; ses dédommagemens doivent consister en biens ecclésiastiques sécularisés, en Allemagne, et nous devons prendre toutes précautions pour qu'il ne puisse pas nous gêner sur la paix avec l'empire. C'est à quoi tendent les arrangemens proposés. Si l'empereur se refuse à cet arrangement raisonnable ; que vous trouviez votre situation assez forte, et que vous sentiez que la négociation ne peut être amenée à bien, alors, vous poursuivrez le plan d'expulser la maison d'Autriche d'Italie. Le directoire se trouve aujourd'hui dans une situation à proposer une paix basée, non sur des préliminaires précipitamment conclus, mais sur les convenances naturelles et les limites permanentes des deux puissances.

La république est affermie dans l'intérieur, et le gouvernement, en abattant la faction qui favorisait l'Autriche, se trouve maître des réserves nécessaires pour donner à la nation une paix stable et glorieuse, telle enfin que l'attend la partie saine et éclairée du peuple français. Il est également en mesure pour le dehors : je suis chargé de vous informer qu'il négocie avec la Prusse un traité d'alliance offensif et défensif ; que cette négociation se poursuit avec chaleur, et que le résultat que nous en attendons pourrait être de nature à inquiéter la puissance autrichienne. De plus, il a ouvert avec la Russie une négociation pour un traité de paix, qui peut avoir une prompte issue. Ainsi, l'empereur est à la veille d'avoir un allié de moins et un ennemi de plus.

Au reste, ces conditions ne sont point telles, que

l'empereur ait droit de s'en plaindre. Il perd la Belgique et la Lombardie, qui ont été conquises sur lui; et il obtient l'Istrie et la Dalmatie, sur lesquelles il n'a pas même les droits de la guerre. Ostende et Nieuport sont-ils comparables au port Rose, au port Quieto, à celui de Pola? Toute la marine de Venise ne tirait-elle pas tous ses bois de construction de l'Istrie? Les Dalmates ne sont-ils pas les meilleurs matelots du monde? et l'histoire n'atteste-t-elle pas que l'empire de l'Adriatique a toujours appartenu à la puissance maîtresse de l'Istrie et de la Dalmatie?

Je vous ai dit plus haut, citoyen général, que nos arrangemens avec la république cisalpine étaient étrangers à la paix avec l'empereur; que celui-ci ne devait y intervenir en aucune manière, ni même en être instruit. Lorsqu'il s'agira de traiter avec cette république, il faudra vous modeler sur notre traité avec la république batave, pour ce qui regarde les troupes à y conserver. Vous porterez le plus haut possible le nombre de celles que vous pourrez y laisser.

Le directoire vous enverra des instructions particulières et détaillées pour établir nos relations avec la république cisalpine : et c'est alors que vous stipulerez pour l'acquisition à la république française, des îles de Corfou, Céphalonie, Zante, Cérigo et Tine; et vous croirez peut-être alors, qu'il sera important de s'assurer des villes de Butrinto, Preveza, Larta et Vonitza. Ne sera-ce pas là brider l'ambition de l'Autriche, et mettre la Grèce à l'abri d'être envahie par la cour de Vienne? Vous rappellerez que l'empereur, traitant avec la répu-

blique comme empereur, comme archiduc d'Autriche et comme roi de Hongrie et de Bohême, doit céder tout ce qui, en ces différentes qualités, lui appartient sur la rive gauche du Rhin : cette cession emporte le comté de Falckenstein, le Frickthal, et les terres et droits que la maison d'Autriche possède sur la gauche du Rhin, au dessus de Bâle. Le directoire s'en réfère, à cet égard, aux instructions des 3 et 30 floréal, par lesquelles il demande en outre les îles du Rhin dépendantes du Brisgaw et le Vieux-Brisach.

Comme chef de l'empire germanique, l'empereur doit d'abord consentir à ce que tout le territoire cédé ou à céder à la république française sur la gauche du Rhin soit, à perpétuité, soustrait à la suprématie de l'empire. Il est absurde que, sous le prétexte du maintien de l'intégrité de l'empire, on veuille attaquer les droits de la république sur Liége, Stavelot et Malmédy ; comme si cette intégrité n'était pas une chimère, après les atteintes qui lui ont été portées par tous les traités déjà conclus avec des princes allemands, et la reconnaissance que l'empereur lui-même a solennellement faite des limites de la république française, fixées par la constitution et les lois de la république.

Vous ne permettrez donc aucune tergiversation ni réserve à cet égard. L'empereur doit renoncer également à tous droits de souveraineté, prétendus et souvent exercés par lui et l'empire, sur différens états d'Italie, et consentir à ce que les fiefs impériaux dans l'état de Gênes soient réunis à la république, pour en disposer.

Quant aux dettes hypothéquées sur la Belgique, vous ferez tous vos efforts pour les connaître et pour rejeter toutes celles de ces dettes qui auraient pu être contractées pendant la guerre.

Vous recevrez incessamment une lettre de moi, par un exprès qui vous est connu.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 1er jour complémentaire an 5
(17 septembre 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif vous adresse, citoyen général, le citoyen Botot, chargé de vous donner des renseignemens utiles qui ne peuvent vous être communiqués par écrit. Vous pouvez avoir toute confiance dans ce qu'il vous dira, et vous ouvrir, avec lui, sur tout ce dont vous croirez devoir faire part au Directoire.

S. M. REVEILLÈRE LEPAUX.

Passeriano, le 3e jour complémentaire an 5
(19 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Les plénipotentiaires de l'empereur ont reçu un courrier de Vienne; ils sont venus nous trouver et voulaient insérer, au protocole, des observations sur le congrès

qui doit se tenir à Rastadt pour la paix avec l'empire; ils voulaient que ce congrès se tînt sur-le-champ et allât de pair avec les négociations d'Udine. La mauvaise foi de Thugut est égale à la bêtise de ses négociateurs.

Je leur ai fait sentir que c'était représenter le congrès de Berne sous un autre nom; je leur ai fait voir la réponse que nous ferions à leur note, et j'ai fini par leur dire que le directoire exécutif était indigné des menées ridicules du cabinet de Vienne, qu'il fallait enfin qu'ils se souvinssent que cette paix avait été accordée par le vainqueur aux vaincus; et s'ils avaient trouvé à Léoben un refuge dans notre modération, il était temps de les faire souvenir de la posture humble et suppliante qu'ils avaient alors; qu'à force de vouloir analyser sur des choses de forme, et en elles-mêmes étrangères au grand résultat de la négociation, ils m'obligeraient de leur dire que la fortune s'était prononcée, que désormais, non-seulement le ton de la supériorité était ridicule, mais même le ton de l'égalité inconvenant; que s'ils n'avaient pas voulu reconnaître la république française à Léoben, ils avaient été obligés de reconnaître la république italienne. *Prenez garde*, leur ai-je dit, *que l'Europe ne voie la république de Vienne.* Tout cela les a portés à ne pas faire leur déclaration pour le congrès de Rastadt. Vous sentez facilement quel piége grossier Thugut prétendait nous tendre, en voulant nous conduire à un congrès, tandis que nos arrangemens ne sont pas faits avec l'empereur, et nous mettre par-là dans une position délicate avec plusieurs princes germains avec lesquels nous sommes en paix.

Nous leur avons déclaré que si l'empereur convoquait le congrès de l'Empire avant que nous fussions d'accord, il nous obligerait à déclarer par une contre-note, à plusieurs princes, que cela est sans notre consentement, et que par-là, S. M. impériale se trouverait avoir fait une école. BONAPARTE.

Passeriano, le 5e jour complémentaire an 5 (21 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

Les pouvoirs que j'ai pour la paix de l'Europe sont collectifs avec le général Clarke : pour la règle, il faudrait que vous m'en envoyassiez de nouveaux.

Si j'ai accepté dans le temps la réunion de plusieurs fonctions dans ma personne, j'ai voulu répondre à votre confiance, et j'ai pensé que les circonstances de la patrie m'en faisaient un devoir.

Aujourd'hui je pense que vous devez les séparer, je demande :

1°. Que vous nommiez des plénipotentiaires pour le congrès d'Udine, et que je n'y sois plus compris.

2°. Que vous nommiez une commission de trois membres choisis parmi les meilleurs publicistes, pour organiser la république d'Italie. La constitution que nous lui avons donnée, ne lui convient pas; il y faut de grands changemens que la religion, les mœurs de ces peuples et leur situation locale recommandent.

3°. Je m'occuperai plus soigneusement de mon armée, elle a besoin de tous mes soins.

Voyez, je vous prie, dans cette lettre, citoyens directeurs, une nouvelle preuve du désir ardent que j'ai pour la gloire nationale. BONAPARTE.

Note.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont l'honneur d'observer au citoyen Bonaparte, général en chef et plénipotentiaire de la république française, que S. M. n'étant pas dans le cas de pouvoir entrer en discussion sur les arrangemens particuliers concertés entre différens états de l'empire et les chefs de l'armée de la république, ou d'autres autorités françaises, elle ne saurait prendre connaissance des réclamations que S. A. S. électorale bavaro-palatine pourrait avoir contractées en ce sens, lesquelles, d'ailleurs, n'ont aucun rapport avec l'objet de l'armistice général de l'empire, stipulé par l'article 5 des préliminaires de la paix.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont l'honneur d'assurer le citoyen plénipotentiaire de la république française de leur haute considération.

(*Suivent les signatures.*)

Note.

Le plénipotentiaire de la république française soussigné a l'honneur de faire connaître à leurs excellences

MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi la douleur qu'il a éprouvée en apprenant que les troupes de S. M. l'empereur venaient de prendre possession de la province d'Albanie, vulgairement appelée Bouches du Cattaro.

Par l'article 1er des préliminaires secrets, S. M. l'empereur devait entrer, à la paix définitive, en possession de la Dalmatie et de l'Istrie vénitiennes. Lors donc que les troupes de S. M. ont occupé lesdites provinces, cela a été une violation des formes, mais non du fond des préliminaires.

Mais l'occupation, par les troupes de S. M. l'empereur, de l'Albanie vénitienne, dite Bouches du Cattaro, est une violation réelle et est contraire au texte comme à la nature des préliminaires. Le plénipotentiaire français soussigné ne peut donc regarder, dans les circonstances présentes, l'occupation par elles des Bouches du Cattaro, que comme un acte d'hostilité.

La connaissance qu'il a des intentions qui animent leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, ne lui permet pas de douter qu'ils ne prennent des mesures expéditives, dont l'effet soit d'ordonner aux troupes de S. M. l'empereur l'évacuation des Bouches du Cattaro, dont l'occupation par elles est contraire à la bonne foi et aux traités. Le plénipotentiaire français assure leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de sa haute considération.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6.

Le général en chef, plénipotentiaire de la république française. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre,

1°. La copie d'une lettre écrite au duc de Bavière et au cercle de Souabe, avec une mission donnée au général Desaix

2°. La copie de trois notes remises aux plénipotentiaires de l'empereur : une, pour leur faire connaître le rappel du général Clarke ; les deux autres, relatives à l'occupation des Bouches du Cattaro par les troupes autrichiennes, et relativement à l'instance que nous faisons près du duc de Bavière et du cercle de Souabe, pour leurs contributions.

MM. les plénipotentiaires attendent, demain ou après, M. de Meerweldt, de retour de Vienne : alors les choses prendront un pli décidé. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (25 septembre 1797).

Au citoyen Merlin, membre du directoire.

J'ai appris, citoyen directeur, avec le plus grand plaisir, la nouvelle de votre nomination à la place que vous occupez.

On ne pouvait pas choisir un homme qui eût rendu constamment plus de services à la liberté : en mon particulier, je m'en félicite. BONAPARTE.

Passeriano, le 3 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Je vous ai, hier, expédié un courrier. Il n'y a rien de nouveau aujourd'hui.

J'attends, à chaque instant, que MM. les plénipotentiaires m'annoncent l'arrivée du général Meerweldt. J'attends aussi avec impatience de vos nouvelles.

BONAPARTE.

Note.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont l'honneur d'observer au citoyen général en chef, plénipotentiaire de la république française, relativement à la note concernant les Bouches du Cattaro, qu'il leur a fait l'honneur de leur adresser, que les Bouches du Cattaro ont, dans tous les temps de la république de Venise, fait partie du gouvernement de la province de Dalmatie: les habitans de ce pays parlent la même langue; et si, dans les préliminaires de Léoben, il n'a pas été fait mention expresse des Bouches du Cattaro, c'est qu'il n'a pas été possible d'y exprimer séparément et nominativement chacune des parties constituantes, appartenances et dépendances des cessions, compensations et acquisitions qui y ont été réciproquement stipulées. Au total, les réclamations contre les droits de S. M. sur les Bouches du Cattaro doivent causer d'autant plus de surprise, que, de la part de la cour de Vienne, on a

passé, même jusqu'ici, sous silence l'occupation par les troupes françaises des îles vénitiennes du Levant, bien autrement importantes, et qui paraît n'être justifiée par aucun motif fondé, ni par aucun rapport, même éloigné, aux préliminaires.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont l'honneur d'assurer le citoyen général en chef, plénipotentiaire de la république française, de leur haute considération.

Udine, le 25 septembre 1797.

(*Suivent les signatures.*)

Huitième séance du 6 vendémiaire an 6 (27 septembre 1797).

A l'ouverture de la séance, à quatre heures et demie, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi ont demandé au plénipotentiaire de la république française une explication catégorique sur le sens de la déclaration insérée au protocole du 3 septembre (17 fructidor), relativement à la fixation du terme du 1er octobre, après lequel les préliminaires ne pourraient plus servir de base au traité définitif. Ces plénipotentiaires observent, qu'annuler ainsi l'acte qui a mis fin aux hostilités, c'était faire rentrer les deux puissances dans l'état où elles étaient avant qu'il ait été signé; ils ne peuvent donc admettre le droit que veut exercer le plénipotentiaire de la république française, d'annuler un acte solennellement ratifié par les deux parties, auquel leur cour n'a

jamais contrevenu en aucune manière, qu'elle s'est constamment déclarée et se déclare encore prête à exécuter dans tous ses points ; et qui ne peut être ni moins sacré ni moins obligatoire que ne le serait le traité définitif lui-même.

Après cette demande, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, en se rapportant au protocole de la séance du 4 septembre (18 fructidor), relativement à l'article 5 des préliminaires patens, ont dit : que, quoique dans l'occasion actuelle des négociations d'Udine, ils ne se soient pas trouvés munis d'aucune instruction sur la pacification de l'Empire, entièrement distincte de la paix de S. M., comme roi de Hongrie et de Bohême, ils ne s'en étaient pas moins empressés de rendre compte des ouvertures faites par les plénipotentiaires de la république dans la conférence du 4 septembre (18 fructidor), touchant le congrès à tenir à Rastadt pour la paix de l'Empire ; qu'ils ont dû regarder comme une réponse aux instances faites antérieurement et à diverses reprises par les plénipotentiaires de S. M. impériale pour la détermination de cet objet, que tout ce qui tend à accélérer le rétablissement de la tranquillité générale, ne pouvant qu'être infiniment agréable à S. M., elle fera communiquer, sans retard, à la diète de Ratisbonne, par la voie usitée de la chancellerie de l'Empire, la proposition des plénipotentiaires de la république de fixer le congrès pour la pacification de l'Empire à Rastadt, afin que les plénipotentiaires et députés nommés par l'Empire s'y rendent sans délai, et que les conférences puissent y être entamées le plus tôt possible;

attendu que la paix de l'Empire étant par sa nature, et d'après les préliminaires, une chose totalement différente de celle de S. M., en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, il n'existe aucun motif fondé pour faire dépendre l'époque de l'ouverture du congrès de Rastadt des progrès des négociations d'Udine, au préjudice du plus prompt retour de la tranquillité publique, d'autant que l'acte provisoire de Montebello, en date du 24 mai (5 prairial), signé *sub acti speravati*, ne saurait être cité, parce que cet acte n'aurait pu acquérir de la validité que par l'approbation et la ratification que S. M. a été dans l'impossibilité d'y donner.

Le plénipotentiaire français s'est réservé de répondre dans la séance prochaine à la demande de MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, ainsi qu'à leur déclaration subséquente.

(*Suivent les signatures.*)

Neuvième séance du 7 vendémiaire an 6
(28 *septembre* 1797).

A l'ouverture de la séance, à quatre heures de l'après-midi, le plénipotentiaire français a donné communication aux plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi de l'arrêté du directoire exécutif de la république française en date du 18 fructidor, lequel prononce le rappel du général Clarke, et charge le général en chef Bonaparte, seul, de la continuation des négociations. Cette communication a été faite en échange de la re-

mise des pouvoirs de M. le comte de Cobenzel, qui avait eu lieu dans la séance précédente.

Le plénipotentiaire de la république française a ensuite parlé de la manière suivante, en réponse à la déclaration faite hier par MM. les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, relative à la convocation d'un congrès à Rastadt, pour la conclusion de la paix entre l'empire Germanique et la république française :

« Le plénipotentiaire de la république française a demandé aux plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, que le congrès de l'empire pour la paix avec la France se tînt à Rastadt.

» Il apprend avec plaisir par la déclaration faite hier par messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, que S. M. adopte le choix de Rastadt. »

Le plénipotentiaire français avait demandé que ce congrès se tînt après que la paix serait conclue avec S. M. l'empereur et la république française. Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur font connaître, par le protocole d'hier, que S. M. a déjà convoqué le congrès de Rastadt.

Le plénipotentiaire français proteste contre ladite convocation, S. M. l'empereur n'ayant pas dû la faire sans s'être, au préalable, entendus ensemble.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur ajoutent que S. M. a convoqué le congrès de Rastadt pour se tenir le plus tôt possible; S. M. ne pouvait pas fixer, sans s'être concertée, au préalable, avec la république française, l'époque à laquelle devait se tenir le congrès de Rastadt; elle pouvait d'autant moins le faire, que la

république française avait demandé que ledit congrès ne fût réuni qu'après sa paix particulière avec S. M. l'empereur.

Le plénipotentiaire de la république française déclare, en conséquence, que la convocation du congrès de Rastadt est nulle, et fait connaître à messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur que la république française ne consentira à la convocation d'aucun congrès d'empire, ni à sa réunion, qu'après sa paix avec S. M. l'empereur.

Ce n'est pas d'ailleurs dans un moment où les troupes de S. M. l'empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême, occupent toutes les places fortes de l'empire, que la république pourrait aller avec une puissance, qui, par sa nature est indépendante, à un congrès qui doit être exempt de toute influence étrangère.

Relativement à la demande faite par messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi à l'ouverture de la séance d'hier, le plénipotentiaire de la république française s'est exprimé en ces termes :

« Le plénipotentiaire français a vu avec peine que le congrès n'est point d'accord avec la valeur et la signification des articles les plus essentiels des préliminaires de Léoben.

» Les deux parties contractantes n'avaient pas été davantage d'accord sur la nature de la paix qu'elles devaient conclure.

» Les préliminaires étaient fondés sur la renonciation de S. M. l'empereur à la coalition; cependant le cabinet de Vienne a paru, dans tout le cours des négo-

ciations subséquentes, ne pas pouvoir oublier la cause de ses anciens alliés.

» S'il a fallu six mois pour convaincre S. M. l'empereur que sa paix devait être isolée, il en faudra, sans doute, six autres pour s'accorder sur la signification des préliminaires.

» Cependant, la république française a sacrifié tous ses avantages au désir de voir une paix prompte unir les deux nations. Le plus grand pour elle était la paix de l'Europe, qui en était une suite immanquable.

» Les faux principes adoptés par le cabinet de Vienne ont éloigné la paix.

» Mais les préliminaires, après six mois de discussion, offrent plus de difficultés que le premier jour.

» Les préliminaires, faits à la hâte, selon le dire de messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, contiennent des articles contradictoires; et d'autres articles qui ne sont plus applicables à la situation actuelle de l'Europe, ne pouvaient plus servir de base à la négociation. La république française a pensé, alors, devoir laisser à S. M. l'empereur un mois pour se décider à accepter les préliminaires tels qu'ils sont, et dans la signification naturelle et grammaticale des différens articles, ou à entamer une nouvelle négociation, et à prendre pour base la position et la convenance des deux états.

» Le mois est sur le point d'expirer. Un nouveau plénipotentiaire de S. M. arrive au congrès, un autre des anciens plénipotentiaires revient de Vienne. La négo-

ciation doit donc prendre une tournure rapide qui mette fin à l'incertitude dans laquelle on se trouve.

» Messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur demandent une explication catégorique sur le sens de la déclaration insérée au protocole du 3 septembre (17 fructidor), relativement à la fixation du terme du 1er octobre, après lequel les préliminaires ne pourraient plus servir de base au traité définitif.

» Mais cette explication, c'est à messieurs les plénipotentiaires de S. M. l'empereur même à la donner. Veulent-ils prendre pour base de la négociation les préliminaires, ou, comme pourrait le donner à penser la contexture totalement différente des pleins pouvoirs donnés à M. le comte de Cobenzel, S. M. l'empereur veut-elle prendre pour base des négociations la convenance des deux états?

» Dans le premier cas, le plénipotentiaire français demande que les plénipotentiaires de S. M. l'empereur nomment dans la journée, en exécution de l'article 5 des préliminaires secrets, le plénipotentiaire qui doit s'entendre avec le plénipotentiaire français, et le plénipotentiaire de la république de Venise. Cette opération est la plus urgente comme la plus essentielle, puisqu'il est impossible de pouvoir discuter les conditions de la paix, sans avoir pris des arrangemens qui mettent à la disposition de l'une et de l'autre puissance les territoires différens, dont l'acquisition forme les principales clauses des préliminaires.

» Cela fait, le plénipotentiaire français demande que le congrès mette en discussion l'article 6; car, l'inter-

prétation que lui ont donnée les plénipotentiaires de S. M. l'empereur est évidemment une ironie.

» Les trois jours qui restent jusqu'au 1er octobre sont plus que suffisans pour la discussion de l'article 6.

» Si les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, par des raisons quelconques, se refusaient à l'une et l'autre de ces propositions, il serait clair que les préliminaires se trouveraient annulés par eux-mêmes; que les plénipotentiaires de S. M. l'empereur ne continueraient à mettre en discussion les préliminaires que pour suivre le même système dilatoire que depuis six mois paraît avoir suivi le cabinet de Vienne.

» Nous sentons bien que cette politique du cabinet de Vienne est d'accord avec ses intérets. En effet, pendant que l'on discute, la position militaire de S. M. l'empereur s'améliore; ses armées réparent les pertes d'une guerre malheureuse. Tout retentit aujourd'hui du bruit des armes dans les états de S. M. l'empereur; ses troupes sont campées sur l'extrême frontière et en position de guerre; les cinq provinces que l'armée française a évacuées par les préliminaires, servent aujourd'hui à recruter et à alimenter l'armée de S. M. l'empereur; l'on dresse des batteries; on fait des retranchemens de campagne dans toutes les positions qui en sont susceptibles: combien cette conduite est-elle différente de celle de la république française, qui avait envoyé une partie de ses troupes dans ses cantonnemens de paix!

» Ainsi, l'on s'appuiera, pour se désister des préliminaires, des mêmes moyens que l'on a acquis par un article même des préliminaires.

» Mais si l'Europe entière reconnaît déjà dans tous les préparatifs hostiles de S. M. l'empereur les intentions peu pacifiques du cabinet de Vienne; si déjà elle est étonnée que la république française souffre plus longtemps la marche lente et tortueuse que prend une négociation qu'elle s'attendait à voir finir en quinze jours; elle fait un devoir au directoire exécutif de la république française de demander à S. M. l'empereur: Veut-elle la paix ou la guerre?

» Le monde entier sait que nous voulons la paix, car nous l'avons voulue lorsque nos troupes étaient à Léoben et au-delà du Rhin; nous l'avons voulue lorsque nous pouvions tout vouloir.

» Au reste, quel que soit le parti que prennent les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, le directoire exécutif de la république française ne fera la guerre que lorsqu'il y sera forcé par l'impossibilité de se concilier, et par les prétentions exagérées de S. M. l'empereur, et, dans ce cas, le plénipotentiaire français est autorisé à prendre, sur cet objet, tant pour l'armée d'Italie que pour les autres armées, avec les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, les arrangemens qui leur paraîtront convenables. » (*Suivent les signatures.*)

Dixième séance, du 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797).

A l'ouverture de la séance, à quatre heures et demie, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, ayant

rappelé la déclaration faite dans la séance d'hier par le plénipotentiaire de la république française touchant la convocation du congrès pour la paix de l'empire, ont répondu de la manière suivante :

Lorsque S. M. l'empereur a convoqué ce congrès, ce fut à la suite de la demande qui en a été faite à ses plénipotentiaires par le plénipotentiaire de la république française dans la séance du 4 septembre (18 fructidor); la nature des mesures à prendre pour rassembler avec les formes constitutionnelles les députés de princes et d'états éloignés par les distances géographiques, a engagé S. M. à donner lieu à ladite convocation, dès que la France lui en avait manifesté le désir.

On ne saurait méconnaître dans la démarche de S. M. un empressement prononcé d'accélérer la paix définitive entre l'empire et la France, bien loin d'y pouvoir soupçonner faussement le dessein de vouloir négliger l'intérêt quelconque que la France peut être en droit de prétendre à cette détermination.

Si la considération des convenances de son gouvernement a décidé le citoyen plénipotentiaire de la république française à s'inscrire en faux contre la validité de la convocation dudit congrès, la cour de Vienne n'en a pas moins la satisfaction d'avoir donné un témoignage manifeste de sa volonté d'amener pour l'empire un terme aux maux qu'il souffre par la guerre. C'est ce sentiment, uni aux raisons qui se rapportent aux formes de la constitution germanique, qui seul a motivé de sa part la démarche dont il est question.

Les troupes de S. M. sont nécessaires en empire aussi

longtemps que celles de la France se trouvent presqu'au centre de l'Allemagne. S. M. ne fera jamais difficulté de faire rapprocher les siennes de ses états héréditaires dans la même proportion que les troupes françaises évacueront l'Allemagne, et s'en retourneront dans leur patrie.

Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, résumant le contenu de la seconde déclaration du plénipotentiaire de la république française, insérée au protocole d'hier, ont dit ce qui suit :

Le retard qui a été apporté jusqu'ici aux progrès de la négociation ne peut en aucune manière être attribué à la cour de Vienne ; l'article 4 des préliminaires patens stipulait la convocation du congrès de Berne avec l'admission des ministres des cours alliées.

Cette stipulation n'était ni moins sacrée ni moins obligatoire que tous les autres articles des préliminaires ; elle était comprise dans la ratification. Par conséquent, S. M. était en droit d'en réclamer l'exécution, et la république française n'avait pas droit de s'y refuser ; si, dès les premières réclamations qui ont été faites, l'on avait adhéré à cette juste demande, la négociation n'aurait souffert aucun retard, et depuis longtemps la paix définitive aurait pu être signée.

Ce n'est donc pas à la cour de Vienne qu'il faut attribuer les longueurs qui ont jusqu'ici arrêté les négociations, et S. M. a donné, au contraire, une nouvelle preuve bien signalée de l'esprit de conciliation qui l'anime, en se désistant d'une aussi juste demande, et en consentant, malgré les engagemens qui avaient été con-

tractés envers elle, à traiter de la paix définitive à Udine.

Jamais les plénipotentiaires de S. M. l'empereur n'ont trouvé d'articles contradictoires dans la stipulation des préliminaires. L'article 5 de l'acte patent stipulé de la manière la plus évidente la base de l'intégrité de l'empire germanique; l'article 6 ne concerne que la renonciation à tous les droits de S. M. sur les provinces belgiques, et c'est seulement relativement à cette propriété héréditaire que S. M. a pu reconnaître et a reconnu, sans la participation de l'empire, les limites décrétées par les lois de la république française; ce qui est d'autant plus évident, que cette stipulation n'a eu lieu que sous trois conditions énoncées immédiatement après, qui ne peuvent concerner que les provinces belgiques : par conséquent, la contradiction n'existe que dans l'extension peu fondée que l'on veut donner à la signification naturelle et grammaticale de cette reconnaissance des limites décrétées par la république française.

L'article 5 de l'acte préliminaire secret est le seul dont l'exécution est devenue impossible par des changemens auxquels S. M. n'a point de part. Elle reconnaissait l'ancienne république de Venise; elle était en relation et traitait avec elle : il n'en est pas de même du gouvernement qui s'y est substitué. S. M. est donc en droit d'exiger de ceux qui ont contribué à ces changemens des propositions sur les moyens de remédier aux inconvéniens qui en résultent pour les objets de la négociation actuelle.

L'empereur ne peut reconnaître le droit que veut exercer

la république française d'annuller par le terme qu'elle fixe pour la validité des préliminaires, les bases convenues du traité définitif de la paix. Rien entre les deux puissances ne saurait se faire que d'un commun accord ; tout ce qui ne serait statué que par l'une d'entre elles serait, ou loi, ou procédé arbitraire. L'Autriche n'admet ni l'une ni l'autre ; elle proteste contre le terme du premier octobre comme contraire à l'esprit et à la lettre des préliminaires de Léoben, et elle déclare qu'elle en regardera les articles après ce terme échu, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent, comme la base sur laquelle les arrangemens définitifs entre elle et la France doivent être incontestablement fondés.

Le sens attribué par les plénipotentiaires de S. M. à l'article 6 des préliminaires patens est littéral, motivé par la contexture de cet article, et conforme à l'intention qu'on doit supposer que S. M. a pu avoir lors de la signature des préliminaires. Une interprétation différente porterait peut-être le caractère, non de l'ironie, mais d'une surprise faite à la bonne foi par l'extension donnée à des termes dont la valeur ne saurait être méconnue.

Si S. M. prend les précautions nécessaires, et qui jusqu'ici n'ont jamais varié, pour être en mesure de défense, ces précautions ne sont que trop motivées par la position de l'armée française et par le peu de succès qu'ont eu ses efforts pour parvenir à la conclusion de la paix sur le pied des engagemens déjà contractés. S. M. la désire avec la plus vive ardeur ; elle est prête à exécuter tout ce qu'elle a promis, et elle n'a cessé de l'être.

Les plénipotentiaires de S. M. ne connaissent pas de position où une puissance puisse tout vouloir. Si la république française avait voulu exiger d'autres conditions que celles qui ont fait l'objet des préliminaires, S. M. n'y aurait pas consenti, et les deux états auraient continué de courir les chances de la guerre où ils étaient engagés; mais une fois cet acte conclu et ratifié, les prétentions de S. M., loin d'être exagérées, se bornent à l'exécution de ce qui a été solennellement convenu.

Au reste, les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi sont également autorisés à recevoir, sur le temps pendant lequel les armées d'Italie et du Rhin ont à rester dans leur attitude présente, ce que le plénipotentiaire de la république française voudra leur proposer.

(*Suivent les signatures.*)

Paris, le 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, citoyen général, vos deux dépêches avec la lettre pour le directoire, du troisième jour complémentaire, ainsi que la dépêche du général Clarke, du premier complémentaire.

J'ai mis le tout sous les yeux du directoire, qui me charge de vous répondre qu'il se réfère à son ultimatum contenu dans ma lettre du 29 fructidor.

Je vous répète donc, citoyen général, que les conditions de paix que le directoire accordera à l'empereur,

sont les suivantes : l'empereur gardera Trieste, et gagnera l'Istrie et la Dalmatie vénitiennes ; la rivière de l'Isonzo servira de limite ; il renoncera à Mantoue, Venise, à la Terre-Ferme, au Frioul vénitien. La république française ne veut rien garder dans le continent de l'Italie ; mais les îles de Corfou, Céphalonie, Zante, Cerigo, Tine, etc., resteront à la France, ainsi que Butrinto, Preveza, Larta, Vonizza, qui font partie de l'Albanie vénitienne ; l'empereur aura les îles qui bordent la Dalmatie jusqu'à Raguse ; Raguse sera évacué et conservera son indépendance ; l'empereur pourra se dédommager en Allemagne par l'archevêché de Saltzbourg et l'évêché de Passau, ou par tout autre moyen sur la rive droite du Rhin ; l'empereur cédera donc les petites portions de territoire qu'il y possède, et fera, à l'égard de la limite, tant comme empereur que comme archiduc d'Autriche et prince de l'empire, une déclaration qui exprime le consentement le plus formel possible, en ne laissant lieu à aucun équivoque ; finalement, il évacuera Ingolstadt, Ulm, Manheim, Mayencé, Ehrenbreitstein, Kœnigstein.

Quant à Malte, je me réfère à ma lettre du 6 vendémiaire, qui contient les intentions les plus positives du directoire à cet égard.

Telles sont les dernières instructions diplomatiques que le directoire ait à vous faire passer : elles sont irrévocables, et il regarde la guerre comme inévitable, si l'empereur ne se soumet à ces conditions.

Le directoire ne néglige rien pour vous mettre en état de la faire avec le succès auquel vous l'avez accou-

tumé ; il prend les moyens les plus fermes pour faire rejoindre les réquisitionnaires ; il tâchera de détacher de l'armée du Rhin six mille hommes. On vous envoie un régiment de cavalerie légère qui est en route; on tâchera de vous envoyer un régiment de plus de la même arme. On vous enverra les dépôts de cavalerie qui sont dans l'intérieur, mais ces derniers sans chevaux. On emploiera tous les moyens pour vous faire passer de l'infanterie. Vous pourrez vraisemblement rappeler sous peu les cinq mille hommes qui sont en marche pour l'intérieur. On prendra, relativement à l'armistice sur le Rhin, le parti que vous indiquerez.

Outre toutes ces mesures, sur la stricte exécution desquelles vous pouvez compter, le directoire secondera par la négociation les arrangemens militaires que les circonstances le forcent de prendre. Il engagera les cabinets amis à faire des efforts communs avec vous. Vous vous rappelez ce que je vous ai dit à ce sujet de la Prusse; il tâchera de détacher les autres des intérêts de la cour de Vienne par tous les moyens que la politique peut suggérer.

De votre côté, citoyen général, comme il s'agit ici de l'existence des républiques italiennes, tirez de ces états tout le parti possible, et faites-y toutes les levées que vous pourrez, surtout dans les états vénitiens.

Montrez aux Vénitiens que c'est de leurs intérêts qu'il s'agit ici ; que c'est uniquement pour eux, pour leur assurer la liberté et les soustraire à la maison d'Autriche que nous continuons la guerre, et qu'ainsi ils doivent faire les plus grands efforts en hommes, en chevaux

et en argent ; servez-vous des Cisalpins pour avoir des troupes piémontaises, conformément à ce que je vous ai écrit dans ma lettre particulière du 29 fructidor ; car le directoire persiste à ne point ratifier le traité avec le roi de Sardaigne.

Si l'empereur refuse nos conditions, la guerre que vous allez entreprendre produira les plus grands événemens ; servez-vous sans ménagement de votre plus puissant auxiliaire, des principes de la liberté et de tous autres moyens que votre prudence vous suggérera, pourvu qu'ils aient pour résultat de rendre les provinces indépendantes et de les soustraire à la maison d'Autriche. C'est là le genre d'hostilités le plus efficace. Que votre marche en Allemagne y fasse éclater l'indépendance, et que la maison d'Autriche se repente de son opiniâtreté à ne pas souscrire à nos conditions, en perdant pour jamais la plus belle partie de ses états héréditaires. CH. MAU. TALLEYRAND.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Messieurs les plénipotentiaires de l'empereur sortent d'ici ; nos différentes entrevues n'avancent pas encore beaucoup : c'est toujours la même exagération de prétentions.

Je les reverrai demain, et je vous ferai connaître le projet qu'ils doivent me remettre avec ma réponse.

BONAPARTE.

Paris, le 17 vendémiaire an 6 (8 octobre 1797).

Au général en chef.

Je m'empresse, citoyen général, de vous mander que le directoire a reçu vos dépêches des 5 et 7 vendémiaire : il s'en réfère à ce que je vous ai écrit par ma dépêche du 8 de ce mois. Le directoire n'a rien à y ajouter.

Le directoire a envoyé hier, comme vous le désirez, à la ratification des conseils le traité avec le roi de Sardaigne. Comme la ratification peut durer quelques jours aux conseils, et que vous pourriez être pressé, j'ai obtenu de M. de Balbe qu'il écrirait à sa cour de regarder la ratification du corps législatif comme obtenue, et d'agir en conséquence.

Du reste, je vous envoie trois lettres qu'il sera bon de faire passer par des occasions successives à Malte, dans la vue de faciliter l'expédition que vous avez projetée. Le citoyen Barras désire vous envoyer un de ses cousins, dont il croit les lumières et les talens utiles pour faire réussir l'entreprise : si vous pensez pouvoir l'employer, il pourra partir aussitôt.

Le directoire a donné des ordres pour que Augereau se tînt prêt sur le Rhin. CH. MAU. TALLEYRAND.

Passeriano, le 19 vendémiaire an 6 (10 octobre 1797).

Au directoire exécutif.

Les négociations de paix sont enfin sur le point de se terminer. La paix définitive sera signée cette nuit, ou la négociation rompue.

En voici les conditions principales :

1°. Nous aurons sur le Rhin la limite tracée sur la carte ci-jointe, c'est-à-dire la Nethe jusqu'à Kerpen, et passe de là à Juliers, Venloo ;

2°. Mayence et ses fortifications en entier et tel qu'il est ;

3°. Les îles de Corfou, Zante, Céphalonie, etc., et l'Albanie vénitienne ;

4°. La Cisalpine sera composée de la Lombardie, du Bergamasque, du Cremasque, du Brescian, de Mantoue, de Peschiera, avec les fortifications, jusqu'à la rive droite de l'Adige et du Pô, du Modenais, du Ferrarais, du Bolonais, de la Romagne :

Cela fait à peu près trois millions cinq à six cent mille habitans ;

5°. Gênes aura les fiefs impériaux ;

6°. L'empereur aura la Dalmatie et l'Istrie les états de Venise jusqu'à l'Adige et le Pô, la ville de Venise ;

7°. Le prince d'Orange, conformément au traité secret avec la Prusse, obtiendra une indemnité. Le duc de Modène sera indemnisé par le Brisgaw, et en place l'Autriche prendra Salzburg et une partie de la Bavière

comprise entre la rivière d'Inn, la rivière de Salza, l'évêché de Salzburg, faisant cinquante mille habitans ;

8°. Nous ne céderons les pays que doit occuper l'empereur que trois semaines après l'échange des ratifications et lorsqu'il aura évacué Manheim, Ingolstadt, Ulm, Ehrenbreistein et tout l'empire ;

9°. La France aura ce que la république de Venise avait de meilleur, etc., et les limites du Rhin, auxquelles il ne manquera que deux cent mille habitans que l'on pourra avoir à la paix de l'empire. Elle gagnera de ce côté quatre millions de population ;

10°. La république cisalpine aura de très-belles limites militaires, puisqu'elle aura Mantoue, Peschiera, Ferrare ;

11°. La liberté gagne donc : république cisalpine, trois millions cinq cent mille habitans ; nouvelles limites de la France, quatre millions : en tout sept millions cinq cent mille habitans ;

12°. La maison d'Autriche gagnera un million neuf cent mille habitans :

Elle en perdra, en Lombardie, un million cinq cent mille ; à Modène, trois cent mille ; en Belgique, deux millions cinq cent mille : en tout quatre millions trois cent mille habitans ;

Sa perte sera donc encore assez sensible.

J'ai profité des pouvoirs que vous m'avez donnés et de la confiance dont vous m'avez revêtu pour conclure ladite paix ; j'y ai été conduit :

1°. Par la saison avancée, contraire à la guerre of-

fensive surtout de ce côté-ci, où il faut repasser les Alpes et entrer dans des pays très-froids;

2°. La faiblessse de mon armée, qui cependant a toutes les forces de l'empereur contre elle;

3°. La mort de Hoche, et le mauvais plan d'opérations adopté;

4°. L'éloignement des armées du Rhin des états héréditaires de la maison d'Autriche;

5°. La nullité des Italiens. Je n'ai avec moi au plus que quinze cents Italiens qui sont le ramassis des polissons dans les grandes villes;

6°. La rupture qui vient d'éclater avec l'Angleterre;

7°. L'impossililité où je me trouve par la non ratification du traité d'alliance avec le roi de Sardaigne de me servir des troupes sardes, et la nécessité d'augmenter de 6,000 hommes de troupes françaises les garnisons du Piémont et de la Lombardie;

8°. L'envie de la paix qu'a toute la république, envie qui se manifeste même dans les soldats qui se battraient, mais qui verront avec plus de plaisir encore leurs foyers, dont ils sont absens depuis bien des années, et dont l'éloignement ne serait bon que pour établir le gouvernement militaire;

9°. L'inconvenance d'exposer des avantages certains et le sang français pour des peuples peu dignes et peu amans de la liberté, qui, par caractère, habitude et religion, nous haïssent profondément.

La ville de Venise renferme, il est vrai, 300 patriotes: leurs intérêts seront stipulés dans le traité, et ils seront accueillis dans la Cisalpine. Le désir de quelques cen-

taines d'hommes ne vaut pas la mort de 20,000 Français ;

10°. Enfin, la guerre avec l'Angleterre nous ouvrira un champ plus vaste, plus essentiel et plus beau d'activité. Le peuple anglais vaut mieux que le peuple vénitien, et sa libération consolidera à jamais la liberté et le bonheur de la France, ou, si nous obligeons ce gouvernement à la paix, notre commerce, les avantages que nous lui procurerons dans les deux mondes, seront un grand pas vers la consolidation de la liberté et le bonheur public.

Si, dans tous ces calculs, je me suis trompé, mon cœur est pur, mes intentions sont droites : j'ai fait taire l'intérêt de ma gloire, de ma vanité, de mon ambition ; je n'ai vu que la patrie et le gouvernement ; j'ai répondu d'une manière digne de moi à la confiance illimitée que le directoire a bien voulu m'accorder depuis deux ans.

Je crois avoir fait ce que chaque membre du directoire eût fait en ma place.

J'ai mérité par mes services l'approbation du gouvernement et de la nation ; j'ai reçu des marques réitérées de son estime. *Il ne me reste plus qu'à rentrer dans la foule, reprendre le soc de Cincinnatus, et donner l'exemple du respect pour les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs états.*

Croyez à mon dévouement et à mon désir de tout faire pour la liberté de la patrie. BONAPARTE.

Articles secrets du traité de Campo-Formio.

ART. 1er. S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, consent que les limites de la république française s'étendent jusqu'à la ligne ci-dessous désignée, et s'engage à employer ses bons offices, lors de la paix avec l'empire germanique, pour que la république française obtienne cette même ligne, savoir:

La rive gauche du Rhin, depuis la frontière de la Suisse, au-dessous de Bâle, jusqu'au confluent de la Nette, au-dessus d'Andernach, y compris la tête du pont de Manheim, sur la rive gauche du Rhin, et la ville et forteresse de Mayence; l'une et l'autre rive de la Nette, depuis son embouchure jusqu'à sa source, près de Bruch; de là, une ligne passant par Lanscherade et Borlaw, jusqu'à Kerpen, et de cette ville à Ludensdorff, Blankenheim, Marmagen, Sœtenich, Call, Gemund, y compris les arrondissemens et banlieues de ces communes; puis les deux rives de l'Olff, jusqu'à son embouchure dans la Roër en y comprenant Heimbach, Nidecken, Duren et Juliers, avec leurs arrondissemens qu'à Linnich; de là, une ligne passant par Roffern, Erckelens, Dalen, Lilar, Papelermol, Latelfort, Rademberg, Haversloch (s'il se trouve dans la direction de la ligne), Ander-Heyden, Kald-Kirchen, Wambach, Herringen et Grotray, avec la ville de Venloo et son arrondissement.

Et si, malgré les bons offices de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, l'empire germanique ne

consentait pas à l'acquisition par la république française de la ligne de limites ci-dessus désignée, S. M. l'empereur et roi s'engage formellement à ne fournir à l'armée d'empire que son contingent, qui ne pourra être employé dans les forteresses, sans que, par là, il soit porté une atteinte à la paix et à l'amitié qui viennent d'être établies entre sadite majesté et la république française.

2. S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, emploiera également ses bons offices lors de la pacification avec l'empire germanique :

1°. Pour que la navigation du Rhin soit libre pour la république française et les états d'empire situés sur la rive droite de ce fleuve, depuis Huningue jusqu'à son entrée dans le territoire de la république batave ;

2°. Pour que le possesseur de la partie allemande du Rhin, opposée à l'embouchure de la Moselle, ne puisse jamais, ni sous aucun prétexte que ce soit, s'opposer à la libre navigation et sortie des bateaux, barques ou autres batimens, hors de l'embouchure de cette rivière ;

3°. Pour que la république française ait la libre navigation de la Meuse, et que les péages et autres droits qui pourraient se trouver établis depuis Venloo jusqu'à son entrée dans le territoire batave, soient supprimés.

3. S. M. impériale et royale renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la république française, à la souveraineté et propriété du comté de Falkenstein et de ses dépendances.

4. Les pays que S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, doit posséder en vertu de l'article 6 du

traité patent définitif, signé aujourd'hui, serviront de compensation pour les pays auxquels elle a renoncé par les articles troisième et septième, patens, dudit traité, et par l'article précédent.

Cette renonciation n'a de valeur qu'autant que les troupes de S. M. impériale et royale occuperont les pays qu'elle acquiert, par l'article 6 susdit.

5. La république française emploiera ses bons offices pour que S. M. l'empereur acquière, en Allemagne, l'archevêché de Salzbourg et la partie du cercle de Bavière située entre l'archevêché de Salzbourg, la rivière d'Inn, de Salza et le Tyrol, y compris la ville de Wasserburg, sur la rive droite de l'Inn, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises.

6. S. M. impériale et royale cédera, à la paix de l'empire, à la république française, la souveraineté et propriété du Frickthal et de tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zeuzach et Bâle, moyennant qu'à la paix susdite, S. M. obtienne une compensation proportionnelle en Allemagne, qui soit à sa convenance.

La république française réunira lesdits pays à la république helvétique, moyennant les arrangemens qu'elles pourront prendre entre elles sans porter préjudice à S. M. l'empereur et roi, ni à l'empire.

7. Il est convenu, en outre, entre les deux puissances contractantes que si, lors de la pacification prochaine de l'empire germanique, la république française fait une acquisition en Allemagne, S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, doit également y

obtenir un équivalent, et réciproquement si S. M. impériale et royale fait une acquisition de cette espèce, la république française obtiendra un semblabe équivalent.

8. Il sera donné une indemnité territoriale au prince de Nassau-Dietz, ci-devant stathouder de Hollande.

Cette indemnité territoriale ne pourra être prise dans le voisinage des possessions autrichiennes, ni dans celui de la république batave.

9. La république française n'a point de difficultés à restituer au roi de Prusse ses possessions sur la rive gauche du Rhin : en conséquence, il ne sera question d'aucune acquisition nouvelle pour le roi de Prusse, ce que les deux puissances contractantes se garantissent mutuellement.

10. Si le roi de Prusse consent à la céder à république française et à la république batave de petites portions de son territoire qui se trouvent sur la rive gauche de la Meuse, ainsi que l'enclave de Sevenaer et autres possession vers l'Issel; S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, emploiera ses bons offices pour rendre praticables lesdites cessions et les faire adopter par l'empire germanique.

L'exécution du présent article ne pourra détruire l'effet de l'article précédent.

11. S. M. l'empereur ne s'oppose pas à l'usage que la république française a fait des fiefs impériaux en faveur de la république ligurienne.

S. M. l'empereur réunira ses bons offices à ceux de la république française pour que l'empire germanique

renonce aux droits de suzeraineté qu'il pourrait avoir en Italie, et spécialement sur les pays qui font partie des républiques cisalpine et ligurienne, ainsi que sur les fiefs impériaux, tels que la Luniguina et tous ceux situés entre la Toscane, les états de Parme, les républiques ligurienne et lucquoise, et le ci-devant Modénois, lesquels pays feront partie de la république cisalpine.

12. S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française réuniront leurs bons offices, lors de la pacification de l'empire germanique, pour que les différens princes et états dudit empire, qui se trouveront éprouver quelques pertes de territoire et de droits, en conséquence des stipulations du présent traité de paix, ou enfin par suite du traité à conclure avec l'empire germanique, et particulièrement les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, l'électeur palatin de Bavière, le duc de Wurtemberg et Teck, le margrave de Baden, le duc de Deux-Ponts, les landgraves de Hesse-Cassel et de Darmstadt, les princes de Nassau-Saarbruch, de Salm-Kirbourg, Lœweinstein, Wertheim et de Wied-Runckel, et le comte de la Leyen, obtiennent en Allemagne des indemnités convenables, qui seront réglées, d'un commun accord, avec la république française.

13. Les troupes de S. M. l'empereur évacueront, vingt jours après l'échange des ratifications dudit traité, les villes et forteresses de Mayence, Ehrenbrestein, Philipsbourg, Manheim, Kœnigstein, Ulm et Ingolstadt,

ainsi que tout le territoire appartenant à l'empire germanique, jusqu'à ses états héréditaires.

14. Les troupes de la république française évacueront également, vingt jours après l'échange des ratifications du présent traité, la partie des états vénitiens que doit occuper S. M. l'empereur, et notamment les forteresses de Palma-Nova, Ozoppo, Porto-Legnago, et les châteaux de Verone.

15. Il ne sera distrait aucune partie de l'artillerie qui se trouvait dans Mayence et dans les forteresses vénitiennes ci-dessus désignées, au moment de leur occupation par les troupes autrichiennes et françaises, ni rien changé à l'état actuel de leurs fortifications.

16. Les deux puissances contractantes se promettent mutuellement, de la manière la plus obligatoire, de garder le plus profond secret sur les présens articles. Elles ne pourront publier les articles patens qu'après la ratification donnée par les deux gouvernemens.

17. Les présens articles secrets auront la même force que s'ils étaient insérés, mot pour mot, dans le traité de paix patent signé aujourd'hui.

Ils seront ratifiés, à la même époque, par les deux parties contractantes, et les actes de ratification, en due forme, seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an 6 de la république française, une et indivisible.

(*Suivent les signatures.*)

Convention additionnelle et secrète.

S. M. l'empereur et roi, et la république française, voulant pourvoir à tout ce qui pourrait retarder l'exécution du traité de paix conclu aujourd'hui, conviennent :

Art. 1er. S. M. l'empereur et le directoire exécutif de la république française, nommeront, de part et d'autre, un de leurs généraux, lesquels se rendront près des plénipotentiaires qui seront chargés d'effectuer l'échange des ratifications du présent traité.

Chacun de ces généraux devra être muni des pouvoirs nécessaires pour faire exécuter aux troupes de sa nation le mouvement d'évacuation prescrit par les articles.

Il sera nécessaire que l'un et l'autre de ces généraux soit d'un grade tel qu'il puisse donner des ordres aux généraux qui commanderaient les armées de S. M. l'empereur et de la république française, qui devront effectuer ledit mouvement d'évacuation.

2. Les deux généraux ci-dessus mentionnés échangeront, en présence des plénipotentiaires désignés dans l'article 1er, les pouvoirs dont ils seront revêtus en conformité du même article.

Il en sera fait mention dans le procès-verbal de l'échange des ratifications du présent traité.

3. Les deux généraux conviendront entre eux, en présence des plénipotentiaires susdits, de tous les détails relatifs à l'exécution des articles.

4. Les troupes françaises évacueront, après l'occupation de Mayence par celles de leur nation, la partie de l'empire sur la rive droite du Rhin, au-dessus de cette place, qu'elles occupent, à l'exception du fort de Kehl. Elles conserveront leurs positions actuelles sur la rive droite du Mayn et de la Nidda, sans pouvoir franchir ces rivières pendant tout le temps que durera l'armistice avec l'empire germanique.

5. L'intention de la république française étant de n'évacuer les pays et forteresses que S. M. l'empereur doit posséder en Italie, que lorsque la république française sera assurée de l'occupation de Mayence par les troupes françaises, les deux généraux se concerteront à cet effet, et ils lèveront également tous les obstacles qui pourraient se rencontrer à l'occupation de Venise et des lagunes par les troupes de S. M. l'empereur et roi, et ils feront, après s'être concertés, toutes les démarches diplomatiques nécessaires pour remplir ces deux objets : ils combineront en conséquence les mouvemens qui devront être commandés aux armées des deux puissances et exécutés par elles.

6. Les deux généraux seront individuellement responsables, à la face de l'Europe et sur leur honneur, de la stricte exécution des mesures qu'ils prendront, et des ordres qu'ils donneront.

7. La présente convention sera annulée par les deux généraux, et en présence de l'un et de l'autre, après la parfaite exécution de tous les articles.

Fait et signé à Campo-Formio, près Udine, le 17 oc-

tobre 1797 (26 vendémiaire an 6 de la république française une et indivisible).

(*Suivent les signatures.*)

Note.

Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie, pour l'échange des ratifications du traité de Campo-Formio, ont l'honneur de prier le citoyen général en chef Bonaparte, plénipotentiaire de la république française, de vouloir bien donner les ordres nécessaires, afin que les villages et possessions de S. M. l'empereur et roi, désignés dans la note ci-jointe, faisant partie de ses états héréditaires, et occupés par les troupes de la république française sur la rive droite du Rhin, soient évacués et exceptés, à l'avenir de toutes contributions et livraisons quelconques non payées depuis la signature des préliminaires de Léoben.

Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, s'empressent de saisir cette occasion pour renouveler au citoyen général en chef Bonaparte, plénipotentiaire de la république française, les assurances de leur haute considération.

Rastadt, le 27 novembre 1797.

(*Suivent les signatures.*)

SUPPLÉMENT

A LA

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

LIVRE NEUVIÈME.

Les pièces qui suivent se trouvaient classées avec celles qui ont particulièrement trait à la négociation de Campo-Formio; nous avons cru devoir les séparer pour en former ici un livre supplémentaire.

Casalmaggiore, le 16 prairial an 5 (5 juin 1797).

A son altesse royale l'Infant, duc de Parme, etc., la municipalité de Casalmaggiore.

Les articles préliminaires de paix entre la république française et S. M. l'empereur François II, donnent naissance à la république cisalpine.

L'invincible général Bonaparte, occupé en ce moment de son organisation, a le pouvoir de maintenir et d'améliorer la situation politique et commerciale des villes de cette nouvelle république.

La municipalité de Casalmaggiore, jalouse de procurer à la ville et au territoire dont l'administration lui est confiée, tous les avantages que peuvent offrir les

circonstances, s'adressent respectueusement à V. A. R. pour la prier de s'intéresser auprès du général en chef, touchant un objet aussi important.

Elle a, à cet effet, député les deux citoyens, Ferdinand Zanibelli, membre de la municipalité, et Joseph Casati, préposé au cens, pour se présenter à V. A. R. et la supplier, au nom de tous, d'employer votre médiation, pour que la commune et les habitans du Casalasque soient traités aussi favorablement que possible par l'immortel fondateur de la république cisalpine, dans l'organisation de la patrie.

Lesdits députés vous diront que le peuple voisin qui réclame votre assistance, est accoutumé à confondre ses sentimens d'admiration avec les éloges de vos sujets, et qu'il est reconnaissant des témoignages de bienveillance que vous vous êtes déjà plu à lui donner.

Que V. A. R. daigne appuyer une prière déterminée par les qualités précieuses de votre cœur et par l'espoir que le héros, à la fois le soutien de la démocratie et des sages principes, accueillera favorablement la demande que vous voudrez bien vous charger de lui faire en faveur de ce pays. BUTAFFI, *président.*

Colora, le 17 prairial an 5 (6 juin 1797).

Au général en chef.

Après vous avoir incommodé tant de fois pour des choses qui me regardent, vous trouverez peut-être indiscret que je le fasse pour d'autres; mais je sais que

les sentimens de la reconnaissance et de l'amitié vous plaisent et que vous les approuvez : je les dois à la ville de Casalmaggiore. Nous sommes voisins, et je me pique d'être bon voisin; dans tout ce que j'ai pu faire pour eux, et qui a dépendu de moi, je l'ai fait, et ils m'en ont toujours été reconnaissans. La pièce ci-jointe explique ce qu'ils désirent : je ne fais donc qu'unir envers vous mes instances aux leurs ; car ils ne demandent qu'à conserver une propriété à eux, et qu'ils ont acquise à leurs propres dépens.

Deux mots aussi pour moi, mon cher général, pour vous recommander les deux objets dont est chargé le comte de Politi, et en même temps trouvez ici, je vous prie, les assurances de mon estime et amitié accoutumés.

FERDINAND.

Montebello, le 22 prairial an 5 (11 juin 1797).

A son altesse royale le duc de Parme.

Son altesse royale verra par l'ordre ci-joint dont je lui envoie une copie, que j'ai pris en considération les objets sur lesquels elle m'a écrit.

J'ai fait part à M. le comte de Politi de l'arrangement qu'il y aurait à faire pour déterminer ce que doivent devenir les biens des moines supprimés.

Je prendrai en considération la recommandation que V. A. R. me fait au sujet de la ville de Casalmaggiore.

Je la prie de croire aux sentimens d'estime et à la considération, etc.

BONAPARTE.

Colora, le 15 prairial an 5 (26 juin 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu par la dernière occasion la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, et je suis on ne peut pas plus sensible à ce qu'elle contient, ainsi qu'aux ordres relatifs à plusieurs de mes désirs, que vous y insérez. Recevez-en donc mes remercîmens, de même que pour ce qne vous me dites au sujet de la ville de Casalmaggiore. Quant à ce qui regarde les moines supprimés, je donne mes instructions au comte de Politi, et vous y trouverez la sincérité de mes sentimens, qui correspond à celle que vous m'avez toujours témoignée.

Adieu, mon général; soyez toujours, je vous prie, bien persuadé de toute l'estime et de l'amitié avec laquelle, etc. FERDINAND.

Colora, le 2 messidor an 5 (21 juin 1797).

Au général en chef.

Je suis obligé de vous dépêcher un courrier pour vous informer de ce qui vient de nous arriver avec des légionnaires. J'ordonne à mon ministre de vous rendre compte de tout, et ne puis que me louer extrêmement de la conduite du commandant de ce corps, et je vous prie de continuer et de renouveler vos ordres pour empêcher, à l'avenir, des désordres semblables ou d'autre espèce. J'ai tant de preuves de vos égards pour moi, que je n'en

doute pas; et en attendant, mon général, trouvez ici les assurances de mon amitié et de mon estime ordinaires. FERDINAND.

Montebello, le 15 messidor an 5 (3 juillet 1797).

A l'administration municipale de Marseille.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 24 prairial. Votre ville, si intéressante par l'étendue de son commerce, a besoin de la tranquillité, de la confiance et d'un bon gouvernement. Je me flatte que bientôt elle reprendra le même lustre qu'elle avait dans le temps passé. L'armée d'Italie, qui a contribué, en quelque chose, à donner de la considération à la république française en Italie, se trouve, par là même, avoir rendu à la ville de Marseille un service tout particulier. J'ai lu avec intérêt et avec un sentiment de gratitude les choses flatteuses pour l'armée d'Italie contenues dans l'arrêté que vous m'avez envoyé. La vraie récompense des armées ne consiste-t-elle pas dans l'opinion de leurs concitoyens? Croyez, je vous prie, aux sentimens d'estime, etc. BONAPARTE.

Montebello, le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797).

Au président de l'administration centrale de la Drôme.

J'ai reçu, citoyen, les différentes lettres qu'a bien voulu m'écrire le département de la Drôme pendant le

cours de la campagne. Je reçois, de tous les côtés de la république, un si grand nombre de lettres, qu'il ne m'est pas toujours possible de répondre exactement. L'estime de mes concitoyens est la seule récompense digne du dévouement et des services que le soldat a rendus à la république.

Votre département, qui a fourni à l'armée de très-bons bataillons et de fort bons officiers, a, sous ce point de vue, acquis un titre particulier à la reconnaissance de la France.

Croyez, je vous prie, que, de mon côté, j'attache le plus grand prix à votre estime. BONAPARTE.

Montebello, le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797).

Au citoyen Canclaux, ministre de la république à Naples.

J'ai reçu, citoyen général, les deux lettres que vous m'avez écrites. Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu vous donner la peine de remplir la commission qui m'intéressait. On assure que le roi de Naples arme toujours, qu'il y a beaucoup d'alarmes à Naples sur le projet qu'on nous suppose avoir d'envahir ce pays : cela me paraît si extravagant, que je ne puis croire que cette crainte affectât la cour. Je vous prie de me faire connaître de quelle nature sont les armemens que fait la cour de Naples, l'emploi et le nombre des troupes que le roi de Naples a aujourd'hui sur pied.

BONAPARTE.

Vicence, le 21 messidor an 5 (9 juillet 1797).

Au général en chef.

Je viens, au nom de toute ma demi-brigade, vous témoigner sans murmure la douleur qu'elle éprouve de n'être plus sous les ordres du général Béliard. Il fut notre guide dans les combats comme dans nos pénibles voyages : en présence de l'ennemi, sa bravoure nous servit de modèle, et dans les cantonnemens sa science dans les manœuvres militaires a formé journellement notre instruction.

Si votre bonté reconnue pouvait éloigner cette séparation, tout le monde me charge de vous en témoigner sa vive reconnaissance. Vous, qui connaissez si bien vos soldats, vous savez s'ils doivent des regrets au bon général, au citoyen intègre, qui fait régner la discipline et le bon ordre, et dont la sévère probité a, dans tous les temps, commandé le respect aux personnes et aux propriétés.

G. Eberlé, *chef de la* 85e *demi-brigade.*

Milan, le 22 messidor an 5 (10 juillet 1797).

Au général en chef.

Le roi mon maître, à qui j'ai fait le rapport de l'arrestation du nommé Banja, m'a fait ordonner, par le ministre des affaires étrangères, de vous en témoigner,

citoyen général, sa reconnaissance, et de vous prier, de sa part, de vouloir bien, par une suite de la même disposition, le faire transporter sous escorte française à la place de Tortone ou d'Alexandrie, où l'on pourrait prendre les mesures nécessaires pour le remettre au gouvernement de Sardaigne.

Si vous avez la bonté d'accueillir favorablement cette demande, comme j'ai lieu de m'en flatter, je vous prie de m'en instruire, pour que je puisse prévenir en conséquence le ministre de Turin de vos intentions.

J'ai l'honneur de vous renouveler les assurances du profond respect avec lequel, etc. BORGHÈSE,

commissaire-général du roi de Sardaigne.

Colora, le 11 messidor an 5 (23 juillet 1797).

Au général en chef.

Me voici encore à vous importuner pour mes voisins de Casalmaggiore. Vous savez qu'ils ont eu depuis long-temps des espérances de pouvoir, à la vacance de l'évêché de Crémone, en avoir un chez eux. L'idée leur est venue de l'avoir dès à présent, et ils me font empressement, craignant que le pape ne puisse venir à manquer, et que cela leur retînt ce qu'ils désirent, à cause des démarches nécessaires en matière d'autorité spirituelle. Sans entrer dans le mérite et la justice de l'anticipation qu'ils désirent, je vous présente leurs souhaits (prié de cela par eux), ainsi que ceux de leur

abbé, à qui je dois l'obligation de m'avoir toujours été bien reconnaissant de tout ce que j'ai fait pour lui.

Je profite bien volontiers, mon cher général, de cette occasion pour vous renouveler les assurances de mon amitié et estime ordinaires.

Je me repète, etc.

L'infant duc de Parme, FERDINAND.

Paris, le 25 messidor an 5 (13 juillet 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif a délibéré, citoyen général, sur la demande que vous avez faite à la république du Valais d'un libre passage sur son territoire par le Simplon.

Il était informé que cette proposition, renvoyée au Corps helvétique, devait être incessamment soumise à la diète de Frauenfeldt, et que les cantons naturellement ombrageux voyaient cette demande avec une sorte d'inquiétude. Les renseignemens particuliers que le directoire a reçus en même temps du citoyen Bacher, lui ont à peu près donné la certitude que la diète se déterminerait à refuser ce passage, et par respect pour les principes de la neutralité, et par une excessive prudence sur le maintien de son indépendance et de la sûreté du corps helvétique et de ses alliés.

Le directoire exécutif a pensé que nous ne devions pas nous exposer à ce refus : il veut éviter, autant qu'il

sera possible, toute contestation avec les Suisses qui pourrait occasioner du refroidissement entre les deux peuples. Il a toujours été dans son intention de donner aux anciens amis de la France des preuves de modération telles, qu'ils se félicitent eux-mêmes d'avoir préféré le parti de la neutralité. Ce respect pour les plus faibles états, quand ils sont nos alliés, est la meilleure réponse que nous puissions faire aux insinuations calomnieuses répandues dans l'Europe sur les projets ambitieux que l'on nous prête. Vous le savez mieux qu'un autre, citoyen général, que les immenses avantages que nous avons acquis par la force des armes et particulièrement par vos victoires immortelles, nous ne pouvons les conserver que par la modération de nos principes et la sagesse de notre conduite politique.

Il serait peut-être facile de trouver des motifs suffisans pour employer contre le Valais la force des armes; nous avons des reproches à faire à cette république, mais elle est faible, et la magnanimité française a couvert ses torts. D'ailleurs, vous le savez, nous ne pourrions faire la guerre aux Valaisans sans provoquer leurs alliés, qui sont les plus anciens amis de la France, et le gouvernement veut éviter le malheur et le scandale du combat de deux peuples libres.

D'après ces considérations, le directoire a décidé que la demande du passage par le Valais serait abandonnée.

Je m'empresse, citoyen général, d'exécuter ses ordres en vous donnant connaissance de cette détermination.

CH. DELACROIX.

Colora, le 25 messidor an 5 (14 juillet 1797).

Au général en chef.

Je reçois la lettre que vous m'avez écrite avant-hier : elle m'a causé bien de la peine, voyant que vous avez eu du déplaisir pour une chose qui me concerne, déplaisir dans lequel j'entre moi-même. Je rappelle sur-le-champ le comte de Politi, ne voulant pas absolument qu'il reste auprès de vous une personne qui ne vous soit pas agréable. Quant à la nature de l'affaire dont il s'agit, je ne puis vous cacher, mon général, qu'un bruit parvenu jusqu'à moi, que je devais abandonner mes états actuels pour aller ailleurs en occuper d'autres, m'inquiète infiniment ; et ce n'est qu'à présent que mon inquiétude se dissipe, apprenant de vous-même qu'un tel bruit était chimérique et imaginaire. Je n'ai autre chose en vue que de conserver la tranquillité et le bon ordre chez les peuples confiés à mes soins ; et je me remets, dans tout le reste, aux dispositions de la Providence et aux mesures justes et honnêtes de mes bons amis, parmi lesquels vous trouverez bon de ne pas occuper la dernière place. Voici donc un nouveau motif de vous remercier de l'assurance où je suis que le changement susdit n'aura jamais lieu. Cela me fait de plus en plus estimer votre personne et vous être reconnaissant ; et ma reconnaissance n'aura jamais de bornes envers vous dans toutes les choses où il me sera possible de vous complaire.

Dites-moi sincèrement, mon général, et avec une en-

tière confiance, si vous avez plaisir d'avoir quelque autre personne auprès de vous; je vous l'enverrai d'abord, sinon j'attendrai quelque occasion où il me soit nécessaire de vous expédier quelqu'un, pour vous exposer ce qu'il me faut. FERDINAND.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

A S. A. royale le duc de Parme.

J'ai reçu la lettre que votre A. R. a bien voulu m'écrire, le 14 juillet.

Je ferai toujours ce qu'il me sera possible pour lui être agréable, et pour contribuer à sa tranquillité et à son bonheur.

Je la prie de croire aux sentimens d'estime et à la considération distinguée avec laquelle je suis etc., etc.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 9 thermidor an 5 (27 juillet 1797).

Au directoire exécutif.

Le général Augereau m'a demandé de se rendre à Paris, où ses affaires l'appellent. Je profite de cette occasion, pour vous faire passer la pétition originale de l'armée.

Je vous ferai connaître de vive voix le dévouement absolu des soldats d'Italie à la constitution de l'an 3 et au directoire exécutif. BONAPARTE.

Milan, le 9 thermidor an 5 (27 juillet 1797).

A M. le cardinal légat de Bologne.

J'ai reçu dans le temps, monsieur le cardinal, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Je n'ai pas ajouté foi, un seul instant, aux bruits qui peuvent vous être désavantageux. Je connais trop bien le véritable esprit religieux qui vous anime, pour penser que vous employiez votre influence autrement que pour la tranquillité et l'ordre public. J'apprends avec beaucoup de peine, monsieur le cardinal, les chagrins domestiques qui troublent, dans ce moment-ci, votre repos : si je puis contribuer en quelque chose à votre tranquillité et à votre satisfaction, je vous prie de m'en faire part, et de croire aux sentimens d'estime et de considération, etc., etc. BONAPARTE.

Colora, le 10 thermidor an 5 (28 juillet 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, par l'ordonnance dernière, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire de Tolentino, et je suis on ne peut pas plus sensible à la manière obligeante et favorable avec laquelle vous me répondez aux différentes demandes que je vous avais faites. Je reconnais aussi, comme effet de votre amitié pour moi, la manière dont se comporte envers moi, actuellement, le gouvernement de Milan ; ainsi, acceptez-en donc mes remercîmens.

Dans ce moment, j'apprends en forme l'agréable nouvelle de la nomination d'un de vos frères pour résider ici de la part de la république. Permettez-moi de vous exprimer tout le plaisir que je ressens du choix et de la personne, que je considère comme un égard particulier pour moi.

Soyez, je vous prie, mon général, persuadé de toute ma reconnaissance, ainsi que des sentimens avec lesquels je me répète, etc. etc. FERDINAND.

Milan, le 23 thermidor an 5 (10 juillet 1797).

Au directoire exécutif.

Le général Bernadotte est parti hier pour Paris; il est porteur de cinq drapeaux restés à Peschiera, en arrière, après la bataille de Rivoli. BONAPARTE.

Milan, le 24 thermidor an 5 (11 août 1797).

Au général Berthier.

Vous voudrez bien ordonner au général Duphot, qui doit partir cette nuit pour Veronne, de suspendre son départ; et, au lieu de cela, de partir, dans le plus court délai, pour se rendre à Gênes, organiser les troupes de cette république, en conséquence de la demande qui m'a été faite d'un général français par le gouverne-

ment de Gênes : il s'adressera au citoyen Faipoult, et viendra chercher demain ici ses lettres de créance pour le gouvernement provisoire. BONAPARTE.

Milan, le 24 thermidor an 5 (11 août 1797).

A l'administration centrale du département de Saône-et-Loire.

Je reçois, citoyens, votre lettre du 15 thermidor. Je vous remercie des soins que vous avez bien voulu avoir pour les blessés de l'armée d'Italie : vous en trouverez le prix dans votre satisfaction, et dans la reconnaissance de tous les défenseurs de la patrie. Je me suis empressé de faire mettre à l'ordre du jour de l'armée les obligations que nous nous trouvons avoir contractées envers vous.

Je vous prie de croire, citoyens administrateurs, aux sentimens d'estime que m'inspire votre conduite, et au désir que j'ai de pouvoir vous témoigner ma gratitude.

BONAPARTE.

Milan, le 9 fructidor an 5 (22 août 1797).

Au directoire exécutif.

Je n'ai que 6,000 hommes de grosse cavalerie. Le général Kellermann en a 300 à Lyon, qui y sont très-inutiles, et cela me compléterait tout le cinquième régiment de cavalerie : il est indispensable que vous l'envoyiez à l'armée.

Le neuvième de dragons a aussi 300 hommes à Lyon, et le dix-huitième de dragons, 400 hommes à Marseille et à Bordeaux.

Il serait bien utile que vous donnassiez les ordres pour que ces détachemens rentrassent. L'armée d'Italie est très-faible en cavalerie. L'arrivée, d'ailleurs, de ces détachemens fera un très-bon effet dans l'esprit de l'empereur, qui a redoublé d'activité pour armer et se mettre en défense.

Si la campagne s'ouvre, il me faudrait un peu de cavalerie. BONAPARTE.

Pera-lez-Constantinople, le 15 fructidor an 5 (1er septembre 1797).

Au général en chef.

Je crois devoir vous communiquer, général, une déclaration que je viens de faire à la Sublime Porte, pour démentir formellement des suppositions absurdes et malintentionnées : l'exposé de cette déclaration vous en fera connaître assez les motifs ; et en donnant à notre ancienne alliée ce gage du respect du peuple français pour son territoire, je ne me suis pas moins flatté d'exprimer les véritables intentions du directoire exécutif, que celles d'un général qui attache la même gloire à vaincre les ennemis de la république, et à lui conserver ses amis. AUBERT DUBAYET.

P. S. Je m'empresse de vous faire part, général, des remercîmens bien mérités de la Sublime-Porte

pour la protection que vous avez assurée à tous ses sujets, dans l'étendue des conquêtes de l'armée d'Italie.

Le général AUBERT DUBAYET,
Ambassadeur de la république près la Porte Ottomane.

Constantinople, le 11 fructidor an 5 (28 août 1797).

Note.

Le soussigné ambassadeur de la république française ne vient point réitérer à la Sublime-Porte l'assurance d'un attachement qu'elle ne peut révoquer en doute: l'union de la France avec l'empire ottoman, déjà éprouvée pendant plusieurs siècles, n'a pas besoin de nouveaux gages, après avoir été si authentiquement sanctionnée depuis les premiers momens de la révolution qui a régénéré la France. Si la prospérité des deux empires est la base naturelle de leur amitié, son inviolable garantie est dans la loyauté des deux gouvernemens. Convaincue de cette vérité, la Sublime-Porte ne cherche point ailleurs la règle de sa conduite envers la France; et la république française à son tour n'a point d'autre mobile de ses actions. C'est au milieu d'une paix si bien affermie de part et d'autre, que les conséquences fortuites d'une guerre étrangère ont rapproché les armées républicaines des frontières de l'empire ottoman; et des ennemis jaloux de l'harmonie qui règne entre les deux états profitent de cette circonstance pour oser attribuer au gouvernement français un projet

d'empiétement aussi ridicule, qu'il serait contraire à ses intérêts, en supposant même qu'il fût possible ; et, tandis que ces hommes fallacieux ne comptent pour rien les progrès des puissances véritablement envahissantes, ils osent répandre dans la Morée, et à Candie, entre autres, que les Français se disposent à en faire la conquête. Ces insinuations, aussi dangereuses que futiles en elles-mêmes, sont constatées par les divers rapports que reçoit le soussigné, des agens de la république française dans les états de sa hautesse. Les fauteurs des puissances naturellement ennemies de la France et de la Sublime-Porte sont les organes de ces bruits incendiaires ; et il est évident que le principe en remonte au projet bien réel, et tant de fois essayé par elles, de troubler cette paix inaltérable, fondée sur l'honneur et le plus intime sentiment des deux nations. La Sublime-Porte a dû penser d'avance que ce n'est nullement pour prévenir à son égard un doute qui ne peut arriver jusqu'à elle, que le soussigné s'empresse de lui communiquer les rapports dont il est question ; mais elle est trop éclairée par une sagesse habituelle, pour ne pas sentir combien il importe au bon ordre et à la tranquillité des fidèles musulmans, d'arrêter au plus tôt la propagation d'une calomnie aussi téméraire et aussi empoisonnée.

En conséquence, le soussigné ambassadeur invite la Sublime-Porte à démentir formellement, dans sa correspondance avec les pachas Muthesselims et tous autres officiers de l'empire, les bruits méchamment et odieusement répandus pour faire croire à un prétendu projet

de violation du territoire de sa hautesse de la part des armées de la république française. Le soussigné invite également la Sublime-Porte à faire connaître par le même moyen l'état de plus en plus satisfaisant de la sincère et parfaite amitié qui subsiste entre la France et l'empire ottoman : ledit ambassadeur se réservant de faire aussi, de son côté, la même déclaration à tous les agens de la république et citoyens français établis dans cet empire, quoiqu'à cet égard leur opinion soit très-juste, afin d'opposer aux ennemis des deux nations la preuve la moins équivoque des sentimens invariables du directoire exécutif pour le maintien religieux des traités de la France avec la Sublime-Porte, sa fidèle alliée.

AUBERT DUBAYET.

Au quartier-général à Passeriano, le 15 fructidor an 5 (1er septembre 1797).

Au directoire exécutif.

Les nouveaux entrepreneurs des hôpitaux, depuis trois mois qu'ils doivent prendre leur service, ne sont pas encore arrivés : ce retard a tellement bouleversé ce service, malgré le soin qu'on y a apporté, que les malades s'en ressentent, et que le nombre des morts aux hôpitaux s'en accroîtra considérablement.

L'équipage d'artillerie a été formé avec beaucoup de peine et de soins ; il est notre seul espoir si nous entrons en campagne, et est, aujurd'hui, fort de 6,000 che-

vaux. Il n'a pas coûté un sou à l'entreprise Cerfbeer ; au contraire, il doit lui en être revenu des pots-de-vin de la part de ses agens en Italie : nous avons tout acheté avec l'argent de la république.

Voilà déjà quinze jours que l'entreprise Cerfbeer a cessé, et qu'aucune autre ne la remplace. L'équipage d'artillerie périt déjà si sensiblement, que nous avons pensé, l'ordonnateur et moi, devoir prendre des mesures promptes pour que ce service n'éprouvât aucun choc, et que les hommes qui en ont l'inspection dans ce moment-ci puissent nous en répondre.

L'ordonnateur en chef a passé, en conséquence, le marché que vous trouverez ci-joint ; je vous prie de le ratifier : c'est le seul moyen pour que nos 6,000 chevaux ne soient pas gaspillés en peu de temps, et que ce service, si essentiel maintenant, ne soit pas entièrement bouleversé. BONAPARTE.

Passeriano, le 17 fructidor an 5 (3 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre que j'écris au ministre des finances, je vous prie d'en prendre lecture. Je désirerais même que vous la fissiez imprimer, afin que le public connût quelle peut être la source de ces mille et un propos qui se répandent dans le public, et dont on trouve l'origine dans les impostures de la trésorerie. BONAPARTE.

Udine, le 20 fructidor an 5 (6 septembre 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Je viens de recevoir, mon général, des lettres du général Moreau : il m'annonce que la situation de son armée, au lieu de s'améliorer, devient de jour en jour plus terrible. L'arriéré de la solde se monte à 4,000,000 ; les troupes sont mal nourries, les subsistances peu assurées ; enfin, depuis cinq mois, il n'est pas arrivé le moindre fonds : il n'a pas la moindre espérance d'en avoir. Cette situation est très-embarrassante. Il a encore quelque espoir sur les contributions de Souabe et de Bavière.

Je lui ai annoncé, il y a quelques jours, qu'il devait peu y compter, puisque cette négociation n'est pas encore entamée, et que vos occupations du moment ne permettaient guère que vous la fissiez suivre. D'après cette nouvelle, il se trouve bien inquiet.

Oserais-je vous prier encore, mon général, de vous occuper de cette négociation particulière et de la faire suivre : alors on saura si elle peut réussir, et les espérances qu'on peut en avoir. Il est inquiétant de voir l'armée trop long-temps dans une situation si pénible. Elle est tranquille et sage, et patiente ; elle sait résister aux séductions ; mais de trop longues souffrances peuvent bien la porter au dégoût, et de là au désespoir.

Le général Moreau me charge de vous représenter que l'ordre que vous avez donné que tous les prisonniers de guerre de son armée, qui viendraient à celle

d'Italie y seraient incorporés, le prive d'une très-grande quantité de soldats : il vous a rendu, avec bien de la bonne foi, tous ceux qui sont rentrés par Bâle ; il désirerait bien que vous en fissiez de même. Il me charge de vous le demander avec instance. DESAIX.

Turin, le 21 fructidor an 5 (7 septembre 1797).

Au général en chef.

Il passe dans ce moment à Turin, citoyen général, un courrier venant de Paris, que je m'empresse de vous expédier : il vous porte une nouvelle importante, mais dont vous serez mieux instruit par les lettres dont il est chargé pour vous, que par les détails qu'il m'a donnés. Je vous demande en grâce de vouloir bien profiter de la première occasion que vous aurez, pour me tenir au courant des dispositions que ces événemens pourraient nécessiter. Vous devez juger combien il est important pour moi d'en être instruit.

Tout est tranquille, au surplus, dans le Piémont ; mais il y a eu à Gênes des mouvemens assez sérieux. Il paraît que les paysans se sont armés et ne veulent pas de la constitution : quelques coups de canon ont été tirés ; et le gouvernement provisoire a jugé convenable, suivant ce que l'on mande à l'envoyé de Gênes ici, de suspendre l'acceptation de la constitution, et de promettre qu'elle serait revisée, et qu'elle ne contiendrait plus rien, à l'égard de la religion, qui pût prêter aux malintentionnés le prétexte de la faire refuser.

Je ne doute pas que vous n'ayez reçu des détails ; mais l'occasion du courrier m'a paru trop importante pour la négliger, dans le cas où vous n'en auriez pas encore reçu sur ces derniers faits. MIOT.

Passeriano, le 21 fructidor an 5 (7 septembre 1797).

A MM. Vurtemberger et Schmidt, représentans de la confédération helvétique.

Je ne reçois qu'aujourd'hui, messieurs, votre lettre, datée du 29 août. Je vous prie d'être persuadés du plaisir que j'aurais eu à pouvoir de nouveau vous témoigner de vive voix les sentimens que vous m'avez inspirés, et vous remercier moi-même de la sagesse avec laquelle vous avez, pendant votre gouvernement, contribué à la tranquillité de nos frontières.

La nation que vous représentez a une réputation de sagesse, que l'on aime à voir confirmée par la conduite de ses représentans.

Croyez que, en mon particulier, je regarderai toujours comme un des momens les plus heureux, celui où il me sera possible de faire quelque chose qui puisse convaincre les treize cantons, de l'estime et de la considération toute particulière que les Français ont pour eux. BONAPARTE.

Passeriano, le 26 fructidor an 5 (12 septembre 1797).

Au citoyen Canclaux, ministre de la république à Naples.

Je reçois, citoyen ministre, votre lettre du 13 fructidor : M. le marquis de Gallo m'a effectivement parlé du projet qu'avait S. M. le roi des Deux-Siciles, soit sur les îles du Levant, soit sur les nouvelles frontières du côté du pape.

La république française saisira toutes les occasions de donner à S. M. le roi des Deux-Siciles une marque du désir qu'elle a de faire quelque chose qui lui soit agréable. M. le marquis de Gallo, qui a toujours été l'interprète des sentimens de la cour de Naples à la cour de Vienne, pour porter cette cour à une paix si nécessaire pour les deux états et si ardemment désirée par le gouvernement français, est plus propre que personne à suivre des négociations si intéressantes pour S. M. le roi des Deux-Siciles. Si, donc, les circonstances l'eussent permis, nous aurions déjà ouvert des négociations à cet effet; mais nous avons pensé que dans un moment où l'on traitait des négociations qui doivent servir, à la France, de base dans le système du midi de l'Europe, il était impossible de rien décider. J'espère cependant que d'un moment à l'autre les négociations d'Udine prendront un caractère plus décidé, et assurez S. M. le roi des Deux-Siciles que la république française fera tout ce qui dépendra d'elle pour répondre à ses désirs.

Quant à moi, la cour de Naples connaît l'empressement que j'ai toujours eu de faire quelque chose qui pût lui être agréable. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

Le département de Liamone, en Corse, n'est pas content d'avoir pour chef d'escadron de la gendarmerie de ce département le citoyen Gentilli : je vous prie de confirmer la nomination du citoyen Caura, qui remplit déjà cette place; il a rendu des services essentiels dans la reprise de l'île, et joint à une parfaite connaissance des sentiers, des montagnes, un grand courage et un patriotisme éprouvé.

Ce département se plaint aussi de ce qu'on a ôté les bons patriotes et anciens officiers qui remplissaient les places de lieutenans, pour y mettre trois cousins du citoyen Salicetti, dont l'un est un jeune homme qui n'a jamais servi.

Il y a entre les deux départemens qui divisent la Corse une certaine rivalité, qu'il est d'une bonne politique de laisser subsister, et qui serait d'ailleurs extrêmement difficile à détruire.

Le département de Liamone aime mieux avoir un Français du continent employé dans sa garde qu'un Corse du département du Golo. Vous sentez combien il est avantageux que ces deux extrémités de l'île s'atta-

chent entièrement à la métropole. Je crois donc qu'il serait utile de nommer les citoyens Bonnelli et Costa dans la gendarmerie de Liamone. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au ministre de la marine.

L'amiral Brueys est arrivé à Venise, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire; je lui ai fait fournir l'habillement pour ses matelots et ses soldats, trois mois de vivres, et toute la solde arriérée : cela nous coûte deux millions, et met le prêt de l'armée en danger de manquer. Nous avions déjà envoyé un million à Toulon à cet effet.

L'amiral Brueys ne tardera pas à partir prendre à Corfou une partie des vaisseaux vénitiens qu'il y a laissés, et à retourner à Toulon. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, dans le temps, que j'avais fait prendre, à Livourne, trente mille fusils appartenant au roi d'Espagne : c'est avec ces fusils que nous avons fait toute la campagne. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

A M. le marquis de Manfredini.

Je reçois, monsieur le marquis, votre lettre du 11 septembre avec un extrait de la réponse de M. de Corsini. Vous attachez peut-être trop d'importance au dire de certains folliculaires aussi méprisables qu'universellement méprisés. Au reste, je crois que vous ferez très-bien d'engager M. Corsini à ne plus se mêler des intrigues de France : c'est un pays difficile à connaître, et les ministres étrangers ne doivent pas se mêler des affaires intérieures.

J'ai été fâché de voir, dans les papiers qui sont tombés entre mes mains, que M. de Corsini voyait souvent M. Stuard et autres intrigans, gagnés par les guinées de l'Angleterre, et qui sont une source de dissensions et de désordres. Ici, les choses ne vont pas aussi bien qu'elles devraient aller : heureux les princes qui ont des ministres comme vous !

Un jour, le protocole de nos séances sera publié, et vous serez étonné de l'imprudence et de l'effronterie avec lesquelles on joue les intentions de l'empereur et peut-être la sûreté de sa couronne. Au reste, rien n'est encore désespéré. Croyez que, quels que soient les événemens, rien n'altérera l'estime et la considération que j'ai pour votre personne. BONAPARTE.

Milan, le 29 fructidor an 5 (15 septembre 1797).

Au général en chef.

Le directoire a lu vos proclamations avec l'enthousiasme et la reconnaissance qu'excitent vos continuels travaux pour la cause de la liberté : l'envoi que vous lui en faites est en même temps une distinction flatteuse et une nouvelle assurance que la république cisalpine sera toujours la fille chérie de votre valeur dans la régénération actuelle.

Le directoire s'est empressé de rendre publics vos sentimens généreux et énergiques, afin que le peuple entier connaisse vos intentions magnanimes et les forces puissantes avec lesquelles vous défendez le don précieux de sa liberté.

Le directoire, à votre instigation, a offert au gouvernement génois des secours contre les ennemis qu'il recélait dans son sein : il vous transmet la réponse qui lui a été faite.

Votre fermeté héroïque, les dispositions imposantes de l'armée d'Italie, soutenues par le génie, qui a redonné une nouvelle énergie au gouvernement français, vous présagent une paix glorieuse, et vont assurer notre existence politique par des conditions toujours plus avantageuses.

SERBELLONI, *président du directoire de la république cisalpine.*

Milan, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général en chef.

Le rapport que nous vous adressons des deux commissaires délégués par les gouvernemens cisalpin et brescian dans la Valcamonica, vous convaincra pleinement que sa position topographique ne permet en aucune manière de la diviser entre les deux gouvernemens séparés, lors même qu'on prendroit l'Oglio pour ligne de démarcation.

Nous nous contenterons d'y joindre quelques réflexions qui ne vous laisseront aucun doute sur la nécessité d'incorporer entièrement cet état à la république cisalpine.

Son territoire, sur une longueur de cinquante milles, est renfermé dans une chaîne de montagnes très-rétrécie en plusieurs endroits : de là, même caractère national, mêmes intérêts parmi les habitans. S'ils ont des impositions ou des ressources différentes, la tranquillité sera sans cesse compromise.

Discussions intarissables relativement aux limites, facilité de la contrebande, et par conséquent préjudice considérable aux finances de la république ; et comment rendre la justice, punir les brigands et les assassins, si d'un seul pas ils se trouvent au-delà des confins?

Ajoutez, citoyen général, à ces considérations majeures le vœu bien prononcé des habitans de l'autre rive, du côté du Brescian, l'opinion même de ce gouvernement en faveur de l'indivisibilité de Valcamonica, et

vous penserez, ainsi que le directoire, qu'il est indispensable et urgent de prononcer la réunion, pour laquelle nous attendons votre autorisation.

SERBELLONI, *président du directoire exécutif de la république cisalpine.*

Passeriano, le 2e jour complémentaire an 5 (18 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la proclamation que j'ai faite à l'escadre française dans l'Adriatique.

J'ai fait solder l'arriéré qui était dû aux marins de cette escadre, je lui ai fait donner des vivres pour trois mois et habiller les soldats et les matelots. Cette escadre coûte à la caisse de l'armée à peu près deux millions; ce qui ne laisse pas de la gêner beaucoup.

L'escadre va partir sous peu de jours pour Corfou, d'où elle se rendra à Toulon avec les bâtimens de guerre vénitiens.

BONAPARTE.

Passeriano, le 1er vendémiaire an 6 (22 septembre 1797).

Au général Kellermann.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 2 fructidor. J'avais déjà reçu précédemment quelques exemplaires de votre lettre imprimée au directoire.

Puisque vous vous êtes donné la peine de répondre à des calomnies auxquelles des personnes raisonnables ne pouvaient prêter l'oreille, vous avez dû le faire, sans doute, d'une manière aussi convaincante. Les personnes qui connaissent les services distingués que vous avez rendus à la liberté par vos victoires, sont indignées de penser que vous avez pu croire votre justification nécessaire. Cependant vous avez bien fait de le faire, sans doute, en pensant à ce grand nombre d'hommes qui ne désirent que le mal. BONAPARTE.

Passeriano, le 1er vendémiaire an 6 (22 septembre 1797).

Au commissaire ordonnateur de la marine à Toulon.

Je reçois, citoyen ordonnateur, votre lettre du 17 fructidor. J'apprends avec plaisir que vous reprenez vos fonctions importantes et que vous avez déjà gérées avec distinction. Je vous remercie des choses extrêmement obligeantes contenues dans votre lettre : je les mérite par la sollicitude que j'ai toujours eue de faire quelque chose qui pût être avantageux à notre marine.

L'escadre de l'amiral Brueys est ici : elle a reçu son approvisionnement de trois mois, pour 400,000 francs d'habillement, 600,000 francs pour la solde, ainsi que des câbles, des cordages et autres objets qui lui étaient nécessaires. Il me paraît que l'amiral Brueys et son équipage sont très-satisfaits. Il part, demain ou après, pour se rendre à Corfou, où il prendra six vais-

seaux vénitiens qu'il vous amenera. Le citoyen Roubaud, votre préposé à Venise, vous aura sans doute donné sur tout cela des détails plus circonstanciés.

BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la copie de l'ordre que je donne au contre-amiral Brueys; vous verrez que par là il se trouvera à même d'exécuter vos ordres, quels qu'ils soient.

Le contre-amiral Brueys a 1°. six vaisseaux de guerre français; 2°. six frégates, *id.*; 3°. six corvettes, *id.* parfaitement équipées; j'ai fait habiller à neuf les équipages et les garnisons; je lui ai fait payer plusieurs mois de solde, et les arsenaux de Corfou et de Venise ont fourni toutes les pièces de rechange et les câbles dont il peut avoir besoin.

Lorsque vous lirez cette lettre, le contre-amiral Brueys sera bien près de Corfou, où j'ai fait établir des batteries à boulets rouges pour défendre la rade, et où il est parfaitement en sûreté.

Il y a à Corfou six bâtimens de guerre vénitiens et six frégates qu'il peut armer en guerre dans un mois: ils sont déjà montés par des officiers mariniers et des garnisons françaises.

A Corfou, Zante, Céphalonie, il trouvera les 2,000 matelots qui lui sont nécessaires, tant pour l'équipe-

ment desdits vaisseaux, que pour le complétement des siens.

Les frégates *la Muiron* et *la Carrère*, ainsi que les trois autres bâtimens de guerre qui sont en armement à Venise, pourront également augmenter son escadre d'ici à deux mois.

Je pense donc que, si vous m'autorisez à garder l'escadre de l'amiral Brueys à Corfou, vous pourrez disposer, d'ici au 1er frimaire, 1°. de six vaisseaux de guerre français parfaitement bien en équipages, approvisionnés pour quatre mois et abondamment pourvus de tous les objets nécessaires, même de cordages; 2°. six frégates françaises; 3°. six bricks français; 4°. huit vaisseaux de guerre vénitiens; 5°. huit frégates, *id.*; 6°. huit bricks, *id.*: tous approvisionnés pour quatre mois.

Voudriez-vous faire filer le contre-amiral Brueys dans l'Océan, il partira de Corfou en meilleur état qu'il ne partirait de Toulon; il partira de Corfou plus vite que de Toulon, car ses équipages seront toujours complets et exercés, ce qui ne sera jamais à Toulon.

Vous pourrez même, à mesure qu'un vaisseau de guerre sera armé à Toulon, faire ramasser les équipages et les faire partir pour Corfou.

Voudrez-vous vous servir des vaisseaux vénitiens? ils seront tout prêts à seconder notre escadre.

Voulez-vous, au contraire, que les vaisseaux vénitiens soient sur-le-champ armés en flûte et envoyés à Toulon? le contre-amiral Brueys les fera filer en les escortant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à craindre.

Si vous voulez que votre escadre prenne un bon es-

prit, devienne manœuvière et se prépare à faire de grandes choses, tenez-la loin de Toulon : sans quoi, les équipages ne se formeront jamais et vous n'aurez jamais de marine.

Enfin, de Corfou, cette escadre peut partir pour aller partout où vous voudrez, et vous devez la laisser à Toulon : elle sera beaucoup plus utile dans l'Adriatique, parceque, 1°. ne se trouvant qu'à vingt lieues de la côte de Naples, elle tiendra en respect ce prince; 2°. elle me servira à boucher entièremeut tout l'Adriatique à nos ennemis; 3°. enfin, elle prendra les îles de l'Adriatique, reconquerra l'Istrie et la Dalmatie en cas de rupture, et sera, sous ce point de vue, très-utile à l'armée.

Si nous avons la guerre, votre escadre vous rapportera plus de dix millions, et fera une bonne diversion à l'avantage de l'armée d'Italie. Quand vous voudrez la faire aller dans un point quelconque, elle sera à Corfou à portée d'exécuter vos ordres en vingt-quatre heures, pour s'y rendre.

Enfin, si nous avons la paix, votre escadre, en abandonnant ces mers et en s'en retournant en France, pourra prendre quelques troupes, et, en passant, mettre 2,000 hommes de garnison à Malte : île qui, tôt ou tard, sera aux Anglais si nous avons la sottise de ne pas les prévenir.

Quant à la sûreté, quatre-vingts vaisseaux anglais viendraient dans l'Adriatique, qu'ils ne pourraient rien contre notre escadre, qui est aussi sûre dans le golfe de Corfou qu'à Toulon.

Je vous demande donc : 1°. un ordre au ministre de la

marine de faire armer tous les vaisseaux qu'il a à Toulon et de les envoyer, un à un, à Corfou; 2°. un ordre au ministre de la marine de faire partir une trentaine d'officiers et encore soixante ou quatre-vingts officiers mariniers pour être distribués sur les vaisseaux vénitiens; 3°. que vous m'autorisiez à garder cette escadre dans l'Adriatique jusqu'à nouvel ordre; 4°. que vous preniez un arrêté qui m'autorise à cultiver les intelligences que j'ai déjà à Malte, et, au moment où je le jugerai propre, de m'en emparer et d'y mettre garnison.

Répondez-moi, je vous prie, le plus promptement possible à ces différens articles, afin que je sache à quoi m'en tenir. Mais je vous préviens que, dans tous les cas, l'escadre ne peut pas partir de Corfou avec les vaisseaux vénitiens, même armés en flûte, que vers la fin de brumaire. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au citoyen Perrée, chef de division de l'armée navale.

J'ai reçu, citoyen, les différentes lettres dans lesquelles vous me témoignez le désir de reprendre vos fonctions à la mer : la place de commandant des armes que vous occupez, n'offre pas un assez grand aliment à votre activité. En rendant justice à votre zèle, je consens à ce que vous repreniez le commandement de la frégate *la Diane*, que vous n'avez quitté que momentanément, et j'envoie l'ordre au citoyen Rouband de vous remplacer dans vos fonctions. Vous rentrerez sous

les ordres du contre-amiral Brueys jusqu'à son départ pour France, et vous commanderez ensuite la division qui restera dans l'Adriatique. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au citoyen Roubaud.

Le citoyen Ferrée devant commander une flotte, vous remplirez les fonctions de commandant des armes, et vous aurez une autorité entière pour l'armement des trois vaisseaux et des deux frégates.

Vous organiserez le port et l'arsenal comme vous le jugerez nécessaire au bien du service.

Vous presserez, le plus possible, l'armement du brick, *le James;* vous ferez armer les deux frégates, *la Muiron* et *la Carrère*, afin qu'elles puissent se joindre le plus tôt possible à Corfou, et augmenter l'escadre du contre-amiral Brueys.

Je donne l'ordre au citoyen Haller de remettre 15,000 fr. à votre disposition pour commencer la levée des matelots pour l'armement de ces deux frégates.

Vous ferez fabriquer un câble pour chacun des vaisseaux français de l'escadre de l'amiral Brueys, ainsi que les manœuvres de rechange qui sont les plus nécessaires. Ces objets seront pris à compte des trois millions que doit nous payer la république de Venise.

La division Bourdé se trouvant à l'escadre de l'amiral Brueys, les hardes qui lui sont destinées seront en-

voyées au contre-amiral Brueys, pour qu'il puisse les lui remettre. BONAPARTE.

Paris, le 6 vendémiaire an 6 (27 septembre 1797).

Au général en chef.

On m'instruit, mon général, que le bruit se répand que votre intention est de dissoudre ma division et de m'en former une nouvelle : je ne puis le croire, parce que vous m'avez promis le contraire avant mon départ de Milan; du reste, vous savez, mon général, que c'est ma famille militaire, et que j'y tiens.

J'ai refusé le commandement des huitième, neuvième, dixième et vingtième divisions militaires.

Je serai dans onze jours près de vous, c'est-à-dire, aussitôt que ma lettre. BERNADOTTE.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint les papiers que la commission que j'avais nommée, il y a trois mois, et qui a été arrêtée dans ses travaux par différens accidens, vient de me remettre il y a une heure. Elle va poursuivre ses travaux à Venise, ensuite elle se rendra à Gênes pour y prendre des renseignemens, qui pourront continuer à donner des lumières sur les conspirations, déjà si claires de vendémiaire et de fructidor. BONAPARTE.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

Au ministre de la marine.

Je reçois, citoyen ministre, votre lettre du 28 fructidor, j'ai fait passer à l'amiral Brueys celle qui était pour lui. J'ai écrit, il y a quelques jours, au directoire exécutif pour lui demander une autorisation pour garder la flotte dans ces mers, d'où vous pourrez lui donner la destination qu'il vous plaira, quelle qu'elle soit. L'amiral Brueys vous a écrit par le même courrier. L'escadre se trouve bien approvisionnée et ses équipages fort contens. J'espère que, si nous rompons, elle nous sera du plus grand service. Recevez mes remercîmens pour les choses honnêtes renfermées dans votre lettre, et croyez que mon plus grand plaisir sera de mériter votre estime. BONAPARTE.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

A S. A. R. le duc de Parme.

La caisse de l'armée d'Italie aurait besoin du crédit de votre A. R., afin de ne pas retarder le prêt du soldat, et pour subvenir aux dépenses les plus indispensables à l'armée. Comme je connais les sentimens de bienveillance que votre A. R. a pour l'armée française, je la prie d'ordonner à son ministre de seconder l'opération que lui proposera le citoyen Haller, administrateur des finances de l'armée, pour assurer les comptes.

Croyez aux sentimens d'estime, etc., etc.

BONAPARTE.

Paris, le 12 vendémiaire an 6 (3 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Les détails contenus, citoyen général, dans votre lettre du 2 de ce mois, et la copie de celle que vous avez écrite, le 1er, au contre-amiral Brueys, ont satisfait le gouvernement. Vous devez avoir reçu les instructions relatives à la nécessité d'empêcher que l'île de Malte ne soit occupée par les Anglais ou par les autres ennemis de la république. Toutes vos dispositions et vos vues sont approuvées, et l'on va donner au ministre de la marine les ordres que vous demandez.

Le président du directoire exécutif,
L. M. Revellière Lepaux.

Passeriano, le 22 vendémiaire an 6 (13 octobre 1797).

Au directoire exécutif de la république cisalpine.

J'ai reçu, citoyens directeurs, le projet que vous m'avez envoyé pour la formation du département de Mantoue. Faites faire une loi par les comités réunis, pour réunir Mantoue, la partie du Véronais que vous désirez dans votre plan, et le Brescian, à la république cisalpine : si vous le croyez nécessaire, envoyez-la moi, je la signerai ; surtout, que chaque département n'excède pas 180,000 habitans. Je crois qu'il sera bon de mettre une partie du Brescian dans le département de

Mantoue, pour pouvoir faire une bonne limite. La ville de Mantoue continuera cependant à être en état de siége, et immédiatement sous les ordres du général commandant la place.

Les fortifications de Mantoue seront désormais aux frais de votre gouvernement, ainsi que celles de Pizzighittone et de Peschiera. Il est indispensable que vous envoyiez un de vos officiers du génie à Mantoue, lequel se concertera avec l'officier français, et prendra des mesures pour augmenter, autant que possible, les fortifications de cette place. J'ordonne au général Chasseloup de faire faire des projets en grand pour des fortifications permanentes.

Il est également indispensable que l'on commence à travailler à un bon fort à la roche d'Anfous, entre Brescia et le Tyrol. Ce poste est des plus importans pour la république cisalpine, et il demande toute votre sollicitude. Envoyez un officier du génie à Brescia.

Je donne l'ordre au général Chasseloup d'en envoyer également un pour se concerter avec le vôtre, et présenter un projet pour établir une bonne forteresse dans cette position. BONAPARTE.

Paris, le 25 vendémiaire an 6 (16 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif a reçu, citoyen général, votre lettre du 2 de ce mois, concernant les opérations maritimes que vous proposez au gouvernement, ainsi que

la copie des ordres que vous avez adressés à cet égard au contre-amiral Brueys. Avant de vous répondre, le directoire a pensé devoir prendre l'avis du ministre de la marine. Ce ministre approuve vos projets, et fait seulement quelques observations sur quelques parties de ces dispositions. Le directoire exécutif vous adresse ces observations : il ne vous les donne néanmoins que comme instructions ; et, comme les circonstances doivent être pour beaucoup dans le parti à prendre ; comme vous êtes à même de les connaître et de les juger, vous ferez, après avoir tout examiné, ce que vous trouverez le plus convenable pour seconder les opérations de votre armée, et pour l'intérêt de la république. Vous voudrez bien, enfin, faire repasser dans nos mers ceux des bâtimens dont vous pourriez n'avoir pas besoin.

Le président du directoire exécutif,
L. M. Revellière Lepaux.

Milan, le 22 brumaire an 6 (23 octobre 1797).

Au chef des trois ligues Grises.

Le citoyen Comeyras, résident de la république française, vous a fait passer la décision que j'ai prise, au nom de la république, le 10 octobre, par laquelle les peuples de la Valteline, Chiavene et Bormio sont libres de pouvoir se réunir avec la république cisalpine, laquelle réunion a effectivement eu lieu.

Vous avez, magnifiques seigneurs, sollicité la média-

tion de la république française. Je l'avais acceptée avec répugnance, parce qu'il est dans nos principes de nous mêler le moins possible dans les affaires des autres peuples ; mais j'ai dû céder à vos vives instances, j'ai dû céder même à la voix du devoir, étant garant de l'exécution des capitulats qui vous liaient avec les peuples de la Valteline, de Chiavene et de Bormio.

De quelle influence et de quelle raison a-t-on pu se servir pour vous aveugler sur vos intérêts et pour vous faire substituer à la conduite franche et loyale qui distingue votre brave nation, une conduite tortueuse, contraire à la bonne foi et spécialement aux égards que vous devez à la grande nation que vous avez choisie pour médiatrice ?

Depuis quatre mois que j'ai accepté la médiation, quoique le citoyen Comeyras vous eût continuellement sollicités, ce n'est qu'aujourd'hui, lorsque vous avez dû savoir la décision que j'avais prise, que vous avez envoyé des députés. Magnifiques seigneurs, votre brave nation est mal conseillée ; les intrigans substituent la voix de leurs passions et de leurs préjugés à celle de l'intérêt de leur patrie et aux principes de la démocratie.

La Valteline, Chiavenna et Bormio sont irrévocablement réunis à la république cisalpine. Du reste, cela n'altérera d'aucune manière la bonne amitié et la protection que la république française vous accordera toutes les fois que vous vous conduirez envers elle avec les égards qui sont dus au plus puissant peuple du monde.

Croyez aux sentimens d'estime et à la haute considération que j'ai pour vous, etc, etc. BONAPARTE.

Milan, le 15 brumaire an 6 (5 novembre 1797).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint plusieurs lettres de Naples adressées au citoyen Giraudet, ci-devant secrétaire général du ministre des relations extérieures. Vous y verrez le patriotisme qui anime l'agent que vous envoyez à Naples.

Vous trouverez également ci-joint une lettre de Blankenbourg, extrêmement curieuse. BONAPARTE.

Milan, le 17 brumaire an 6 (7 novembre 1797).

Au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint l'organisation que je viens de donner aux îles du Levant dans la mer Ionienne.

J'ai écrit à Venise que l'on réunisse tous les mémoires géographiques et tous les ouvrages relatifs à ces établissemens, pour les envoyer au ministre de l'intérieur.

Je m'occupe à force à mettre la dernière main à l'organisation de la république cisalpine.

Je ne crois pas qu'il soit possible que je parte d'ici avant le 22. Je ne pourrai pas être avant le 30 à Rastadt : je compte passer par Chambéry et Genève ; mais je vais faire partir demain un de mes aides-de-camp, qui y arrivera avant le 27. BONAPARTE.

Milan, le 18 brumaire an 6 (8 novembre 1797).

A M. le marquis de Chasteler, quartier-maître général de l'armée autrichienne.

Je n'attendais, monsieur, que la nouvelle de la ratification de Vienne, pour vous engager à terminer le travail dont vous êtes chargé.

J'écris par le même courrier au général Chasseloup pour qu'il se rende à Verone : je le prie de m'expédier par un courrier extraordinaire la première partie de votre travail depuis la Lizza jusqu'à San-Giacomo.

Je désire, si vous tombez d'accord, comme je l'espère, que vous me l'expédiez par un courrier extraordinaire, afin que je le reçoive avant mon départ pour Rastadt, et que cela n'apporte aucun obstacle à l'échange des ratifications. BONAPARTE.

Parme, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Des bruits avaient couru, hier, que la partie de mes états au-delà du Pô, du côté de Plaisance, allait être envahie par une armée ennemie. Ayant fait ma paix avec la république française, sous la garantie de l'Espagne, et ayant reconnu formellement la république cisalpine, dont je tiens les protestations les plus solennelles de bon voisinage et d'amitié loyale et sincère, j'ai méprisé ces bruits, et ne leur ai pas donné la moin-

dre foi. Je viens d'être instruit aujourd'hui que l'occupation n'est malheureusement que trop vraie; qu'elle a été consommée, à main armée, ce matin, par le commandant cisalpin Pino, de Cremone, qu'on m'assure avoir manifesté des intentions encore plus hostiles, et qu'on a publié des manifestes, imprimés à ce sujet, déclarant cette partie de mes états comme cisalpins, destituant mes fonctionnaires publics, et ordonnant qu'on plante partout l'arbre de la liberté. Jugez, mon général, de ma surprise et de ma peine. J'ai toujours compté sur votre loyauté et sur la protection de la république française, que vous m'avez promise tant de fois, et ajoutez au surplus sur votre amitié, que je me suis toujours flatté d'avoir méritée. J'ai donc recours à vous, mon général, pour demander votre assistance dans une circonstance aussi critique; mais un mot de votre part suffira pour faire cesser toute hostilité, pour révoquer les voies de fait qui ont eu lieu, et pour me rétablir dans des droits que des contrats solennels et sacrés semblaient m'avoir assurés à jamais. Je conjure votre justice et votre générosité, et j'attends avec la plus grande impatience que vous voliez à mon secours : toute ma reconnaissance vous sera dévouée, ainsi que les sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels je me répète, etc., etc.

FERDINAND.

Milan, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

A M. le marquis de Manfredini.

Le citoyen Cacault, ministre de la république, s'adressera à vous, monsieur, de ma part, pour obtenir un service pour l'armée.

Je désirerais que S. A. R. facilitât la négociation de 2,000,000 de lettres de change que la caisse de l'armée a sur la république cisalpine.

Vous trouverez ci-joint une note détaillée sur cet objet, de l'administrateur général des finances de l'armée.

Croyez, je vous prie, monsieur le marquis, aux sentimens d'estime et à la haute considération, etc., etc.

BONAPARTE.

Milan, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

A M. Louis, comte de Cobenzel, ambassadeur.

Le courrier que vous m'avez envoyé, monsieur l'ambassadeur, s'est croisé avec celui que je vous avais expédié. Je pars dans deux ou trois jours pour me rendre à Rastadt. Les conseils ont également ratifié le traité de paix. Je ne doute pas que j'aurai le plaisir de vous voir à Rastadt pour l'échange des ratifications.

J'ai donné les ordres pour que les séquestres mis à Venise sur les effets appartenans à S. M. l'empereur soient levés.

Croyez, je vous prie, à l'estime et à la haute consi-

dération que j'ai pour vous, et renouvelez-moi au souvenir de MM. le chevalier de Gallo, le comte de Meerveldt et le baron de Degelmann. BONAPARTE.

Bastia, le 21 brumaire an 6 (11 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Au récit des exploits et des victoires qui ont signalé les Français combattant sous vos ordres, nous n'avons cessé d'admirer, avec tous les peuples, le génie qui les animait. Une nouvelle couronne manquait à tous les lauriers que vous avez cueillis, la conclusion de la paix avec l'empereur vous l'assure.

Déjà, au milieu des acclamations publiques et de l'ivresse de nos concitoyens, les étendards que vous avez conquis sont suspendus aux voûtes du Capitole. L'immortalité a gravé votre nom, et l'envie elle-même, vaincue, est forcée de respecter ce faible hommage de la reconnaissance de la patrie et de tous les hommes libres.

Nous chargeons les citoyens L. Antoine Arrighi et Guibeya, porteurs de ce pli, de vous transmettre nos sentimens; ils vous diront combien la Corse est énorgueillie de vous avoir donné le jour. Après lui avoir rendu sa liberté et sa gloire, elle attend de vous le bonheur : vous ferez pour elle ce que le père le plus tendre doit à ses enfans.

Les administrateurs du département du Golo,

CASALE, etc.

Parme, le 27 brumaire an 6 (17 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, le 12 de ce mois. Les détenus que vous me recommandez ne le sont point pour simples opinions politiques, n'ayant jamais fait arrêter personne pour cela; mais ils le sont pour avoir travaillé à bouleverser le gouvernement et me chasser de mes états. Cependant tout cède à vos recommandations et à vos désirs, et les trois derniers vont être relâchés : le premier l'ayant été, il y a trois jours, sur votre première recommandation en sa faveur, afin de vous donner, en cela, une faible marque de ma reconnaissance. En échange de ce petit sacrifice que je vous fais, j'espère que vous voudrez bien continuer à contribuer à ma tranquillité ici, comme j'en ai déjà tant de preuves, et hâter la restitution de ce qui vient de m'être emporté, et surtout des endroits que mes prédécesseurs, ici, ont toujours possédés. Je l'espère de vous, mon général, et je me répète, etc. FERDINAND.

Milan, le 23 brumaire an 6 (13 novembre 1797).

Au consul de la république française à Malte.

De nouvelles relations, citoyen, vont résulter de la réunion à la république française des îles de Corfou, Zante, Céphalonie et Cerigo. Je charge le citoyen Pous-

sielgue, premier secrétaire de la légation de France à Gênes, qui a la confiance du gouvernement et toute la mienne, de se transporter dans les différentes échelles du Levant, à l'effet d'y recueillir les observations et d'y prendre tous les renseignemens nécessaires pour mettre le gouvernement en état de faire les changemens et modifications à apporter dans nos relations commerciales et politiques dans cette partie, et d'établir, de la manière la plus sûre, la correspondance et les communications régulières entre le continent de la république française et ses îles de l'Adriatique.

Je vous prie d'aider le citoyen Poussielgue de vos connaissances et de vos lumières dans tout ce qui concerne sa mission, et de le faire connaître auprès du gouvernement du pays où vous résidez.

L'intention du gouvernement de la république française est de consolider toujours ses intérêts avec ceux des gouvernemens étrangers, dans les relations qu'il peut avoir à établir chez eux. BONAPARTE.

Commission d'inspecteur général des échelles du Levant.

La réunion à la république française des îles de Corfou, Zante, Cephalonie et Cerigo, allant procurer à la France de nouvelles relations politiques et commerciales dans la Méditerranée et principalement dans le Levant; et le gouvernement voulant, le plus tôt possible, établir ses rapports d'une manière régulière et avan-

tageuse, le général en chef de l'armée d'Italie charge, en son nom, le citoyen Poussielgue, premier secrétaire de la légation de la république française à Gênes de se transporter immédiatement, en qualité d'inspecteur général des échelles du Levant auprès des différens consuls et agens de la république dans le Levant, et en général de visiter tous les établissemens français situés dans cette partie; il examinera dans chaque point la situation actuelle de notre commerce et de nos relations; observera les changemens éprouvés depuis la révolution; recherchera les moyens les plus prompts de rétablir l'ancienne prospérité de notre commerce, et de l'accroître en proportion des avantages de notre nouvelle position; il examinera sous quels rapports il conviendrait d'étendre ou de modifier nos relations politiques; il prendra enfin des renseignemens sur la manière la plus sûre d'établir notre correspondance et nos communications régulières et périodiques entre le continent de la France et nos îles de l'Adriatique, en fixant les points intermédiaires en Corse, en Sardaigne, en Sicile ou à Malte, ou en les établissant sur le continent de l'Italie par Ancone. Au retour de cette mission, qu'il accélérera autant qu'il sera possible, il remettra au général en chef de l'armée l'Italie son rapport général sur tous les objets dont il est chargé par la présente commission. BONAPARTE.

Milan, le 24 brumaire an 6 (14 novembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, copie de la commission que j'ai donnée au citoyen Poussielgue et de ma lettre au consul à Malte.

Le but réel de la mission du citoyen Poussielgue est de mettre la dernière main aux projets que nous avons sur Malte. BONAPARTE.

Milan, le 24 brumaire an 6 (14 novembre 1797).

Au cardinal Mattei.

J'ai reçu, monsieur le cardinal, votre lettre du 9 novembre. Je pars demain pour le congrès de Rastadt.

La cour de Rome commence à se mal conduire.

Contre l'opposition formelle qu'avait faite l'ambassadeur, et la promesse qu'avait donnée le secrétaire de l'état, elle vient de donner le commandement des troupes papales au général Provera.

Je crains bien que les maux que vous avez en partie épargnés à votre patrie ne tombent sur elle. Souvenez-vous, monsieur le cardinal, des conseils que vous avez donnés au pape à votre départ de Ferrare.

Faites donc entendre à sa sainteté, que, si elle continue à se laisser mener par le cardinal Busca et d'autres intrigans, cela finira mal pour vous.

BONAPARTE.

Milan, le 24 brumaire an 6 (14 novembre 1797).

Au contre-amiral Brueys.

Je vous ai écrit, général, par mon aide-de-camp Eugène Beauharnais, pour vous donner des nouvelles de la paix. Je vous instruis aujourd'hui que la paix ayant été ratifiée par les deux conseils, je me rends à Rastadt pour suivre différentes négociations diplomatiques.

Je vous ai déjà écrit de vous préparer avec vos vaisseaux vénitiens, afin de pouvoir les convoyer jusqu'aux îles Saint-Pierre, et, de là, prendre votre vol pour la grande expédition.

J'ai été nommé pour commander l'armée d'Angleterre, j'ai demandé que Truguet commandât : vous sentez combien il serait nécessaire de vous avoir là avec vos six vaisseaux, vos frégates et vos corvettes.

Je viens d'envoyer un agent diplomatique à Malte. La sixième demi-brigade, forte de 1,600 hommes, part demain pour se rendre à Corfou : cela vous mettra à même de pouvoir embarquer 3,000 hommes pour la petite expédition, et je vous enverrai des ordres pour l'une et pour l'autre par un de mes aides-de-camp.

Vous aurez avec vous *la Diane* et *la Junon*.

BONAPARTE

Rome, le 28 brumaire an 6 (18 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, copie d'un billet de M. le secrétaire d'état, par lequel il a annoncé

à M. le général Provera qu'il ne commanderait point les troupes du pape. La nouvelle de la ratification étant survenue depuis, et M. Provera revenant ici comme un voyageur, cette affaire me paraît entièrement terminée de cette manière.

Ci-joint, copie de la lettre que j'ai écrite sur cet objet au ministre des relations extérieures, et la lettre de M. le cardinal Doria en réponse à votre ancienne lettre.

JOSEPH BONAPARTE.

Rome, le 28 brumaire an 6 (18 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Depuis ma dépêche en date du 19 brumaire, relative aux prisonniers détenus pour opinions politiques depuis trois mois, j'ai reçu du ministre des relations extérieures la lettre dont vous trouverez ci-joint copie.

J'en ai adressé sur-le-champ le contenu à M. le cardinal Doria, secrétaire d'état : elle arrivait fort à propos, et donnait à ma première réclamation un nouveau degré de force.

J'ai rendu compte au ministre des relations extérieures de cette démarche.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, le double de ma dépêche à ce ministre ; elle vous instruira parfaitement de l'état de cette affaire, qui se trouve fort avancée.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître vos

intentions relativement au chirurgien Angelucci et aux deux libraires Bouchard : le premier, sans contredit l'un des plus habiles chirurgiens de l'Italie, encore à la fleur de l'âge, pourrait être employé utilement à l'armée, et les deux autres dans la Cisalpine.

JOSEPH BONAPARTE.

FRAGMENS

DE

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Ile d'Oleron, le 25 nivose an 8 (15 janvier 1800).

Boissy d'Anglais au citoyen Bonaparte, premier consul de la république.

Citoyen premier consul.

Voici la troisième lettre que j'ai l'honneur de vous adresser en me servant de diverses voies : c'est le malheur des hommes revêtus d'un grand pouvoir d'être difficilement accessibles aux plaintes de ceux qui ont besoin de leur justice; mais je multiplierai mes réclamations, jusqu'à ce que l'une d'elles parvienne vers vous, persuadé qu'alors il m'aura suffi d'invoquer votre autorité.

Je suis proscrit depuis vingt-huit mois, condamné

sans jugement, sans accusation, sans avoir été entendu ni même appelé, au mépris de toutes les formes, qui, chez tous les peuples civilisés de la terre, garantissent la sûreté de l'homme innoncent. De ces vingt-huit mois, j'en ai passé dix-sept dans l'obscurité de la plus sombre retraite, manquant, ainsi que ma famille, par l'effet du sequestre mis sur tous mes biens, des choses les plus nécessaires à la vie; et ne voyant dans l'avenir d'autre moyen de terminer mon infortune et celle des objets les plus chers à mon cœur, que d'aller me livrer moi-même à mes inflexibles bourreaux, pour être traîné par leurs satellites, sur les bords dévorateurs de *Sinnamary*.... Le reste s'est écoulé dans cette île, plus paisible, sans doute, plus hospitalière, mais tout à l'heure pourtant dévoré par une épidémie qui a conduit aux portes du tombeau plusieurs de mes infortunés compagnons, immolé plusieurs autres détenus et atteint jusque dans mes bras ceux de mes enfans qui sont venus ici partager et adoucir mes souffrances. A la nouvelle de votre retour, l'espérance est entrée dans mon ame; j'ai prédit quelles seraient parmi nous vos glorieuses destinées, et j'y ai rattaché la fin de mes peines. Je n'ai point été surpris quand, au 18 brumaire, le premier élan de votre cœur a caractérisé cette journée, qui vit expirer la liberté civile et la constitution qui la garantissait, et je n'ai plus redouté la prolongation d'un acte arbitaire que votre équité venait de juger.... Cependant qu'il me soit permis de vous le dire: deux mois se sont écoulés depuis lors, vous êtes devenu le dépositaire du premier pouvoir de la nation, vous avez

été investi par une loi du droit précieux de réparer les effets de cette même injustice contre laquelle vous vous êtes élevé le premier, et l'acte arbitraire qui l'a produite subsiste encore, sinon dans sa totalité, du moins dans plusieurs de ses résultats : que dis-je ! il n'est point réparé, il n'est que modifié par vous, et ce qui en demeure semble ainsi être devenu votre ouvrage, et s'appuyer, aux yeux de la France, de l'autorité de votre nom.... Quelle est donc cette politique timide qui ose vous conseiller de n'être juste qu'à demi ? Comment ses conseils peuvent-ils trouver quelque accès dans votre ame si élevée et si grande? Quoi, le vainqueur de l'Italie pourrait être arrêté par des considérations particulières, et concevoir l'existence de quelque chose entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas?....

Votre arrêté, du 5 nivose, m'autorise à rentrer sur le territoire de la république; mais il m'impose l'obligation de me rendre à Annonai pour y demeurer en surveillance. Citoyen consul, cet arrêté est évidemment surpris à votre justice, vos propres actes m'en offrent la preuve.

Si je lis votre proclamation aux départemens de l'Ouest, j'y trouve ces précieuses paroles : *des individus déportés sans jugement préalable sont rendus à leur patrie et à leurs familles*.... Mais est-ce donc être rendu à sa patrie que d'être enchaîné sur un point de son territoire?.... Est-ce être rendu à sa famille que d'être empêché d'aller partout où il est utile à son éducation et à son établissement?

Si j'ouvre le pacte social pour y lire tout à la fois

les devoirs des gouvernemens et des citoyens, et la garantie stipulée pour tous, je n'y aperçois nulle part le droit de placer ou de retenir en surveillance, d'assigner des lieux d'exil, de bannir qui que ce soit d'un lieu quelconque ; j'y lis, au contraire, que nul ne peut être privé de sa liberté que par un *mandat d'arrêt*, suivi nécessairement, *et au bout de dix jours*, quand c'est le gouvernement qui l'a décerné, d'un renvoi devant les tribunaux, et je m'écrie : *si* nulle puissance ne peut suppléer celle du pacte social ! si le temps des mesures révolutionnaires est à jamais passé pour nous ! si les Français sont affranchis du malheur de voir la volonté arbitraire des hommes usurper la place de celle de la loi, nulle autorité ne peut me retenir plus long-temps dans cette terre d'exil, ou me transférer dans un autre lieu, ou m'empêcher de me rendre partout où il me semblera bon.

Je suis convaincu qu'en signant l'ordre de me rendre à Annonay vous avez cru adoucir une mesure qu'on vous a montrée comme nécessaire ; mais qu'il me soit permis d'entrer, avec vous, dans ces détails. Il y a douze ans que je n'habite plus cette commune ; il y en a huit que mon domicile de droit, comme de fait, a été transféré à Paris ; j'y ai vendu presque toutes les propriétés que j'y avais reçues de mes pères ; j'ai loué à longs termes ce que j'ai été forcé d'y conserver ; je n'y ai plus de parens, presque plus de relations, et, si j'y ai conservé quelques amis, c'est que leurs ames généreuses ont été à l'épreuve et de la distance et du temps.

Mais à ces considérations purement domestiques

j'en peux joindre encore de plus pressantes et qui vous sembleront décisives. Quelques-uns des hommes qui ont aidé à me proscrire, peuvent bien vouloir oublier les actions dont ma vie s'honore, ordonner même qu'on les oublie, se flatter qu'on les oubliera : ceux dont les intérêts ont pû être froissés par elles; ceux dont elles ont rompu les trames et anéanti les desseins ne les oublieront sûrement pas. Si donc les jacobins et les anarchistes renversés par vous le 18 brumaire reprenaient momentanément le poignard ensanglanté que vous avez fait tomber de leurs mains, ne se ressouviendraient-ils pas que ma conduite au fauteuil de la convention, le 1er prairial de l'an 3, a pu aussi leur être nuisible; et leur vengeance, qui m'a toujours poursuivi depuis lors, n'irait-elle pas me chercher encore jusque dans la commune aujourd'hui paisible, mais trop peu éloignée du principal foyer de leurs agitations, et dans laquelle vous m'auriez placé d'une manière aussi ostensible?

Si, d'une autre part, il existait encore dans l'Ardèche, dont Annonay est la principale ville, quelques-uns de ces hommes enrôlés, en 1792, sous le drapeau blanc de *Saillans*, oublieraient-ils la part que j'ai eue à leur mémorable défaite, à la dispersion sans effusion de sang des rassemblemens de *Jalès*, à la reprise du château de *Banne*s? Oublieraient-ils que, si la guerre civile qui a si cruellement dévasté les départemens de l'Ouest, n'a pas commencé par celui de l'Ardèche à incendier le territoire français, c'est aussi à mes soins, à ma surveillance, à mes actions, aux promptes mesures que j'ai fait prendre, qu'il est juste de l'attribuer? et

ne liraient-ils pas l'arrêt de mort qu'ils devaient exécuter sur ma personne, dans le décret de l'assemblée législative, qui déclara que j'avais bien mérité de la patrie, pour ma conduite tenue alors, et qu'il me serait écrit, de sa part, une lettre de remercîmens? Et si, se soulevant tout à coup; si, se réunissant de nouveau dans ces montagnes inaccessibles qui couvrent presque entièrement le département de l'Ardèche, et où les journaux répètent souvent que plusieurs s'agitent encore, ils dédaignaient pourtant de diriger leurs premiers coups vers moi: combien de voix ne se réuniraient pas pour m'accuser d'être leur complice et même leur provocateur? Ne rappellerait-on pas avec avidité qu'ayant été nommé trois fois député par ce département et une fois procureur général, je dois y avoir beaucoup d'amis, et ne conclurait-on pas que ces mouvemens, coïncidant avec mon retour, seraient l'effet de ma criminelle influence? Bailleul n'a-t-il pas déjà lui-même pris l'initiative de cette accusation? N'a-t-il pas osé, dans son fameux rapport, m'accuser d'avoir arboré, dans l'Ardèche, l'étendart de la contre-révolution? N'a-t-il pas cité une lettre de moi à Cochon, alors ministre, dans laquelle je demandais que Villot, qui commandait à Marseille, commandât aussi dans l'Ardèche, et n'en a-t-il pas conclu avec sa logique ordinaire que j'étais d'accord avec cet infortuné général pour y établir l'autorité de Louis XVIII?

Citoyen premier consul, je ne retournerai pas dans le département de l'Ardèche après une si longue absence, consacrée presque entièrement à justifier le suf-

frage de ses habitans, pour y porter avec moi le fardeau d'une humiliante suspicion; je n'y retournerai pas, quand mon ame a toujours été pure, quand ma conscience a toujours été sans reproche, me présenter à ceux qui furent mes concitoyens, dans l'attitude d'un coupable que l'on a dédaigné de punir. Si cette mise en surveillance est une grâce, je la refuse; si c'est une précaution contre moi, vous n'avez pas le droit de la prendre, puisque la consitution ne vous y autorise pas; si c'est une peine, de quel droit encore pouvez-vous me l'appliquer sans jugement, sans procédure, sans accusation légalement admise? Pour être moins atroce que la déportation à la Guyanne, serait-elle moins irrégulière, moins illégale, moins attentatoire aux droits de tous? Citoyen, vous êtes revêtu d'un grand pouvoir; mais il y a quelque chose de plus puissant encore, c'est la justice, et je l'invoque avec confiance, sûr que vous ne serez point sourd à sa voix. Si je suis coupable, si je vous le parais, s'il est possible d'articuler un seul fait criminel à ma charge, oubliez les vingt-huit mois de supplice auquel j'ai déjà été livré, et renvoyez-moi devant les tribunaux. Je l'ai demandé vainement durant le temps de mes plus grandes souffrances, et du plus grand pouvoir de mes oppresseurs; j'ai sommé, du fond de ma retraite, le représentant du peuple Daunou, alors président du conseil des cinq-cents, de demander que l'on me jugeât, et je n'ai pu seulement obtenir une réponse de lui; mais jusqu'à ce que je sois entièrement libre, je réitérerai ma demande, sous le pacte social de l'an 8 comme sous la constitution de l'an 3; et je dé-

clarerai à la France entière qu'il ne saurait exister, pour elle, ni liberté, ni constitution, ni lois, tant que, me traitant comme un coupable, ou tout au moins comme un homme suspect, on ne me restituera pas les moyens de faire proclamer mon innocence.

Citoyen, je suis sans reproche, j'en jure par votre propre vertu! J'ai constamment voulu le bien de mon pays, et je n'y ai pas toujours été inutile. Je suis sans reproche, et alors j'ai droit à la protection du pouvoir qui réside en vous. Domicilié à Paris, vous devez m'assurer la liberté d'y rentrer, et je la réclame de vous, au nom de la justice et des lois; ce n'est pourtant pas là que je veux vivre, je suis sorti trop pauvre des affaires publiques pour pouvoir y exister convenablement. J'ai depuis quatre ans une habitation à Suresnes, ma famille y a constamment résidé jusqu'au moment où elle est venue partager ici mon exil : c'est-là que je peux mieux qu'ailleurs recueillir les débris de ma modique fortune, surveiller l'éducation et l'établissement de ma famille, me livrer à d'utiles occupations, et goûter enfin le repos qu'on m'a si cruellement ravi: *ne m'empêchez* donc point d'y retourner, et je ne vous adresserai jamais aucune autre demande.

Agréez l'expression de mon respect. Boissy.

A l'époque du consulat à vie, le général Lafayette avait refusé son vote dans les termes suivans :

« Je ne puis voter pour une telle magistrature jusqu'à ce que la liberté publique soit suffisamment garantie : alors je donne ma voix à Napoléon Bonaparte. »

Il écrivit au premier consul la lettre qu'on va lire :

Lagrange, le 1er prairial an 10 (21 mai 1802).

« Général, lorsqu'un homme pénétré de la reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensible à la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes, que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une république libre.

« Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis, dans le pouvoir consulaire, cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que ne le sera la restauration de la liberté.

« Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, veuillez qu'une telle révolution et que tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir ou-

bliés sans retour; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence de les recouvrer utilement: et vous, par la force de votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talens, de votre existence, de votre fortune, vous pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser tous les dangers, rassurer toutes les inquiétudes. Je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter, dans ce complément de votre gloire, une magistrature permanente; mais il convient aux principes, aux engagemens, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, qu'elle ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous.

« J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne, et un sentiment profond de mes obligations envers vous.

« Salut et respect, LAFAYETTE.

Lettre de S. M. I. au président du corps législatif du royaume d'Italie.

M. le président Taverna, je reçois la lettre du 1er août, que vous m'écrivez au nom du corps législatif. Les assurances de son attachement me sont d'autant plus agréables, que sa conduite pendant la session m'a démontré qu'il ne marchait pas dans la même direction que moi, et qu'il avait d'autres projets et un autre but que ceux que je me proposais. Il est dans mes principes

de me servir des lumières de tous les corps intermédiaires, soit conseil des consulteurs, soit conseil législatif, soit corps législatif, soit même des différens colléges, toutes les fois qu'ils auront la même direction que moi. Mais, toutes les fois qu'ils ne porteront dans leurs délibérations qu'un esprit de faction et de turbulence, ou des projets contraires à ceux que je puis avoir médités pour le bonheur et la prospérité de mes peuples, leurs efforts seront impuissans, la honte leur en restera toute entière, et, malgré eux, je remplirai tous les desseins, je terminerai toutes les opérations que j'aurai jugées nécessaires à la marche de mon gouvernement et à l'exécution du grand projet que j'ai conçu de reconstituer et d'illustrer le royaume d'Italie. Ces principes, Monsieur le président, je les transmettrai à mes descendans, et ils apprendront de moi qu'un prince ne doit jamais souffrir que l'esprit de cabale et de faction triomphe de son autorité; qu'un misérable esprit de légèreté et d'opposition déconsidère cette autorité première, fondement de l'ordre social, exécutrice du code civil, et véritable source de tous les biens des peuples. Lorsque les corps intermédiaires seront animés d'un bon esprit, suivront le même but que moi; je serai empressé de prêter l'oreille à leurs observations, et de suivre leurs avis, soit dans la modification, soit dans la direction de ces vues. En finissant, Monsieur, je ne veux vous laisser aucun doute sur la vérité de mes sentimens pour le plus grand nombre des membres du corps législatif, dont je connais le mérite et le foncier attachement pour ma personne. Réunis en assemblée, ils n'ont point senti

la légèreté qu'ils ont portée dans leurs opérations mais j'espère qu'appréciant mieux l'ordre et le bonheur de la société, ils sentiront l'avantage de rester rangés constamment autour du trône, de ne marquer dans l'opinion que par leurs propres témoignages de fidélité et d'obéissance, et de ne point ébranler l'attachement et l'amour des sujets par une opposition ouverte et inconsidérée. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

De mon camp impérial de Boulogne, le 25 thermidor an 13, (11 août 1805). NAPOLÉON.

Paris, le 21 avril 1806.

Copie d'une note remise par Napoléon, lui-même, à M. Talleyrand, ministre des relations extérieures.

Faire un nouvel état au nord de l'Allemagne, qui soit dans les intérêts de la France; qui garantisse la Hollande et la Flandre contre la Prusse, et l'Europe contre la Russie.

Le noyau serait le duché de Berg, le duché de Clèves, Hesse-Darmstadt, etc. etc.: chercher, en outre, dans les entours tout ce qui pourrait y être incorporé, pour pouvoir former 1,000,000 ou 1,200,000 ames.

Y joindre, si l'on veut, le Hanovre.

Y joindre, dans la perspective, Hambourg, Bremen, Lubeck.

Donner la statistique de ce nouvel état.

Cela fait, considérer l'Allemagne comme divisée en huit états : Bavière, Bade, Wurtemberg, et le nouvel état ; ces quatre, dans les intérêts de la France.

L'Autriche, la Prusse, la Saxe, Hesse-Cassel, dans les quatre autres.

D'après cette division, supposez qu'on détruise la constitution germanique, et qu'on annule, au profit des huit grands états, les petites souverainetés, il faut faire un calcul statistique pour savoir si les quatre états qui sont dans les intérêts de la France perdront ou gagneront plus à cette destruction, que les quatre états qui n'y sont pas.

Un rapport sur ces deux objets, dimanche matin.

N.....

Nota. Le dimanche était le 23 d'avril.

Finkenstein, le 17 mai 1807.

Extrait d'une autre note à M. Talleyrand.

Quant aux bases qui paraissent devoir être adoptées pour la conduite dudit congrès, je pense que tout est contenu dans ces deux mots : égalité et réciprocité entre deux masses belligérantes.

L'Angleterre et la Russie feront pour mes alliés ce que je ferai pour les leurs.

Je ferai pour les alliés de l'Angleterre et de la Russie ce qu'elles feront pour les miens.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Pétersbourg, le 18 novembre 1807.

Note, ou Observations du général Savary présentées à l'empereur de Russie.

Par la dépêche écrite de Fontainebleau, le 14 octobre, et reçue à Pétersbourg, le 10 novembre, on témoigne le désir de connaître les motifs qui retardent l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie par les troupes russes.

On observe que la paix ne peut être rétablie entre la Russie et la Porte que préalablement cette opération n'ait eu lieu, puisqu'elle est la base du traité de paix et celle de l'armistice qui a été conclu, lequel armistice est le préliminaire de la paix définitive que l'on veut rétablir.

On ajoute que, l'évacuation n'ayant pas lieu, par cela même l'armistice se trouve annullé, et que conséquemment les négociations de paix ne peuvent s'entamer.

Il en résulte donc l'état de guerre continuel entre la Russie et la Porte, et cependant celle-ci a accepté la médiation de la France. Il a été conclu un armistice par suite de cette médiation, et la Porte fait connaître qu'elle donne à son ambassadeur à Paris les pouvoirs les plus étendus pour traiter de la paix définitive avec la Russie ; mais on demande comment ces négociations pourront s'ouvrir tant que l'opération qui en est la première base ne sera point exécutée ?

Réponses de l'empereur de Russie.

A l'époque du traité de Tilsitt, il a été envoyé au général Michelson, commandant l'armée de Moldavie, une instruction avec des pouvoirs de traiter d'un armistice, avec les Turcs et de le ratifier. Pendant le temps des négociations, il est mort: à une si grande distance, son successeur n'ayant pu être désigné de suite, le plus ancien général a pris le commandement de l'armée, et s'est arrogé le droit de négocier, de conclure et de ratifier cet armistice, sans y être en aucune manière autorisé.

Pendant l'intervalle qui s'est écoulé après sa ratification, depuis le moment de l'expédition qu'il m'en a faite, jusqu'à celui où il a reçu le refus de mon acceptation, à moins d'être en contradiction avec lui-même, il a dû se mettre en devoir de l'exécuter, et il a effectivement commencé sa marche rétrograde vers le Dniester, avec toute l'armée.

Il avait déjà fait quatre marches en arrière, lorsque tout à coup des hordes de Turcs repassèrent le Danube, rentrèrent dans Galatz, tuèrent des officiers et des membres du gouvernement moldave, se livrèrent à tous les désordres ordinaires aux Turcs, et s'avancèrent à la poursuite des troupes russes.

Observations.

A l'époque où l'armistice a été conclu, la Russie n'a point fait d'objections sur la principale clause de son contenu, mais seulement sur deux articles qu'elle a rejetés tout à fait, en témoignant son mécontentement sur le peu de dignité qui avait été observé envers la force de ses armes dans des conférences où elle jouait le premier rôle.

Il a été rendu compte à Paris de cet incident. Les observations de la Russie sur l'inconvenance de ces deux articles et son refus d'y souscrire y ont été approuvés : l'empereur Alexandre avait le droit de s'y attendre.

L'empereur Napoléon lui-même, dans ses dépêches du 14 octobre, désapprouve en ce point la conduite de l'officier qui avait l'honneur d'être chargé de sa médiation. Il ajoute qu'il fait donner ordre à son ambassadeur à Constantinople de faire revenir les Turcs sur ces deux articles.

Il a donc partagé le mécontentement de l'empereur Alexandre, et, en ce qu'il dépendait de lui, il s'est empressé d'en faire cesser la cause ; mais l'on observe que, quant à la clause principale de l'armistice, les deux articles en question n'ont aucun rapport direct ou indirect avec elle, qu'ils ne l'affaiblissent ni ne la modifient en rien.

La conséquence de ces articles est de nulle valeur, parce que d'abord, les Turcs se garderont bien de rompre les premiers avec la Russie, et que celle-ci sera toujours la maîtresse de recommencer les hostilités quand elle aura jugé le moment convenable. Ses succès infaillibles justifieront ses droits : ainsi l'époque fixée se-

Réponse.

Le général qui avait ratifié l'armistice, effrayé lui-même de cette infraction, s'arrête d'abord ; puis, revenant sur ses pas, chasse les Turcs de Galatz, et les force de repasser le Danube.

C'est dans ces entrefaites, qu'il reçut le refus de mon acceptation à cet armistice, avec l'ordre de demander sur-le-champ aux Turcs de changer ou d'annuler les deux articles en question, et de s'aider de votre lettre à M. Guilleminot pour accélérer la chose : tant mon désir de conclure cette paix était sincère.

Les Turcs ont refusé positivement de rien changer à l'armistice, qu'ils venaient de rompre en repassant sur la rive gauche du Danube et en rentrant dans Galatz. J'ai donc dû regarder les choses, comme étant encore dans leur premier état, et ne point ordonner l'évacuation convenue dans l'armistice qu'ils venaient de rompre.

Néanmoins, l'on n'a pas donné de suite aux hostilités, dans l'espérance qu'une médiation puissante leur ferait entendre raison et remettrait les choses dans l'état qu'il convenait qu'elles fussent.

Maintenant j'observe que, puisque les Turcs ont eux-mêmes, les premiers, manqué aux engagemens réciproques, je tiens beaucoup à faire annuler l'acte, qu'il ne me convient point de garder dans mes archives, et que, quand même je n'aurais pas de réflexions à faire sur les deux articles en question, j'en aurais beaucoup sur les conséquences d'une évacuation comme celle

Observations.

rait, au contraire, favorable à ses intérêts, en endormant encore la sécurité des Turcs.

L'article relatif à la restitution des vaisseaux pris est annullé de lui-même, parce qu'il est vraiment inexécutable, et conséquemment, il ne peut être un obstacle à l'exécution de l'armistice.

Telles sont les observations que l'on fait à Paris. On n'y parle pas d'exécution des traités ni de fidélité dans les engagemens pris entre les deux monarques. L'empereur Napoléon, au contraire, dit qu'il a trop de confiance en la loyauté de son allié l'empereur de Russie pour douter un seul instant de la validité des motifs qui l'ont déterminé à ne pas encore remplir cette partie du résultat de leurs entretiens particuliers; mais toujours animé du désir de tout concilier, et la paix entre la Russie et la Porte, étant la seule chose qui reste à faire de tout le traité de Tilsitt, il travaille sincèrement à la faire conclure, il y marche par les chemins que le traité a tracés. Maintenant, s'il est survenu quelques difficultés qui empêchent que l'on y arrive par cette voie, il est sans doute indispensable de la lui faire connaître, et l'empereur Alexandre peut compter que la sincérité des sentimens qui lui attachent l'empereur Napoléon est le meilleur gage qu'on puisse lui offrir pour le persuader des dispositions favorables dans lesquelles il le trouvera, si de nouvelles circonstances nécessitaient de nouveaux arrangemens.

On demande de plus, par la même dépêche du 14,

Réponse.

convenue. L'infraction faite de la part des Turcs m'avertit de me mettre en garde, et il serait déraisonnable de ne point prendre des sûretés contre une pareille conduite.

Il est d'abord important de savoir qu'une fois derrière le Dniester, j'ai trente-cinq marches à faire pour arriver au Danube, et que, conséquemment, si je n'ai pas de caution de l'exactitude des Turcs à observer l'armistice, je leur donne, en me retirant, le temps de réoccuper toutes les places de guerre, et de les mettre en état de me les vendre cher, lorsqu'il faudra y rentrer définitivement. Je dois donc ne pas m'y exposer; et, puisqu'il est nécessaire de se rapprocher pour redresser les deux articles de l'armistice, il n'en coûtera pas davantage de les faire rédiger différemment et de prendre des précautions contre les Turcs, qui promettront toujours ce que l'on voudra, mais dont les chefs de bandes feront ensuite ce que bon leur semblera. Ils ont beau dire que ce sont des rebelles que l'on ne peut contenir, je dois y prendre garde et me charger de les contenir moi-même, afin de ne pas m'exposer à être obligé de faire une guerre sanglante, lorsqu'il s'agira d'exécuter ce qui a été convenu. Voilà ce qui a prolongé l'occupation de la Valachie et de la Moldavie.

Aujourd'hui, les circonstances paraissent commander d'elles-mêmes un changement dans les dispositions qui avaient été arrêtées primitivement. Si les avis de Vienne,

Observations.

que l'ambassadeur russe à Paris soit investi des mêmes pouvoirs de traiter qu'aura l'ambassadeur turc, parce que, à des distances aussi éloignées, on veut éviter l'inconvénient de demander de nouvelles instructions. Ce désir émane encore de celui de faire conclure la paix entre la Russie et la Porte, et d'achever l'exécution du traité de Tilsit.

Puisque l'armistice conclu présente autant d'inconvéniens dans son exécution, il est urgent de déterminer sur quelles autres bases on pourrait l'établir de nouveau. Ne serait-il pas possible d'indiquer de quelle manière il

Réponse.

d'Odessa, et autres, sont fondés, il est plus que probable que la France a perdu son influence à Constantinople. Une lettre interceptée, de l'ambassadeur anglais à Vienne, adressée à lord Gower ici, lui dit que lord Paget, autrefois ministre à Vienne, et qui s'était embarqué sur la flotte de Collingworth, aux Dardanelles, est enfin parvenu à débarquer à Constantinople; qu'il y a été reçu, malgré que le général Sebastiani ait déclaré qu'il regarderait la réception d'un ministre anglais comme une déclaration de guerre. Il est probable que tout ce qui se conclura là sera contre vous, et par conséquent contre moi, et que, conséquemment, si j'avais évacué la Moldavie et la Valachie, je devrais commencer par y rentrer, afin de n'avoir pas à combattre les Turcs sur mes propres frontières.

Je reviendrai ensuite à ce que l'empereur m'a dit à Tilsit, non pas une fois, mais dix, à l'occasion de ces provinces, et j'y ai plus de confiance qu'en tout ce que les circonstances ameneraient, ou obligeraient d'exécuter. Alors, pourquoi renoncer à des avantages que j'ai, lorsque l'expérience de ce qui vient de se passer me prouve ce qui arrivera si j'évacue de nouveau. En supposant même que vous ayez encor le dessus à Constantinople, vous n'empêcherez jamais les bandes d'insurgés turcs de repasser le Danube et de recommencer le pillage de ces provinces. Les ordres de la Porte ne sont rien à un mille de Constantinople.

L'empereur, après avoir pris connaissance et lu at-

Observations.

conviendrait à la Russie d'évacuer ces provinces, et pourrait-on préciser comment elle désire se précautionner contre une nouvelle infraction de la part des Turcs, jusqu'à l'époque où l'on prendra des mesures pour soustraire ces provinces à leurs vexations?

Parce qu'enfin il faut bien qu'un armistice occupe l'intervalle qu'il y a entre le moment où les hostilités cessent, et celui où la paix définitive se conclut. Sans doute il convient que les Turcs, tout extraordinaires qu'ils soient, aient aussi quelques sûretés, ou au moins les apparences d'une caution qui n'existera réellement que dans la loyauté de la Russie.

Jusqu'à présent ils sont encore une puissance, et à moins que, par suite des événemens supposés arrivés à Constantinople, ils ne rejettent tout à fait la médiation de la France, il entre dans les principes de loyauté de celle-ci de leur tendre une main secourable jusqu'à la fin.

Tout ce que l'empereur a dit à Tilsit sera religieusement exécuté, et je ne vois rien dans le traité secret qui contrarie ce que la Russie désire, mais bien au contraire les moyens d'y arriver plus vite en hâtant l'entière exécution du premier traité.

Il faut donc faire la paix : pour cela, il faut un armistice, et puisque le premier ne convenait pas, quel est celui que l'on désire? Il est instant de mettre les plénipotentiaires qui doivent traiter de la paix définitive bientôt en état de se rapprocher. Il y a tout à gagner à en

Réponse.

tentivement tout ce qui précède, me dit : « Vous avez parfaitement rapporté tout ce que je vous ai dit : maintenant, je ne demande qu'à faire tout ce que l'empereur désire. Voyez Romanzow. Je lui ai parlé ; et il vous fera connaître dans quels termes il me conviendrait que cet armistice fût renouvelé, et surtout quelles précautions il est nécessaire que nous prenions contre l'indiscipline des Turcs. Il est inutile de répéter tout ce que je vous ai déjà dit à ce sujet. J'ai eu assez de confiance en vous pour vous avouer que cette condescendance de l'empereur me sera de la plus grande utilité. Sans doute ce n'est point indiscret de ma part, puisque lui-même m'en a parlé le premier, et vous pourrez apprendre ici que je m'étais toujours opposé au moindre agrandissement de territoire. Mais aujourd'hui, et surtout depuis cette déclaration contre l'Angleterre, il serait vraiment malheureux que l'on ajoutât aux plaintes qui vont s'élever de toutes parts les cris que l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie ne manqueraient pas de faire jeter.

Observations.

finir promptement pour l'exécution de l'article du traité de Tilsit.

Les pouvoirs étendus demandés pour l'ambassadeur russe à Paris paraissent indispensables.

Trouverait-on quelques inconvéniens à ne point les limiter, en les accompagnant toutefois d'une instruction? Il semble que si le cas d'en faire usage ne se présente pas, rien ne l'obligera à s'en servir, au lieu que, s'il se trouvait en avoir besoin, la distance qui le sépare de sa capitale est un grand inconvénient, s'il se présente un cas où il ne puisse pas transiger; mais avant tout, il est nécessaire d'être en armistice avec les Turcs d'une manière quelconque, sinon il est inutile de traiter, ou bien *veut-on faire leur épitaphe?*

C'est le samedi 14 novembre, à huit heures du soir, que je fus admis chez l'empereur de Russie, et que je lui donnai communication de tout l'exposé qui précède. Après m'avoir fait les réponses que j'ai rapportées à la marge ci-contre, il changea de conversation en me disant ce qui suit :

L'empereur. Général, parlons d'autres choses. J'ai vu hier l'ambassadeur de Suède, qui m'a apporté la réponse du roi; elle ne signifie pas grand'chose; j'y vois de l'embarras. Il me dit qu'il est disposé à suivre mes conseils, mais qu'il est dans une position bien critique : au milieu de cela il ne prend aucun parti. J'ai entretenu

Réponse.

A la lecture de cette dernière réplique de ma part, l'empereur Alexandre se prit à rire, et me dit : Ma foi ! tout ce que l'empereur voudra. Je compte uniquement sur lui. Je vous dirai même que, dans nos conversations de Tilsit, il m'a souvent dit qu'il ne tenait point à cette évacuation, qu'on la traînerait en longueur pour se disposer, et qu'il n'était pas possible de souffrir plus longtemps les Turcs en Europe ; il me laissait même entrevoir le projet de les jeter en Asie. Ce n'est qu'ensuite qu'il est revenu à leur laisser Constantinople et quelques provinces environnantes. »

cet ambassadeur long-temps, et je l'ai fortement engagé à donner à sa cour le conseil de se rapprocher promptement de la France, en lui faisant voir le ridicule auquel s'exposait un petit pays comme la Suède, et le danger qu'il courrait en n'entrant pas dans la cause commune. Il m'a répondu que, par ses lettres particulières qu'il venait de recevoir, on lui mandait qu'on était dans les meilleures intentions de faire promptement la paix avec la France, mais que l'on n'avait aucun moyen pour cela; que depuis si long-temps il n'y avait plus aucun rapport entre les deux pays, et qu'on ne connaissait pas de voie par laquelle on pût se rapprocher. Dans tout cela je vois, a dit l'empereur, que cette paix ne tient qu'à une bagatelle, et que tout cela s'arrangera au gré de l'empereur [1]. Néanmoins je marche, vous le voyez. Dans sept ou huit jours, ma dernière division sera arrivée, et je commence. Dans tous les cas, il n'y aura pas de temps de perdu, puisque la saison seule ferme les ports, et nous donne un double avantage.

Il me semble que l'empereur m'avait dit qu'il n'avait pas le projet de faire trop de mal à la Suède, royaume qui pendant si long-temps a été un des plus fidèles alliés de la France.

Ce sera donc être d'accord avec lui, que de les forcer seulement à faire la paix; et vous verrez qu'ils n'atten-

[1] L'on présume que si la saison était assez avancée pour que les Anglais ne pussent pas venir prendre leur flotte, les Suédois se décideraient de suite.

dront pas le premier coup de canon. Néanmoins, comme je vous l'ai dit, je marche [1].

Puisque nous parlons d'affaires, général, je vous dirai *de confiance, mais sans office quelconque*, que j'ai encore reçu des suppliques de Memel, et cependant vous m'aviez dit que l'on s'arrangeait. Mon chargé d'affaires à Memel, le baron de Krudner, me mande que l'on y est dans la désolation, parce que l'on exige, pour caution des sommes qui restent à payer, cinq forteresses, dans chacune desquelles on mettra 8,000 hommes de garnison entretenus aux frais de la Prusse. Vous concevez toute la peine que cela a dû faire, et l'on a pris le seul parti qu'il était convenable de prendre, en envoyant le frère du roi à Paris pour solliciter l'empereur. Je voudrais que vous pussiez mander chez vous, sans y mettre aucun caractère officiel, qu'assurément l'on ne peuse pas à rien changer de tout ce qu'il plaira à l'empereur d'imposer à la Prusse; mais je me rappelle que c'est à mes instances qu'il a bien voulu conserver l'existence à ce malheureux pays, qui maintenant n'est pas plus à craiu-

[1] Depuis trois semaines, il ne cesse de passer, par Pétersbourg, des troupes qui marchent en Finlande. L'empereur m'a dit qu'en tout il n'y aurait guère moins de 50,000 hommes.

Ces troupes étaient contre nous et viennent de faire un chemin affreux. Je les vois tous les jours et j'ose assurer qu'elles sont en très-bon état: seulement les soldats sont trop jeunes et ne seront bons que dans deux ans.

Il a aussi passé, pour aller en Finlande, un train d'artillerie de cent pièces de campagne aussi dans le meilleur état.

Il y a ici, dans ce moment, l'activité qu'il y aurait pour attaquer une grande puissance.

dre, que le Wurtemberg ou le pays de ma femme : conséquemment il n'a pas besoin de caution de son exactitude à s'acquitter de tout ce qu'il lui doit. Il faudrait qu'ils fussent mille fois fous s'ils obligeaient l'empereur à revenir chercher ses contributions ; mais je regarderai comme une marque d'amitié bien flatteuse pour moi tout ce que l'empereur voudra bien accorder à ces infortunés : ce sera moi qui en serai reconnaissant.

Je vous ai dit bien des choses qui me touchent de près, parce que je vous connais, et il m'en coûte d'être obligé de vous avouer ce que j'éprouve de peine à penser que ce n'est peut-être pas contre la Prusse que l'empereur prend des sûretés en gardant ces forteresses, mais plutôt par suite des bruits qu'on a répandus dans votre armée, et dont les maréchaux Davoust et Soult ont rendu compte en annonçant mon arrivée à la mienne. Ce malheureux voyage insignifiant qui a été suivi de la dislocation de l'armée paraît avoir fait parler beaucoup : au reste, si cela était, l'empereur verra que je le sers mieux que ces messieurs, et j'ai à leur opposer un bon argument qui est ma déclaration contre l'Angleterre. Vous êtes témoin qu'à votre première sollicitation elle a été faite, quoique j'eusse des raisons d'être fort inquiet sur Siniavin dont je n'avais encore aucune nouvelle. Je serais aux regrets que l'empereur doutât un seul instant de mon attachement. Adieu, général, je vous remercie de vous être si bien rappelé de tout ce que je vous ai dit. Allez voir Romanzow.

Le lendemain, 15 novembre, il y eut parade, messe, cour après la messe, et je ne pus voir le comte de Roman-

zow que le soir ; il avait travaillé avec l'empereur, le matin. Je vais rapporter mot à mot ce qu'il m'a dit, et qu'il a bien voulu me répéter deux fois. J'ai pu l'écrire sur-le-champ.

C'est M. Romanzow qui parle :

Mon général, l'empereur a eu la bonté de me dire ce qu'il vous avait dit, et m'a ajouté qu'il était étonné que vous vous en fussiez si bien rappelé. Il m'a chargé de vous remercier du bon esprit avec lequel vous traitez les affaires, et de m'entretenir avec vous sur tout cela, en réponse à ce que vous demandez de la part de votre cour. Nous nous connaissons, général, je ne parle point ici comme le ministre de Russie, mais comme quelqu'un qui a grand plaisir à causer avec vous.

Je vous sais gré de ne nous avoir point parlé d'exécution de traité, et en général ce langage qui ne convient point à l'intimité de nos deux maîtres, qu'il faut toujours entretenir. D'ailleurs vous savez ce que sont les traités les mieux rédigés : quand ils ne reposent pas, comme le nôtre, sur le désir réciproque des deux monarques de parfaitement vivre ensemble ; ils ne manquent jamais de présenter un moyen de les enfreindre ou d'éluder leur exécution. Par exemple, le traité en question parle de la Valachie et de la Moldavie, mais ne dit pas un mot de la Bessarabie, quoique évidemment l'intention ait été de l'y comprendre aussi : au reste, il n'est pas question ici de se chicaner, mais au contraire de s'obliger à l'envi l'un et l'autre, et c'est dans cet esprit que je suis. Nous pouvons vous aider beaucoup, nous le voulons : vous serez contens et toujours contens de nous. Je vous

ai déjà fait ma profession de foi, général : je ne serais jamais venu aux affaires sans cette alliance, et n'aurais pas même voulu m'immiscer aucunement dans ce qui concerne le gouvernement. Je vous répéterai encore que je ne m'arrête jamais aux petites affaires, je vais au but par le chemin le plus droit.

Lorsque vous avez demandé la déclaration de guerre à l'Angleterre, je n'ai point cru qu'il était question d'un petit changement de politique, ne tenant à aucun système, et pouvant encore se replacer dans sa première forme. S'il n'avait été question que de cela, je n'aurais pas voulu y mettre mon nom ; mais je me suis dit : que demande-t-on ? De préparer de grands événemens qui en feront oublier de malheureux, et qui mettront les deux états dans des rapports de politique qui ne pourront jamais les troubler. Sur-le-champ, sans m'arrêter aux sacrifices que cela pouvait coûter, ma résolution a été prise, et vous n'avez pas attendu vingt-quatre heures l'exécution de ce que vous désiriez, quoique cette guerre ne soit en aucune manière favorable à nos intérêts, mais au contraire nous expose à toutes sortes de dommages. Je savais tout cela : nous vous l'avions promis pour décembre, il était à votre convenance de la faire faire en octobre, et cela a eu lieu. Loin d'en être fâchés, nous vous remercions de nous avoir fourni une occasion de faire ce qui vous était de quelque intérêt : en cela, ne voyez que notre désir de vous être agréables.

Maintenant vous demandez que nous fassions déclarer la Suède. Vous voyez de quelle manière on s'en occupe, et assurément cela vous satisfera pleinement

dans quelque temps : elle y est toute disposée. Nous n'avions pas encore pensé à nous, et nous ne le ferions pas sans votre demande au sujet de cette évacuation. Je puis vous assuser qu'avant les temps malheureux qu'il faut faire oublier, l'empereur n'a jamais songé à faire une conquête, que même il montrait de l'humeur lorsque l'on voulait lui parler du projet de Catherine; moi-même, lors de vos dissensions, et au lieu d'aller vous faire la guerre en Italie et en Autriche, j'ai voulu faire exécuter ce projet : aujourd'hui il serait terminé, et l'Europe y souscrirait; mais j'ai dû y renoncer. Il semblait déjà que nous devions obtenir ces avantages de votre empereur. Je ne sais ce qu'il a dit et fait au nôtre; mais actuellement toutes ces idées germent en lui, et même, sans cela, la situation des esprits nous forcerait à avoir recours au vôtre. Remarquez quel changement vous avez opéré sur nous, ce que vous nous avez déjà fait faire! Notre histoire n'en offre point d'exemple. Vous voyez aussi ce que nous aurons à faire pour calmer les esprits dans quelque temps. Je ne crains pas de vous dire que la confiance que l'on a en moi les contiendra encore un mois ou deux; mais ensuite il faudra chercher de quoi les satisfaire. Je m'en occupe déjà, et je compte même avoir recours à votre commerce pour cela. Nous en reparlerons.

Le seul beau côté que nous pouvions présenter à la nation, c'était celui-là (la Moldavie et la Valachie), et vous venez nous l'enlever! Comment donc répondrons-nous quand elle nous demandera pourquoi nous n'y avons pas tenu, et comment cet avantage nous a été re-

tiré, puisque nous perdons déjà tant à la guerre de l'Angleterre?

Je viens de vous dire qu'il n'était pas question de se chicaner, mais de s'obliger. Nous devons compter sur ce que l'empereur a dit à Tilsit, et conséquemment sur ces provinces : reste donc à savoir quand on jugera à propos de nous les laisser occuper tout-à-fait, quoique le traité d'alliance en laisse entrevoir l'époque ; mais l'empereur vous a témoigné assez de confiance pour vous faire connaître de quel intérêt il serait pour lui que l'empereur Napoléon lui laissât des avantages de ce côté. Moi, je dirai plus, c'est que plus tard ce seront peut-être les circonstances qui nous feront obtenir ce que nous désirons : aujourd'hui c'est de vous que nous le tiendrons, si votre empereur veut nous aider ; et il ne doit pas être indifférent au sentiment de reconnaissance qui suivra un tel procédé de sa part. Croyez-moi, il contribuerait lui-même ainsi à amener *le revirement* des esprits. Je suis persuadé que s'il voyait la chose d'ici, il ne s'y refuserait pas : au lieu que, quand les circonstances auront amené cet événement, vous conviendrez que cela ne pourra plus être la même chose. Les deux empereurs sont d'accord sur la *question intentionnelle*, il n'y a donc plus à discuter que l'exécution : or, nous vous disons franchement ce que nous désirons tenir de vous. Voilà toute la diplomatie qu'il y aura dorénavant entre la France et nous. Je ne regarde pas comme affaires de petites formes ministérielles ; quand on a intention de bien vivre, tout cela n'est rien. Il faut aller au fait. Nous voulons ce que votre empereur a demandé

de nous. L'empereur vous a dit quels inconvéniens il y avait pour lui à évacuer la Moldavie et la Valachie, et puisque les Turcs se sont donné le premier tort en revenant les occuper, voilà une occasion d'en venir à ce que l'on se propose.

Si l'on n'est pas disposé chez vous à le faire maintenant, quoique je ne voie pour vous aucune raison de différer, nous ne vous demandons que de ne pas nous mettre dans l'obligation de faire une longue guerre, et qui sera meurtrière lorsqu'il faudra entrer en possession définitive : du reste, nous prendrons la forme que vous voudrez.

Je répondis au comte Romanzow :

« J'ai bien compris, monsieur le comte, toutes les bonnes raisons que l'empereur m'a fait connaître, ainsi que toutes celles que vous venez d'y ajouter.

Je m'en référerai à ce que j'ai eu l'honneur de lui répondre, et je vous demanderai comment vous voulez vous précautionner contre les difficultés que vous croyez rencontrer en revenant occuper ces provinces, parce qu'enfin, à moins de déchirer tout ce qui a été convenu à ce sujet il y a trois mois, il faut y donner suite. La paix avec les Turcs peut mener à tout ce que vous désirez; il n'y a donc aucune raison pour ne pas la conclure; d'ailleurs la France est médiatrice dans cette affaire. Le traité de Tilsit a tracé le chemin que l'on doit suivre; l'armistice est son premier point : il a été conclu; mais un incident paraît mettre obstacle à son exécution, ce n'est pas une raison pour le rejeter entièrement.

Il ne m'appartient pas de combattre ce que vous me

dites de violation de traité de la part des Turcs, je me borne à vous demander comment vous voulez les prévenir ; mais j'ai l'honneur de vous le répéter : d'abord l'armistice, parce qu'il le faut pour négocier la paix, et que la paix mène à tout. Les plénipotentiaires ne peuvent pas se rapprocher avant. »

Le comte Romanzow :

Très-bien, mon général, je vais mander à M. de Tolstoy ce qui conviendrait que l'on nous accordât. Par exemple, en quoi contrarierait-il votre empereur de nous laisser occuper les places de guerre : du reste, nous évacuerions le pays. Je ne vois pas d'autre précaution à pouvoir prendre contre ces vilains-là. En même temps il sera envoyé au comte Tolstoy des pouvoirs pour traiter de la paix tels que vous les avez demandés ; mais vous verrez, mon général, que ces Turcs n'entendront encore rien à cela, et qu'à la fin, l'empereur sera obligé de faire terminer tout cela avec eux. Observez encore que tous nos établissemens de la Mer Noire sont sous la garde de votre ambassadeur à Constantinople.

Si, dans une matinée, il a le dessous, et que l'escadre anglaise passe, c'en est fait d'Odessa, de Sebastopole et de tout notre commerce sur cette côte qui n'a pas la moindre protection. Voyez quelle chance nous courons ; néanmoins vous serez contens.

Il paraît, d'après une lettre du prince Kourakin reçue aujourd'hui, qu'enfin M. de Sebastiani a repris le dessus, heureusement ou malheureusement, comme vous voudrez ; mais, sans cela, nous aurions été obligés de nous défendre dans la Mer Noire en allant occu-

per les Dardanelles. Pouvez-vous me dire le contraire?

Tenez, général, il vaut mieux que vous nous donniez cela aujourd'hui, que de nous l'abandonner quand cela ne sera plus pour nous d'un double prix comme dans le moment actuel, et l'intention de votre empereur ne peut pas être d'embarrasser son allié. L'Europe ne dira rien. Qu'est l'Europe? Où est-elle, si ce n'est entre vous et nous? Je pense toujours que votre empereur n'aime pas les bagatelles, et nous aurons plaisir à le servir. Il a accordé ces provinces dans ses conversations, maintenant dites-lui de nous laisser faire le reste, et de nous dire seulement où il veut que nous nous arrêtions.

Je vous certifie qu'il sera content de nous. Dites que c'est moi, le fils du maréchal Romanzow, qui vous l'ai assuré.

SAVARY.

Dresde, le 8 juin 1808.

Copie d'une dépêche de M. B....., chargé d'une mission secrète.

Sire,

Je crois devoir consigner, dans une dépêche particulière, des détails puisés très-récemment à une très-bonne source, qui peut-être seront de quelque intérêt pour V. M., et qu'elle voudra faire connaître à son ministre de la police.

Il existe, en ce moment, une chaîne d'intrigans dan-

gereux, qui s'étend de Tœplitz, en Bohême, à Vienne, et de Vienne à Londres. A Tœplitz, un chevalier de L....., qui a servi autrefois, dit-il, dans les mousquetaires gris, et qui a le brevet de major au service de Russie, est lié avec le baron d'Ompteda, ci-devant ministre de Hanovre à Berlin et à Dresde. L'un et l'autre sont en relation suivie avec M. Gentz, qui demeure habituellement à Prague, depuis que l'ambassadeur de l'empereur l'a fait sortir de Vienne. Ce Gentz, qu'on sait pensionné de 800 liv. sterl. par l'Angleterre, et de 4,000 florins par l'Autriche, correspond avec un ci-devant comte de K....., l'un de ces émigrés furibonds en très-petit nombre, qui restent fidèles à leur haine pour leur ancienne patrie (le même sur qui, il y a quelques mois, le ministre de la police voulut bien me demander des renseignemens), et ce M. de K..... fait passer exactement à M. d'Antraigues, à Londres, le résultat de cette correspondance.

M. Gentz est à l'affût des autres occasions de suivre ses relations avec l'Angleterre. Dans la maison qu'il occupe à Prague, demeure M. Eichler, directeur de la police de cette ville, et dont la principale mission a rapport à ce qui se passe hors des états autrichiens. Il ne manque pas de se trouver à Tœplitz pendant la saison des bains. Il y est en ce moment; mais, avant de s'y rendre, il a été passer, suivant son usage, le temps de la foire à Leipzig.

Or, on a découvert que M. Gentz lui avait remis une lettre adressée à un banquier de Londres, en lui recommandant de la donner à quelque marchand de

Leipzig, pour la faire passer en Angleterre ; mais M. Eichler n'a pu en trouver un seul qui voulût s'en charger. Il la rapportait donc lorsque, passant par Dresde pour retourner à Tœplitz, il proposa à un banquier de cette ville (Ch. Breling) de la faire parvenir à Londres. M. Breling s'y était prêté, dans l'idée qu'il n'était question que de quelques affaires de commerce ; mais ayant vu, à travers l'enveloppe, que cette lettre était pour M. Canning, il l'a renvoyée à M. Eichler, qui en a fait lui-même la confidence à la personne de qui je tiens ces détails.

On est parfaitement informé à Tœplitz de l'objet principal de la correspondance de ces intrigans avec l'Angleterre : leur insolente indiscrétion ne laisse aucun doute à cet égard. Ils s'efforcent, par leurs rapports et leurs propos, de semer les défiances entre la France et l'Autriche ; à persuader que l'armée qui est en Silésie est à la veille d'entrer en Bohême ; que l'Autriche n'augmente la sienne que pour faire la guerre à la France. Ces traits, auxquels ils ne croient pas eux-mêmes, s'ils n'égarent pas la cour de Vienne, nourrissent du moins les odieuses espérances de l'Angleterre, et concourent à la fortifier dans son obstination insensée.

Circulaire adressée aux princes de la confédération du Rhin.

Mon frère, les armemens de l'Autriche vous sont connus. Elle les nie, ce qui prouve qu'elle a des intentions

hostiles. Elle répand le bruit que je lui demande des provinces, ce qui est faux, et ce qui doit ajouter à la défiance que ses armemens peuvent faire naître. Protecteur de la confédération du Rhin, je dois veiller à sa sûreté; déjà je fais marcher des troupes de l'intérieur sur les bords du Rhin. Je vous engage à prendre des mesures pour faire préparer les contingens des grands-ducs et du collége des princes. On évitera la guerre en montrant à l'Autriche qu'on est prêt à la soutenir. Cette guerre serait sans prétexte comme sans motif; car, loin d'avoir fait à l'Autriche aucune demande depuis la paix de Presbourg, la plus grande harmonie règne entre nos deux gouvernemens, toutes nos communications ont été extrêmement amicales. On ne peut concevoir ce qui la porterait à la guerre; mais l'exemple de la Prusse prouve que ce qui n'est pas vraisemblable peut devenir vrai, et il convient d'être sur ses gardes.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte et digne garde.

Toulouse, le 25 juillet 1808.

NAPOLEON.

Copie de la lettre de l'empereur au grand-duc, présentée à Baden le 13 septembre.

Mon frère, j'ai appris avec plaisir que le contingent de V. A. R. était prêt. Il faudrait qu'il fût muni de quatre caissons par chaque mille hommes, afin de pouvoir transporter toujours quatre jours de pain pour la troupe. Je désirerais également que le nombre d'hommes que

V. A. R. doit fournir fût présent sous les armes. Mes relations avec l'Autriche sont très-amicales ; tout me porte à penser qu'elle se remettra sur le même pied qu'au commencement de l'été, et que je pourrai alors écrire à V. A. R. de faire rentrer son contingent. Qu'elle emploie ce mois à le faire exercer, surtout aux exercices à feu. J'ai retiré de mon armée d'Allemagne dix-huit régimens d'infanterie, mais j'envoie l'équivalent en renforts aux corps qui s'y trouvent. Je fais d'ailleurs une levée considérable, qui sera formée en réserve, prête à se porter où il le faudrait : car, si la paix devait être troublée, ce qui, j'espère, n'aura pas lieu, il faut que mon armée puisse chasser la guerre sur le territoire ennemi. Je finis par répéter à V. A. que toutes les assurances de l'Autriche sont très-pacifiques, et que, de mon côté, je ne veux ni ne demande rien de cette puissance, que de vivre en paix et en bon voisinage.

Sur ce, je prie Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

A Saint-Cloud, le 7 septembre 1808.

Votre bon frère, NAPOLEON.

Bade, le 14 septembre 1808.

Lettre du grand-duc de Bade à l'empereur Napoléon.

La lettre, en date du 7 de ce mois, dont V. M. m'a honoré, m'instruit de ses intentions à l'égard de mon contingent, de sa formation et de son emploi.

Deux mille hommes sont déjà à la disposition de V. M., j'y joins un régiment de cavalerie de 400 hommes ; le reste, formant au-delà de 4,000 hommes, se trouve prêt à marcher au premier signal.

Voilà, sire, le résultat des efforts que je puis faire pour répondre de nouveau aux sacrifices auxquels les circonstances paraissent appeler les états de la confédération. Il est impossible, au reste, que, dans la situation actuelle des choses, de tels efforts puissent être continués long-temps.

Un tiers des revenus du pays est absorbé par les pensions et les dettes publiques, qu'en vertu des traités avec V. M. je dois payer : les suspendre, porterait la misère et le désespoir dans toutes les familles.

Les impôts ont été augmentés, le mécontentement en est l'effet. Le crédit public est nul, l'instabilité des événemens le détruit.

Les impôts sont arriérés, parce que le commerce et la circulation sont empêchés ; nul emprunt ne peut se faire.

Les nouvelles répandues encore par nos ennemis ont produit une telle impression, que je dois supplier V. M. de ne pas vouloir employer les contingens contre l'insurrection en Espagne ; le soldat y marchant avec répugnance, il ne peut inspirer de la confiance.

Ajoutez, sire, à ces impressions celle que ses armées, à leur dernier passage, ont maltraité toutes les provinces, et ont exigé plus que lorsqu'elles marchent en ennemis, et qu'aux contingens appelés en France, une augmentation de solde exceptée, on refuse tout.

J'ai cru, sire, devoir instruire V. M. de tous ces détails, et en conclure que les états de la confédération ne pourront soutenir long-temps cet armement militaire, si V. M. ne les fait participer proportionnellement aux avantages qui résultent pour son trésor d'une guerre qui épuise celui des autres.

Agréez, sire, l'hommage de mon, etc., etc.

Copie de la lettre de l'empereur à S. A. R. le grand-duc, présentée le 19 septembre 1808.

Mon frère, l'empereur de Russie et moi, nous nous sommes donné un rendez-vous à Erfurth, le 27 septembre, pour conférer sur la situation des affaires de l'Europe et sur les moyens de mettre fin aux troubles du monde et de rétablir la tranquillité générale. Je partirai de Paris le 20 : sachant la part que V. A. R. prend à ce qui me regarde, j'ai cru devoir l'informer moi-même de cet événement.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte et digne garde.

A Saint-Cloud, le 14 septembre 1808.

Votre bon frère, NAPOLEON.

Réponse de S. A. R. à l'empereur.

Sire,

Je suis pénétré de reconnaissance de l'affection inappréciable que V. M. I. et R. vient de me marquer, en m'informant du rendez-vous qu'elle s'est donné, à Erfurth, avec l'empereur de Russie. En bénissant le but salutaire qu'elle se propose, dans cette circonstance, pour le bonheur du monde entier, je n'éprouve que le sensible regret de ne pouvoir, à mon âge, satisfaire mon empressement à lui venir présenter en personne, à quelque endroit de son passage, l'hommage de ma vénération et des vœux ardens que je forme constamment pour sa gloire.

Sire, de V. M. I. et R., le très-dévoué bon frère,

CHARLES LOUIS.

A Baden, le 19 septembre 1808.

Copie d'une lettre de S. M. l'empereur d'Autriche à S. M. l'empereur Napoléon.

Monsieur mon frère,

Mon ambassadeur à Paris m'apprend que V. M. I. se rend à Erfurth, où elle se rencontrera avec l'empereur Alexandre; je saisis avec empressement l'occasion qui la rapproche de ma frontière, pour lui renouveler les témoignages de l'amitié et de la haute estime que je lui ai vouées, et j'envoie auprès d'elle mon lieutenant-

général le baron de Vincent, pour vous porter, Monsieur mon frère, l'assurance de ces sentimens invariables. Je me flatte que V. M. n'a jamais cessé d'en être convaincue, et que, si de fausses représentations qu'on avait répandues sur des institutions intérieures et organiques que j'ai établies dans ma monarchie, lui ont laissé pendant un moment des doutes sur la persévérance de mes intentions, les explications que le comte Metternich a présentées à ce sujet à son ministre, les auront entièrement dissipés. Le baron de Vincent se trouve à même de confirmer à V. M. ces détails, et d'y ajouter tous les éclaircissemens qu'elle pourra désirer. Je la prie de lui accorder la même bienveillance avec laquelle elle a déjà bien voulu le recevoir à Paris et à Varsovie. Les nouvelles marques qu'elle lui en donnera, me seront un gage de l'entière réciprocité de ses sentimens, et elles mettront le sceau à cette entière confiance qui ne laissera rien à ajouter à la satisfaction mutuelle.

Veuillez agréer l'assurance de l'inaltérable attachement et de la haute considération avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de V. M. I. et R. le bon frère et ami, FRANÇOIS.

Presbourg, le 18 septembre 1808.

Copie d'une lettre de S. M. l'empereur Napoléon à S. M. le roi de Bavière.

Mon frère, les assurances données par la cour de Vienne que les milices étaient renvoyées chez elles, et

ne seraient plus rassemblées, qu'aucun armement ne donnerait plus d'inquiétude pour les frontières de la confédération; la lettre ci-jointe que je reçois de l'empereur d'Autriche; les protestations réitérées que m'a faites M. le baron de Vincent, et, plus que cela, le commencement de l'exécution qui a déjà lieu en ce moment en Autriche, des différentes promesses qui ont été faites, me portent à vous écrire, que je crois que la tranquillité des états de la confédération n'est d'aucune manière menacée, et que V. M. est maîtresse de lever ses camps et de remettre ses troupes dans leurs quartiers de la manière qu'elle est accoutumée de le faire. Je pense qu'il est convenable que son ministre à Vienne reçoive pour instructions de tenir ce langage, que les camps seront reformés, et que les troupes de la confédération et du protecteur seront remises en situation hostile, toutes les fois que l'Autriche ferait des armemens extraordinaires et inusités; que nous voulons enfin tranquillité et sûreté.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte et digne garde,

Votre bon frère, NAPOLÉON.

Erfurth, le 12 octobre 1808.

Copie d'une lettre adressée à S. A. R. le grand-duc de Bade.

Mon frère, ayant battu et détruit les armées espagnoles, et battu l'armée anglaise, et apprenant que

l'Autriche continue ses armemens et fait des mouvemens, j'ai jugé à propos de me rendre à Paris. Je prie V. A. R. de me faire connaître sans délai la situation de ses troupes. J'ai été satisfait de celles qu'elle m'a envoyées en Espagne ; j'espère que V. A. pourra completter à 8,000 hommes les troupes qu'elle mettra en campagne; car il vaut mieux porter la guerre chez nos ennemis que de la recevoir,

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre bon frère, NAPOLÉON.

Valladolid, le 15 janvier 1809.

Copie des dépêches du baron de Linden, ministre du roi de Westphalie, à Berlin, en date du ..... 1809, au comte de Furstenstein, à Cassel.

Monsieur le comte, j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans le rapport, n°. 23, de l'arrivée du colonel Steigentesch à Kœnigsberg, en qualité de négociateur autrichien, qui est le même individu dont j'ai parlé quelquefois dans mes rapports traités à Vienne.

Un heureux hasard l'a depuis amené à Berlin, et je tiens de sa confiance, de sa légèreté, et peut-être aussi de ses vues plus éloignées, la confidence de plusieurs détails que je crois assez importans pour vous les faire parvenir, Monsieur le comte, par un courrier.

La lettre ci-jointe en copie sous la lettre A, et adres-

sée par le comte de Stadion au baron de Wessemberg, ministre d'Autriche à Berlin, mettra Votre Excellence d'abord au fait, à quel point de maturité les négociations autrichiennes sont parvenues dans ce pays, et prouvera que je ne me suis pas trompé, en énonçant si souvent mes craintes sur la disposition non-seulement du peuple, mais aussi de la cour.

L'empereur d'Autriche envoie cet officier à Kœnigsberg pour accélérer les déterminations du roi. Il fut porteur d'une lettre du prince d'Orange, dont on peut aisément deviner le contenu, et d'une autre de l'empereur dont la copie est ci-jointe sous la lettre B.

Je tâcherai de rendre à Votre Excellence le résumé des différens entretiens qu'a eus ce négociateur autrichien avec le roi, la reine et les personnes marquantes de Kœnigsberg, autant que j'ai pu les retenir de mémoire, n'ayant souvent pas osé marquer un trop grand intérêt pour ne pas lui fermer la bouche.

Le roi l'accueillit d'une manière assez sèche, en lui demandant quel était l'objet de sa mission : à quoi Steigentesch répondit que la lettre dont il était le porteur l'expliquait parfaitement. Le roi disait : l'empereur demande des secours à présent, et peut-être plus tard fera-t-il une paix séparée en m'abandonnant. Steigenstech observa à S. M. que ce n'était pas du secours que son maître demandait, que la bataille d'Aspern avait bien prouvé que l'Autriche ne manquait pas de moyens de défense; mais que le but énoncé de cette guerre, étant que les puissances rentrent dans leurs anciennes possessions, il était juste aussi qu'elles y contribuassent, et que

le moment actuel mis à profit ferait bien vite atteindre ce but; que lui n'était pas envoyé pour discuter sur la question qui, déjà devait être décidée, mais pour concerter sur les moyens de l'exécution.

Le roi s'étendit alors sur les malheurs de sa position; qu'il savait très-bien que son sort était lié étroitement à celui de l'Autriche, et qu'il tomberait nécessairement avec elle.

Le roi ajouta qu'il avait bien voulu se réunir à l'Autriche dans l'an 5, mais que cette puissance avait fait une paix séparée; que cette expérience devait bien le rendre circonspect; que sa malheureuse position lui imposait la loi de ne point se compromettre vis-à vis de la Russie; qu'il n'était point permis à un souverain d'imiter les jeunes gens de son pays, qui tous, bien pensant à la vérité, mais entraînés par la fougue des passions, ne suivaient d'autre conseil; qu'il ne pouvait agir que quand il y serait suffisamment préparé. Malgré les craintes que je pourrais avoir que l'Autriche ne m'abandonnât, je suis décidé cependant à me réunir à elle *un jour*: mais il n'est point temps encore: continuez, en attendant; je me renforce peu à peu, et ce n'est qu'alors que je pourrai être utile. Je manque de poudre, de fusils, d'argent; mon artillerie est composée de jeunes gens. Il est douloureux, sans doute, de convenir avec un officier autrichien de tout le malheur de sa position; mais je dois le faire pour prouver à votre maître ce qui me retient encore. Vous vous convaincrez aisément que je tâche de vous être utile par tous mes moyens; vos malades sont traités chez moi, et transportés dans votre

pays ; je donne le congé à tous les officiers de mon armée qui le demandent pour aller servir dans la vôtre ; mais de me prononcer actuellement, ce serait vouloir ma ruine. Portez un coup encore, et j'enverrai dans votre camp un officier sans uniforme pour traiter sur les moyens.

Cette narration renferme le résumé de plusieurs conversations que M. Steigenstech a eues avec le roi, qui, ainsi que la reine, le firent appeler tous les jours dans leur cabinet. La reine parla à peu près dans le même sens ; elle se disait convaincue que la haine portée par l'empereur des Français à la Prusse, ses projets d'anéantir toutes les anciennes dynasties ne lui laissaient aucun espoir. Je me trouve mère de neuf enfans auxquels je désirerais conserver leur héritage, vous pouvez donc bien juger quels sont mes vœux. Le roi dit qu'il fallait remonter encore ses forces militaires : ce prince est lent dans ses décisions, mais inébranlable aussitôt qu'elles sont prises; bientôt nous pourrons être réunis. Frappez un coup encore, et nous le sommes : c'est de cette même manière que cette thèse fut souvent débattue. Si le roi prononçait distinctement sur l'adhésion à la guerre, il ne voulut jamais cependant changer d'opinion sur l'époque.

Le roi déclara qu'il subordonnerait entièrement ses troupes aux ordres de l'archiduc Charles.

M. de Nazel, premier chef du bureau du département des affaires étrangères, énonça à peu près les mêmes idées, et proposa, à la première entrevue, un plan déjà communiqué, il y a six mois, au chevalier Rubi, chargé d'affaires autrichiennes. Ce plan ne consiste en rien

moins que dans la demande de la Pologne prussienne et autrichienne, des pays d'Anspach et de Bareuth jusqu'au Mein, en y ajoutant une partie de la Saxe et toutes les autres anciennes possessions prussiennes.

M. de Steigentesch répondit que lui n'était point chargé de ces discussions diplomatiques ; que l'objet de sa mission se bornait à se concerter sur les mesures militaires ; qu'il croyait ce moment trop précieux pour le perdre à discuter sur des provinces qu'il fallait commencer par conquérir, et que, dans ce moment, la détermination prompte de la Prusse aurait un prix aux yeux de son maître, qu'elle n'aurait peut-être plus, si l'Autriche avait gagné encore une bataille. Un des ennemis les plus prononcés du système français est le ministre de la guerre Schanhort. Il a présenté un mémoire au roi, dans lequel il dit : je ne veux point descendre déshonoré dans la tombe, je le serais si je ne conseillais à V. M. de profiter du moment actuel pour faire la guerre à la France. Voulez-vous, continue-t-il, que l'Autriche victorieus vous rende vos états comme une aumône, si encore elle est assez généreuse, ou que Napoléon victorieux désarme vos soldats comme la milice d'une municipalité...? Il tâche de prouver au roi que l'armée serait forte de 120,000 hommes au premier coup de canon ; qu'on était occupé jour et nuit à fondre du canon en Silésie; qu'on ne manquait pas de poudre; que tous les chevaux étaient notés pour le service, ainsi que les recrues nécessaires pour porter l'armée à ce nombre. Il observa à M. de Steigentesch, auquel il fit part de ce mémoire, qu'il y avait des intelligences établies dans

quelques forteresses. Sans savoir si ces intelligences sont d'une nature alarmante, je dois voir, d'après une expression de Steigenstech, que Magdebourg est travaillé par les émissaires prussiens, et qu'une très-sévère surveillance sera très-nécessaire.

Le grand chancelier, M. de Begine, homme modéré autrefois, très-prononcé actuellement, pria M. Steigenstech de ne se fier véritablement qu'à M. de Schanhort et à un aide-de-camp nommé Guvenais. Le roi, dit M. Begine, est faible, son penchant est de se liguer avec vous, mais la force lui manque. Comme tous ses entours sont cependant dans les bons principes, j'espère qu'on l'entraînera.

Le général Blucher a écrit une lettre très-forte au roi, par laquelle il demande son congé, ne voulant pas, comme il s'exprime, être témoin de la chute du trône, et qu'il préférait servir dans un corps d'étrangers qui ferait la guerre aux Français. Ce général adressa une pareille invitation au colonel Goetz pour suivre son exemple. On ne sait pas encore si Blucher a reçu le congé demandé.

Le roi avait fait entrevoir distinctement qu'il avait contracté à Pétersbourg des engagemens ignorés même de ses ministres. Pressé un jour, S. M. lui dit : ah ! vous ne savez pas ce que j'ai promis à Pétersbourg.

Le roi avoua à M. de Steigentesch que, contre les sentimens de son cœur, il ne lui était pas permis de lui marquer les attentions convenables, mais qu'il devait surtout éviter ce qui pouvait lui attirer un reproche de la part de la Russie.

Le roi pria M. de Steigentesch de dire que le motif de son arrivée était pour demander la permission d'acheter des grains en Silésie, et des chevaux en Prusse, à quoi ce négociateur, fidèle au plan de ne pas ménager ce prince, répondit que lui-même ne pourrait pas dire cela, mais qu'il ne démentirait pas ce bruit si on le faisait naître. La morgue autrichienne, qui, tout en réclamant du secours, méprise ce gouvernement, se prononce bien dans son envoyé, qui, du reste, a d'autres raisons que je détaillerai plus bas.

Sur l'invitation de ne pas porter l'uniforme, il répondit qu'il en était trop fier depuis la journée d'Aspern pour s'en séparer.

La princesse Guillaume lui fit des excuses, parce que les ordres du roi ne lui avaient pas permis de le prier à dîner.

Le prince Guillaume lui dit : vous ne trouverez pas la disposition ici telle que vous la désirez, l'indécision du roi le perdra une seconde fois.

Sur le bruit de l'arrivée de ce négociateur à Kœnigsberg, M. le comte de Golz avait conseillé au roi d'abréger son séjour qui le compromettait. M. d'Oubril, chargé d'affaires de Russie, et M. Clérambault, consul français, demandèrent par des notes communication des propositions faites par Steigentesch.

Ces circonstances déterminèrent le roi à lui députer M. N..... pour le prier de prendre garde à sa position, et de vouloir finir son séjour pour ne point le compromettre. Le roi répéta, dans la dernière conversation, qu'il enverrait un officier sans uniforme dans le camp

autrichien, si on frappait encore un coup. J'espère de venir, ajouta-t-il, et j'espère même de ne pas venir seul. Cette parole est d'autant plus remarquable, que M. de Steigentesch me disait, dans un moment d'effusion, qu'il était persuadé que l'amitié de l'empereur Alexandre était peu solide avec la France; qu'il avait raison de croire qu'il se trouvait un Russe déguisé au camp de l'empereur d'Autriche, et que, sans en avoir une certitude, il avait une grande probabilité que, quelques jours avant son départ, le roi de Prusse avait reçu une lettre russe, dans ce sens.

La guerre avec la Prusse est inévitable, d'après mon opinion, dans les deux cas, si la Russie se séparait de la France, ou si les Autrichiens frappent un grand coup, et que la victoire abandonnât un instant les invincibles légions de S. M.

La reine encore fit demander M. de Steigentesch à son départ, et lui répéta en pleurant, et en comédienne, comme il s'exprime, les mêmes phrases, ajoutant qu'elle espérait le revoir *bientôt*, ce que S. M. lui fit répéter par madame de Voss.

Après avoir rapporté à Votre Excellence tout ce que cet officier m'a dit sur son séjour à Kœnigsberg, autant que j'ai pu le retenir par pièces et morceaux dans les différentes conversations que j'ai tâché d'avoir avec lui chez moi, ou dans des promenades écartées, ne pouvant pas cependant me montrer tout à fait en public avec lui; je dois remonter au principe de sa mission, et à ses projets et idées actuelles.

L'archiduc Charles, trop faible sans doute pour s'ac-

coutumer tranquillement à cette idée de gloire dont il croit s'être couvert à Aspern, jette un regard de mépris sur le secours des Prussiens. Il disait à M. de Steigentesch : mon frère le veut, il faut donc le faire ; moi je ne l'aurais pas conseillé. Brusquez le roi, et s'il ne veut pas se décider, compromettez-le. Ce moyen paraît propre aux Autrichiens pour envelopper le roi dans la guerre, même malgré lui. C'est ainsi qu'une partie de cette confidence de Steigentesch s'explique.

Cet officier tient le fil de l'association de toutes les personnes qui veulent précipiter le roi dans cette guerre. Il m'a assuré qu'on n'aurait pas besoin du roi ; que 30,000 hommes se prononceraient dans l'instant ; que 70,000 hommes se trouvent dans le plan de Schanhorft, dans le cas où le roi ferait la guerre au tout premier signal. On a donné des congés illimités, et on a remplacé les congédiés par autant de recrues, de manière que, par ce moyen, tous les bataillons se trouvent au double au moment qu'on veut, et c'est ainsi qu'on a trouvé le moyen d'éluder le traité conclu avec la France qui limite l'état militaire prussien à 40,000 hommes. La Basse-Saxe et le pays de Hanovre sont soudroyés, et on vient, d'après l'assurance de M. Steigentesch, de payer vingt mille livres sterling en Prusse. Jusqu'à la journée d'hier, il m'était cependant difficile de descendre tout à fait dans l'ame de cet officier : une conversation, un épanchement à la suite d'une partie de plaisir que je lui ai préparée, m'a fourni des notions plus distinctes ; il me dit : aujourd'hui j'ai vu les individus qui, il y a quatre mois, proposèrent en personne à Vienne un moyen infaillible,

mais que la sotte religion de l'empereur repousse encore, qui ne veut point détrôner un souverain légitime : si l'on y consent dans le cabinet de l'empereur, toutes les difficultés sont levées. Je lui disais en riant : vous voulez donc faire le petit Wida de l'Allemagne, de quoi il est parfaitement convenu. Mon résumé est, M. le comte, que le projet principal de cet officier n'est plus de décider le roi de Prusse, qu'il espère le forcer en le compromettant vis-à-vis de l'empereur Napoléon ; mais son but principal, dans ce moment, est de surveiller la révolution dans la Basse-Saxe et dans le pays de Hanovre, de déterminer les Prussiens sitôt qu'il en recevra l'autorisation qu'il demande, et qu'il se flatte d'emporter après son retour à . . . . . où il se rend demain.

Je lui demandai, dans un moment qui me parut favorable, si ses connaissances révolutionnaires portaient sur la Westphalie ; il m'assura avec le ton que je lui connais pour celui de la vérité, qu'il ne me nommerait personne s'il en connaissait ; mais qu'il n'avait aucune notion sur ce pays qu'on avait abandonné à l'électeur de.....

Douze mille soldats autrichiens, tant de la landwehr que des régimens de ligne, doivent être cachés à Vienne, et on espère en tirer parti. L'impératrice régnante de Russie a dit au prince d'Oldembourg : vous devez vous réunir à Schill, rôdant dans vos environs ; c'est le seul parti à prendre à un honnête homme. Steigentesch tient cette anecdote du roi de Prusse auquel le prince d'Ol-

dembourg l'a racontée. L'impératrice mère doit également détester le système français.

Le comte de Golz a écrit, il y a quatre semaines, au roi pour demander son congé, dans le cas que le roi ne se déciderait pas. Les paroles du comte de Golz sont : il faut lever le bouclier, sire : l'Autriche seule est notre planche pour nous sauver.

La cour d'Autriche est très-mécontente de l'ancien électeur de Hesse, qui a trouvé le moyen de se faire mépriser de tout le monde. M. de Steigentesch espère trouver à Prague l'autorisation de déclarer à l'électeur que, s'il ne veut point faire les sacrifices nécessaires à la situation des choses, qu'il doit quitter les états autrichiens. Ce prince a donné à *Dorrnberg*, qui s'était présenté à lui, un billet de banque de mille florins, qui actuellement vaut à peu près trente-quatre louis de France. D..... lui a jeté le billet aux pieds, et l'a quitté sans que l'on sache où ce misérable, qui s'est vu récompensé comme il le méritait, a depuis porté ses pas.

Le roi de Prusse a communiqué à l'empereur de Russie un plan proposé par un certain Wibiki, en Pologne, à l'empereur des Français pour révolutionner la Pologne russe, et que le roi de Prusse dit avoir été accepté. C'est ainsi que la Prusse s'exerce à se creuser un abîme dans lequel ils se précipitent eux-mêmes.

J'ai l'honneur de joindre une lettre du prince de Repnin, par laquelle Votre Excellence verra que le ministre attend avec impatience le moment d'arriver aux pieds de S. M.

C'est à peu près tout ce que j'ai pu ramasser, peut-

être pourrai-je persuader cet individu à se livrer un jour de plus aux plaisirs de Berlin, et je ne manquerai pas d'en faire mon profit. La seule grâce que je demande à Votre Excellence, c'est de faire en sorte que des pièces ne paraissent point, qui puissent compromettre cet individu, qui cependant plusieurs fois s'est laissé aller à la confiance que lui inspirait ma promesse de ne point le compromettre. Une partie de ses confidences ont été faites à dessein. Ayant parlé à cet officier de nos forces militaires, je lui disais que j'en possédais l'état; il donna dans le panneau, en me demandant cet état par motif de curiosité : j'en avais fait faire un à l'aide du ministre de France qui porte l'armée westphalienne à 34,000 hommes, et je le lui communiquai avec les plus grandes précautions; il a été parfaitement rédigé, dans le sens militaire, par un capitaine français.

J'ai communiqué ces différens détails au ministre de France, et je désire qu'il tienne la parole qu'il m'a donnée, qu'il dirait à S. M. l'empereur qu'il devait ces renseignemens aux soins d'un serviteur de mon auguste maître.

Je vous prie, M. le comte, d'agréer avec bonté l'assurance de mon respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, M. le comte, de Votre Excellence,

Le très, etc.

P. S. J'ai encore appris de M. de Steigentesch qu'il se trouverait dans la ville de Vienne 12,000 soldats autrichiens, tant de la landwehr que des régimens de ligne, déguisés sous des habits bourgeois, et sur lesquels on

comptait dans l'occasion ; les rapports de police arrivent encore à l'archiduc Maximilien. M. de Steigentesch m'ayant dit qu'il espérait revenir bientôt dans ces pays pour traiter avec les chefs des insurrections dans le nord de l'Allemagne, et qu'il me proposerait alors un rendez-vous: j'ai répondu que je tâcherais de rendre cela possible, Si ce cas se présente, il serait utile peut-être pour le service de S. M., que Votre Excellence daiguât m'autoriser à quitter Berlin pour quelques jours en faisant une course sous quelque prétexte quelconque.

M. le comte de Saint-Marsan vient de me porter la dépêche ci-jointe à M. de Champagny, en me priant de vouloir bien obtenir des bontés de Votre Excellence, qu'elle veuille bien la donner à M. de Reinhard pour le cas que le ministre de France ne se trouverait pas au quartier-général ; il espère que Votre Excellence voudra le faire partir pour Vienne par un courrier extraordinaire, vu l'importance de l'objet qu'il traite, et de vouloir bien faire rétrograder la lettre adressée à M. de Reinhard.

A mon ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Saxe, à Dresde.

Monsieur Bourgoing, j'ouvre la lettre que vous écrivez à M. de Champagny. Le ministre d'Autriche à Dresde doit être chassé sans délai, celui de Saxe à Vienne rappelé, et la guerre déclarée. Le roi doit, je pense, quitter Dresde pour se rapprocher du Rhin. Je

n'ai pas besoin de vous dire que tous mes palais de France sont à sa disposition. Toutefois, son absence de la capitale ne sera pas longue. Depuis deux jours que je suis arrivé à l'armée, tout est en mouvement. Il n'y a encore rien d'important. Avant sept ou huit jours, il se passera des événemens qui confondront l'orgueil et l'ingratitude de l'Autriche. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Ingolstadt, le 19 avril 1809.

NAPOLEON.

P. S. Vous remettrez la lettre ci-jointe au roi.

Lettre de l'empereur d'Autriche au roi de Prusse, du 8 juin 1809.

Monsieur mon frère, monsieur le prince d'Orange à mon quartier-général m'a parlé avec confiance et sans réserve des entretiens dans lesquels, pendant le dernier séjour qu'il a fait à Kœnigsberg, votre majesté ne lui a pas laissé ignorer l'entière conviction où elle est que ce n'est que par une réunion complète et énergique des volontés et des efforts, que l'existence des états de votre majesté et des miens peut être solidement garantie contre les envahissemens et le système de spoliation de l'empereur Napoléon. Connaissant depuis long-temps la sagesse et les lumières de votre majesté, j'avais pressenti d'avance qu'elle ne se refuserait pas à une détermination qui est également justifiée par la force des cou-

jonctures et par le dévouement parfait des peuples que la Providence a confiés à nos soins.

L'importance dont il est, dans les circonstances, d'activer le plus promptement possible des mesures dont l'accélération devient désormais un devoir de l'intérêt commun, me décide à envoyer maintenant vers vous, monsieur mon frère, un officier major de l'armée, le colonel à mon service, baron de Steigentecsh, officier distingué, qui, étant également instruit de la position actuelle de nos armées, s'empressera de donner aux personnes que V. M. honore de sa confiance les renseignemens nécessaires pour la disposition immédiate et l'emploi efficace des ressources et des moyens réciproques que le moment actuel réclame. Je me flatte que vous aurez la bonté, monsieur mon frère, d'accueillir avec intérêt et bienveillance ce que le baron de Steigentesch aura l'honneur de soumettre à V. M., et qu'elle voudra donner des ordres pour faire accélérer la conclusion et l'expédition d'un arrangement aussi salutaire qu'indispensable pour l'intérêt des deux états. Je crois aussi, par les mêmes motifs, devoir faire dépêcher à mon ministre à Berlin l'autorisation et les instructions réquises, pour le mettre éventuellement à même de s'expliquer et de conclure, ensuite des ouvertures que M. le comte de Golz a annoncées naguères avoir à lui faire à ce sujet.

Que V. M. veuille en même temps recevoir l'assurance, etc., etc.

Wolkersdorff, le 9 juin 1809.

Copie d'une lettre de M. le comte de Stadion à M. le baron de Wessenberg, ministre d'Autriche à Berlin.

Monsieur le prince d'Orange m'a rendu, il y a quelques jours, la lettre dont vous l'aviez chargé, en date du 23 mai. Il nous a donné connaissance, en même temps, de l'état des choses qu'il a trouvé à son arrivée à Kœnigsberg, et des assurances qu'il a reçues du roi de Prusse au sujet de la position actuelle des affaires et de la seule conduite qu'il restait à suivre dans un moment qui, avec le sort de l'Autriche, décidera en même temps de celui de la Prusse. Ces assurances nous ont dû paraître très-satisfaisantes, et elles nous auraient satisfaits complétement, si elles ne différaient en quelques points avec le langage que tient avec nous M. le comte de Golz, en se rapportant aux instructions qu'il a reçues.

D'après les communications que m'a faites le prince d'Orange, le roi partirait du principe incontestable, que son existence est immédiatement menacée par la France; que la Russie ne saurait et ne voudrait le protéger contre le cabinet des Tuileries; que la chute de l'Autriche entraînera nécessairement celle de la Prusse, comme corollaire inévitable; que S. M. prussienne se voit donc appelée, par son premier devoir et par le premier intérêt de sa monarchie, à prendre part à la guerre. Par suite de cette conviction, le roi nous demanderait, comme préalable, qu'assurés de ses sentimens, nous

rassurions, par contre, S. M. de notre ferme intention de ne pas dévier des premières bases que nous avons fixées au commencement de la guerre, et de ne point faire avec la France une paix qui abandonnerait la thèse générale de l'Europe, et qui exposerait ainsi de nouveau les puissances qui auraient lié leur cause à la nôtre. Tranquillisé sur ce point, le roi nous ferait la question : quels secours nous pourrions lui offrir pour soutenir ses efforts, en argent, en fusils et en poudre. Enfin, il désirerait savoir nos vues et la manière dont nous croyons qu'il pourrait le mieux activer l'emploi de ses forces; en nous prévenant en même temps que dès qu'il entrerait en campagne, il confierait la direction générale de ses opérations à S. A. I. l'archiduc généralissime.

Le prince d'Orange ajouta à ces ouvertures l'observation, que, malgré la meilleure volonté, il faudrait cinq à six semaines au roi pour porter ses troupes sur un pied à pouvoir commencer les opérations; mais il nous fit entendre que les ordres à cet effet avaient déjà été donnés, et que l'on mettrait dans leur exécution toute la promptitude que les circonstances pouvaient permettre.

Vous voyez, M. le baron, que, d'après ce que le prince nous a dit, le parti du roi était irrévocablement pris. Il s'agissait de quelques éclaircissemens de fait, de quelques assurances réciproques; mais on ne paraissait pas vouloir faire dépendre la décision du cabinet prussien d'une négociation préalable, ni des stipulations détaillées, dont la discussion entraînerait nécessaire-

ment des délais et même des incertitudes, fort peu à leur place dans le moment actuel, sur le fond de la question même. C'est aussi sur ces ouvertures de M. le prince d'Orange, que S. M. s'est décidée d'envoyer immédiatement un officier de marque à Kœnigsberg, qui sera muni d'instructions suffisantes pour répondre à toutes les questions, pour lever tous les doutes, pour fournir, enfin, les directions nécessaires, afin d'activer au plus tôt la bonne volonté de la cour de Prusse. Les ordres dont cet officier sera muni ne se rapporteront qu'aux ouvertures du prince d'Orange; il n'aura point à s'occuper de la question si la cour de Prusse veut prendre part à nos opérations, mais simplement de celle, de quelle manière elle peut devenir le plus et le plus tôt utile à la décision d'une guerre que nous regardons, dès à présent, comme commune à la Prusse et à l'Autriche.

Vos derniers rapports présentent toutefois les offres de la Prusse sous un autre point de vue. A juger de la conduite que M. le comte de Golz tient envers vous, le roi n'aurait point encore pris une détermination décidée. Il s'agirait, avant tout, de s'expliquer sur les intentions mutuelles, de s'entendre sur les vues futures, et de rédiger ces objets dans la forme d'un traité, de la ratification duquel dépendrait encore la question, si la Prusse agirait ou non pour sa propre conservation, qui est cependant si entièrement dépendante de celle de l'Autriche. Il faudrait passer à travers toutes les formes diplomatiques, avant que nous pussions faire un calcul quelconque sur la coopération des troupes prussiennes;

et il pourrait fort bien en résulter, que le sort final de la maison d'Autriche fût décidé long-temps avant que les deux cours aient pu en venir à une conclusion quelconque. Pour peu qu'on veuille faire attention à l'importance du moment, à la rapidité des événemens et à la nécessité de porter promptement les coups qui peuvent encore remettre les affaires de l'Europe, on se persuadera que nous ne nous trouvons pas dans une époque où une telle démarche puisse conduire à un résultat heureux. Des explications, simples, franches, et une activité accélérée, basée uniquement sur de telles explications, voilà la seule mesure qui saurait faire atteindre le but que les deux cours peuvent se proposer dans la circonstance actuelle.

Je crois, avant tout, pouvoir et devoir vous rassurer complétement sur la crainte que le roi et M. de Golz paraissent avoir nourrie, que la cour de Vienne aurait eu la pensée, après les malheurs que nos armées ont essuyés, d'entrer en négociations de paix avec la France, et de s'écarter des principes qu'elle a annoncés à la cour de Prusse, par votre organe, lors du commencement de la guerre. Il n'a été fait aucune démarche qui aurait pu donner lieu à une supposition semblable. La nature de la guerre actuelle ne permet d'ailleurs point de penser à une négociation, à moins que le sort des armes n'ait décidé préalablement de ses résultats, puisque l'Autriche combat pour son existence indépendante, et que l'empereur des Français, dès le premier succès, en a posé en fait l'anéantissement, dans les pièces publiées à ses armées. Tout ce que je puis vous

dire à ce sujet se réduit à l'assurance formelle, que notre cabinet se tient et se tiendra invariablement, et avec une constance inébranlable, aux déclarations faites à l'Europe au moment où la guerre a éclaté. Jamais les intentions d'une cour n'ont été développées avec plus de franchise que celles de notre auguste maître dans ses déclarations et surtout dans les communications détaillées que vous avez été autorisé de porter sur cet objet à la connaissance du cabinet prussien. Ainsi que je viens de le dire, les événemens de la guerre ne sauraient changer notre point de vue, et il faudrait qu'on eût privé la monarchie autrichienne de tout, jusqu'au dernier moyen de résistance, pour l'obliger à abandonner un but qui n'est susceptible ni de modifications ni de nuances. Si un pareil engagement suffit pour écarter toutes les craintes du cabinet prussien, vous êtes autorisé à en donner la promesse formelle, et vous pouvez même ajouter celle, que, du moment où la cour de Berlin se sera prononcée et aura commencé ses opérations militaires contre la France, la cour de Vienne regardera les intérêts de l'Autriche et de la Prusse, tant en guerre qu'en paix, comme éminemment liés et comme les mêmes, et ne consentira à aucune pacification, sans en communiquer avec le cabinet prussien. Il ne vous sera pas difficile, M. le baron, de faire concevoir à M. de Golz, que, dans la position dans laquelle nous nous trouvons, ce n'est que la réunion effective et instantanée des forces de son souverain aux nôtres, qui peut déterminer notre auguste maître à se lier par une semblable stipulation, et qu'il dépendra,

en partie, du temps où on nous donnera les secours qu'on nous fait espérer, qu'un tel engagement puisse remplir son objet.

Quant aux moyens dont le cabinet prussien veut que nous aidions les efforts qu'il est prêt à faire pour sauver sa propre existence, la constance, et la ténacité que nous mettons à soutenir la guerre contre la France, est sans doute le secours le plus puissant et le plus efficace que nous saurions lui donner. En occupant dans le centre de la monarchie autrichienne tout le poids des forces militaires de Napoléon et de ses alliés; en attirant à nous tout ce qu'il a de forces disponibles, nous offrons la plus grande facilité aux premières opérations militaires de la cour de Prusse, et nous en assurons le succès. Mais la situation très-embarrassée de nos propres finances rend, dans le moment actuel, impossible de subvenir par aucune avance, quelque peu considérable qu'elle soit, aux besoins pécuniaires de la Prusse; et les retards que la cour de Kœnigsberg a mis dans ses déterminations ont eu la fâcheuse suite, que les dépôts de fusils dont nous pouvions disposer au commencement de la guerre ont été employés, tant pour armer plus complétement l'insurrection hongroise, que les différens corps qui ont été extraits des landwehr pour joindre et augmenter nos troupes de ligne. M. le prince d'Orange me dit que le roi lui-même avait pressenti que nous ne pourrions point lui fournir les objets d'armement qu'il désirait, et qu'il s'était adressé là-dessus à l'Angleterre. M. de Walmoden m'assure qu'il y a un dépôt d'armes anglaises à Heligoland, qui était destiné pour les insur-

gés du nord de l'Allemagne, et que sans doute on donnera la préférence à la Prusse, dès qu'elle se sera décidément déclarée. Je vous avoue, M. le baron, que je regarde la question que M. de Golz vous a faite, ainsi que vous le marquez dans le post-scriptum de votre dépêche du 26 mai, « comment la cour de Vienne envisageait l'organisation future de l'Allemagne? » comme prématurée, et que, si je pouvais mettre des doutes dans la sincérité des intentions de ce ministre, cette question, qui ne pourrait servir qu'à retarder une conclusion finale, m'en fournirait le sujet. Nous nous sommes expliqués avant la guerre, sur la généralité de notre point de vue à cet égard. Notre système est un système de restitution, et ce système s'appliquait préférablement à la Prusse.

Nous tenons toujours encore à ces mêmes vues; mais leur application et leur discussion dans le détail nous semblent entièrement déplacées, à une époque où l'ennemi tient encore la capitale et une grande partie de la monarchie autrichienne, et où la cour de Prusse a encore à reconquérir la totalité des provinces qu'elle a perdues par le traité de Tilsit. Notre premier but doit être de repousser l'ennemi, d'abord de chez nous, et, quand nous en serons à ce point, des pays sur lesquels il a usurpé le pouvoir. Vouloir faire dans ce moment-ci une négociation de la question de l'organisation future de l'Europe, dont nous ne serons les maîtres qu'après de grands et chanceux efforts, serait vouloir s'occuper d'une hypothèse incertaine et se jeter dans un labyrinthe de problèmes de droit public, dans un temps

où toute notre attention doit être portée sur le premier et le plus urgent besoin des deux monarchies : celui de se délivrer du despotisme de Napoléon et de se donner une existence assurée et indépendante. Si le cabinet prussien croit avoir le temps de s'occuper de pareils projets, nous ne refuserons point de les recevoir et d'en dire, dans le temps, notre opinion ; mais, si ce cabinet veut faire dépendre de l'accueil que nous ferons à ses plans la coopération de la Prusse, la confiance que nous pouvons mettre dans la sincérité de ses déterminations en serait fortement ébranlée.

Après ce que je viens de vous écrire, M. le baron, vous sentirez vous-même que nous préférons l'opinion du roi, qui ne désire point faire de sa coopération la conséquence d'une convention diplomatique, à celle de son ministre, qui non-seulement paraît mettre du prix à ce qu'il y ait un traité en règle à cet égard, mais qui voudrait même y faire entrer des stipulations qui nous semblent, pour le moment, étrangères au sujet, et peu d'accord avec l'urgence des circonstances actuelles. Si cependant on voulait insister sur un instrument diplomatique, il ne pourrait être conçu que dans des termes généraux, et contenir à peu près les points suivans :

1°. Que les deux cours contractantes, reconnaissant le principe que la guerre actuelle est de nature à décider pour toujours de l'indépendance et de l'existence de leurs états respectifs, se promettent mutuellement d'employer toutes les forces de leur monarchie, sans exception, contre l'ennemi commun, d'après les arrangemens militaires dont on sera convenu entre elles ;

2°. Qu'à cette fin, on enverra réciproquement des officiers pour s'entendre sur la direction à donner aux opérations militaires (et, si M. le comte de Golz y consentait, on pourrait exprimer ici que S. M. prussienne confie cette direction à monseigneur l'archiduc généralissime);

3°. Qu'au moment où la cour de Prusse sera entrée en guerre avec la France, on s'engage mutuellement à ne point traiter de la paix, qu'en ayant égard aux intérêts réciproques des deux monarchies, et en se communiquant tout ce qui aurait rapport à une pareille négociation;

4°. Que si les armes des deux cours doivent être couronnées de succès, on s'entendra mutuellement sur les conditions par lesquelles, dans une paix future, on pourra assurer la sûreté et l'indépendance respectives et la tranquillité des états voisins;

5°. Que les deux cours se réservent la liberté de prendre des engagemens avec d'autres puissances, en tant que ces engagemens ne dérogeront point à la présente convention; à quelle fin ils s'en feront, le cas existant, la communication amicale.

Je dois répéter, toutefois, que dans la situation actuelle des choses, et vu les circonstances pressantes qui réunissent si péremptoirement les intérêts des deux cours, une convention pareille nous paraît au moins inutile, et qu'il suffirait peut-être de prendre, aussi promptement que possible, des arrangemens militaires, qui se borneraient au nombre de troupes que la cour de Prusse serait en état de mettre en activité dès le com-

mencement de ses opérations, et à la direction à leur donner dès le début des hostilités.

L'envoi d'un officier distingué à Kœnigsberg, dont je vous ai prévenu, M. le baron, au commencement de cette dépêche, sera le meilleur moyen pour faciliter la marche d'une négociation semblable, dont l'accélération nous tient surtout à cœur, puisque, ainsi que vous le marquez vous-même, c'est surtout l'époque où les troupes prussiennes entreraient activement dans la lutte, qui décidera du résultat qu'on peut espérer du concours de la cour de Prusse à la guerre d'Autriche. S. M. a choisi, à cet effet, M. le colonel Steigentesch, qui se rend directement chez le roi sans passer par Berlin. Il est au fait des instructions que vous recevez, et il a l'ordre de se mettre en relation avec vous et de vous informer, par les courriers qu'il vous enverra, des progrès de sa négociation militaire, pour que vous puissiez diriger sur elles vos mesures et les démarches que vous serez dans le cas de faire vis-à-vis M. de Golz.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. En soumettant à S. M. la présente dépêche, il m'a semblé que, dans les dispositions qu'elle contient au sujet de la convention que M. de Golz propose de conclure, il pourrait être nécessaire que vous eussiez une latitude plus étendue relativement à l'engagement réciproque à prendre pour le cas d'une paix future. Il serait possible que le terme dont je me suis servi à cet égard, sous le n°. 3, parût trop faible à ce ministre d'état, et même qu'il réveillât la défiance du cabinet

prussien. S. M. vous autorise, en conséquence, pour le cas où le ministre du roi insisterait sur une stipulation plus positive à ce sujet, de vous servir des termes suivans :

« Que du moment où la cour de Prusse sera entrée activement en guerre avec la France, les deux cours contractantes regarderont leurs intérêts réciproques, tant en guerre qu'en paix, comme uns et les mêmes; et qu'elles s'engagent à ne point traiter de la paix autrement qu'en se communiquant tout ce qui aurait rapport à une pareille négociation, et après s'en être entendues réciproquement. »

Saint Pétersbourg, le 17 janvier 1810.

A S. E. le ministre des relations extérieures.

Monsieur le duc,

Monsieur Adams, ministre des États-Unis d'Amérique, m'a entretenu, en plusieurs occasions, de la situation politique et commerciale de son pays, soit avec l'Angleterre, soit à notre égard, par suite de mesures prises depuis quelque temps par les cabinets de Londres et de Paris. Il s'est toujours montré modéré et impartial, comme j'ai déjà eu l'honneur d'en rendre compte à votre excellence. Il reconnaît la nécessité de s'opposer au despotisme maritime exercé par l'Angleterre, et verrait sans peine, m'a-t-il dit, toutes les mesures qui tendraient à rétablir la liberté du commerce et la paix générale, quand même ces mesures blesseraient momentanément les intérêts des Etats-Unis. Mais parmi les

moyens adoptés, il en est qui lui paraissent contrarier le but qu'on se propose: il est entré, là-dessus, dans des détails que je me fais un devoir de rapporter à votre excellence.

L'embargo qui vient d'être mis, par le Danemarck, sur les bâtimens des Etats-Unis, a été le premier objet de notre conversation, et, je crois, ce qui y a donné lieu. Considérant cette mesure comme une suite de celles récemment prises par la France à Hambourg et sur toute cette côte, M. Adams a cru devoir m'adresser ses plaintes. Il m'a dit qu'il en avait parlé au ministre de Danemarck, qui lui avait répondu que cette mesure était liée au système d'alliance avec la France, et prise de concert avec elle. Il a appuyé sa réclamation près de moi. Quand je l'ai déclinée sur ce que les Etats-Unis n'avaient pas de ministre à Copenhague pour y défendre leurs intérêts, il demande les bons offices du gouvernement français près de celui du Danemarck, pour faire relâcher les bâtimens américains, pour que leur commerce ne soit pas confondu avec celui des Anglais, et que les denrées provenant du sol des Etats-Unis soient distinguées de celles qui viennent de l'Angleterre. Après s'être expliqué sur cette affaire, il est revenu à la question générale: « Peut-être M. Armstrong, m'a-t-il dit, n'a-t-il pas parlé là-dessus assez franchement à Paris; peut-être le général Thureau n'a-t-il pas bien éclairci, aux yeux de son gouvernement, la situation des Etats-Unis, celle dans laquelle ils se trouvent entre la France et l'Angleterre, et les résultats présens et à venir que doivent avoir chez nous les mesures que l'on adopte en Europe. Si les entraves

apportées à notre commerce pouvaient tourner au détriment de l'Angleterre, et la conduire à désirer la paix, un si heureux résultat me semblerait bien digne de quelques sacrifices de notre part : le souvenir des secours que nous avons reçus de la France pendant notre révolution, nous exciterait à les supporter volontiers ; mais l'expérience prouve que ces entraves, qui ruinent l'Amérique, enrichissent au contraire la Grande-Bretagne. Le commerce que nous faisions autrefois, les Anglais le font à notre place : ils se sont emparés du cabotage, que notre position semblait nous réserver ; leurs bâtimens portent en Europe nos denrées et celles du reste de l'Amérique Le commerce s'accoutume à prendre de nouvelles voies, et continue à les suivre même après que les circonstances sont changées. Les habitans des Etats-Unis voient ce qu'ils perdent et sentent que les Anglais seuls en profitent. Leurs partisans en deviennent plus forts sur l'opinion ; l'influence de ceux de la France diminue, parce qu'ils ne savent comment démontrer l'utilité des mesures adoptées : ainsi s'affaiblit chez nous le crédit de la France : c'est vous qui, pour ainsi dire, nous jetez, malgré nous, dans les bras de l'Angleterre. Je vous parle à cœur ouvert, parce que j'envisage avec chagrin les funestes suites de l'erreur où l'on est à notre égard et à l'égard du commerce en général : on sait quelles sont mes opinions. Lorsqu'il fut question, dans le sénat des Etats-Unis, de mettre un embargo général dans tous nos ports, on me vit zélé pour cette mesure, et j'ose dire que je contribuai beaucoup à la faire adopter. Je

ne me dissimulais pas le coup funeste qu'elle allait porter à notre commerce ; mais, pensant qu'elle ne serait pas moins sensible à celui des Anglais, je crus qu'elle pourrait hâter la paix, et que notre intérêt particulier devait céder à l'intérêt général du monde entier. L'expérience a prouvé que les Anglais y avaient gagné, au lieu d'y perdre L'embargo a été levé dans le mois de mai; nos bâtimens marchands sont venus en Europe, chargés de nos productions ou de celles des pays avec lesquels vous êtes en paix, et maintenant le Danemarck les arrête par suite, dit-on, de son alliance avec la France. Si quelques-uns de nos bâtimens avaient porté dans vos ports ou dans ceux de vos alliés des marchandises anglaises, je ne réclamerais point contre l'embargo, ni même contre la confiscation ; mais pourquoi rendre cette mesure générale, et proscrire ainsi tout le commerce des Etats-Unis ? L'effet de cette proscription sur mes concitoyens ne peut manquer de nuire à votre cause et d'être favorable à celle de vos ennemis. Voilà ce que je crains. Votre intérêt, autant que le nôtre, a continué M. Adams, réclame un système de conduite différent: votre politique ne peut pas être de nous ruiner, surtout lorsque les Anglais doivent hériter de ce que nous perdons. »

J'ignore si M. Adams s'est porté de lui-même à cette conversation, qu'il m'a, à l'exception de ce qui est relatif à l'embargo mis en Holstein, dit être confidentielle, ou s'il avait des ordres pour me parler ainsi. Je suis resté, en lui répondant, dans la ligne qui m'est tracée par le système suivi par mon gouvernement.

Quant au Danemarck, je lui ai dit que, n'étant pas le ministre de cette puissance, je ne pourrais être appelé à expliquer sa conduite; que mon souverain, qui ne permettait pas que l'on s'immiscât dans ce qu'il faisait chez lui, avait les mêmes égards pour les autres gouvernemens. Je l'ai donc engagé à s'adresser de nouveau au ministre de Danemarck; mais il a insisté pour que je rendisse compte de sa demande.

J'ai rendu à votre excellence un compte détaillé de cette conversation. Le caractère personnel de M. Adams et les opinions qu'il a manifestées ici, soit avec moi, soit avec les gens du pays, annoncent un homme sage et modéré. Il ne ménage point l'Angleterre dans ses expressions, et ne paraît pas être de ses partisans dans la conversation. Il m'a cité comme une preuve qu'il ne cherchait pas à favoriser les Anglais, la conduite tenue ici par le consul des Etats-Unis, qui, sur dix-huit bâtimens, dont M. Romanzow lui avait envoyé les documens, en ayant trouvé deux qui venaient d'Angleterre, et dont les papiers n'avaient point certains signes établis dans les Etats-Unis pour aider à les reconnaître, n'avait point hésité à les déclarer faux, déclaration d'après laquelle le ministre les avait confisqués. Il ajouta que ces dix-huit bâtimens étant forcés d'hiverner à Cronstadt, je pouvais vérifier ce fait.

Dans la conversation, M. Adams a cité à l'appui de son dire, sur l'effet que produisent aux Etats-Unis les mesures adoptées contre son commerce, un ouvrage de M. le prince de Bénévent sur ce pays et sur ses relations avec les autres états. Cet ouvrage est, selon

lui ; d'une grande exactitude et jette beaucoup de lumières sur la situation de l'Amérique. Il m'a dit qu'il avait été lu dans le temps à l'Institut.

Agréez, M. le duc ; les assurances de ma haute considération. CAULAINCOURT, *duc de Vicence.*

Copie d'une lettre adressée à M. Bourgoing par le ci-devant roi de Hollande, Louis Bonaparte, datée de Tœplitz, le 11 juillet 1810.

M. de Bourgoing, je suis passé avant-hier à Dresde ; mais, comme je désire vivement rester inconnu, je ne vous ai point fait avertir. Je suis aux bains de Tœplitz, où je compte rester, s'il m'est possible, toute cette saison : je n'ai pas voulu que l'ambassadeur de l'empereur fût instruit par d'autres que par moi de mon arrivée dans ce pays, du but de mon voyage et de mon projet.

Vous serez peut-être instruit, à l'heure qu'il est, que j'ai abdiqué en faveur de mon fils aîné. Je ne devais pas faire autrement, les choses étant venues au point qu'il m'aurait fallu me déshonorer et ravaler entièrement l'autorité royale en mettant ma capitale sous les ordres d'un officier, ainsi que tout le pays, simulacre inutile et peut-être plus. Je ne pouvais souffrir cette dernière humiliation, surtout après avoir mis toute la résignation possible en acceptant le traité commandé par mon frère, sans écouter aucun sentiment d'orgueil, d'amour-propre ou d'intérêt personnel. La politique de

mon frère ou de la France, commandant l'anéantissement de mon gouvernement, ainsi qu'il était impossible de me le céler, j'ai dû, ou sacrifier mon rang et descendre du trône, ou résister, c'est-à-dire succomber, en défendant la juste cause d'un pays malheureux et injustement maltraité; mais si j'avais pu oublier que la Hollande serait devenue le théâtre de toutes les horreurs de la guerre, seul fléau que j'ai pu parvenir à écarter de son sol durant mon règne, je ne pouvais oublier que c'est à cette terrible extrémité que les ennemis de la Hollande et les miens, et ceux de l'empereur, auraient voulu réduire le pays; mais j'ai tout fait pour éviter un si grand malheur, et mon frère, s'il est bien informé, doit être bien convaincu que, seul, j'ai empêché l'explosion du mécontentement et du désespoir même d'un peuple maltraité et vexé chaque jour davantage d'une manière aussi peu politique, qu'elle était injuste et contraire, non-seulement au droit des gens et aux égards qu'on doit à un pays paisible, mais encore entièrement contraire aux stipulations précises du traité du 16 mars de cette année. Si j'avais pu me dissimuler que, loin d'être sauvé par la résistance, mon royaume aurait été ruiné de fond en comble, comment aurais-je pu oublier que j'étais né Français, que mes enfans le sont comme moi, que je suis connétable et prince français, et qu'enfin, malgré tant de peine et de calomnies, j'étais parvenu à concilier à la France les habitans malheureux et ruinés de la Hollande gémissant sous le poids des barrières du commerce et de la navigation. Je ne pouvais pas faire

perdre à la Hollande le fruit de tant de sollicitudes, et j'ai été persuadé, comme je le suis, et le serai toujours, que je n'avais pas d'autre parti à prendre que celui de l'abdication. Par là, la régence qui gouvernera au nom de mon fils fera entièrement la volonté de S. M. l'empereur et de ses ministres, ce que je ne pouvais faire qu'autant que j'étais convaincu que cela n'était par contraire à mon devoir. Si mon fils était majeur, j'eusse renoncé pour lui aussi; mais comme il ne l'est pas, j'espère qu'avant sa majorité la paix maritime sera arrivée et le pillage des douaniers et des corsaires fini. D'ici là, mon frère s'apercevra qu'il m'a accusé injustement, que je ne lui ai rien dit que de vrai sur la Hollande, et mon fils sera plus heureux et plus tranquille que son pauvre père. D'après ce petit exposé, vous voyez que je ne pouvais rester en Hollande, ne régnant plus. Forcé à un parti qui m'a profondément affligé, j'ai dû songer à obtenir une retraite entière où je sois inconnu, et c'est ce qui m'a fait choisir ce lieu jusqu'à la fin de la belle saison.

J'ai rendu compte à mon frère de mon abdication : j'ai tout lieu de penser qu'il l'approuvera, puisque j'ai assuré plusieurs fois, par écrit, verbalement et par des actes officiels faits au général français en Hollande, écrit à la légation française à Amsterdam, et à celle de Hollande à Paris, que si l'on ordonnait toujours un traité si dur par lui-même, comme on a commencé d'abord à le faire, surtout si l'on faisait occuper la capitale par les troupes françaises, je regarderais cela comme la dissolution de mon gouvernement, et que;

quand même je pourrais être assez aveugle pour ne pas le sentir d'avance, cela arriverait de fait, le commandant des troupes françaises, des miennes, comme celui de ma capitale n'étant plus sous mes ordres. Je vous prie, M. de Bourgoing, de vouloir rendre compte à S. M. l'empereur de mon arrivée ici, de mon vif désir de rester dans les environs pour y soigner tranquillement ma santé, et que je le prie de me permettre ensuite de résider tout à fait dans les environs de Dresde, d'où je pourrai venir aux eaux chaque année et m'y préparer durant l'hiver par le régime et la retraite. Cela n'est sujet à aucun inconvénient. J'ai pris le nom de Saint-Leu; je suis fermement résolu à passer le reste de ma vie dans la plus profonde retraite, quelque chagrin que je puisse en éprouver. Je vous prie surtout de plaider ma cause: le plus grand malheur de ma position, c'est de ne pouvoir pas rentrer en France, où je devrais paraître dans mon rang et avec des fonctions quelconques, ce qui est impossible et le sera toujours: je n'ai qu'un vœu, rester simple particulier le reste de ma vie. J'ai choisi Dresde sous le rapport de la salubrité de l'air et des eaux; cependant, si l'empereur voulait que je sois ailleurs, je m'y rendrai avec soumission.

Je vous prie de ne me connaître et de ne me parler, si je vous vois, que sous le nom de M. de Saint-Leu: vous me feriez beaucoup de peine en faisant autrement.

Adieu, Monsieur, recevez l'assurance de ma considération.

LOUIS NAPOLEON.

Saint-Pétersbourg, le 6 et 18 avril 1811.

Dépêche de M. de Schœler, colonel au service de Prusse, et envoyé en mission en Russie.

Le très-gracieux rescript de V. M., du 7 février, relatif aux affaires de Bialystok, m'a été remis le 15 de ce mois par le prince Repnin. Le contenu de ce rescript m'avait été communiqué déjà en extrait par le ministre de V. M. Je fis dès-lors, par écrit, les démarches auprès de S. M. impériale, pour accélérer la décision finale de l'objet en question. Le rescript du 7 février m'a fourni un nouveau motif de rappeler la chose au souvenir du monarque.

Quoique, jusqu'à présent, je n'aie pas encore eu le bonheur de voir remplir mon désir ardent de répondre entièrement, par une prompte terminaison de cette affaire, à la haute confiance dont V. M. a daigné m'honorer, j'ose néanmoins espérer d'y parvenir dans peu, vu que S. M. l'empereur ne manque pas de me renouveler, chaque fois que je lui en parle, la promesse certaine qu'elle a daigné me faire à cet égard.

Le délai qu'éprouve cette affaire est une suite naturelle des occupations nombreuses de l'empereur dans ce moment-ci; ce sont elles aussi qui me privent du bonheur d'avoir des audiences particulières aussi fréquentes qu'autrefois, desquelles je pourrais tirer parti pour de pareilles commissions.

C'est par la même raison que je n'ai rien de bien important à ajouter à ce que le baron de Schladen marque

dans ses rapports courans, sur la marche des affaires politiques; je le puis d'autant moins, que je ne manque jamais de participer à l'envoi à V. M. de ce que S. M. impériale daigne me dire dans des entretiens occasionels, afin de la mettre à même de mieux apprécier et juger ses notions en général.

Quant à la grande question sur la guerre et la paix, c'est, d'après mes faibles lumières, la France seule qui la décidera. Le désir de terminer la guerre avec la Porte ottomane, ainsi que les résolutions récemment prises à l'égard du commerce, sont une suite *nécessaire* de la situation de cet empire. La France ne peut voir d'un œil indifférent la concentration des forces *russes*, vu la grande dispersion des siennes, considération qui devait naturellement l'engager à des mesures pareilles. C'est ainsi que les préparatifs ont commencé des deux côtés, en quelque sorte, sans être projetés, qu'ils ont été augmentés et augmentent encore; mais, quant à l'ouverture même des hostilités, trop de raisons s'y opposent en effet de ce côté-ci, pour qu'on puisse s'y attendre, à moins qu'on ne veuille la guerre du côté opposé.

L'empereur lui-même *répugne beaucoup à une guerre contre la France*. Un parti considérable regarde la bonne harmonie avec cette puissance comme la seule vraie politique de la Russie; et tous ceux qui sont d'une opinion contraire, pensent, à peu d'exceptions près, que, dans aucun cas, la Russie ne doit pas attaquer la France. On ne saurait donc tenir compte de l'opinion du petit nombre de ceux qui veulent prouver, par l'expérience du passé, qu'en agissant comme ci-

dessus, on perdrait le moment favorable et renoncerait légèrement à mettre à profit des avantages essentiels, sans détourner par là la guerre que l'on redoute.

DE SCHŒLER.

Lettre du roi de Prusse à l'empereur de Russie, du 12 mai 1811.

Sire,

V. M. impériale conçoit sans doute les vives inquiétudes que me donnent ses différends avec la France, et l'appréhension qui en est généralement résultée qu'ils ne finissent par amener une rupture. L'amitié qui nous unit m'autorise, sire, à vous en parler à cœur ouvert.

V. M. impériale appréciant la position géographique de mes etats, voit à coup sûr que, dans le cas prévu, la neutralité de la Prusse serait une chimère; je devrais prendre un parti qui, nécessairement, serait déterminé par mes liaisons et mes engagemens avec la France. Il me serait bien douloureux de ne pouvoir suivre ce parti sans voir s'altérer les relations de parfaite intelligence qui jusqu'ici ont si heureusement subsisté entre nous.

Je me tiens assuré que l'empereur des Français ne veut point la guerre, et il me semble aussi qu'il ne dépendrait que de V. M. impériale de l'éviter. Je laisse-là l'origine de ces différends avec ce souverain, je ne me permets pas de préjuger jusqu'à quel point ils touchent les intérêts majeurs de la Russie; mais j'ose croire qu'en donnant un peu plus d'étendue à l'application des prin-

cipes du grand système continental, en écartant les sujets d'ombrage, en s'expliquant enfin avec l'empereur des Français sur ce qui cause ses sollicitudes, V. M. impériale pourrait conjurer un orage dont les suites sont des plus incalculables. Ne voudrait-elle donc pas user de tous les moyens qui sont en son pouvoir, afin de conserver la paix du continent, à laquelle il semble que le bonheur de ses peuples soit attaché, tout comme celui du reste de l'Europe.

Peut-être qu'en exposant ces idées à V. M. impériale, je n'exprime que les siennes propres; mais, dans tous les cas, je la conjure de leur accorder quelque attention. Je m'estimerais infiniment heureux si elles étaient accueillies de manière à me faire espérer l'inappréciable avantage d'avoir contribué au prompt retour d'une entière confiance entre l'empereur des Français et V. M. impériale; je croirais dès-lors avoir acquis les plus justes titres à la reconnaissance de tous les peuples du continent, et de nouveaux droits au dévouement de mes sujets.

Est-il besoin, sire, que j'excuse la franchise avec laquelle j'ai parlé à V. M. impériale; je me flatte qu'elle ne verra, dans tout ce que j'ai dit, que le vif désir qui m'anime de maintenir et de consolider entre elle et moi des relations auxquelles j'ai constamment attaché le plus haut prix.

Je prie V. M., etc. FRÉDERIC GUILLAUME.

Réponse.

J'ai reçu en son temps la lettre que V. M. a jugé à propos de m'écrire à la date du 12 mai. J'avais cru que ma manière de voir et mes principes politiques lui étaient connus : ainsi son contenu n'a pu que me surprendre. Je n'ai jamais cherché ni provoqué la guerre. *Ne convoitant rien à mes voisins ;* n'ayant nul besoin d'agrandissement, *il n'est pas raisonnable* de me supposer l'envie de troubler la paix. Je crois au contraire avoir assez prouvé combien j'étais soigneux à la conserver. Mes mesures n'ont été que des mesures de pure précaution, *commandées par ce qui se passait à côté de moi.* La guerre ne se fera que quand je serai attaqué ; et alors le parti que les autres états pourront prendre ne pourra m'empêcher *de me défendre avec vigueur.*

Je prie V. M. de croire aux sentimens d'attachement que je lui ai voués pour toujours.

Saint-Pétersbourg, le 18 juin 1811.

De Votre Majesté,
le bon frère, ami et allié,

ALEXANDRE.

Copie du rapport envoyé par le major de Schoeler à S. M. le roi de Prusse, daté de Saint-Pétersbourg, le 14 (26 *août*) 1811.

Je m'empresse de faire, à votre majesté, le rapport d'une conversation que j'ai eu le bonheur inopiné

d'avoir avec S. M. l'empereur, le 3 et le 15 de ce mois : bonheur d'autant plus inopiné, que, dans les conjonctures présentes, je n'ai pas souvent à me réjouir d'une telle faveur.

L'ordre de me rendre à Kaminiostrow me parvint au moment où je sortais du dîner de l'ambassadeur, qui, pour célébrer cette journée, avait rassemblé tout le corps diplomatique et tous les ministres du pays, et je m'empressai d'autant plus à m'y rendre, que je devais supposer qu'il serait question du bruit qui s'est déjà renouvelé souvent depuis peu de temps, que votre majesté était sur le point d'accéder à la confédération du Rhin.

Je fus bientôt convaincu que je m'étais trompé : le monarque me reçut avec son affabilité et sa bonté ordinaires ; mais il évita soigneusement de parler de ces bruits, que je pris cependant occasion de déclarer absolument erronés et prématurés.

L'empereur répondit que les rapports du comte de Livan l'en avaient convaincu, et il tourna sur-le-champ la conversation sur plusieurs demandes et réclamations de sujets prussiens que j'avais été chargé de négocier antérieurement près les différens *départemens* ; et c'est dans cette occasion que l'empereur prouva de nouveau son excellente manière de penser, et ses grandes connaissances sur tout ce qui a rapport aux détails militaires : il daigna alors m'accorder toutes mes demandes sans la moindre restriction, et me donna plusieurs explications sur la fabrication des armes et autres objets de cette nature, que les sous-ordres avaient évité de me

communiquer. Les détails de tous ces objets appartenant à la connaissance de différens bureaux, à Berlin, auxquels j'en ferai un rapport circonstancié, je me bornerai, dans le rapport, à fixer l'attention de votre majesté sur les suites de cette conversation, qui, par l'analogie des matières, finit par prendre une tournure politique d'un intérêt bien marquant. N'étant point muni d'ordres spéciaux pour ce cas, je me bornai à agir et répondre dans l'esprit des ordres parvenus successivement au ministre, baron de Schladen. En parlant de plusieurs de leurs arrangemens militaires, je passai successivement à parler de la grande extension qui leur avait été donnée depuis quelque temps, et je fis remarquer à S. M. que cette extension devait augmenter la vraisemblance d'une guerre prochaine, et que cette guerre devant amener nécessairement la ruine de la Prusse, V. M. devait aussi désirer, d'autant plus ardemment, qu'il pût enfin être trouvé un moyen de faire finir ses inquiétudes vraiment alarmantes, et cet état de crise ruineux auquel V. M. se trouvait exposée depuis si long-temps.

L'empereur prit alors une grande carte de la Russie à la main, pour me prouver, à ce qu'il dit, que ses arrangemens et *sa position* n'étaient nullement menaçans, et que depuis les derniers trois mois aucun changement n'avait eu lieu.

Dans cette carte étaient marqués par les différentes couleurs, les numéros et les signes, les différens cantonnemens des divisions, les garnisons des bataillons de réserve, les places de dépôt de toutes les armes, les der-

nières marches des troupes, et tout cela dans un si parfait détail, qu'au premier aperçu on pouvait juger l'ensemble avec la plus grande clarté. Les cantonnemens s'appuyant avec l'aile droite à la Duna supérieure, s'étendent, moyennant quelques sinuosités, vers l'est, depuis les marais de Pinks, en descendant, jusqu'aux confins de la Moldavie, et sont dans une grande distance des frontières du duché de Varsovie. Les marches des troupes qui ont eu lieu dans les derniers temps, finissent toutes vers l'est.

Dans cette étendue, la position des armées russes, avec sa grande profondeur surtout, n'a rien effectivement de menaçant ni de dangereux pour la France, qui, avec l'esprit qui anime les Polonais, doit connaître parfaitement cette position, et être informée par la même cause de tous les changemens qui peuvent avoir lieu dans la suite.

D'un autre côté, il me paraît prouvé, par toutes les dispositions de l'empereur Alexandre, qu'il a augmenté la force intrinsèque de cette armée tant en hommes qu'en armes et munitions de toute espèce d'une manière très-marquante, et qu'il s'est mis dans le cas d'agir d'après les circonstances, sur *différens points* en avant de la frontière, avec une très-grande masse de forces, ou aussi de porter toute la masse de ses forces, qui, indépendamment de ce qui est employé contre les Turcs, peuvent être évaluées à deux cent mille hommes bien comptés et au très-grand complet, sur un seul point, et de soutenir ainsi une lutte vigoureuse pendant très-long-temps.

Admet-on que la France, tant qu'elle aura la guerre à soutenir en Espagne, puisse, moyennant des efforts, rassembler sur l'Oder ou la Vistule une armée d'égale force, qui, conduite par un très-grand génie, pourra engager cette lutte avec quelque espoir de succès? Il paraît cependant très-vraisemblable qu'elle sera très-longue et très-vigoureuse, et que les résolutions que l'Autriche et la Prusse, ou peut-être aussi cette dernière seule pourraient prendre, influeront pour beaucoup dans les chances et l'issue de cette guerre.

Après que l'empereur eut parlé sur cette position des choses avec le plus grand détail, il dit, sur les différentes observations que je crus nécessaire de faire, qu'il était convaincu que V. M., en jugeant sa position sans partialité et étant informée de celles de ses armées, ne pourrait pas lui conseiller de changer quelque chose dans les mesures *purement défensives*, tant que S. M. l'empereur Napoléon ne trouverait pas à propos de diminuer ses mesures *vraiment offensives*.

L'empereur Alexandre ajouta : « Ce que la Russie a à prétendre *d'après le traité*, *ce qu'elle doit prétendre pour pouvoir être tranquille*, est clair comme le jour; ses griefs et ses demandes sont clairement prononcés, et, si la France veut réellement conserver la paix, il n'est pas même besoin de négociations ou de nouvelles propositions, et entrer, là-dessus, en communication de ma part serait inutile et dangereux; car je renoncerais par là à mon droit et à mes plaintes fondées, sans voir, pour cela, finir ou diminuer les armemens de la France; ce qui amenerait *un état de choses* beaucoup

plus dangereux et plus désagréable pour moi que le présent.

» Dans cette position de l'empereur, enfin, il ne me reste qu'à désirer que l'empereur Napoléon, qui à présent doit être convaincu et qui dit l'être, que je ne songe pas à l'attaquer, fasse aussi, d'après cette conviction, dans ses mesures, tels changemens qui puissent rassurer la Russie. Si cela arrive *réellement* comme la France paraît m'en donner l'espoir, alors je ne tarderai pas un moment à prendre de mon côté telles mesures qui puissent dissiper toutes les inquiétudes du roi votre maître; mais jusque-là je crois que, pour pouvoir conserver la paix, je dois dans tous les points agir de manière comme si d'un jour à l'autre je devais être attaqué. DE SCHOELER.

Copie d'une dépêche du ministre de Prusse, à Pétersbourg, à sa cour.

Sire, l'éloignement des lieux n'ayant pas permis de faire plus tôt mon rapport détaillé à V. M., je me hâte de m'acquitter de mon devoir en le lui soumettant respectueusement aujourd'hui.

Le jour après mon arrivée à Pétersbourg, je me présentai au comte Romanzow pour demander une audience auprès de S. M. l'empereur.

Je l'obtins deux jours après, le 16 février : S. M. m'adressa ainsi la parole :

« Qu'est-ce que vous avez à me dire, M. de Kuesebeck ? »

Je rendis sur cela la lettre de V. M. à l'empereur, en ajoutant que V. M. m'avait chargé de lui exprimer les vœux qu'elle formait pour la conservation de la paix dans le Nord, qu'elle espérait que l'empereur partagerait ses sentimens ; mais, comme nonobstant cela, la Russie avait rassemblé sur ses frontières de grandes forces militaires ; que la France armait de même, et augmentait ses armées en Allemagne, ainsi que ses garnisons et son attirail militaire dans les forteresses sur l'Oder et la Vistule, V. M. craignait avec raison que la guerre vînt à éclater, si le silence que les deux grandes puissances avaient gardé jusqu'ici était prolongé plus long-temps ; que V. M. conjurait donc l'empereur de ne pas éviter les explications que l'empereur Napoléon paraissait souhaiter de son côté, et de donner des pouvoirs suffisans à son ambassadeur à Paris, ou d'envoyer une personne chargée expressément de traiter d'une conciliation des différens survenus entre les deux cours ; que V. M., en exprimant ces vœux à l'empereur, s'y croyait autorisée, tant par les liens d'amitié qui existaient entre les deux souverains, que par l'intérêt de son état qui souffrirait plus que tout autre du fardeau de la guerre, puisqu'il était à prévoir que la Prusse serait, dans tous les cas, le pays par lequel les différentes armées passeraient, si elle ne devenait même le théâtre de leurs opérations.

L'empereur me répondit que personne ne pouvait plus souhaiter que lui de voir la paix conservée ; qu'il était vrai qu'il avait rapproché ses troupes des frontières ; mais qu'il s'y était vu contraint, parce que la France

s'était renforcée de plus en plus sur la Vistule ; qu'elle tenait toujours de fortes garnisons à Dantzig, Stettin, Custrin ; qu'elle n'avait pas rendu Glogau à V. M., et avait fortifié Thorn, Praga, Modlin, Czieronozick ; que le rassemblement des troupes russes était donc plutôt la suite des armemens de la France qu'une mesure guerrière de la part de la Russie : attendu que la réunion d'une masse de moyens militaires pouvait être appelée avec plus de raison un armement que le rassemblement d'un armée qui ne passe pas les frontières de son pays ; que cette mesure était purement défensive ; qu'il pensait avoir donné de ses intentions pacifiques des preuves suffisantes à toute l'Europe, en ne relevant pas l'affaire d'Oldembourg, en gardant le silence sur l'occupation d'Hambourg et de Lubeck, et qu'il tiendrait la même conduite à l'égard de la dernière occupation de la Poméranie suédoise ; que la Russie se tenait strictement aux traités stipulés ; qu'il n'y avait donc absolument de sa part rien à expliquer ; mais que, pour donner une nouvelle preuve de ses intentions pacifiques, il avait eu l'idée d'envoyer une personne à Paris, dès que la paix avec la Porte serait signée, pour y porter encore des assurances sincères pour la conservation de la paix, et montrer par là que les relations extérieures n'avaient rien changé à ses intentions ; mais qu'il avait lieu de croire que cet envoi ne serait pas agréable à l'empereur Napoléon. Je me permis de dire que je croyais pouvoir l'assurer du contraire ; mais que si cet envoi devait encore avoir lieu, il serait sans doute à désirer que S. M. l'ordonnât bientôt, puisque deux grandes puissances ne

pouvaient jamais rester armées long-temps l'une vis-à-vis de l'autre, sans que la guerre n'en fût le résultat; que le printemps approchait et faisait craindre que les hostilités ne pussent être commencées avant que cette personne ne fût partie de Pétersbourg.

Quelques jours après, dans une conférence que j'eus avec le comte de Romanzow, ce chancelier revint sur ce que l'empereur m'avait déjà dit, qu'il n'y avait rien à expliquer de la part de la Russie, et ajouta que, comme l'affaire d'Oldembourg était de trop peu d'importance pour pouvoir attirer la guerre, il ne voyait aucun objet qui pût troubler la paix. Je pris cette occasion pour parler du commerce des denrées coloniales qui se fait dans ce moment par les ports de Russie, et de donner à ce ministre la note ci-jointe, en lui répétant que, si l'envoi d'une personne à Paris pour l'arrangement des différens dépendait de la paix avec la Turquie, comme l'empereur me l'avait dit, il fallait d'autant plus souhaiter que cette paix se fît bientôt. M. de Romanzow me répondit que l'empereur avait donné sur l'arrangement avec la Porte de nouvelles instructions qui étaient parties dernièrement; que les négociations n'avaient été que suspendues, mais que les plénipotentiaires des deux puissances étaient restés ensemble, et qu'il espérait avoir bientôt la nouvelle de la conclusion de la paix.

En attendant, le roi de Suède avait envoyé le comte de Lœwenhielm à Pétersbourg: quelques jours après, le prince royal y envoya un de ses aides-de-camp, le chevalier de Schoukron, avec une lettre autographe de sa part. A en croire les bruits qui couraient, la Suède

se plaignait fortement de l'occupation de la Poméranie suédoise, et devait même avoir offert une alliance à la Russie, en cas de guerre de cette puissance avec la France.

Dans une seconde audience, l'empereur daigna m'en parler, et me dit qu'il avait eu occasion encore ces jours de donner une preuve de son désir pour la conservation de la paix, tant en ne relevant d'aucune manière l'occupation de la Poméranie suédoise, que même en éloignant toutes les offres que la Suède lui avait faites : S. M. ne me dit pas en quoi ces offres avaient consisté.

Sur le commerce, S. M. me dit qu'elle tenait strictement les stipulations des traités ; qu'il n'existait absolument aucun commerce, aucune relation même, avec les Anglais ; qu'encore, dans le dernier conseil, quatre vaisseaux dont les papiers n'avaient pas été en règle avaient été condamnés ; que le commerce sous pavillon neutre n'était pas considérable ; que les cargaisons de trois ou quatre vaisseaux faisaient beaucoup de bruit, parce que les petits charriots russes ne pouvaient charger qu'un ou deux tonneaux, et qu'il était possible qu'on rencontrât toute une ligne de voitures (j'avais fait mention qu'on en rencontrait beaucoup) dont la charge entière ne se monterait pas peut-être à la cargaison d'un seul bâtiment ; qu'on n'avait qu'à demander aux marchands et aux propriétaires de l'empire ce qui en était, pour se convaincre combien le commerce était gêné, et combien la Russie en souffrait ; que vouloir la priver encore du reste du commerce avec les neutres était une chose impossible ; qu'un souverain avait des devoirs

envers sa nation dont il ne pouvait ni ne devait jamais s'écarter.

Comme je fis mention qu'alors la guerre pourrait bien avoir lieu, puisque le système continental, établi pour recouvrer la liberté des mers, souffrait par le commerce que la Russie faisait avec les Américains, l'empereur répondit que toujours ce ne serait pas lui qui, dans ce cas, l'aurait commencée, puisqu'il n'avait contracté aucune obligation qui l'empêchât de permettre le commerce avec les neutres; que la nation avait des droits à faire valoir envers lui; que le premier était l'existence, et qu'avec la force armée qu'il tenait sur pied, plus de condescendance serait montrer de la faiblesse; que déjà l'envoi d'une personne à Paris ne pourrait plus se faire, et était contre sa dignité, puisque l'empereur Napoléon avait pris une position plus menaçante (la nouvelle du rassemblement des Saxons à Guben, de la marche des Bavarois, était arrivée); qu'à présent, cette démarche aurait l'air comme s'il cherchait à obtenir la paix par la seule crainte de la guerre.

Je répondis à cela que la situation de l'Europe exigeait qu'on s'élevât, dans ce moment, au-dessus de toutes les petites considérations, et que le cœur magnanime de l'empereur donnait la certitude qu'il en agirait ainsi; que la conservation de la paix était un si grand but, que rien de ce qui pouvait y conduire ne me paraissait au-dessus de sa dignité; qu'avec 500,000 hommes sous les armes, cette démarche n'avait pas l'air de faiblesse, mais d'un dernier pas pour le maintien de la paix, et que la dignité d'un grand monarque semblait

plutôt exiger une telle démonstration pacifique, qu'elle ne paraissait pouvoir souffrir; que les suites funestes d'une guerre n'avaient pas échappé à la sagesse de S. M.; que, comme ministre, il me serait permis de dire qu'il me semblait que la guerre ne commençait pas sous des circonstances heureuses pour la Russie, son aile gauche étant encore engagée avec les Turcs; que l'empereur Napoléon avait des bases établies sur l'Oder et la Vistule; que la Russie, au contraire, avait une grande frontière à couvrir, et aucune place de conséquence, etc.

L'empereur me répondit que cela était vrai; qu'il ne se le cachait pas; que j'avais oublié de dire que lui, pour sa personne, n'était pas aussi grand capitaine que Napoléon; qu'il n'avait aucun général à lui opposer, et que toutes ces considérations, qu'il avait pesées, et dont il ne faisait pas mystère, pourraient donc convaincre le monde qu'il ne voulait pas la guerre et qu'il ne serait jamais l'agresseur; mais qu'en cas d'attaque, il avait aussi tout préparé pour faire une bonne et longue résistance, et qu'il ne commencerait jamais par montrer de la faiblesse à la nation, ce qui serait à présent le cas, s'il envoyait une personne à Paris pour y aller chercher la paix; que d'ailleurs il n'avait rien à expliquer; que le prince Kourakin était là, et que c'étaient les fonctions d'un ambassadeur de tout entendre, si l'empereur Napoléon voulait s'expliquer.

Comme j'observai que, d'après tout ceci, je me trouvais au bout de tous mes argumens, et qu'il ne me restait qu'à demander à S. M. s'il ne lui serait pas contraire si, de la part de la France, l'ambassadeur Lauriston, ou

telle autre personne envoyée à Pétersbourg, fût chargée d'explications qui pussent amener une conciliation, l'empereur répondit que cela ne lui serait pas contraire, et il me sembla lire dans sa mine qu'il le verrait avec plaisir.

Je pris donc sur cela la résolution de demander mes audiences pour prendre congé. L'empereur me l'accorda le 2 de ce mois, et répéta, dans cette audience, encore tout ce qu'il avait déjà dit dans les deux autres, ajoutant seulement que la preuve la plus claire qu'il avait donnée de son amour pour la paix pourrait être qu'il n'avait pas attaqué dès le printemps passé; qu'il avait été déjà, à cette époque, aussi préparé à la guerre qu'à présent; et qu'il aurait pu s'avancer jusqu'à l'Elbe et forcer la Prusse à prendre son parti, sans rencontrer des forces suffisantes pour arrêter ses armées: quoiqu'il ne fût pas guerrier, cet avantage lui paraissait sauter aux yeux; que s'il s'avançait dans ce moment, il pourrait encore gagner du terrain, mais qu'il ne le ferait pas, et que je devais dire à V. M., *qu'il attendrait le coup de canon tiré sur ses frontières.*

Mon départ, après cette audience, a encore été différé de quelques jours, par les audiences auprès des impératrices; et ce n'a été que le 7, que je suis parti de Pétersbourg.

Je ne suis pas assez heureux pour rapporter à V. M. des résultats positifs; mais je ne reviens pas sans espérances pour la conservation de la paix.

Voici ce que j'ose penser de l'état des choses.

L'empereur Alexandre veut certainement et sincère-

ment la paix : apparemment les explications commenceront-elles sur ce que M. de Czernicheff apportera à Pétersbourg. Le parti que V. M. a pris depuis doit être de la plus grande influence, tant sur la résolution de l'empereur Alexandre, que sur l'opinion de la nation, et balancera les avantages qui, en cas de guerre, se présenteraient à la Russie, par le parti que la Suède inclinait à prendre. Tout dépend donc des conditions que la France mettra à un arrangement : si elles sont telles, que l'empereur puisse les présenter à la nation sans avoir à craindre des reproches contraires à la dignité d'un grand souverain, telles qu'on les croie incompatibles avec l'existence de la nation, car, il faut le dire, cette existence tient en partie au commerce, la paix sera conservée ; car, ni l'empereur, ni la nation, ni même les alentours de la cour, personne ne souhaite ou demande la guerre ; mais, la guerre commencée, il ne faut pas se le céler, la lutte sera terrible, et les Russes se battront en furieux.

Les forces militaires doivent être considérables. Le Russe, en général, est brave ; et la nation, attaquée dans ses frontières, la masse du peuple, agitée par les prêtres, comme ce sera sûrement le cas, cette guerre pourrait bien prendre le caractère d'une guerre nationale et religieuse, et devenir plus longue que peut-être elle n'eût été, si l'empereur Alexandre eût adopté le système de se battre hors de ses frontières.

Je n'ai pas cru devoir taire ces réflexions à V. M. ; car celui-là seulement qui a été sur les lieux peut être con-

vaincu de cette vérité : j'en appelle, sur ce point, à tous ceux qui y ont été comme moi.

Les localités donneront encore de grands obstacles à surmonter. Des marais, de grandes forêts, peu d'habitations, pas de grandes routes soignées, aucune grande rivière qui favorise les opérations ; en général, un pays stérile : tout cela gêne les mouvemens, et sera cause que les grandes masses ne pourront pas rester rassemblées long-temps sur un point ; il faudra les disperser par corps, pour pouvoir les nourrir ; et la défensive donne, sous de tels rapports, de grands avantages au défenseur, comme elle fait naître, à celui qui attaque, des obstacles propres à mettre, aux entreprises des plus grands génies, des bornes insurmontables, si celui qui se défend adopte un système de dévastation en se retirant sur des points bien choisis d'avance, et en perdant du terrain avec sagesse, ou le défendant pied à pied.

On sent ces avantages en Russie, les ministres en parlent et les font valoir ; et je crois que ce sera le système de guerre qu'on suivra, bien que peut-être il ne sera décidément arrêté qu'alors même que l'empereur se sera fixé sur le choix du général en chef à qui il confiera le commandement de l'armée.

Je suis avec le plus profond respect, Sire,
de votre majesté,
le très-soumis et très-fidèle serviteur
CH. DE KUESEBECK.

Berlin, le 23 mars 1812.

Copie d'une lettre du roi de Prusse à S. M. impériale et royale, l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin et médiateur de la ligue helvétique. (Postdam, 10 mai 1812).

Monsieur mon frère, j'adresse le mémoire ci-joint à V. M., avec cet abandon que m'inspirent et les liens qui nous unissent et les sentimens de bienveillance dont V. M. m'a donné une nouvelle preuve par sa lettre du 3 avril, et par la mission de son aide-de-camp le comte de Narbonne.

J'ai apprécié avec une bien vive reconnaissance ce témoignage flatteur de son amitié, et je ne puis mieux y répondre qu'en me servant, dans mes relations avec elle, du langage de la loyauté et de la franchise.

J'ai ratifié les conventions du 24 février, parce que je croyais leur exécution possible : elle ne le sera pas, si on persiste à s'écarter de la base de ces traités.

V. M. daignera se convaincre par la lecture de ce mémoire, que les sacrifices qu'on demande à la Prusse surpassent de beaucoup ses moyens et ses ressources. V. M. ne saurait approuver ces prétentions, parce qu'elles sont en opposition des traités et parce qu'elles réduisent mes sujets à la famine et au désespoir.

Je me décide à faire les derniers efforts pour remplir mes engagemens, et j'en appelle uniquement, pour le reste, à la justice et à l'amitié de V. M.

Je suis avec la plus haute considération et le plus entier dévouement,

Monsieur mon frère, de V. M. impériale et royale, le bon frère, ami et allié. Fréderic Guillaume.

Extrait d'une lettre de M. le duc de Bassano, à M. l'ambassadeur de France à Vienne.

Wilna, le 26 octobre 1812.

Je vous ai fait connaître par ma lettre du 17 et d'après les nouvelles reçues du quartier-général à la date du 9, qu'un changement dans les positions de l'armée était possible, et « qu'il pourrait arriver que vers le mois de novembre, sa majesté prît ses quartiers d'hiver entre le Borysthène et la Dwina, afin d'être plus à portée de ses secours, de faire reposer l'armée, et de vaquer plus facilement à beaucoup d'autres affaires. »

Les détails qui me parviennent aujourd'hui de Moskou, sous la date des 16 et 17, confirment ces dispositions. Leur exécution produira de la sensation dans les pays surtout qui sont éloignés du théâtre de la guerre. Il peut en résulter des combinaisons nouvelles, dont l'existence se manifesterait près de vous. Il est donc utile que vous soyez averti d'avance et du fait en lui-même, et de l'aspect sous lequel il convient de le présenter. Je vous communique à cet effet le texte même de ma correspondance.

« Sa majesté a fait évacuer les blessés et les malades sur Smolensk, au nombre de deux ou trois mille, et se proposait de partir de Moskou le 19, pour se rendre à Kalouga, battre l'armée ennemie si elle veut, comme on l'annonce, couvrir cette grande place, et selon la

saison, aller sur Toula, ou Brawsk, ou retourner de suite sur Smolensk, si le temps devient rigoureux. L'empereur compte que ses quartiers d'hiver seront pris entre Smolensk, Minsk, et Mohiloff, dans les premières semaines de novembre. Il se décide à ce mouvement, parce que Moskou qui a cessé d'exister, n'est pas une position militaire pour ses opérations futures. De Moskou à Kioff, il y a deux cent quinze lieues, et de Smolensk à Kioff, il n'y en a que cent douze : de Smolensk à Pétersbourg, il n'y a que cent quarante lieues, tandis que de Moskou à Pétersbourg, il y en a cent quatre-vingt-dix, et que cette marche, d'ailleurs, obligerait toujours à prendre une ligne d'opérations qui revînt sur Witepsk. L'armée se trouvera, à Smolensk, appuyée sur un pays ami qui fournira à tous ses besoins, et l'empereur sera en mesure de préparer ses moyens, pour la campagne de Pétersbourg, et de se porter où sa présence serait nécessaire. »

Ce simple aperçu vous suggérera des explications convenables, lorsque vous serez dans le cas d'en donner. En attendant il importe de ne rien laisser pénétrer de ce que je vous écris. Dans des choses de cette nature, l'événement se trouve quelquefois différer beaucoup de ce qui avait été prévu, etc., etc.

P. S. Au moment où mon courrier va partir, je reçois de Moskou, 19 octobre, le paragraphe suivant.

« L'armée est en marche. On se décidera demain à faire sauter le Kremlin et à passer ou par Kalouga,

ou par Viasma, pour arriver avant les grands froids, et prendre les quartiers d'hiver. Tout, du reste, va bien. »

Copie d'une lettre de M. le duc de Bassano à M. le comte Otto, ambassadeur de France à Vienne, datée de Wilna, le 3 décembre 1812.

Monsieur le comte, diverses circonstances auxquelles se joignent les rigueurs de la saison, les difficultés des mouvemens et les privations que l'armée pourrait éprouver, mettent S. M. dans le cas de rapprocher de Wilna toutes ses forces : cette opération s'exécute dès ce moment. Il était convenable que vous en fussiez promptement informé, car probablement le bruit de cette retraite ne tardera pas à parvenir où vous êtes. Vous savez mieux que personne, monsieur le comte, tous les motifs de confiance qu'on peut tirer dans les circonstances même les moins prévues de la présence de S. M. et de la valeur de ses troupes. Vous savez aussi avec quelle promptitude la prudence et le génie de l'empereur le portent à des partis décidés qui ne laissent rien au hasard, et dont la suite est toujours un changement subit et brillant de la face des affaires. C'est dans ce sens que vous devez diriger votre langage lorsque les événemens actuels seront connus. Jusque-là, il convient que vous gardiez absolument pour vous ce que j'ai l'honneur de vous écrire.

Vous sentez, monsieur le comte, qu'une surveillance active et même défiante sur les dispositions et les vues du gouvernement auprès duquel vous résidez, ainsi qu'une correspondance de tous les jours, sont pour vous une obligation plus impérieuse que jamais.

Je vais inviter les ministres et agens étrangers qui se trouvent auprès de moi, à me précéder à Varsovie, où je serai sans doute bientôt dans le cas de me rendre pour y exécuter les ordres de S. M. Leur séjour ne saurait se prolonger dans un quartier-général où toutes les ressources que les localités peuvent offrir sous le rapport des logemens sont indispensables à l'armée.

Copie de la lettre de l'empereur Napoléon à l'empereur d'Autriche.

Dresde, le 14 décembre 1812.

Monsieur mon frère et très-cher beau-père, je m'arrête un moment à Dresde pour écrire à V. M., et lui donner de mes nouvelles. Malgré d'aussi grandes fatigues, ma santé n'a jamais été meilleure. Je suis parti le 5 de ce mois, après la bataille de la Berezina, de Lithuanie, laissant la grande armée sous les ordres du roi de Naples; le prince de Neufchatel continuant à faire les fonctions de major-général. Je serai dans quatre jours à Paris; j'y resterai les mois d'hiver pour vaquer aux affaires les plus importantes. Peut-être V. M. jugera-t-elle utile d'y envoyer quelqu'un en l'absence de

son ambassadeur, dont la présence est utile à l'armée. — Les différens bulletins que le duc de Bassano n'aura pas manqué d'envoyer au comte Otto auront instruit V. M. de la marche des affaires. Il serait important dans ces circonstances que V. M. rendît mobile un corps de Galicie et de Transylvanie, en portant ainsi vos forces entières à 60,000 hommes. — J'ai une pleine confiance dans les sentimens de V. M. — L'alliance que nous avons contractée forme un système permanent dont nos peuples doivent retirer de si grands avantages, que je pense que V. M. fera tout ce qu'elle m'a promis à Dresde pour assurer le triomphe de la cause commune, et nous conduire promptement à une paix convenable.

Elle peut être persuadée que, de mon côté, elle me trouvera toujours prêt à faire tout ce qui pourra lui être agréable, à la convaincre de l'importance que j'attache à nos relations actuelles, et lui donner des preuves de la plus parfaite estime et haute considération avec laquelle je suis

de V. M. le bon frère et beau-fils

NAPOLÉON.

Copie d'une lettre confidentielle de M. le comte de S. Marsan, ministre de France à Berlin, adressée à S. E. M. le duc de Bassano, ministre des relations extérieures de France.

Berlin, le 12 janvier 1813.

Monseigneur,

On a fait naître l'idée ici, qu'il serait peut-être possible de conclure une alliance de famille entre la France

et la Prusse, par le mariage d'une princesse de la famille impériale avec le prince royal de Prusse. Cette idée, qui présente celle d'une union de tous les intérêts entre les deux puissances, union déjà naturelle sous le rapport de la grande politique, a dû faire impression sur l'esprit d'un ministre aussi éclairé que le baron de Hardenberg, et lui faire naître l'espérance de voir par là se consolider son ouvrage; et, après avoir assuré l'existence de la Prusse par l'alliance politique avec la France, obtenir la restauration par une alliance de famille, qui détruirait entièrement tout soupçon et toute méfiance, engagerait la France à mettre la Prusse à sa place, et à en former la barrière du Nord.

J'ai eu le moyen d'être sûrement et exactement informé de toutes les nuances des idées et des plans relativement à cette affaire, à laquelle on sait que je suis jusqu'ici tout à fait étranger. Le baron de Hardenberg a abordé la question avec le roi, non sans une certaine crainte; parce qu'on suppose que ce prince aura sur l'objet du mariage de son fils des vues qui tiennent plus du père de famille que du souverain, et qu'on croit par conséquent qu'il répugnerait à une alliance dictée par des vues politiques, dans laquelle on sacrifierait aussi les opinions religieuses, auxquelles on pense (plus que je ne le pense moi-même) que le roi tient beaucoup, mais auxquelles la maison de Brandebourg tient aussi sous le rapport politique; ces souverains se regardant comme les chefs des princes protestans de l'Allemagne.

Le roi d'abord n'a manifesté aucunement à son ministre s'il rejetait entièrement cette idée ou s'il l'adopte-

rait en certains cas. Il n'a causé que vaguement des avantages qu'elle pourrait présenter. Le baron de Hardenberg n'a point insisté cette première fois. Dans un autre moment, le ministre a proposé de charger le prince de Hatzfeld de jouer un rôle passif, mais de tâcher de savoir si ce projet conviendrait à S. M. l'empereur, et si en ce cas la Prusse pouvait espérer de revenir en partie à son ancienne splendeur. Le roi s'est borné à ne point désapprouver cette idée; mais il était naturel qu'on voulût savoir davantage, et on a dû saisir toutes les occasions qui se sont présentées, pour engager le roi à s'expliquer plus clairement sur son opinion. En tous les cas, voici, monseigneur, les idées que le roi a annoncées en différentes reprises sur les circonstances en général, et sur ce projet en particulier.

V. E. verra par le détail qui va suivre, que l'expérience a mûri ce prince, et que son jugement et sa fermeté sont au-dessus de l'idée qu'on peut s'en former lorsqu'on ne l'a pas approfondi.

Le roi, consulté d'abord sur le choix du prince de Hatzfeld, a témoigné qu'il l'approuvait entièrement; et, en rendant justice aux sentimens purs, aux opinions justes du prince, il a montré le désir de lui marquer en toutes les occasions sa confiance et sa satisfaction pour les services qu'il a rendus. Il insista ensuite sur la nécessité d'assurer bien positivement l'empereur que rien n'était capable de l'ébranler dans son système politique, en ajoutant qu'il fallait employer tous les moyens pour détruire toute sorte de défiance qu'on pourrait avoir sur a Prusse. « Il est vrai que la plupart de mes sujets

sont indisposés contre les Français, et c'est assez naturel; mais, à moins qu'ils n'y soient poussés par des demandes de sacrifices insoutenables, ils ne remueront pas. Il ne faut pas s'étonner de ce qui arrive dans les endroits où l'ennemi pénètre : mais dans ces mêmes endroits les autorités et les habitans ont accueilli on ne peut mieux l'armée française souffrant de tout ce qu'elle venait d'essuyer, et cela prouve bien la pureté de mes intentions et l'obéissance à mes ordres. Je crois avoir des données sûres que l'Autriche tiendra ferme dans son alliance avec la France : quand cela ne serait pas, ma position est bien différente de celle de cette puissance. Je suis l'allié naturel de la France. En changeant de système, je ne ferai qu'empirer ma situation et donner à l'empereur le droit de me traiter en ennemi, et avec raison. Je sais qu'il y a des fous qui regardent la France comme terrassée; mais vous la verrez présenter, dans peu de temps, une armée de 300,000 hommes, aussi brillante que la première. Je crois que j'aurai encore de mauvais momens et des sacrifices à faire. Je supporterai ceux que je pourrai, pour assurer la tranquillité et la prospérité future de ma famille et de mes peuples. Dites à l'empereur, que, pour des sacrifices pécuniaires, je ne peux plus en faire, mais que, s'il me donne de l'argent, je puis encore lever et armer 50 à 60,000 hommes pour son service. Au reste, dans la circonstance actuelle, il est heureux que la Prusse soit tranquille; car, s'il y avait une insurrection dans ce pays, ce serait l'étincelle qui embrâserait l'Allemagne. »

Venant ensuite à l'idée du mariage, le roi a mis d'a-

bord plus de réserve dans l'expression de son opinion. Il voulait avant tout qu'on vît venir et qu'on écoutât tout ce qu'on pourrait dire. Il insista particulièrement pour qu'on prît bien garde de l'engager à rien avant qu'il eût pu donner des ordres, et jusqu'à ce qu'il eût pu connaître le résultat des premieres démarches qu'on devait faire à Paris; mais il a fini par avouer que, comme père de famille, il était peu disposé à contracter une alliance d'après des vues purement politiques; mais que, cependant, il ne balancerait pas s'il voyait qu'il en résultât des avantages considérables et de nature à placer la monarchie dans un rang plus élevé que celui où elle se trouve actuellement.

J'ai cru devoir rendre ce compte détaillé à V. E., afin qu'elle puisse le mettre sous les yeux de l'empereur. Malgré la difficulté de vérifier des circonstances d'une nature aussi confidentielle que celles-ci, je crois cependant pouvoir garantir que ce sont là les justes intentions de S. M. le roi de Prusse.

Tout cela est d'ailleurs conséquent avec son caractère probe et loyal, et avec les idées qu'il a toujours eues sur la France, même au moment où il a été entraîné dans la guerre de 1806, à laquelle il est notoire qu'il répugnait.

D'après tout ce que ci-dessus, si V. E. croit devoir mettre d'une manière quelconque le prince de Hatzfeld sur la voie, il y a tout à parier qu'elle le verra saisir avec intérêt l'occasion d'entrer en matière, toujours cependant *extra-officiellement*.

Je crois encore devoir prévenir V. E. que, selon

toutes les apparences, M. de Krusemarck n'est pas dans la confidence du projet, et que probablement le prince de Hatzfeld ne lui en parlera qu'autant que la négociation serait nouée officiellement.

DE S. MARSAN.

Breslau, le 15 février 1813.

Copie d'une lettre de M. de Saint Marsan à S. E. le ministre des relations extérieures.

Monseigneur.

Le baron de Hardenberg a retardé de vingt-quatre heures l'expédition de la lettre qu'il m'avait annoncée, parce qu'il a désiré qu'un courrier, qu'il a fait partir ce matin pour Paris, arrivât au moins en même temps que ma dépêche. Je me suis aperçu qu'il a craint que la chaleur que j'ai mise à lui présenter des tableaux effrayans n'influât sur mes dépêches, et que, présentant les choses sous un aspect pressant, S. M. l'empereur ne se déterminât sur-le-champ à quelques mesures d'éclat, et ne rompît les liens qu'il désire conserver et qu'il croit toujours les seuls qui soient conformes aux vrais intérêts politiques de la Prusse. Il est venu lui-même aujourd'hui chez moi m'apporter la lettre en question, ci-jointe sous le n° 1, et me conjurer, de la manière la plus pressante, de ne considérer tout ce qui se passe et ce que le roi a fait et déterminé, que comme la conséquence des circonstances les plus urgentes et de la nécessité de sauver un coin de terre pour asile au roi, et de calmer l'exaspération publique. M. de Krusemarck reçoit une dépêche royale dont il est chargé de remettre une

copie à V. E. Elle doit contenir à peu près ce qui se trouve dans la lettre qui m'est adressée, avec une phrase plus positive sur l'organisation du contingent, dont V. E. trouvera le texte ci-joint n° 2.

M. de Beguelin reçoit l'ordre de passer une note, dont je joins également ici le texte, n° 3.

Les Russes se sont déjà montrés dans une grande partie du pays entre la Vistule et l'Oder. Ils doivent être entrés à Petriskau et à Kalitsch, où l'on croit qu'il y a eu quelques affaires d'arrière-garde.

Le roi a fait imprimer l'article du traité d'alliance relatif à l'exemption de passage par une partie de la Silésie : il a tiré un cordon sur cette frontière, et envoyé sur tous les points un exemplaire de cet article, avec l'ordre de ne laisser pénétrer aucune force armée, ni russe, ni française ou alliée. Il a ordonné que, quant à ces dernières, si elles se présentaient, on leur indiquât la route sur Glogau et les autres villes hors de la ligne de démarcation ; ou qu'on leur offrît de traverser désarmées la ligne de démarcation. Qu'au surplus, si une troupe d'une nation quelconque veut pénétrer par la force, qu'elle soit repoussée par le même moyen. Ce cordon ne peut être que très-faible encore ; mais, dans quatre semaines, les forces seront considérables, et si la Silésie n'est point envahie jusque là, et que le roi tienne un langage ferme à l'empereur Alexandre, il est très-possible que ce dernier soit obligé de déférer à la demande de respecter cette portion de la Silésie.

Le baron de Hardenberg m'a juré vingt fois aujourd'hui, que le système n'a point varié, qu'aucunes ou-

vertures directes ni indirectes n'ont eu lieu pour la Russie. Il m'a dit qu'il attendait avec une inquiétude et une impatience sans égale une réponse de Paris, parce que si, vu les circonstances, S. M. l'empereur approuve la démarche faite pour obtenir la neutralité de la Silésie, et qu'elle donne quelques secours à la Prusse, le système sera consolidé plus que jamais, et que certainement il n'y aura que le désespoir qui puisse jeter la Prusse dans les bras de la Russie. Il m'a répété combien la conduite du roi, depuis la retraite de la grande armée, prouvait sa loyauté; que s'il en avait manqué et eût voulu changer de système, il n'aurait pas attendu ce moment, mais profité de ceux qui s'étaient présentés dans la première instance; que d'ailleurs on n'est pas assez borné pour ne pas comprendre que rien n'est plus aisé à la France, que de faire repentir le roi d'un manque de foi.

Dans la situation actuelle des choses, après avoir épuisé tout ce qu'il y avait à dire pour empêcher l'envoi de M. de Kuesebeck, ainsi que V. E. aura pu l'observer par mes rapports, je me borne maintenant à annoncer que je rends compte de tout ce que j'entends des ordres. Je me mets en mesure de tenir tel langage que les circonstances, qui ont changé relativement à la position de l'armée, peuvent déterminer S. M. I. et R. à me prescrire.

Je n'ai pas de peine à croire que le plan actuel soit tel que le baron de Hardenberg l'annonce : mais je ne sais si on pourra y persévérer; si on pourra résister à la force, en cas que l'empereur Alexandre l'emploie

promptement, et si on résistera à des propositions amicales, soutenues par le parti intérieur qui nous est contraire, et qui aura bien de l'avantage, en cas que S. M. l'empereur ne juge pas à propos de montrer à la Prusse une bienveillance efficace. Je sais de bonne source, que le roi est de nouveau porté à se persuader que, quels que soient ses sacrifices, sa perte est décidée. Le refus de secours pécuniaires, à compte de sa créance, l'éclat donné à l'affaire du général Yorck, mais plus particulièrement le refus d'agréer qu'il négociât pour obtenir la neutralité de la Silésie, ont renouvelé toutes ses alarmes : on l'entretient dans ces idées par de faux avis, qui portent l'empreinte de l'intérêt, et dont quelques-uns viennent de Paris, et sont donnés par des Français, sans que j'aie pu en découvrir la source.

Dans ma dépêche n° 15, du 18 janvier, j'ai rendu compte à V. E. de l'alarme qui avait eu lieu à Potsdam. J'ai appris ici que le bruit de l'enlèvement du roi, qui l'avait occasionné, avait été répandu par un officier français, dont je n'ai pu savoir le nom. C'est un des motifs qui a accéléré le départ du roi de Berlin. On a pénétré aussi qu'il pourrait être question d'ôtages, et cela a fait refluer à Breslau un bon nombre de mauvaises têtes de Berlin, qui ont eu peur. C'est après le refus que j'ai donné de consentir à ce qu'on négociât pour la neutralité de la Silésie, qu'on a donné plus d'extension à la levée des jeunes gens, ainsi que V. E. l'aura observé par les gazettes de Breslau.

Malgré tout cela, si S. M. l'empereur croit de son intérêt de conserver la Prusse, et fait quelque chose

pour elle, on m'a donné beau jeu par tout ce qu'on m'a dit, pour tirer parti de ses moyens en faveur de la cause commune; et il sera très-facile, en ce cas, de retenir le roi dans la ligne qu'il a suivie jusqu'ici.

On réprime un peu les propos des jeunes gens, et on a réprimandé sévérement un professeur qui s'était permis d'animer ses écoliers, en laissant entrevoir que l'ennemi à combattre serait l'armée française. La police a reçu des ordres à ce sujet, et elle en avait besoin, car elle est mal composée.

Le baron de Hardenberg, en parlant aujourd'hui de la retraite de Schwarzenberg et de la convention qui paraît l'avoir précédée, me disait: « Vous voyez bien que, là aussi, on est dans le cas de prendre des mesures combinées avec l'ennemi, et on ne les désapprouve pas: car, d'après un mot dit par S. M. le roi de Naples à Elbing à M. de Luck, aide-de-camp du roi, il paraît que S. M. connaissait déjà alors cette convention: cependant notre cas est bien plus urgent et notre position bien plus critique, tandis que celle de l'Autriche ne peut pas l'être. »

J'en pris occasion pour demander à ce ministre ce qu'il pensait de la conduite de cette dernière puissance: « Je crois, m'a-t-il répondu, qu'elle est ferme dans son alliance avec la France, qu'elle ne songe pas à s'en détacher, et qu'elle ne s'en détachera pas; mais qu'elle désire vivement la paix sur des bases d'équilibre, et qu'elle verrait volontiers la puissance de la France ne s'étendre pas davantage. »

Au reste, je n'ai rien aperçu qui indique un accord

fait par convention entre les deux puissances, que je crois unies en principes sur cet objet.

Les nouvelles de la Prusse orientale manquent ici. On ne sait rien, ni du général York, ni de M. de Stein. Le comte de Haugwitz est ici uniquement pour faire sa cour au roi. DE S. MARSAN.

Copie d'une lettre de M. de Saint Marsan à S. A. I. le prince vice-roi.

Breslau, le 18 février 1813.

Monseigneur.

M. Lajar, qui a passé la nuit dernière par Breslau, m'a remis la lettre que V. A. I. a daigné m'écrire le 15 du courant.

Je me suis empressé de faire parvenir, ce matin, à la connaissance de S. M. le roi de Prusse les dispositions que V. A. I. a bien voulu me communiquer, et par lesquelles il résulte que, si l'ennemi marchait sur la Silésie, une armée de 45,000 hommes serait prête à déboucher sur son flanc. J'ai chargé M. Lefebvre, secrétaire de ma légation, qui est resté à Berlin, d'informer M. le maréchal duc de Castiglione de la situation des choses en Silésie et des mesures prises par le gouvernement prussien, surtout relativement à la démarcation d'une ligne de neutralité pour une partie de la Silésie, telle qu'elle a été admise pour exemption de passage par le traité du 22 février 1812.

S. M. le roi de Prusse a jugé à propos de solliciter auprès de l'empereur Alexandre, que la neutralité de cette partie de la Silésie soit également observée par les

armées russes, et elle arme en même temps d'une manière très-active, pour donner, dit-on, plus de poids à ses demandes.

J'ai été dans le cas de m'opposer vivement, soit à la démarche faite auprès de l'empereur Alexandre, soit à l'armement au delà de ce qui est nécessaire pour rétablir un contingent de 30,000 hommes.

Mais les circonstances ont rendu inutile tout ce que j'ai pu présenter à ce sujet : le roi m'a déclaré que, vu la retraite inévitable de la grande armée sur l'Oder, la Silésie se trouvant entièrement découverte, il ne pouvait consentir à se désister des moyens qui lui restaient, d'abord, pour se procurer, de la part de l'ennemi, la sûreté d'un asile que S. M. l'empereur avait trouvé juste de lui accorder, et ensuite pour se défendre s'il était attaqué ; qu'elle devait ces mesures à son peuple, et que d'ailleurs il était urgent qu'il donnât lui-même une impulsion et une direction à ses sujets pour en rester le maître ; puisque, s'il se tenait dans l'inaction et dans l'apathie, il courait risque de les voir entraînés malgré lui et contre lui à l'approche de l'ennemi.

S. M. a déclaré en même temps que, le plus tôt possible et dès que la formation serait achevée, elle donnerait, soit de la Poméranie, soit de la Silésie, le contingent de 30,000 hommes : elle proteste de sa persévérance dans l'alliance.

V. A. I. sent certainement toute la conséquence de cet état de choses, et ce qui peut en résulter dans le cas que S. M. l'empereur désapprouve ce que la Prusse a fait, ou que la Russie, refusant d'adhérer à la demande

tralité de cette partie de la Silésie, menace d'un côté le roi avec des forces majeures, et lui offre de l'autre des conditions avantageuses.

Je ne néglige aucun moyen pour retenir la Prusse dans la ligne que lui dicte son véritable intérêt; elle paraît connaître celui-ci et sentir tous les risques qu'elle court si elle abandonne l'alliance de la France : mais elle croit peut-être le moment favorable pour recouvrer son indépendance, et elle a été alarmée du refus de lui permettre de chercher à négocier la neutralité susdite, et de la méfiance que nous lui montrons de ses armemens; au reste, jusqu'ici on se conduit vis-à-vis de nous avec beaucoup d'égards, je parle du gouvernement, car la nation est exaspérée. Tout ce qui passe dans la ligne de démarcation portée par le traité du 24 février 1812, soit malades, blessés, convois, bagages, est protégé, on exige seulement que les escortes quittent leurs armes.

L'armement est considérable, mais on l'exagère; les bataillons sont portés de 5 à 800 hommes : en y ajoutant la levée de 17 à 24 ans (qui concerne seulement les individus non sujets à la conscription), on peut calculer que les bataillons seront doublés : cela donnera, avec les vieilles troupes, un total de 50,000 hommes en Silésie, outre le corps du général Bulow et les garnisons de Colberg et de Graudenz.

J'ai cru de mon devoir d'informer confidentiellement V. A. I. de tout ce que dessus, je m'empresserai de la prévenir, avec la plus grande célérité, de tout ce qui

pourrait intéresser la position où se trouve Votre Altesse Impériale.

Je suis avec un profond respect, etc., etc.

DE S. MARSAN.

ANECDOTE.

Lors du passage des Alpes par l'armée française, en 1800, M. Petiet, ex-ministre de la guerre sous le gouvernement directorial, accompagnait le premier consul Bonaparte, en qualité de conseiller d'état, et il était désigné d'avance pour administrer la Lombardie, dont le nouveau chef du gouvernement français se promettait bien d'expulser les Autrichiens victorieux. Se trouvant dans le voisinage du château de Coppet, qu'habitait alors madame de Stael, fille de M. Necker, propriétaire de cette résidence, M. Petiet crut devoir faire visite à cette femme célèbre, avec laquelle il avait été lié à Paris. On doit bien penser que la conversation roula presque exclusivement sur la campagne qui allait s'ouvrir; et, comme madame de Stael paraissait mettre en doute le prompt succès des armes françaises, M. Petiet fit le pari; qu'avant six semaines il serait à même de lui envoyer de Milan, des cahiers de musique italienne, la plus nouvelle de cette époque.

L'assurance du conseiller d'état français ne persuada point l'auteur de Corine; la gageure fut tenue.

Quinze jours seulement après avoir quitté Coppet;

M. Petiet y fit parvenir de Milan, les cahiers de musique promis. Madame de Stael répondit à cet envoi par la lettre suivante :

« Vous avez voulu me prouver, monsieur, que la galanterie française avait repris tout son charme ; mais dans tous les temps un homme tel que vous aurait su la conserver ; la musique est très-jolie, mais ce qui est surtout un vrai plaisir, c'est de se rappeler en la jouant quel incroyable événement me l'a si vite procurée, à quel aimable souvenir je la dois. On est ici, et à Paris, dans l'enthousiasme de vos succès ; vous les aviez prévus, mais vous devez encore, néanmoins, en être surpris ; et la confiance que tout le monde avait dans les talens et le bonheur de Bonaparte, n'empêche pas de s'étonner à chaque victoire. L'un de ses plus puissans moyens de gouvernement, c'est d'appeler auprès de lui tous les hommes distingués, et vous êtes l'un de ses titres à l'estime publique. — Mon père me charge de vous remercier encore de la journée que vous nous avez donnée. N'oubliez pas, monsieur, vous qui n'oubliez rien, que nous vous attendons à votre retour. »

Agréez mes remerciemens empressés,

N. Stael de H.